REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PERSPECTIVES DECENNALES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

1960-1970

MINISTERE DU PLAN

Au lendemain de l'indépendance, la tâche à accomplir pour assurer le développement de l'économie nationale et l'épanouissement de tous les citoyens se révélait immense. Les besoins de la population qui aspirait au mieux-être et de l'État qui devait assumer de lourdes charges, étaient considérables. Pour trouver les moyens de satisfaire ces besoins, il fallait analyser la situation avec courage et lucidité et faire l'inventaire des ressources. Le bilan a révélé les faiblesses : le pays manquait d'hommes qualifiés, les principales richesses étaient soumises aux aléas des variations des cours mondiaux; habitués à l'économie de subsistances, les paysans hésitaient à s'orienter vers une économie moderne fondée sur l'échange et la confiance; enfin l'appareil industriel était fort peu développé. Analyse classique qui pouvait s'appliquer à tant de pays nouvellement indépendants! Mais le bilan n'était pas uniquement négatif : le café et le cacao, malgré les fluctuations des cours, apportaient à l'Etat d'importantes ressources, le réseau routier et le port d'Abidjan permettaient un rapide développement de l'économie d'échange et surtout, les Ivoiriens avaient une foi inébranlable dans l'avenir de leur pays, persuadés qu'en travaillant avec persévérance dans la stabilité politique, il était possible de dominer la nature et d'infléchir dans un sens plus favorable la situation économique.

Le développement économique devenait l'objectif prioritaire de la Côte d'Ivoire indépendante. Outre la participation de tous les Ivoiriens, il nécessitait l'aide des Etats et des investisseurs étrangers; réaliste, la Côte d'Ivoire y a fait largement appel. Mais il fallait également préciser les objectifs, définir les étapes, rechercher les moyens; la rareté des ressources, l'urgence des besoins, impliquaient une coordination des efforts.

Le Gouvernement a confié ces tâches au Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Dès 1962, *une première esquisse des « Perspectives Décennales de Développement Economique, Social et Culturel » était prête. L'esquisse retouchée se présente désormais sous la forme de ce document qui marque la volonté nationale d'accorder la priorité à la création d'un important appareil de production et à la formation d'hommes susceptibles de répondre aux impératifs du développement.*

Le bilan qu'il est possible de faire en 1967 *est très satisfaisant : les investissements ont suivi le rythme prévu et les objectifs de production ont été atteints. L'effort entrepris se poursuivra au cours des années à venir, et il est raisonnable de penser que les réalités de* 1970 *correspondront aux perspectives dégagées.*

Mais aucun motif de satisfaction ne peut faire oublier l'écart dramatique qui s'accentue chaque jour entre les pays riches et les autres; malgré les progrès constatés, le niveau de vie en Côte d'Ivoire ne se rapproche que trop lentement de celui des pays industrialisés et les difficultés pour la prochaine décennie ne seront pas moindres que celles qu'il faut aujourd'hui surmonter. C'est pourquoi dès maintenant le Plan 1971-1975 *est mis en chantier. Le Gouvernement, le Parti, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social seront associés à chaque étape de son élaboration. Ainsi, plus encore que les « Perspectives Décennales », le Plan* 1971-1975 *sera l'expression de la volonté nationale de développement.*

La réussite du Plan 1971-1975, *comme la réalisation des* Perspectives Décennales 1960-1970, *implique le maintien de cette stabilité politique qui favorise tant la confiance et la continuité dans l'effort, facteurs décisifs de l'expansion ivoirienne.*

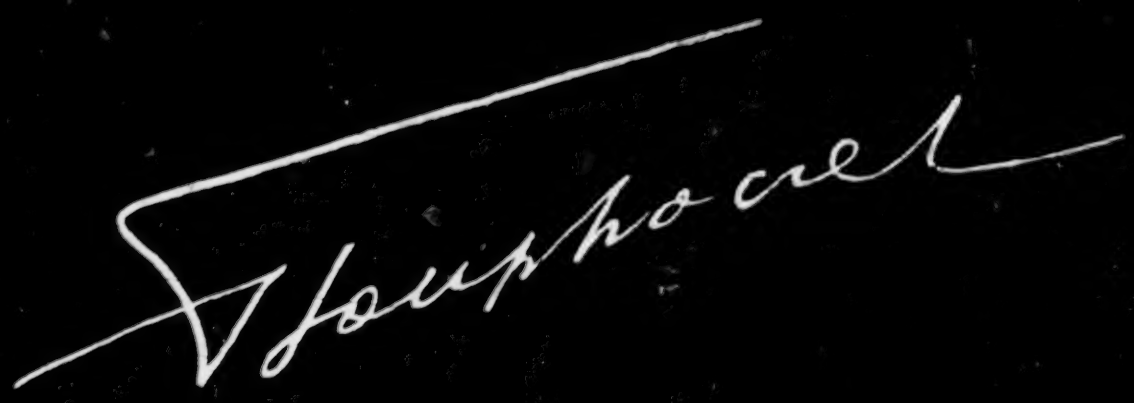

Félix Houphouët-Boigny.

SON

EXCELLENCE HOUPHOUET-BOIGNY,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
HOTO SERVICE DE L'INFORMATION).

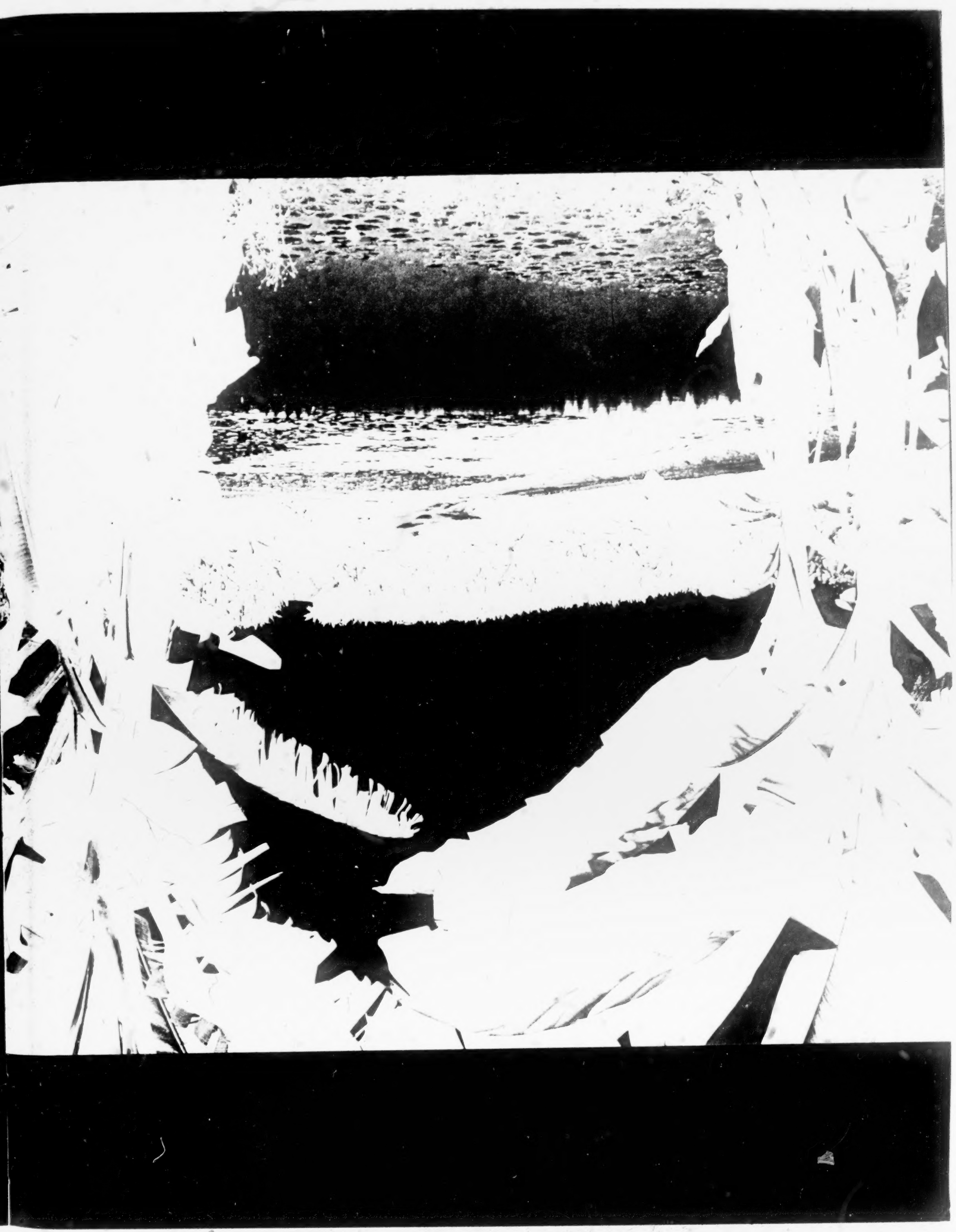

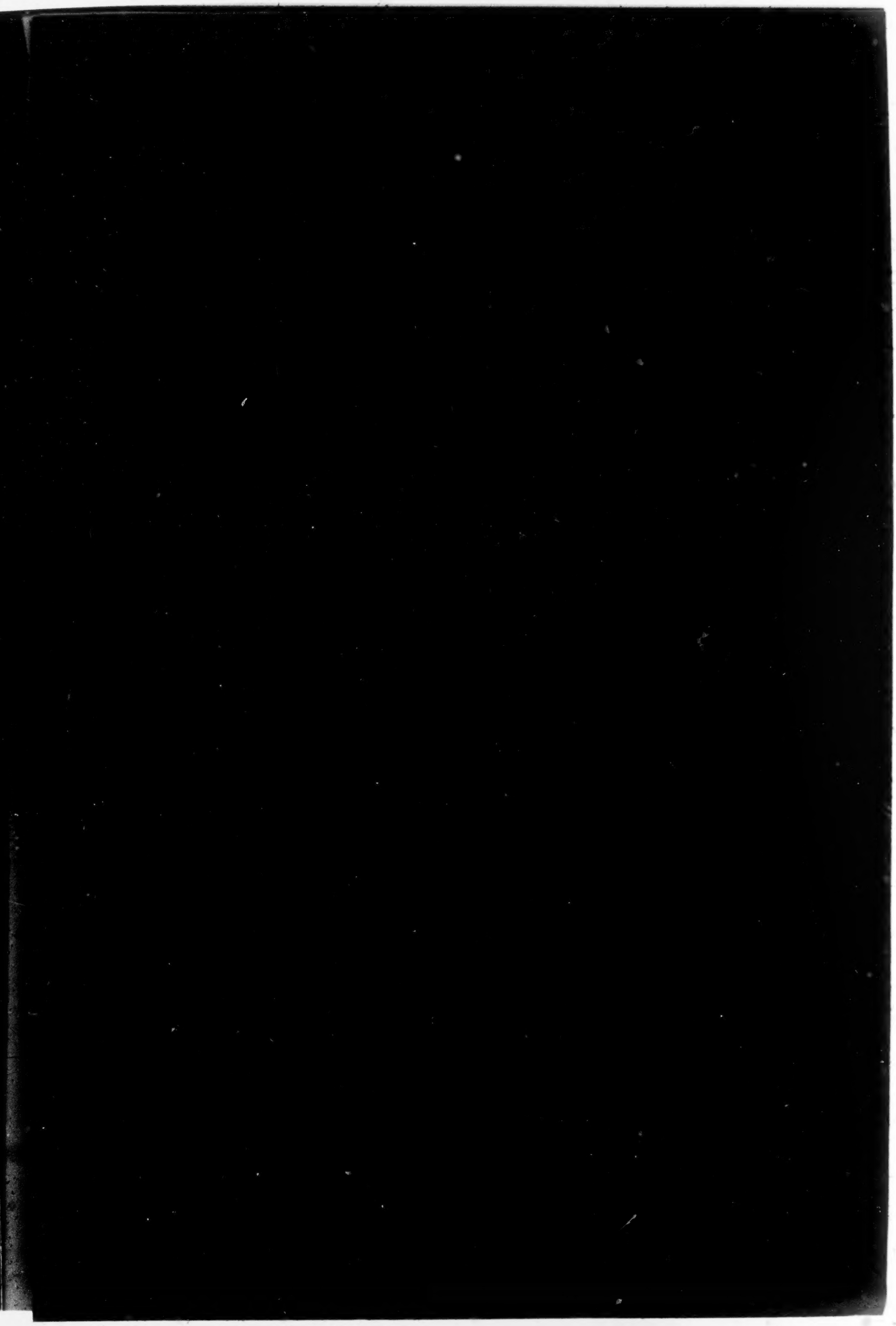

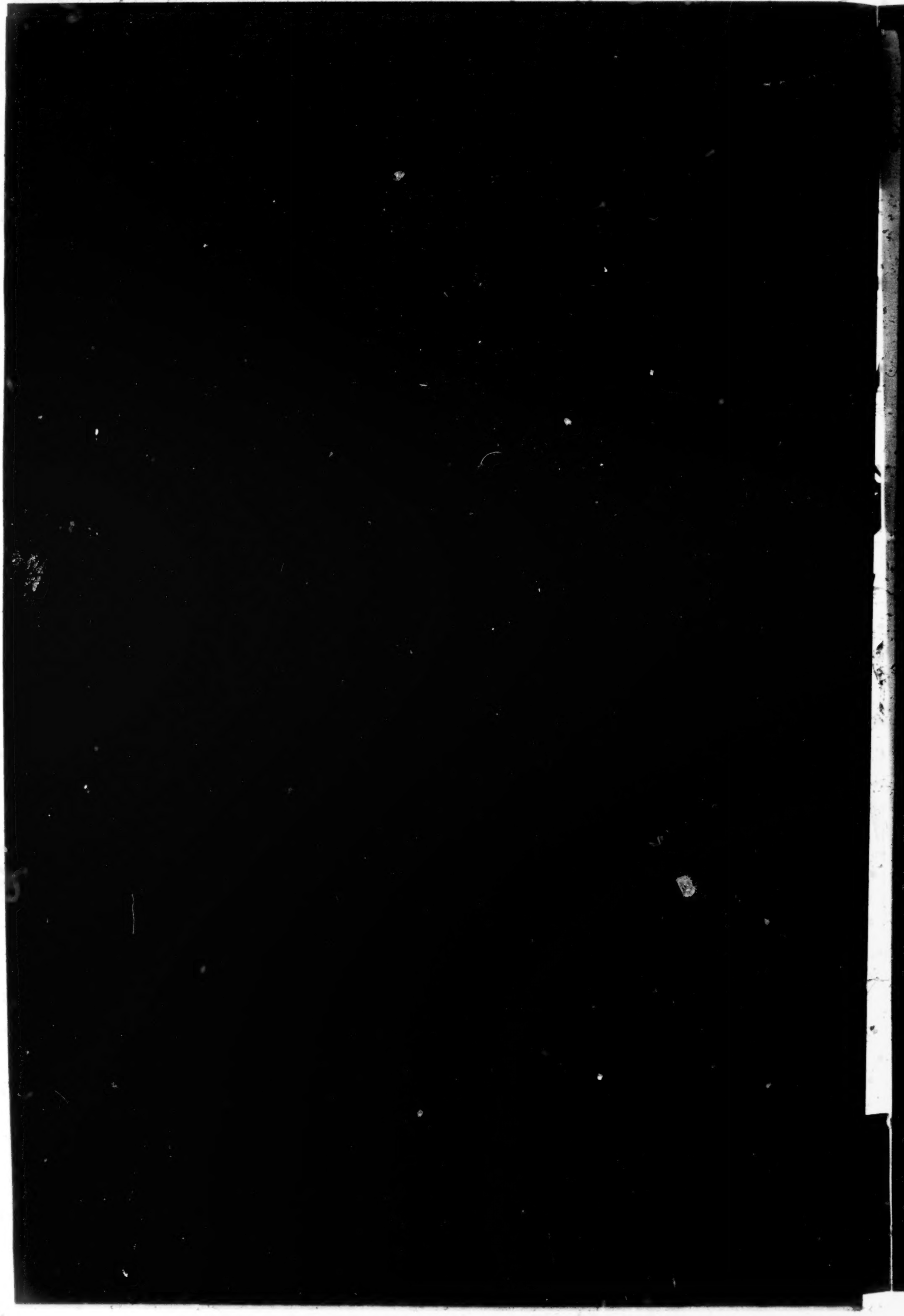

Introduction aux perspectives décennales

par M. T. DIAWARA Ministre Délégué au Plan

La Côte d'Ivoire a entrepris depuis six ans de se doter d'un appareil de production moderne lui permettant d'échapper au sous-développement. Afin d'élever aussi rapidement que possible et de façon sensible le niveau de vie des masses rurales, d'assurer le plein emploi des travailleurs urbains, d'asseoir son économie sur des bases saines, elle s'est efforcée de moderniser son infrastructure économique et sociale, d'accélérer le processus d'industrialisation, de diversifier et de varier sa production agricole.

Une telle action, qui doit être poursuivie pendant de longues années, supposait que l'on prenne aux niveaux les plus élevés un certain nombre d'options fondamentales. Elle exigeait également une coordination générale des efforts entrepris et les Perspectives Décennales de Développement Economique, Culturel et Social, établies en 1962 sur décision du Gouvernement, précisées au cours des années suivantes, ont fixé les principaux objectifs de l'effort national de développement pour la période 1960-1970.

Les services du Plan, chargés de l'élaboration des Perspectives Décennales, n'ont pas cherché à définir ces objectifs à partir d'un modèle économique abstrait ou de taux de croissance théorique. S'inspirant au contraire de l'attitude résolument pragmatique des dirigeants du pays, ils se sont livrés à une analyse minutieuse des possibilités de croissance dans les différents secteurs d'activité économique, sociale et culturelle, en tenant le plus grand compte des ressources et des moyens d'action disponibles, intérieurs ou extérieurs. A tous les instants et à tous les niveaux, les services ministériels intéressés, les milieux professionnels de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie ont été associés étroitement aux travaux entrepris.

C'est ainsi qu'il a été possible de déterminer un ensemble cohérent et réaliste d'objectifs et de moyens couvrant la période 1960-1970 (et offrant au pays des perspectives prometteuses de développement économique, social et culturel).

Les résultats obtenus fin 1965 ont, dans l'ensemble, vérifié le caractère réaliste des prévisions faites pour la première moitié de la décennie, et confirmé la possibilité d'atteindre les objectifs globaux prévus pour 1970.

A cette date, l'économie ivoirienne devrait entrer dans la phase de « décollage » qui permettra au pays de poursuivre son développement grâce à ses propres ressources.

Les Perspectives Décennales, dans leur rédaction actuelle, ont servi à l'élaboration de la loi-programme qui définit la politique et les objectifs de développement pour la période 1967-1970. Ces derniers ont été révisés en fonction des résultats obtenus en 1965 et exprimés en prix 1965. Comme les modifications ainsi apportées ne remettent en cause aucune des grandes lignes de la croissance, définies dans les Perspectives Décennales, celles-ci n'ont pas été modifiées et les objectifs retenus restent exprimés en prix 1960.

On trouvera dans les pages qui suivent le résumé des grands objectifs de développement économique, social et culturel, que la Côte d'Ivoire se propose d'atteindre au cours des prochaines années. Cette synthèse a pour but de donner au lecteur une meilleure idée du contexte général dans lequel se situent les Perspectives Décennales.

Au lendemain de l'indépendance, la situation économique de la Côte d'Ivoire posait aux responsables politiques, soucieux de conduire le pays dans la voie du développement, un grand nombre de problèmes. Peu peuplée, puisqu'elle ne comptait alors que 3.400.000 habitants, la Côte d'Ivoire ne possédait pas les cadres nécessaires pour assumer toutes les fonctions administratives d'un pays indépendant, ni le personnel qualifié pour répondre aux besoins de l'industrie naissante. La population essentiellement agricole vivait dans une économie traditionnelle entièrement centrée sur le village, et l'usage de la monnaie était lié à la vente des produits d'exportation (café, cacao, banane) et à l'achat d'objets manufacturés importés. L'emploi de la monnaie étant restreint, l'épargne mobilisable restait peu importante tandis que l'horizon limité du village ne permettait pas à l'esprit d'entreprise de se développer. Enfin, la prépondérance absolue du café et du cacao dans la production nationale et les exportations rendait l'économie très dépendante de l'extérieur et des fluctuations des cours. Face à ces obstacles, la Côte d'Ivoire avait toutefois l'avantage de posséder un assez bon réseau routier et surtout l'excellent port d'Abidjan, assurant des échanges faciles avec le reste du monde.

Résolu à acquérir l'indépendance économique sans laquelle l'indépendance politique n'est pas complète, le Gouvernement devait définir une politique économique qui permette d'obtenir une croissance aussi rapide et continue que possible par l'utilisation sans exclusive de l'ensemble des ressources disponibles.

C'est ainsi qu'une place essentielle a été faite à l'initiative privée tant ivoirienne qu'étrangère, que l'État s'est assigné la tâche de guider l'économie et de consacrer une part importante de ses revenus à l'investissement, que la priorité a été donnée à la création de l'appareil productif sur la consommation et que l'accent a été mis particulièrement sur le développement culturel, base des progrès de demain.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré l'ensemble d'objectifs cohérents qui vont être décrits maintenant secteur par secteur.

CI-DESSOUS, DE GAUCHE A DROITE, ABATTAGE EN FORÊT IVOIRIENNE, GRAPPES DE MAIS AU SÉCHAGE ET PLANT DE COTON (PHOTOS NORMAND).

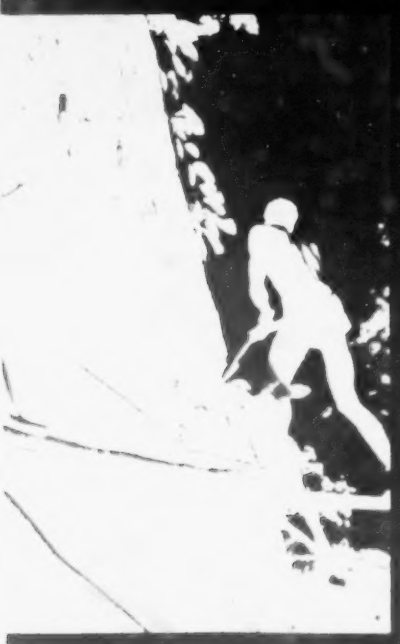

Développement rural

Le développement rural pose à la fois les problèmes du choix des produits et des déséquilibres régionaux. En matière de production, trois objectifs méritent d'être soulignés : la diversification des cultures destinées à l'exportation afin de diminuer la sensibilité de l'économie ivoirienne à la fluctuation des cours du café et du cacao; l'augmentation de la production vivrière qui permettra à la Côte d'Ivoire de satisfaire l'essentiel de ses besoins en la matière; enfin la production accrue de protéines animales et végétales pour améliorer la valeur nutritive de l'alimentation.

Il est impossible de combler avant longtemps l'écart qui existe entre les régions de savanes et la zone forestière, mais il faut s'efforcer de faire participer chacune de ces régions à l'effort de production et aux résultats de la croissance.

Pour atteindre ces objectifs, il a été prévu de lancer, dans le Nord et dans le Sud, à l'aide de Sociétés d'État, de grandes opérations intégrées de développement rural.

Ces Sociétés disposeront des ressources financières et techniques suffisantes pour assurer l'encadrement des populations concernées, introduire de nouvelles cultures, moderniser les autres activités agricoles, organiser de façon rationnelle l'évacuation et la vente des produits.

Palmier à huile, cocotier, banane, hévéa, ananas, régénération cacaoyère, reforestation, pêche en mer et lagune, constitueront les thèmes centraux de ces opérations dans la zone forestière.

Dans la zone de savane, ce sera la culture du coton, du riz et du maïs, celle de la canne à sucre et des fibres dures, l'élevage enfin, principale richesse potentielle du Nord du pays.

Le développement des industries alimentaires et textiles, pour le marché local et l'exportation, offrira un débouché à ces produits et permettra une meilleure rémunération du travail du paysan.

Globalement, la valeur ajoutée par les activités primaires (agriculture, élevage, pêche et forêts) devrait passer de 71,4 milliards de F CFA en 1960 à 106,7 milliards en 1970 pour atteindre 127,7 milljards en 1975.

Développement industriel

Le développement industriel a commencé à prendre de l'ampleur en Côte d'Ivoire avec l'ouverture du canal de Vridi; il s'est accéléré depuis l'indépendance. La sagesse politique des dirigeants, les mesures libérales prises en faveur des investissements ont inspiré confiance aux capitaux et aux entrepreneurs privés.

Les Perspectives Décennales se proposent d'amplifier le processus en cours pour augmenter le poids de l'industrie dans l'appareil de production national et son rôle dans la croissance globale de l'économie du pays.

La production industrielle qui a doublé de valeur entre 1960 et 1965 devrait doubler, une fois encore, d'ici à 1970.

Les efforts d'industrialisation portent d'une part sur les industries susceptibles de valoriser les produits du sol et du sous-sol : industries extractives, industries du bois et des matériaux de construction, industries alimentaires et textiles; d'autre part, sur celles permettant de substituer des productions locales aux produits de grande consommation actuellement importés : industries de construction mécanique et électrique, de fabrication d'articles en plastique et en verre, d'articles de confection, de produits colorants, et de produits chimiques à usages domestiques etc.

Ensuite, pour s'assurer la continuité de la croissance au-delà de la période décennale, il conviendra de favoriser les productions destinées aux entreprises elles-mêmes (pièces détachées, outillages, produits chimiques etc.) et de développer des productions de base, plus coûteuses certes en investissement, mais qui joueront un rôle décisif comme moteur de la croissance à long terme (fabrication de cellulose et de pâte à papier, raffinerie du pétrole et pétrochimie, fabrication d'engrais et de ciment, sidérurgie etc.). Ces industries lourdes et semi-lourdes dont l'implantation déjà entreprise s'amplifiera au cours des années 1968-1975, occuperont une place de plus en plus importante dans l'appareil de production ivoirien, au cours des années 1975-1980. D'ici là, il faudra avoir résolu le problème des débouchés extérieurs pour les produits de base ivoiriens, ce qui suppose une harmonisation des politiques d'industrialisation des États Ouest-Africains.

Dans toute la mesure du possible, l'implantation des nouvelles entreprises sera effectuée à proximité des centres de production de la matière première et des centres de consommation du produit fabriqué afin d'éviter une trop grande concentration de l'activité économique sur Abidjan.

La valeur ajoutée du secteur secondaire devrait passer de 16,8 milliards de F CFA en 1960 à 118,3 milliards de F CFA en 1975. Pour la réalisation de ce programme, les investissements nets prévus sont de 71,2 milliards de F CFA pour la période 1960-1969. Les activités industrielles proprement dites créeront 27.450 emplois nouveaux dont plus de 19.000 emplois d'agents de maîtrise, d'ouvriers professionnels et spécialisés. Le nombre total des salariés de la Côte d'Ivoire passera de 169.000 à 289.000 au cours de cette période.

Échanges extérieurs

La politique d'appel aux capitaux privés étrangers pour réaliser le programme d'industrialisation implique la liberté des transferts. Cette politique n'est possible que parce qu'il existe un excès des exportations sur les importations qui permet d'équilibrer la balance des paiements. Il est donc essentiel de maintenir dans l'avenir une balance commerciale excédentaire.

En raison des progrès de l'industrialisation, la structure des échanges changera profondément; les exportations du secteur agricole qui représentaient 86 % du total en 1960, ne seront plus que 59 % de l'ensemble en 1970; à l'importation, les biens d'équipement, les matières premières et les demi-produits, c'est-à-dire les fournitures nécessaires à l'industrie ivoirienne, prendront une place croissante au détriment des produits manufacturés.

Infrastructure économique

Les perspectives qui viennent d'être évoquées pour l'agriculture, l'industrie et les échanges extérieurs, ne pourront se réaliser que si une infrastructure étoffée est mise en place.

En effet, dans une large mesure, le développement économique d'un pays est subordonné à l'existence d'une infrastructure de moyens de communication suffisante et rationnellement conçue. L'influence déterminante, pour l'essor de la Côte d'Ivoire, du percement du canal de Vridi et de la construction d'un bon réseau routier, en est une preuve éclatante.

Or, si l'Est et le Centre du pays, de même que l'Ouest de la Haute-Volta sont largement desservis par le port d'Abidjan — un des meilleurs de la Côte Ouest-Africaine — les régions de l'Ouest ivoirien, en particulier le Sud-Ouest, réserve de production et de peuplement, restent trop éloignées des points d'évacuation maritime. Il a donc fallu envisager la création d'un port dans l'Ouest, à San-Pedro, accessible par un réseau de routes, voire par un chemin de fer.

Ce désenclavement du Sud-Ouest s'ajoutera aux investissements nécessaires pour développer et améliorer l'infrastructure existante, pour l'adapter au rythme de croissance de l'économie.

L'ensemble des dépenses d'infrastructure pour la période 1960-1969 est évalué à un total de 95.900 millions de F CFA se rapportant : aux ports (8.720 millions), aux chemins de fer (7.120 millions), aux routes et ponts (37.300 millions), aux voies lagunaires (640 millions), à l'aéronautique (2.030 millions), aux postes et télécommunications (4.500 millions), à l'édilité (4.200 millions), à l'électricité (25.100 millions), à l'hydraulique (6.290 millions).

Les perspectives économiques s'inscrivent dans un contexte humain en pleine évolution, et le planificateur ne peut dissocier l'économique des questions de santé publique, d'adaptation à la société moderne et de progrès culturel.

La Côte d'Ivoire connaît un fort accroissement démographique et un phénomène d'urbanisation rapide. L'évolution démographique résulte pour deux tiers, de l'excédent des naissances sur les décès et pour un tiers, du mouvement d'immigration. La croissance annuelle est de l'ordre de 3 % par an, et la population atteindra 4.600.000 habitants en 1970. A cette date, la ville d'Abidjan comptera au moins 500.000 habitants et près du 1/3 de la population de Côte d'Ivoire résidera dans les villes.

CI-DESSUS DE GAUCHE A DROITE,
VUE DU PORT D'ABIDJAN,
CONSTRUCTION DE ROUTE,
LA GARE DE LA R.A.N.
ET LE BARRAGE D'AYAMÉ
(PHOTOS NORMAND).

Santé publique et services sociaux

Pour améliorer l'état sanitaire de cette population en plein essor, le Gouvernement a décidé de développer en priorité la médecine préventive et l'éducation sanitaire de la population. C'est dans ce cadre que se situe par exemple la lutte contre les grandes endémies. L'action sera guidée par l'Institut National de la Santé Publique, dont le rôle est d'analyser les problèmes de santé publique et de proposer des programmes.

Les réalisations envisagées qui comprennent la recherche médicale, entraîneront des investissements publics de l'ordre de 5.200 millions au cours de la période 1960-1970.

Mais plus préoccupants encore que les questions sanitaires, les problèmes complexes nés de l'inadaptation à la vie moderne et aux formes industrielles du travail et du salariat se posent à différents services gouvernementaux (Affaires sociales, Santé publique, Education nationale, Jeunesse et Sports). Là encore, un accent particulier est mis sur le rôle éducateur de l'État. On citera les efforts entrepris en faveur de la protection de l'enfance et de l'éducation des mères en milieu rural ou urbain, des camps de jeunesse etc.

En plus de ces actions d'éducation, l'État doit poursuivre l'action en faveur du logement. En effet, les problèmes d'hygiène, de santé et d'adaptation sociale, sont étroitement liés aux conditions de l'habitat urbain et rural. Un besoin profond d'amélioration se manifeste dans toutes les couches de la population. Pour le satisfaire, tous les moyens de financement doivent être mis en œuvre, qu'il s'agisse de crédits publics ou de capitaux privés. En outre, les mesures prises contre la spéculation foncière seront renforcées et des facilités accordées aux paysans pour financer la construction de logements.

CI-DESSOUS L'HOPITAL D'ABIDJAN
(PHOTO INFORMATION).
JEUNES FILLES IVOIRIENNES
ET SCULPTURE SUR BOIS (PHOTOS NORMAND).

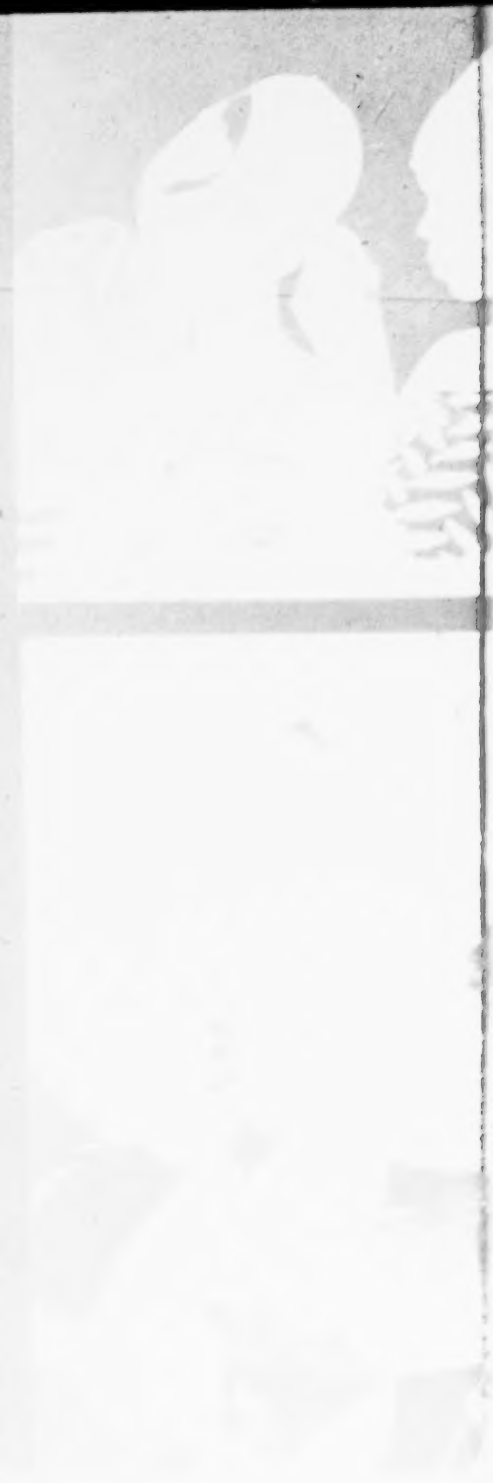

Progrès culturel

Le progrès culturel est la condition de la continuité du développement économique et social. Il doit répondre aux multiples besoins d'un pays jeune en pleine expansion.

Ces besoins sont tels, sur certains points, qu'il faut délibérément sortir des sentiers battus, cesser d'être uniquement préoccupé du caractère purement quantitatif que l'on attribue ordinairement à la question : taux de scolarisation, nombre d'établissements, formation et recrutement des maîtres etc.

L'aspect politique doit d'abord être pris en considération; il exige que la langue nationale soit le plus tôt possible connue de tous les éléments ethniques de la population, pour servir de lien entre eux.

Ensuite, l'orientation des élèves dans l'enseignement secondaire et supérieur, les programmes de formation professionnelle, devront tenir compte des besoins en cadres et en personnel formé qu'entraînera le développement économique du pays.

Il faudra surtout, pour l'enseignement dans son ensemble, entreprendre une étude approfondie des buts, des programmes et des méthodes — d'une doctrine, en un mot — qui ne saurait être menée que par des hommes dégagés de tout esprit de routine.

Les objectifs retenus nécessitent, mis à part l'enseignement agricole, 17 milliards d'investissements de 1960 à 1970 et le budget de fonctionnement de l'année 1970 atteindra 10,1 milliards.

L'UNIVERSITÉ D'ABIDJAN
ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN COTE D'IVOIRE
(PHOTOS NORMAND).

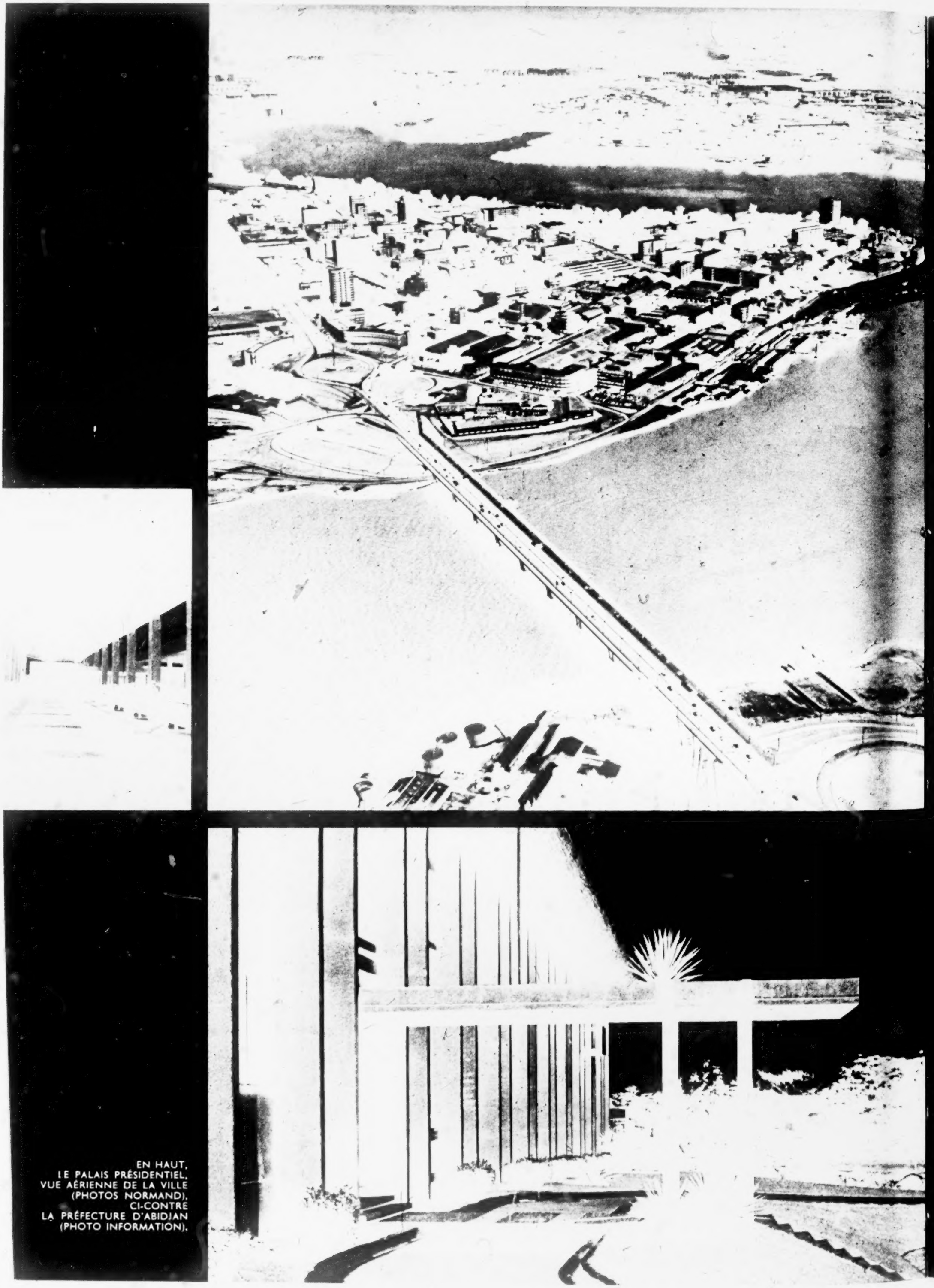

EN HAUT,
LE PALAIS PRÉSIDENTIEL,
VUE AÉRIENNE DE LA VILLE
(PHOTOS NORMAND),
CI-CONTRE
LA PRÉFECTURE D'ABIDJAN
(PHOTO INFORMATION).

frastructure
lministrative

En 1960, l'indépendance donnait en charge à la République de Côte d'Ivoire la totalité des attributions d'ordre public qui incombent à un État souverain, mais ne lui apportait, en compensation, qu'une infrastructure administrative élémentaire et, parfois, tout simplement inexistante.

Dans ces conditions, un effort particulier devait être immédiatement entrepris pour donner à Abidjan, devenue capitale nationale, les bâtiments administratifs dignes de son rôle.

La Présidence de la République, les différents ministères, particulièrement ceux nouvellement créés, les nouvelles institutions administratives et politiques de la Côte d'Ivoire, devaient être installés dans des locaux fonctionnels et suffisants. L'effort amorcé depuis 1960 est loin d'être achevé; d'autres besoins se manifestent, tout particulièrement dans l'intérieur du pays, vers lesquels convergent les moyens financiers de l'État.

L'achèvement d'un programme de 13.900 millions de F CFA est prévu pour la période 1960-1969.

On a vu les lignes directrices de la politique de développement qu'entend suivre la Côte d'Ivoire. Quelques chiffres résument les grandes étapes de l'évolution prévue et les efforts d'investissements qui seront nécessaires. Le revenu par tête évalué à 23.430 F CFA en 1960 atteindra 51.300 F CFA en 1970 et 74.900 F CFA en 1980. La production intérieure brute, qui mesure l'activité productrice du pays, passe de 135,2 milliards en 1960 à 272 milliards en 1970 et 369 milliards en 1975, avec un accroissement annuel de 6,8 % pendant la première décennie. Dans ces perspectives, la consommation des ménages, qui était de 100 milliards en 1960, devrait atteindre 183 milliards en 1970 et 252 milliards en 1975.

Pour assurer la croissance prévue, la valeur des investissements bruts annuels augmentera de 20,2 milliards en 1960 à 54 milliards en 1970. Au total, sur la période 1960-1969, il faudra que l'État ait investi 170,2 milliards et le secteur privé 168,8 milliards.

La réalisation des objectifs retenus par les Perspectives Décennales dépendra étroitement, d'une part, de la mise en œuvre d'une politique financière rigoureuse, d'autre part, d'une intervention souple mais efficace de l'État.

La politique financière doit poursuivre deux objectifs : parvenir le plus tôt possible, en matière de dépenses publiques, à l'indépendance financière sans hypothéquer dangereusement la liberté d'action des générations futures; mobiliser l'épargne privée pour assurer le développement de la production.

L'indépendance financière — dont dépend très largement l'indépendance économique et politique — qui constitue l'objectif fondamental, peut et doit être atteinte en dix années. Au terme de cette période, les ressources fiscales et celles de l'épargne intérieure serviront à assurer le financement des investissements publics. A cet effet, une structure budgétaire a été mise en place qui limite les dépenses de fonctionnement des services publics au profit du « budget de développement ». Les ressources publiques affectées ainsi aux investissements devraient atteindre 28 milliards en 1970.

Mais pendant la période 1960-1970, les ressources de ce budget resteront insuffisantes et il est prévu de faire appel à l'aide extérieure sous ses différentes formes.

En particulier, des emprunts seront contractés dont le volume sera calculé de telle sorte que les remboursements ne soient pas une charge excessive pour les générations futures et ne risquent pas d'handicaper le développement au cours des décennies suivantes. La Caisse Autonome d'Amortissement est chargée de gérer, en la maintenant dans des limites acceptables, la dette de la Côte d'Ivoire.

Le financement du secteur productif pose des problèmes différents. Il est en effet apparu que l'épargne des entreprises et des ménages dépasse largement le volume des investissements agricoles, industriels et commerciaux. Ceci pour deux raisons :

- *les possibilités d'investissement dans une économie au seuil du développement restent insuffisantes. Les liquidités tendent donc naturellement à quitter le pays pour trouver des emplois ailleurs. Des mécanismes ont été mis en place pour encourager les entreprises à employer leurs profits en Côte d'Ivoire, qui devraient suffire à provoquer une augmentation sensible du taux d'utilisation de l'épargne;*

- *les capitaux et les travailleurs étrangers jouent un rôle important dans le développement du secteur moderne en Côte d'Ivoire. Les profits et les salaires gagnés dans ce pays sont naturellement partiellement réexportés. L'effort du Gouvernement doit tendre à fixer les hommes et les capitaux et à les attirer vers la Côte d'Ivoire, puisqu'ils sont nécessaires, pour de longues années encore, au développement du pays.*

La politique de la porte ouverte à leur égard suppose que l'on s'efforce, non pas de bloquer les transferts, mais d'offrir à tous — par un choix judicieux entre les divers procédés financiers — les meilleures conditions d'utilisation de l'épargne.

D'ores et déjà, différentes structures existent à partir du « Code des Investissements », du « Fonds National d'Investissements », de la « Société Nationale de Financement » qui favorisent le développement d'un marché financier, susceptible de drainer vers les investissements productifs l'épargne produite en Côte d'Ivoire.

Finalement, pour être en mesure d'orienter, de provoquer ou d'assumer la réalisation des objectifs définis par les Perspectives Décennales, l'État doit disposer des instruments d'intervention appropriés.

Ceux que l'État ivoirien s'est donnés sont les suivants :

- *Sociétés d'État qui gèrent, dans différents domaines, les activités essentielles, celles qui n'ont pas intéressé l'initiative privée ou celles qui sont susceptibles de la stimuler.*
- *Sociétés d'économie mixte qui associent l'État et le secteur privé pour la réalisation de projets d'intérêt national;*
- *Entreprises prioritaires et conventionnées qui reçoivent des avantages fiscaux et une protection particulière, en contrepartie d'engagements contractuels en matière d'investissement, de production, de prix et d'emploi.*

D'autres instruments d'intervention pourront être utilisés s'il était nécessaire de protéger une économie encore fragile, et de la maintenir dans la ligne que la nation s'est fixée.

Mais, plus que par l'intervention autoritaire, c'est par le dialogue et la participation volontaire de tous, que l'État entend réaliser le développement économique du pays.

(PHOTOS NORMAND).

Conclusion

Les Perspectives Décennales définissent un ensemble cohérent d'objectifs à atteindre et d
moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, touchant tous les aspects du développement écono
mique, social et culturel de la Côte d'Ivoire. Objectifs et moyens ne sont pas indépendants le
uns des autres, et l'on ne saurait choisir de poursuivre tel but plus attrayant en oubliant tel autr
plus terne, refuser tel moyen trop pénible. Mais les uns et les autres, et l'expérience des cin
premières années semble le prouver, paraissent correspondre aux besoins et aux possibilités d
pays.

Certes, l'on ne peut prédire à coup sûr une réussite totale et les inconnues subsistent, qu
peuvent découler des circonstances et des événements. Mais le coefficient d'incertitude est malgr
tout réduit, parce que l'on s'est volontairement assigné des objectifs limités et que l'on a renoncé
toujours volontairement, à construire l'avenir sur des hypothèses, en comptant par exemple
sur une aide extérieure permanente, ou en imposant aux générations actuelles des sacrifice
qu'elles ne pourraient consentir.

Le développement économique repose sur le paysan et sur l'amélioration de son sort. Toute
les actions engagées ou envisagées tendent à lui donner la primauté économique que sa prépon
dérance dans la composition démographique du pays lui confère. Ce but, même s'il n'est attein
qu'au cours de la prochaine décennie, n'est jamais perdu de vue et fait l'objet des orientation
déjà données aux programmes actuels.

Les objectifs globaux doivent nous conduire à l'indépendance financière qui est la clé d
l'indépendance économique. Si aucun aléa majeur ne se produit, la Côte d'Ivoire doit être e
mesure, vers 1970, d'entrer dans cette phase de décollage de son économie qui lui permettra d
continuer son développement avec les seules ressources d'une fiscalité modérée et d'une épargn
patiemment dirigée vers les investissements les plus utiles.

Un effort continu et tenace, une discipline consentie et souple de tous les producteurs et d
tous les consommateurs, une rigueur dans la gestion financière et administrative de l'État, son
les conditions à observer, mais le but est assez exaltant pour que la résolution soit unanime e
ferme.

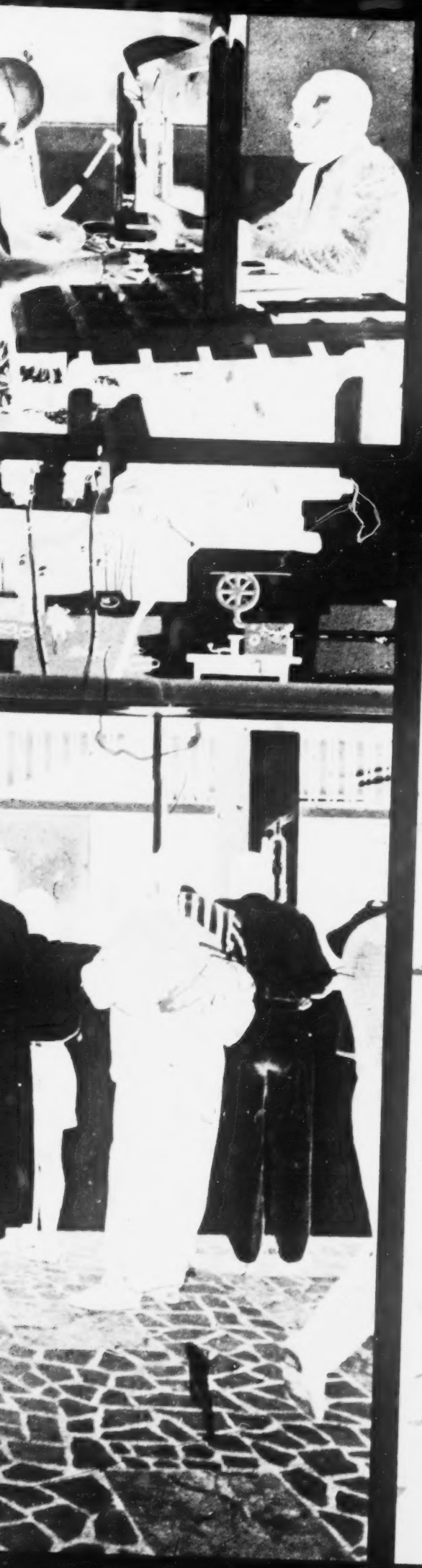

(PHOTOS NORMAND)

OBJECTIFS GLOBAUX

PAGES OBJECTIFS GLOBAUX

Introduction 20 LE PROBLÈME A RÉSOUDRE

CHAPITRE I 25 **Le décollage de l'économie**

A 25 LES GRANDES LIGNES DE LA CROISSANCE

B 27 LA RÉPARTITION DES RESSOURCES DISPONIBLES

27 1 - Le commerce extérieur. 2 - Les investissements. 3 - La consommation des ménages. 4 - L'emploi.

CHAPITRE II 35 **La transformation des structures de production**

paragraphe 1 35 1960 : STRUCTURES DE PRODUCTION ET POSSIBILITÉS DE CROISSANCE

A 35 LE TABLEAU ÉCONOMIQUE EN 1960

35 1 - Les ressources. 2 - Les emplois

B 36 LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE EN 1960

36 1 - L'industrie. 2 - L'agriculture.

paragraphe 2 37 LES PERSPECTIVES DE PRODUCTION EN 1965 ET 1970

A 37 LA MÉTHODE EMPLOYÉE

37 1 - La détermination des objectifs de production, d'investissement et d'emplois. - 2 La construction des tableaux économiques 1965 et 1970.

B 39 LES RÉSULTATS

39 1 - L'évolution des structures de production par grand groupe d'activités. 2 - La diversification de la production agricole. 3 - La transformation de l'appareil de production industrielle et le démarrage de la croissance. 4 - La diversification des exportations. 5 - La modification des importations.

PAGES OBJECTIFS GLOBAUX

CHAPITRE III 47 Le financement de la croissance

paragraphe 1 47 **PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES**

A 47 ÉVALUATION DES BESOINS

48 1 - Le programme d'investissements publics. 2 - Les besoins du budget de fonctionnement. 3 - Les transferts.

B 49 L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

50 1 - Recettes provenant des impôts indirects. 2 - Recettes provenant des impôts directs.

C 52 ÉQUILIBRE FINANCIER PROSPECTIF

52 1 - Équilibre en 1960. 2 - Équilibre en 1965. 3 - Équilibre en 1970. 4 - Évolution de l'aide extérieure.

paragraphe 2 54 **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS**

A 54 LES BESOINS

B 55 LES RESSOURCES

C 55 L'ÉQUILIBRE FINANCIER

D 56 LA POLITIQUE FINANCIÈRE

56 1 - La politique de crédit. 2 - La politique du Fonds National d'Investissements. 3 - Les comptes financiers du secteur privé.

paragraphe 3 58 **EXAMEN DE L'ENSEMBLE DES FLUX ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

A 58 LE TABLEAU D'ENSEMBLE

58 1 - L'établissement du tableau. 2 - L'équilibre 1960. 3 - L'équilibre 1965. 4 - L'équilibre 1970.

B 61 L'ÉVOLUTION DES RELATIONS STRUCTURELLES

62 1 - Les revenus et l'épargne. 2 - L'épargne et les investissements. 3 - La répartition des revenus. 4 - Les comptes extérieurs.

LES OBJECTIFS GLOBAUX

LE PROBLÈME A RÉSOUDRE

— L'agriculture occupe en Côte d'Ivoire une place trop importante pour qu'un processus de croissance puisse se développer sans son concours. La limitation des débouchés et la baisse des cours mondiaux des grands produits d'exportation : café, cacao, soulignent actuellement sa fragilité et le caractère particulièrement monolithique de ses exportations, pour près de 90 % constituées par trois produits : café, cacao et bois.

Industrialiser et équiper le pays exigeront des importations accrues d'outillages. Il s'agit donc d'intensifier la politique d'exportation et par suite de diversifier les productions agricoles susceptibles d'être exportées, en l'état ou après transformation industrielle : bananes, ananas, caoutchouc, huile de palme et de coprah etc...

Les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage constituent, en outre, une matière première tout indiquée pour développer les industries locales : coton, fibres jutières, tabac, canne à sucre, poisson et viande, fruits et légumes pour les conserveries, mais aussi café, cacao et manioc pour fabriquer du café soluble, du beurre de cacao et de la fécule.

De même, les forêts qui fournissent une part non négligeable des exportations, sous forme de grumes, devraient alimenter une industrie du bois pour les besoins intérieurs et l'exportation. Elles devraient également justifier l'implantation d'une industrie de la pâte à papier et de la cellulose.

Bref, les ressources naturelles du sol et du sous-sol ivoiriens offrent de larges possibilités dont le plan doit organiser la mise en valeur.

Introduire des cultures riches : coton, riz irrigué, canne à sucre, tabac, dans le Nord et le centre du pays, devrait réduire l'écart important qui existe entre les régions de l'intérieur et la zone côtière plus favorisée.

De façon plus générale, l'élévation du niveau de vie des populations rurales traditionnelles conditionne le succès de la politique d'industrialisation. Cultures industrielles et cultures d'exportation doivent accroître suffisamment leur pouvoir d'achat, pour que des débouchés assez larges soient assurés aux produits manufacturés locaux.

L'élévation des niveaux de vie, mais aussi l'amélioration de la situation alimentaire de la population, exigeront par suite, des efforts sérieux dans le domaine des cultures vivrières. Il s'agit à la fois d'en augmenter la productivité, pour dégager les surplus de main-d'œuvre nécessaires pour les autres cultures, mais aussi d'en modifier la composition. Pour équilibrer quelque peu la ration alimentaire, on encouragera la production des céréales : riz, maïs, sorgho, de préférence aux tubercules, mais aussi celle des fruits et légumes, des arachides et autres sources de corps gras végétaux.

Pour remédier, de même, au déficit en protéines animales, il faudra au moins doubler la production de viande et celle de poisson, ce qui ne dispensera pas d'en doubler les importations. La pêche offre de larges possibilités de développement en mer et en lagune. Doubler le cheptel posera de plus difficiles problèmes. Il s'agit de transformer l'agriculteur traditionnel en agriculteur éleveur, associant dans son exploitation, aux cultures modernes, l'élevage producteur de lait-viande-fumier et attelage.

La solution de ces problèmes de développement agricole supposera résolus ceux de la formation du paysan qui doit acquérir les notions essentielles de l'agriculture moderne pour assurer la rentabilité et la stabilité de son exploitation. Cette formation sera naturellement longue et ne pourra être obtenue que s'il est encadré, pendant quelques années, par des techniciens, moniteurs et conseillers ruraux en particulier qui doivent eux-mêmes être formés dans des établissements ou centres spécialisés. Sans elle, les meilleures

améliorations techniques et les capitaux engagés risqueraient de rester sans effet.

En outre, pour que le personnel technique d'encadrement trouve dans les villages des populations sensibilisées aux tâches de modernisation, il est nécessaire de former, au cours de brefs stages, des animateurs. Ils seront recrutés parmi les éléments villageois dynamiques, suffisamment âgés pour avoir une influence sur les autres cultivateurs. On leur apprendra l'essentiel des méthodes culturales dont ils auront ensuite à se faire les propagandistes. Mais ils recevront en outre une formation sociale et civique qui les aidera à découvrir les besoins sociaux et culturels de leurs villages et les moyens de contribuer à la modernisation de ceux-ci.

Certes, en termes de croissance de la production intérieure, les différentes activités agricoles ne sauraient jouer, au cours des prochaines années, un rôle décisif dans le « décollage » de l'économie ivoirienne. Les progrès dans ce secteur sont forcément lents à se faire sentir et des taux annuels de croissance de 3 à 4 % difficiles à dépasser. Des résultats plus spectaculaires devront être obtenus dans l'industrie, si un taux de croissance globale plus élevé doit être atteint pour assurer, vers 1970, le démarrage de l'économie.

Par contre, si, durant cette période, le processus de transformation des structures traditionnelles n'est pas enclenché, l'essor des activités industrielles se trouvera lui-même compromis faute de débouchés suffisants dans le monde rural.

— Depuis l'ouverture du Canal de Vridi un mouvement d'industrialisation d'envergure est en cours. Il est toutefois assez irrégulier suivant les secteurs. Pour que le pays accède à la phase de « décollage », il importe donc de l'étoffer et d'accroître suffisamment le poids de l'industrie dans l'appareil de production national pour que celle-ci soit en mesure de déclencher un processus de croissance.

Il s'agit là d'opérer une transformation profonde des structures de production du pays. Il ne suffit pas d'introduire un nombre assez large d'entreprises pour que leur activité représente une fraction croissante de la production intérieure. Il faut encore que l'appareil de production industrielle, créé au cours de la période, soit susceptible d'entretenir et d'accélérer par la suite la croissance économique. En plus des petites et moyennes industries, grosses productrices de valeur ajoutée et d'emploi par rapport aux investissements nécessaires, il ne faudra pas non plus négliger les entreprises, même plus coûteuses en termes d'investissements, mais qui doivent ultérieurement entraîner, en amont ou en aval, d'autres implantations industrielles.

Le problème du marché nécessaire à l'écoulement des produits d'unités aux capacités de production forcément importantes, exigera qu'on élargisse l'espace économique ivoirien au-delà des frontières politiques. Il s'agira, en particulier entre les États de la même zone géographique, de conclure des accords qui assurent, dès le départ, la rentabilité d'usines d'engrais, de ciment, ou de chaînes de montage.

Il conviendra enfin d'encourager l'industrialisation de centres secondaires, comme Bouaké, Korhogo, Daloa, ou Man, pour éviter une trop grande concentration de l'activité économique sur Abidjan.

— La mise en route d'un processus de croissance global est directement fonction de la réalisation des programmes d'investissement exigés par le développement des activités agricoles, industrielles ou tertiaires. Celles-ci toutefois requièrent qu'un certain volume de travaux d'infrastructure soit effectué pour permettre leur implantation, leur approvisionnement en matières premières et en énergie ou l'écoulement de leurs produits. Des programmes de routes, ports, chemin de fer, aérodromes, barrages et centrales électriques, seront à exécuter au cours de la période décennale.

De même, la formation des cadres administratifs, industriels et agricoles indispensables à la réalisation des perspectives, exigera qu'on développe les écoles spécialisées et les centres de formation. Les besoins accrus en main-d'œuvre, ceux de l'encadrement et de l'animation du monde rural, impliqueront l'étoffement des programmes de formation professionnelle, de scolarisation et d'éducation des jeunes, la promotion sociale de la population et l'amélioration de son état de santé.

L'ensemble de ces objectifs économiques, culturels et sociaux posera le problème du financement des investissements nécessaires à leur réalisation. Certains d'entre eux, en outre, éducation et santé, entraîneront des charges récurrentes fort lourdes. Des arbitrages seront nécessaires, au niveau de la puissance publique. Il conviendra d'ajuster, en fonction de leurs urgences respectives, les besoins des uns et des autres aux possibilités du pays, qu'il s'agisse de ses ressources propres, d'emprunts ou de dons extérieurs.

L'industrialisation suscitera le gonflement des services tertiaires. Les emplois créés par ces diverses activités devraient accroître le nombre des salariés non agricoles. Le chômage et le sous-emploi urbains qu'on constate en particulier à Abidjan, devraient pouvoir être résorbés. Mais il faudra des années avant que les activités non agricoles puissent occuper une fraction importante de la population active, jusqu'ici à 95 % rurale. Si l'afflux des jeunes vers les villes devait continuer au rythme actuel, il est impensable qu'on puisse leur assurer à tous du travail.

Aussi bien, l'essor de l'agriculture ivoirienne et l'ampleur de opérations à entreprendre, plantations de palmiers à huile et de cocotiers, culture du coton et du riz irrigué, etc... exigent qu'on augmente au maximum la productivité de la main-d'œuvre locale ou immigrée. Compte tenu de l'insuffisance des effectifs disponibles par rapport aux besoins, il faudrait généraliser, aussi rapidement que possible, des méthodes modernes de culture, de plantation et d'élevage.

Il s'agit, en outre, de donner aux jeunes des raisons de rester à la terre et de supprimer les motifs de frustration d'ordre économique et sociologique qui les poussent actuellement à la déserter.

Le problème est complexe puisqu'il suppose qu'on résolve aussi bien celui d'un enseignement adapté à de futurs ruraux, que celui de la formation du personnel d'encadrement nécessaire à la modernisation des méthodes de travail, mais tout autant qu'on apporte une réponse aux questions délicates du régime foncier, du matriarcat, des rapports entre vieux et jeunes au village, du maintien d'une certaine activité intellectuelle, du confort et des loisirs.

— Finalement, l'essor économique du pays exigera des efforts et des sacrifices, tant des contribuables et des travailleurs urbains que des populations rurales qui devront participer directement à la modernisation de la production agricole. L'accroissement de la richesse nationale devra, par suite, s'accompagner d'une élévation progressive des niveaux de vie. Celle-ci doit rester compatible avec les exigences de la politique d'investissement qui absorbera une part de plus en plus importante des ressources locales et des importations. Mais elle doit s'étendre, dans toute la mesure du possible, à l'ensemble de la population, qui bénéficiera directement des investissements sociaux et culturels qui lui seront consacrés. Les revenus disponibles pour la consommation des ménages devront, en outre, suivre de près l'augmentation des biens et services non réservés à l'investissement ou à l'exportation.

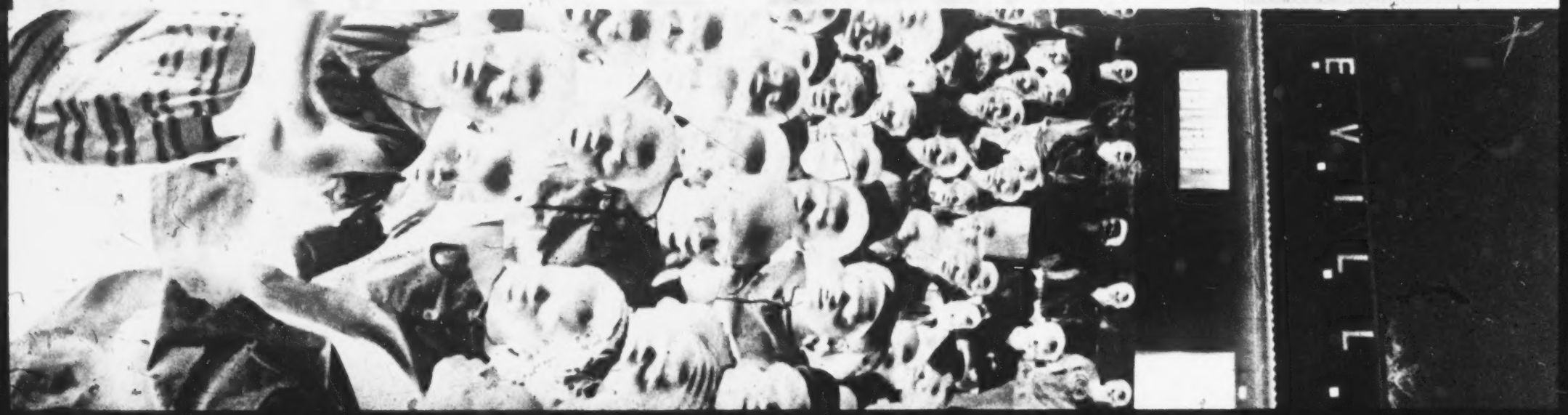
E V I L .

CHAPITRE I

DÉCOLLAGE DE L'ÉCONOMIE

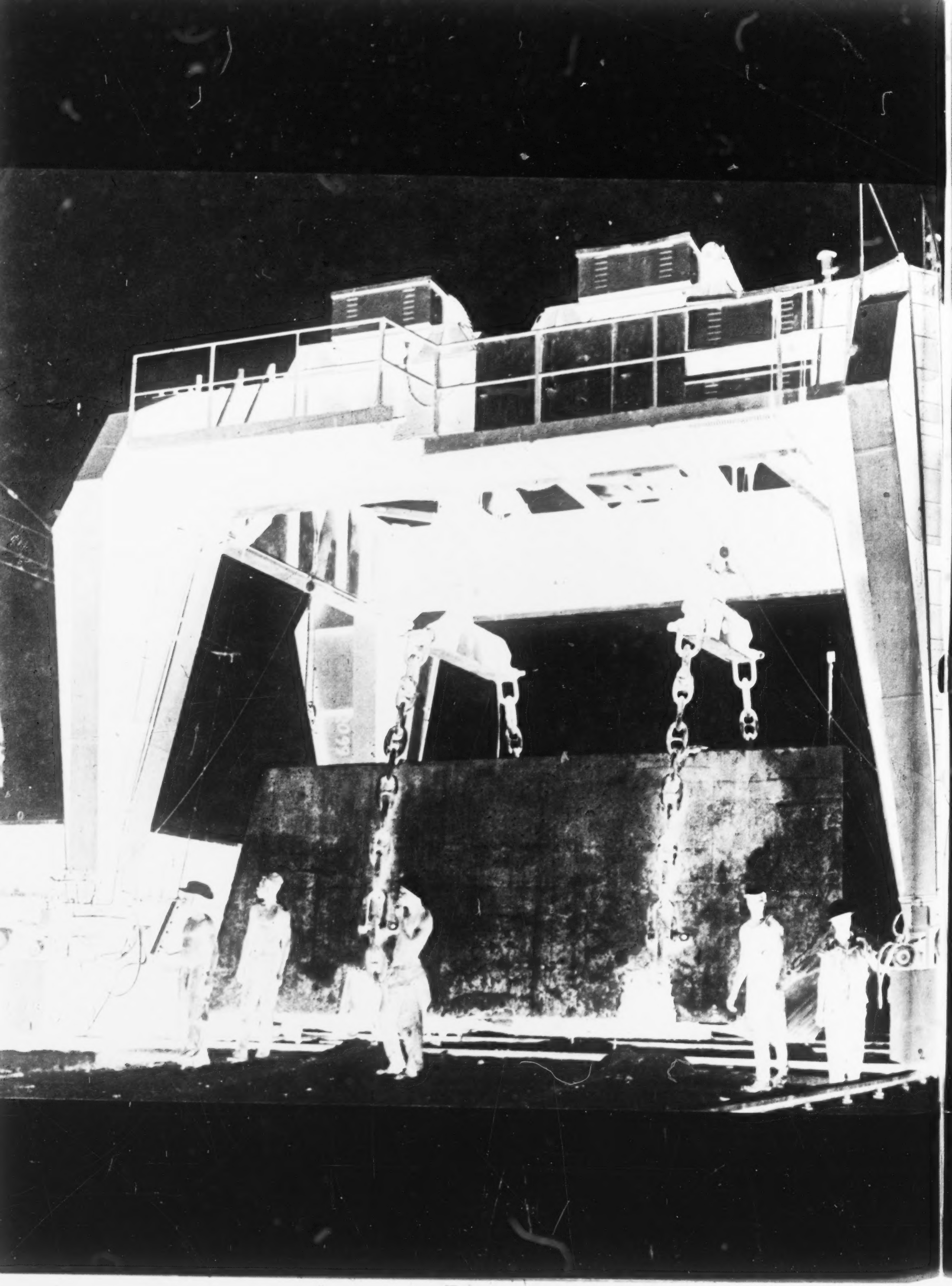

CHAPITRE I DÉCOLLAGE DE L'ÉCONOMIE

L'énoncé du problème à résoudre en Côte d'Ivoire correspond assez bien à ce que Rostow appelle « *la phase de transition* » au cours de laquelle doivent être réunies les conditions préalables du démarrage.

A partir de 1970, par contre, si le problème posé a trouvé sa solution, le pays devrait accéder à la phase suivante du développement : « le décollage ». D'après le même auteur, trois critères permettent de la caractériser.

— *Le taux de l'investissement net devra dépasser* 10 % *de la Production intérieure brute.*

— *Un appareil de production industrielle sera en place, dont un nombre suffisant de branches seront susceptibles d'expansion rapide.*

— *Il existera enfin un appareil politique, social et institutionnel en mesure d'appuyer et d'activer l'essor du secteur moderne pour que la croissance cesse d'être occasionnelle et devienne un* « phénomène normal » *dans la vie économique du pays.*

C'est aussi dans cette optique de « *pré-décollage* » que plusieurs modèles de croissance ont successivement été élaborés pour servir de base aux travaux de planification. Pour définir les objectifs globaux de la croissance, on n'est pas toutefois parti d'un modèle de développement abstrait ou de taux de croissance choisis a priori. C'est à la suite d'une analyse minutieuse des possibilités de croissance des différents secteurs d'activité économique, sociale et culturelle, tenant le plus grand compte des ressources et des moyens d'action disponibles, tant intérieurs qu'externes, qu'on a finalement retenu les objectifs de production, d'investissement et d'emplois du modèle de croissance ivoirien, pour la période 1960-1970.

Il a fallu pour cela chercher des solutions aux problèmes que soulèvent le développement agricole et industriel, la réalisation d'un lourd programme d'investissement et la diversification des exportations. Au fur et à mesure qu'ont progressé les travaux de projection décennale, par branche d'activité, les objectifs du modèle de croissance ont été revisés pour tenir compte des difficultés rencontrées ou des possibilités qui se manifestaient.

A LES GRANDES LIGNES DE LA CROISSANCE

Le modèle présenté ici (*cf. tableau* 1) est en fait l'aboutissement du travail de planification des années 1962 et 1963. Il est sujet à révision. Globalement il confirme que la production intérieure brute, c'est-à-dire la valeur ajoutée par les différentes entreprises industrielles, agricoles et les services, qui aura crû annuellement de 7,2 % entre 1960 et 1965, devrait augmenter de 7,3 % chaque année au cours de la période quinquennale suivante.

Les résultats de la projection 1970-1975(1) indiquent que le taux de la croissance globale devrait se maintenir aux environs de 6,3 % au cours de cette période. Ils soulignent donc que l'expansion déclenchée de 1960 à 1970 pourra se poursuivre par la suite. Il apparaît que la contribution de l'agriculture à la croissance sera relativement modeste, tout au cours de la période 1960-1970. Les cultures vivrières ne pourront guère dépasser les besoins de la consommation locale, sauf pour des utilisations industrielles de certains de ces produits: fruits et légumes, manioc, maïs, igname. Seul l'élevage connaîtra une progression plus rapide. En moyenne, les taux annuels varieront de 3,5 à 4,6 puis à 4,1 %. Les cultures industrielles et d'exportation devront d'abord rattraper le retard pris en 1961, à la suite de la baisse des prix du café et du cacao. C'est surtout à partir de 1970 que les vastes programmes de plantation projetés, palmiers à l'huile, cocotiers, hévéas, commenceront à produire leurs effets. Ceux-ci par ailleurs susciteront un accroissement d'activité dans les industries correspondantes.

Ce modèle de croissance met surtout en lumière le rôle central que doivent jouer les activités secondaires (2) (bâtiment et travaux publics non compris) dans l'essor de l'économie de 1960 à 1970. Avec des taux de croissance annuelle de près de 20, puis 16 %, elle doivent compenser les taux plus modestes atteints par les activités primaires, entraîner le gonflement des activités tertiaires et des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

(1) Cf. Annexe I (2) Nous avons distingué ici : *Activités primaires* : agriculture vivrière, agriculture travaillant pour l'industrie et l'exportation, élevage, pêche et forêt. *Activités secondaires* : mines, énergie, bâtiment, travaux publics, industrie de transformation et artisanat. *Activités tertiaires* : transports, services, commerce.

MODÈLE DE CROISSANCE 1960-70 (EN MILLIARDS CFA PRIX 1960 - EXPORT. 1961-70 RECTIFIÉES PRIX 1961). TABLEAU I

	1960	1965	1970	Période	1960-1965	Période	1965-1970
	milliards de F CFA			Indice de croissance base 100 en 1960	Taux de croissance annuel	Indice de croissance base 100 en 1965	Taux de croissance annuel
RESSOURCES							
Production Intérieure brute (valeur ajoutée)							
Agriculture vivrière et élevage	41,40	49,10	61,61	118,6	3,5	125,5	4,6
Agriculture industrielle et d'exportation	25,37	28,54	36,23	112,5	2,4	126,9	4,9
Forêt	3,67	5,21	6,18	142,0	7,3	118,6	3,5
Pêche	1,01	1,96	2,73	194,0	14,2	139,3	6,8
Mines, énergie, industrie, artisanat	11,29	27,88	58,96	246,9	19,8	211,5	16,2
Bâtiments - T.P.	5,48	9,21	11,81	168,1	10,9	128,2	5,1
Transports, services	10,93	16,62	22,89	152,1	8,8	137,7	6,6
Commerce	36,04	52,84	71,75	146,6	8,0	135,8	6,3
Total production	135,19	191,36	272,16	141,5	7,2	142,2	7,3
Importations	36,55	52,09	71,65	142,5	7,3	137,6	6,6
Diminution des stocks	0,77	—	—	—	—	—	—
Total ressources	172,51	243,45	343,81	141,1	7,2	141,2	7,2
EMPLOIS							
Exportations	45,70	66,75	95,63	146,1	7,9	143,3	7,5
Consommation ménages	99,90	133,58	183,00	133,7	6,0	137,0	6,5
Consommation administrations et institutions financières	5,64	7,10	9,00	125,9	4,7	126,8	4,9
Equipement	20,16	34,70	54,00	172,1	11,5	155,6	9,2
Augmentation des stocks	1,11	1,32	2,18	—	—	—	—
Total emplois	172,51	243,45	343,81	141,1	7,2	141,2	7,2
Excédent balance commerciale	9,15	14,66	23,98				

Il souligne en même temps la profonde transformation qui doit s'opérer, au cours de la période, dans l'appareil de production ivoirien. Les activités secondaires (y compris bâtiment et travaux publics) ne représentaient en 1960 que 12 % de la production intérieure du pays. Ce pourcentage devrait dépasser 19 % en 1965 pour atteindre 26 % en 1970 *(cf. tableau* 2*)*.

ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR GRAND GROUPE D'ACTIVITÉS TABLEAU 2

	en milliards F CFA			en pourcentages			indices	
Activités	1960	1965	1970	1960	1965	1970	70/60	70/65
Primaires ..	71,45	84,81	106,75	52,9	44,3	39,2	149,4	125,9
Secondaires.	16,77	37,09	70,77	12,4	19,4	26,0	422,0	190,8
Tertiaires ..	49,97	69,46	94,64	34,7	36,3	34,8	189,4	136,3
Total.....	135,19	191,36	272,16	100,0	100,0	100,0	201,3	142,2

A cette date, par contre, les activités primaires n'assureront plus que 39 % de la production intérieure, contre 53 % en 1960. L'augmentation du poids relatif du secteur secondaire, par rapport aux deux autres, constitue l'un des signes les plus indiscutables qui annoncent normalement le « décollage » d'une économie.

L'importance des modifications que doivent subir les structures de production du pays est, en outre, globalement reflétée par le triplement des échanges inter-entreprises de 1960 à 1970 *(cf. tableau* 14.*)*. L'analyse par branche soulignera l'ampleur des courants d'échange suscités par l'introduction de nouvelles activités industrielles.

B LA RÉPARTITION DES RESSOURCES DISPONIBLES

En regard des accroissements de production par grand secteur d'activités, le modèle de croissance répartit, entre les différents agents économiques, les ressources disponibles.

le commerce extérieur

Pour permettre les importations d'outillages indispensables à l'équipement du pays et celles des matières premières et demi-produits qui doivent alimenter les nouvelles usines, les exportations seront multipliées par 2,1 entre 1960 et 1970. Compte tenu des possibilités limitées d'écoulement à l'étranger des produits agricoles, les progrès proviendront avant tout des exportations de produits industriels. Multipliées par 7,2 au cours de la période 1960-1970 (cf. tableau 3) celles-ci passeront de 11 % des ventes extérieures en 1960, à 38 % en 1970. De nouveaux produits apparaîtront dans la liste des articles exportés : pâte à papier, beurre de cacao, conserves de thon, caoutchouc, etc... Ils contribueront à diversifier la structure du commerce extérieur, pour en diminuer la sensibilité aux fluctuations des cours internationaux.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS PAR GRAND GROUPE DE PRODUITS — TABLEAU 3

	en millions de F CFA 1960 pour 65 et au-delà, prix 61			en pourcentages		
Produits	1960	1965	1970	1960	1965	1970
Agriculture, pêche, forêts	39.166	51.098	56.138	85,7	76,5	58,7
Industrie, mines	5.045	13.400	36.289	11,0	20,1	38,0
Transports, services	1.492	2.250	3.200	3,3	3,4	3,3
Total	45.703	66.748	95.627	100,0	100,0	100,0

investissements

Les besoins d'investissement, au cours de la période 1960-1969, pour l'exécution des programmes d'équipement dans l'agriculture, l'industrie, les services, mais aussi pour la réalisation des travaux d'infrastructure économique, sociale, culturelle et administrative, s'élèveront à quelque 270,2 milliards de F CFA (prix 1960), auxquels s'ajouteront 68,8 milliards pour le renouvellement des immeubles et des outillages privés et publics. Le volume des investissements bruts représentera donc 339 milliards pour la décennie (1). Il atteindra 218,5 milliards pour la seule période 1965-1969.

De 1960 à 1969, l'industrie, les mines et les services absorberont 133,0 milliards dont 61,8 pour le renouvellement. L'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts en réclameront 35. 102,9 iront aux travaux d'infrastructure économique (dont 7,0 pour le renouvellement) et 68,1 à ceux d'infrastructure sociale, culturelle et administrative.

VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS BRUTS 1960-69 — TABLEAU 4

	en milliards F CFA 1960		en %	en %
	1960-69	1965-69	1960-69	1965-69
Agriculture, pêche, élevage, forêts	35,0	24,2	10,3	11,1
Industries, services	133,0	83,8	39,2	38,4
Infrastructure économique	102,9	66,3	30,4	30,3
Infrastructure sociale, culturelle, administrative	68,1	44,2	20,1	20,2
Total	339,0	218,5	100,0	100,0

De 1960 à 1969, les activités industrielles et tertiaires recevront la part la plus large : 39,2% des investissements bruts. L'entretien et le développement rapide de l'appareil industriel conditionnent, en fait, l'essor économique du pays. Par contraste, les activités agricoles semblent défavorisées, si l'on tient compte qu'elles font vivre près de 95 % de la population active. Toutefois, le monde rural bénéficiera d'une part importante des investissements économiques et sociaux. La faiblesse relative du montant des investissements consacrés directement à l'agriculture s'explique en fait par la capacité limitée d'absorption de ce secteur d'activité. Des sommes considérables seront dépensées pour la réalisation des grandes opérations prévues : palmier à huile, cocotier, riziculture, etc... Mais il faudra que l'agriculture, la pêche et l'élevage modernes aient largement gagné sur les structures d'exploitation traditionnelles pour que s'accroisse leur capacité d'absorp-

(1) Les investissements sont comptabilisés de 1960 à 1969, pour les perspectives décennales. Les résultats, en termes de production et d'emploi, de consommation des ménages et de dépenses budgétaires de fonctionnement, sont enregistrés de 1960 (année zéro des perspectives décennales) à 1970, année qui suit l'achèvement du programme d'investissements.

tion. Or les transformations profondes que devra subir le monde rural traditionnel exigeront de longs délais. Elles poseront plus un problème d'encadrement et d'animation que de milliards à investir.

Pour déterminer le volume des travaux d'infrastructure économique, on a tenu le plus grand compte des incidences des différentes opérations prévues sur la croissance économique à moyen et à long terme. Parmi les investissements sociaux et culturels, la priorité a été accordée aux besoins de l'enseignement et de la santé publique.

En matière d'enseignement, la transformation du monde rural traditionnel exige qu'on en relève le niveau culturel. L'objectif retenu serait de scolariser, d'ici 1970, 60 % de la jeunesse scolarisable, pour approcher des 100 % aux environs de 1975. Mais il s'agit en même temps d'adapter les programmes d'enseignement pour que les jeunes ruraux gardent leur attachement à la terre. Parallèlement, l'enseignement technique et la formation professionnelle seront poussés à tous les niveaux, en fonction des débouchés prévus. Les lourds besoins en cadres ont conduit à étoffer l'enseignement secondaire pour obtenir 800 bacheliers par an en 1970 contre 100 en 1960, et 5 500 B.E.P.C. contre 600 la même année. L'Université d'Abidjan devra compter quelque 2 000 étudiants en 1970.

Ces projets ambitieux entraîneront, sous forme d'investissements, une dépense de plus de 21 milliards de 1960 à 1969. Le budget de fonctionnement du Ministère de l'Éducation Nationale dépassera, en 1970, 10 milliards de F CFA, ce qui représentera plus du quart du budget total. Cette charge, tant en investissement qu'en frais de fonctionnement, sera particulièrement lourde pour le pays. Il s'agit-là, pourtant, d'un choix politique primordial puisqu'il conditionne au premier chef l'avenir économique, social et culturel de la Nation.

Au point de vue santé publique, on a mis délibérément l'accent sur la médecine préventive et l'hygiène sociale : il convient de supprimer les grandes endémies et d'éduquer la population, les mères de famille en particulier, aux notions sanitaires de base.

Plus coûteuse, la médecine curative recevra sa part; on s'efforcera de compléter le réseau hospitalier et de l'étendre par la création de centres de santé ruraux et par l'organisation d'équipes médicales itinérantes. 5 milliards d'investissement seront nécessaires au cours de la période 1960-1969 et le budget de fonctionnement dépassera 4 milliards en 1970.

La réalisation d'un programme d'équipement aussi vaste exigera du pays un effort considérable. Globalement, le volume des investissements bruts devrait passer de moins de 15 % de la production intérieure en 1960 à près de 20 % en 1970. Pour un pays au démarrage de sa croissance, ce pourcentage est particulièrement élevé.

De 1960 à 1969, sur un total de 339 milliards, un peu plus de la moitié, 170,2 milliards (50,2 %) seront constitués par des investissements publics (cf. tableau 5). Leur financement exigera, tout au cours de la période, le maintien d'une aide extérieure substantielle. Au fur et à mesure toutefois, que s'accroîtront la production intérieure et les ressources locales disponibles pour l'investissement, le montant de celle-là perdra de son importance relative. Elle ne devrait pas, en 1970, dépasser 5 milliards, sur un montant d'investissements publics qui atteindra alors 28 milliards, et elle aura complètement disparu en 1975.

Pour faire face à ces charges d'investissement et à celles du budget de fonctionnement, un réaménagement de la politique fiscale sera nécessaire. Il devra tenir compte à la fois de l'augmentation de la productivité industrielle et des moins-values fiscales entraînées par les avantages concédés aux entreprises prioritaires.

Le montant des investissements privés, de 1960 à 1969, devrait atteindre 168,8 milliards. Les capitaux privés étrangers financeront une large partie des investissements nets. Le Fonds d'investissement contribuera à développer les implantations industrielles sur ressources locales et devrait faciliter l'association de l'épargne africaine à la création des nouvelles entreprises.

INVESTISSEMENTS BRUTS 1960-1969. VENTILATION SUIVANT L'ORIGINE DU FINANCEMENT. en milliards de F CFA 1960
TABLEAU 5

PERIODE 1960-1969	Investissements sur fonds publics			Investissements sur fonds privés			Total investissements publics et privés		
Secteurs	Bât. T.P.	Outillage	Invest. publics	Bât. T.P.	Outillage	Invest. privés	Bât. T.P.	Outillage	Total
Agriculture	23,2	3,0	26,2	8,8	—	8,8	32,0	3,0	35,0
Industrie, Mine, Commerce	—	—	—	16,8	54,4	71,2	16,8	54,4	71,2
Logement	1,0	—	1,0	27,0	—	27,0	28,0	—	28,0
Infrastructure économique et sociale	107,3	28,7	136,0	—	—	—	107,3	28,7	136,0
Renouvellement	—	7,0	7,0	12,7	49,1	61,8	12,7	56,1	68,8
Total	131,5	38,7	170,2	65,3	103,5	168,8	196,8	142,2	339,0

TABLEAU 5 (suite)

PÉRIODE 1965-1969	Investissements sur fonds publics			Investissements sur fonds privés			Total investissements publics et privés		
Secteurs	Bât. T.P.	Outillage	Invest. publics	Bât. T.P.	Outillage	Invest. privés	Bât. T.P.	Outillage	Total
Agriculture	16,2	2,0	18,2	6,0	—	6,0	22,2	2,0	24,2
Industrie, Mine, Commerce	—	—	—	9,9	38,2	48,1	9,9	38,2	48,1
Logement	0,6	—	0,6	15,8	—	15,8	16,4	—	16,4
Infrastructure économique et sociale	66,4	23,7	90,1	—	—	—	66,4	23,7	90,1
Renouvellement		4,0	4,0	7,4	28,3	35,7	7,4	32,3	39,7
Total	83,2	29,7	112,9	39,1	66,5	105,6	122,3	96,2	218,5

Le volume des importations d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements privés ou publics, mais aussi le service de la dette extérieure et les transferts inévitables, exigeront le maintien d'un large excédent de la balance commerciale. Supérieur à 9 milliards en 1960, celui-ci atteindra 24 milliards en 1970. Les transferts seront en partie compensés par les flux de capitaux et de crédits extérieurs. Leur volume global devrait diminuer relativement au fur et à mesure que le mouvement d'industrialisation prendra de l'ampleur et que s'élargiront sur place les occasions d'investir.

Pour ventiler, entre les différentes années de la période 1960-1970, les volumes globaux d'investissements publics et privés, on a tout d'abord dressé le calendrier des implantations industrielles dans les diverses branches d'activité. Pour les investissements publics, on a, par nature, établi l'échéancier des principales réalisations, en cherchant, par ailleurs, à assurer une progression régulière de leur montant global.

CHEMINEMENT DES INVESTISSEMENTS 1960-1965-1970 (EN MILLIARDS DE F CFA 1960) TABLEAU 6

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	période 1965-1969	période 1960-1969	1970
Investissements Nets privés	5,5	6,0	7,5	8,7	9,4	10,4	12,8	14,6	15,8	16,3	69,9	107,0	17,0
Investissements Nets publics	9,3	10,5	10,0	10,5	14,0	17,5	19,6	22,1	24,1	25,6	108,9	163,2	27,0
Renouvellement	5,4	5,6	5,7	6,0	6,4	6,8	7,3	7,9	8,5	9,2	39,7	68,8	10,0
Total investissements Bruts	20,2	22,1	23,2	25,2	29,8	34,7	39,7	44,6	48,4	51,1	218,5	339,0	54,0
Dont													
bâtiment TP	12,7	14,2	14,8	15,2	17,6	21,6	23,1	24,5	26,1	27,0	122,3	196,8	28,2
et outillage	7,5	7,9	8,4	10,0	12,2	13,1	16,6	20,1	22,3	24,1	96,2	142,2	25,8

On a ensuite distingué, dans ces investissements, la part des outillages et celle des bâtiments et des travaux de génie civil. On a obtenu de la sorte les niveaux d'activité que devront atteindre les entreprises de bâtiment et de travaux publics au cours de la période *(cf. tableau 6)*.

la consommation des ménages

L'augmentation des ressources du pays à un rythme voisin de 7 % par an, devrait permettre une élévation régulière de la consommation des ménages de plus de 6 % chaque année. Compte tenu de la croissance démographique (2,56 %), la consommation par tête progressera de 3,4 à 4,0 % par an au cours de la période 1960-1970. Cette amélioration du niveau de vie entrainera une modification progressive de la structure de consommation. Celle-ci devrait se porter davantage vers les catégories de produits alimentaires et manufacturés plus recherchés, au fur et à mesure que croissent les revenus disponibles.

Pour estimer ces transformations, il faudrait disposer de coefficients d'élasticité par produit. Les enquêtes actuellement en cours, en milieu urbain et zone rurale, permettront, d'en établir à l'échelle nationale.

En attendant le résultat de ces travaux, on a cherché à évaluer, par produit, l'évolution du marché au cours de la période, à partir de celle constatée durant ces dernières années. Lorsqu'elle n'était pas significative, on a dû utiliser les taux d'élasticité empruntés à d'autres pays africains. Compte tenu du fait que la croissance nette de la consommation ne représentera qu'entre 15 et 17 % de la consommation globale des ménages, les estimations obtenues, par grands groupes de produits, restent valables.

Elles soulignent, en particulier, l'augmentation relative des achats de produits manufacturés par rapport à ceux de produits alimentaires : produits textiles et articles chaussants, produits pharmaceutiques, articles ménagers, engins mécaniques et électriques,... *(cf. tableau 7)*. Le maintien, sur dix années, d'une croissance nette de la consommation, aux environs de 3,7 % par an, devrait entraîner, pour la période suivante, une accélération de ces transformations structurelles.

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES — TABLEAU 7

	en millions de F CFA			en pourcentages		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
Produits alimentaires	63.725	80.184	104.867	63,8	60,0	57,3
Energie	4.062	5.755	8.300	4,1	4,3	4,5
Textiles-cuirs	13.510	19.310	27.675	13,5	14,5	15,1
Corps gras	2.975	3.937	5.338	3,0	2,9	2,9
Autres produits industriels.	11.717	18.589	28.700	11,7	13,9	15,7
Services	3.900	5.808	8.120	3,9	4,4	4,5
Total	99.889	133.583	183.000	100,0	100,0	100,0

l'emploi

En dépit de l'importance du mouvement d'industrialisation, le volume le plus considérable d'emplois salariés proviendra de l'agriculture. Les grandes opérations de plantation exigent, d'ici 1970, la mise au travail de quelque 38.600 personnes.

Sur les 27.450 emplois nouveaux créés par les activités industrielles, il faudra trouver plus de 8.700 cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers qualifiés *(cf. tableau 8)*.

AUGMENTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE ENTRE 1960 ET 1970 PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE — TABLEAU 8

Branches d'activité	main-d'œuvre banale	ouvriers spécialisés	ouvriers qualifiés	employés	maîtrise	cadres et techn.	person. de direct.	Ensemble
Agriculture	36.301	666	331	1.130	127	47	29	38.631
Industrie-énergie	8.209	10.462	5.563	1.257	1.409	325	225	27.450
Bâtiment T.P.	8.000	3.124	1.276	589	410	166	115	13.680
Transport	3.100	2.888	912	1.199	323	136	42	8.600
Commerce et services	2.750	4.503	1.197	3.010	198	454	288	12.400
Fonction publique ...	2.000	1.000	1.200	12.000	700	1.330	250	18.480
Total	60.360	22.643	10.479	19.185	3.167	2.458	949	119.241

L'industrialisation et le développement agricole susciteront une activité accrue dans le bâtiment, les travaux publics et les services, près de 35.000 emplois nouveaux seront créés de la sorte.

Le renforcement de l'administration et tout particulièrement les objectifs ambitieux en matière de scolarisation et de santé publique, entraîneront le gonflement des effectifs, de plus de 18.000 personnes.

Ce sont donc plus de 3.400 directeurs et cadres qu'il s'agira de former d'ici 1970, près de 3.200 agents de maîtrise et 19.200 employés dont 7.000 instituteurs. Plus de 10.400 ouvriers qualifiés seront, en outre, nécessaires pour les différents emplois de l'industrie, de l'agriculture des services et de l'administration. Plus de 30 % de la main-d'œuvre nouvelle devra être constituée par des gens dotés d'une qualification professionnelle.

Tandis qu'en 1960, pour une population active de 1.800.000 personnes, la main-d'œuvre salariée représentait à peine plus de 9 % de celle-ci, en 1970, ce même pourcentage, pour une population active de plus de 2.200.000, devrait dépasser 13 %. Ce résultat est certes encore modeste. Mais, en plus de la main-d'œuvre salariée agricole, les efforts de modernisation du monde traditionnel rural devraient accroître d'ici 1970, de près de 72 millions, le nombre des journées de travail effectuées dans ce secteur.

L'analyse du modèle de croissance auquel aboutissent, en leur état actuel, les travaux de planification, révèle que la Côte d'Ivoire est en mesure de faire décoller son économie, vers la fin de la présente décennie.

Les ressources naturelles à mettre en valeur et les possibilités d'industrialisation apparaissent suffisantes pour nourrir un processus de croissance rapide et soutenu.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 1960 ET 1970 — TABLEAU 9

Branches d'activité	1960	1965	1970
Agriculture	78.400	89.328	117.031
Energie et industrie	13.140	24.098	40.590
Bâtiment T.P.	14.120	23.500	27.800
Transports.....	13.400	17.000	22.000
Commerce et services	25.600	30.000	38.000
Fonction publique	24.950	33.000	43.430
Total.....	169.610	216.926	288.851

AUGMENTATIONS D'EMPLOI

Branches d'activité	1960-1970	1965-1970
Agriculture	38.631	27.703
Energie et industrie	27.450	14.492
Bâtiment T.P.	13.680	6.300
Transports	8.600	5.000
Commerce et services	12.400	8.000
Fonction publique	18.480	10.430
Total	119.241	71.925

Les efforts à fournir, tant sur le plan de l'investissement que sur celui de la formation et de l'encadrement de la population rurale et urbaine, sont toutefois considérables.

Le succès des programmes ambitieux retenus pour l'agriculture exigera la mise en œuvre de moyens d'intervention puissants. Des sociétés mixtes et des Sociétés d'État devront être créées. Elles seront chargées, sous le contrôle de l'Administration, de mener à bien chacune des grandes opérations prévues : plantations de palmiers à huile, de cocotiers, culture du coton et riziculture irriguée etc... Dans chaque cas, les programmes de réalisations techniques devront être étroitement coordonnés à ceux d'encadrement et d'animation des populations concernées.

De même, l'accélération du programme d'industrialisation exigera qu'on intensifie la politique de formation professionnelle et qu'on accroisse le nombre et la compétence des cadres africains.

Des mesures devront, en outre, être prises pour inciter les firmes ivoiriennes à étoffer leur participation directe à l'essor économique du pays. Au fur et à mesure que prendra de l'ampleur le mouvement d'industrialisation et que se multiplieront les occasions d'investir, les entreprises locales seront sollicitées de réinvestir sur place une part plus importante de leurs bénéfices.

Pour financer ses lourds programmes d'investissement, l'État devra d'ailleurs faire un appel croissant à l'épargne locale. Il lui faudra également trouver les ressources fiscales nécessaires pour couvrir les charges supplémentaires qu'entraîneront les programmes d'éducation nationale et de santé publique. Une politique de rigueur budgétaire sera poursuivie avec fermeté.

Les éléments de la croissance économique sont réunis en Côte d'Ivoire. Il importe que s'affirme, au niveau des responsables politiques et de chacun des citoyens, une volonté nationale de les mettre en œuvre.

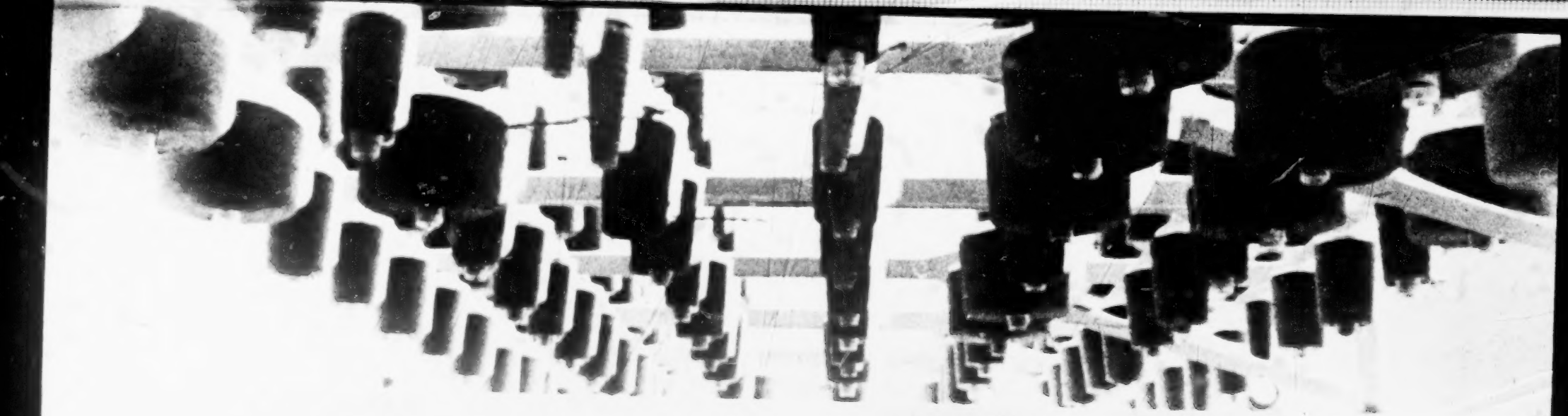

CHAPITRE II

TRANSFORMATION DES STRUCTURES DE PRODUCTION

CHAPITRE II TRANSFORMATION DES STRUCTURES DE PRODUCTION

Les objectifs globaux retenus par le modèle de croissance supposent, nous l'avons vu, que soit mis en place, au cours de la période 1960-1970, un nouvel appareil de production, tant dans le secteur agricole que dans l'industrie. L'importance des accroissements de production à réaliser dans l'un et l'autre, pour que s'opère le démarrage global de la croissance, implique, en effet, des transformations profondes dans les structures actuelles de production : qu'il s'agisse des infrastructures économiques et industrielles existantes, du niveau présent de productivité des différentes activités agricoles, ou encore, des infrastructures sociales et administratives qui conditionnent largement le rythme des progrès économiques.

L'analyse des objectifs qui peuvent être atteints, à l'intérieur de chacune des branches d'activité industrielles et agricoles, sera effectuée dans la seconde partie de ce document. En précisant les difficultés présentées par chacun et les conditions particulières de sa réalisation, elle fondera le caractère réaliste des objectifs globaux de la croissance.

D'un point de vue plus synthétique, nous voudrions ici, pour justifier les grandes orientations déterminées par le modèle de croissance, préciser les répercussions sur la capacité de production et de progrès du pays, des différentes augmentations d'activité retenues au niveau de chaque branche industrielle ou agricole. Les tableaux économiques établis pour les années 1960, 1965 et 1970, permettent de souligner l'ampleur et les incidences des transformations que doivent connaître ces différentes branches d'activité.

PARAGRAPHE I 1960 : Structures de production et possibilités de croissance

A LE TABLEAU ÉCONOMIQUE EN 1960 (1)

Le tableau économique de l'année 1960, dressé par la Direction de la Statistique et des Études économiques et démographiques, a servi de base aux travaux de projection. Une présentation détaillée en est donnée dans : « Les comptes Économiques de la Côte d'Ivoire 1958 et 1960 ». Nous renvoyons le lecteur à cette étude.

Rappelons que ce tableau se présente comme un bilan des ressources et emplois des biens et services dont le pays a pu disposer au cours de l'année 1960, qu'il s'agisse de productions locales ou d'importations. Les flux monétaires qui ont été la contrepartie de ces flux de biens et services, sous forme de salaires et d'impôts, d'épargne, de mouvements de capitaux et d'opérations de crédit, n'apparaissent pas dans ce tableau. Ils seront analysés dans le chapitre suivant.

les ressources

En ressources, est portée tout d'abord la production des 26 branches d'activité retenues. Une seule catégorie de produits figure par branche : produits textiles, produits de l'agriculture vivrière et de l'élevage, produits chimiques, etc... Ainsi, les plantations de palmiers à huile ou d'hévéas effectuées par l'agriculture d'exportation ne figurent pas dans cette branche d'activité. Elles se trouvent incorporées à la production de la branche 23 « Travaux de génie civil ». Il en va de même pour la recherche minière réalisée par les industries extractives. Le gaz carbonique fabriqué par les brasseries est ainsi comptabilisé avec la production des industries chimiques.

La valeur des différentes productions est estimée au prix sortie usine. Lorsqu'il s'agit de produits exportés directement par l'entrepreneur : bois en grumes, minerais, le prix est comptabilisé F.O.B.

(1) Pour abréger, nous appelons ici « tableau économique » le « Tableau des Ressources et Emplois en biens et services ». Le Tableau économique global, dont on parlera au chapitre III, comprend, en outre, les opérations de répartition et les opérations financières.

A la production locale, s'ajoutent les importations. Elles sont estimées C.A.F. Avant qu'elles n'entrent dans le circuit commercial commun, leur valeur s'augmente des droits et taxes qui les frappent, plus les frais de transit et acconage. Les marges commerciales, commerce de gros et commerce de détail, comprennent, entre autres, les deux principales taxes à l'exportation : sur le café et le cacao.

les emplois

Les ressources disponibles se répartissent alors entre les achats des entreprises et la demande finale : consommation des administrations et des ménages, investissement, accroissement des stocks et exportations. Pour chacune des lignes, le total des Ressources égale le total des Utilisations. Les frais de transport des produits achetés par les entreprises sont à la charge de ces dernières; ils figurent dans leur compte d'exploitation au poste : « frais de transport ».

Les achats du commerce se limitent aux dépenses de fonctionnement de la branche : eau-électricité, loyer, services divers, etc... Ils comprennent les frais de transport des produits vendus, mais non la valeur de ces produits eux-mêmes.

Une partie des achats de biens et services par les administrations faits au profit des Ménages (armée, hôpitaux, prisons, etc...) a été confondue avec la consommation de ceux-ci.

Les exportations sont comptabilisées F.O.B.

B LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE EN 1960

L'analyse de ce tableau souligne le caractère sous-développé de l'économie ivoirienne. Les activités primaires représentent plus de 52 % de la production intérieure, l'industrie proprement dite, un peu plus de 8 % *(cf. plus bas le tableau* 10*)*.

l'industrie

L'examen de la structure de production industrielle révèle à la fois l'inégalité du développement dans les différentes branches et les possibilités de croissance qui s'y trouvent *(cf. tableau* 13*)*.

a) Quelques activités industrielles apparaissent déjà relativement importantes : industries alimentaires, énergie, industries textiles, industries mécaniques et électriques, industries extractives. A elles seules, elles représentent 78 % de la production industrielle.

La part prise dans celle-ci par la branche « énergie-eau » est en réalité grossie par 2.200 millions de bois de chauffe et d'eau auto consommée qui ne constituent pas des activités industrielles. La production industrielle d'eau et d'électricité ne représente en fait que 6,9 % du total. Elle doit croître avec l'activité globale du pays et les besoins de la consommation finale. La raffinerie de pétrole gonflera la production de la branche, dès le début de la période 1965-1970.

Par contre, avec plus de 15 % de la production industrielle, les industries alimentaires viennent nettement en tête. Compte tenu du volume des importations de sucre et de farine, des débouchés ouverts aux exportations de conserves : ananas, poisson, mais aussi des produits locaux susceptibles de transformation : café, cacao, banane, manioc, les extensions et les créations d'activité possibles dans cette branche apparaissent particulièrement larges.

Les industries électriques et mécaniques représentent également plus de 15 % de la production industrielle. Mais le plus gros de cette activité est constitué par les ateliers de réparation de véhicules. Cette branche, par suite, devrait connaître une croissance importante : montage de véhicules, emballages métalliques, serrurerie de bâtiment, articles de ménage, appareils électriques, etc...

Les industries textiles et celles des articles chaussants ne couvrent que 10 % de la production industrielle. Compte tenu du volume des importations, la production textile ne satisfait qu'à 24 % des besoins. La fabrication d'articles chaussants était insignifiante en 1960. Ces deux branches d'activité conviennent particulièrement bien au démarrage d'un mouvement d'industrialisation et doivent jouer un rôle important, en Côte d'Ivoire, au cours des prochaines années.

Les industries extractives, par contre, sont actuellement en perte relative de vitesse. Il faudra la mise à jour de nouveaux gisements pour que reprenne leur essor. Les résultats déborderont très probablement la présente décennie.

b) Deux autres branches industrielles moins étoffées que les précédentes offrent un intérêt certain pour le développement industriel du pays. Il s'agit des industries du bois et de celles des corps gras. Toutes les deux transforment des produits locaux. Tant pour les besoins intérieurs que pour l'exportation, il est avantageux d'encourager l'activité de toutes les industries du bois, celle également des huileries et margarineries, qui valoriseront la production des nouvelles plantations.

c) Un troisième groupe de branches industrielles apparaît, enfin, fort peu développé : industries chimiques, métaux, matériaux de construction, articles en plastique et en caoutchouc, industries de la cellulose, du verre et de la céramique, etc... C'est aussi dans ce groupe que les progrès les plus spectaculaires devraient intervenir au cours de la période : usines de pâte à papier, fabriques de pneumatiques, traitement du latex, verrerie, etc...

Le simple examen du secteur industriel en 1960 révèle, ainsi, de larges possibilités de croissance dans les différentes branches d'activité. C'est sur celles-ci que se sont, avant tout, appuyés les travaux de projection.

l'agriculture

La structure de la production agricole destinée à l'exportation ou à l'industrie *(cf. tableau* 11*)* met en lumière la prépondérance du café-cacao dans l'activité de cette branche : près de 80 %. La part modeste qu'occupent, par contre, les produits oléagineux et les divers produits transformables par l'industrie, laisse la place à une large diversification de l'activité de la branche. Les progrès possibles en matière de production de bananes et d'ananas devraient jouer dans le même sens. A partir de l'appareil de production existant en 1960, il s'agissait d'en prévoir les développements possibles au niveau de chacune des branches et des sous-branches d'activité qui le composent. Les tableaux économiques prévisionnels des années 1965 et 1970 résument, en leur état actuel, les travaux de projection.

PARAGRAPHE 2 Les perspectives de production en 1965 et 1970

A LA MÉTHODE EMPLOYÉE

la détermination des objectifs de production d'investissement et d'emploi

Pour déterminer les objectifs de production 1965 et 1970, au niveau de chacune des 61 sous-branches étudiées, on a procédé tout d'abord à une étude de la demande des différents produits.

Pour ceux qui concernaient directement la consommation des ménages, produits alimentaires, articles textiles, articles ménagers, on a tenu compte à la fois de l'évolution de la demande au cours des années passées et de sa progression prévisible en fonction de l'accroissement des revenus disponibles. Les enquêtes de consommation en cours permettront de préciser ces estimations. De toute façon, dans bien des cas, la différence entre la demande finale et la production locale, dès 1960, suffisait à justifier la création d'unités de production nouvelles. On s'est efforcé alors de préciser les difficultés techniques ou économiques qui en avaient jusqu'ici freiné le développement et les moyens propres à supprimer celles-ci.

Pour les produits ou demi-produits destinés aux entreprises, on a tenu compte, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de l'accroissement des échanges inter-industries et des possibilités de fabrication locale des biens demandés.

Dans un certain nombre de cas, les perspectives de débouchés à l'exportation permettaient d'accroître la production locale : pneumatiques, engrais, véhicules à moteur, tabac, etc... L'incertitude actuelle sur les échanges entre les États d'Afrique de l'Ouest a commandé une certaine prudence dans l'estimation des ventes futures sur ces marchés.

Les délais d'installation et de mise en route de nouvelles unités, les recherches nécessaires pour l'adaptation des procédés de fabrication aux conditions locales (pâtes à papier, canne à sucre, etc...), mais aussi le temps qu'il faudra à l'agriculture pour assurer l'approvisionnement des usines : régimes de palmes, coton, canne à sucre, fibres jutières, etc... règlaient, dans bien des cas, le calendrier des implantations possibles au cours de la période.

Une fois déterminés les objectifs de production réalisables, on a estimé la valeur des investissements nécessaires pour les extensions ou les créations d'entreprises, et leur composition : bâtiment, travaux de génie civil, outillage.

On a évalué également les emplois créés par les accroissements d'activité dans chaque branche et le degré de qualification de la main-d'œuvre nécessaire.

Pour la période 1960-1965, les investissements déjà réalisés ou en cours de réalisation, en 1962-1963, et les projets soumis à l'agrément, représentaient la quasi-totalité des implantations possibles d'ici la fin 1964. On s'est donc, avant tout, fondé sur l'étude des comptes d'exploitation prévisionnels de ces entreprises, pour établir la structure de production et d'achats en 1965.

Pour la période 1965-1970, on disposait d'un nombre assez important de projets d'extension d'activité ou de créations nouvelles :

meunerie et panification, conserverie de thon et de fruits, café soluble, beurre de cacao, sucrerie, confiserie, biscuiterie et pâtes alimentaires, centrale laitière, pulpe et préparation diverses à base de bananes, entrée en production de la raffinerie de pétrole, clinker et fabrique de produits amiante-ciment, usine d'engrais complexes, fabriques de peinture, d'insecticides, de parfums etc... accroissement de production d'allumettes et d'emballages en bois, fabrique de contre-plaqué et d'ameublement, développement de la production de véhicules à moteur et de bicyclettes, augmentation d'activité des diverses industries mécaniques et électriques, radio-télévision, création de nouvelles unités ou extension d'activité dans les différentes branches textiles, les articles en cuir et en caoutchouc. Est envisagée en outre, la fabrication de la pâte à papier et du papier.

Les objectifs retenus pour l'agriculture conduisaient également à prévoir la création de nouvelles rizeries, d'huileries et raffineries-margarineries, d'usines de traitement du latex. L'étude du marché des différents produits : articles textiles, appareils ménagers ou briqueteries, par exemple, a conduit à ajouter de nouvelles implantations aux projets actuellement connus, lorsque ceux-ci restaient notablement en-dessous des possibilités techniques et économiques de la branche considérée. De plus, celles-ci ont fait retenir un certain nombre de créations :

usines de pneumatiques, fabrique e verre creux, usine de céramique, usine de particules agglomérées, fabriques de climatiseurs, d'accumulateurs, de piles électriques, usine sidérurgique et ateliers polyvalents etc..
auxquelles, jusqu'à présent, aucune entreprise ne semble s'être explicitement intéressée.

Pour l'agriculture, les forêts, la pêche et l'élevage, on a procédé, produit par produit, en tenant compte des besoins intérieurs, des débouchés à l'exportation et des délais nécessaires pour assurer la mise en route des opérations projetées.

La nécessité de diversifier la structure des exportations et la situation privilégiée de la Côte d'Ivoire pour la production des oléagineux, ont fait adopter des objectifs volontairement très ambitieux en matière de plantation de palmiers à huile et de cocotiers.

Les besoins de l'industrie locale, coton, canne à sucre, ananas, tabac, et les possibilités de transformations de certains produits agricoles : pulpe de banane, café, cacao, maïs, ont permis également de fixer des volumes de production à réaliser d'ici 1970. Dans certains cas, ce sont les résultats escomptables, en dix ans, dans l'agriculture, qui ont réglé le programme d'industrialisation : huileries, rizeries, canne à sucre. Dans d'autres : café, cacao, manioc, pulpe de banane, les capacités d'absorption de l'industrie déterminaient les possibilités de la production agricole.

Les recherches techniques et les délais nécessaires pour l'installation d'unités de fabrication de cellulose furent également déterminants pour établir les programmes de production de bois : bambous, feuillus ou eucalyptus, qui assureront leur alimentation.

L'accroissement d'activité des scieries et des menuiseries a, de même, fixé le volume de production des bois d'œuvre, non destinés à l'exportation.

Pour la pêche, on a tenu compte à la fois des besoins en protéines de la population, qui commandaient de pousser au maximum la pêche en mer et en lagune pour améliorer l'approvisionnement des marchés locaux, et des possibilités qu'offrait la pêche industrielle au thon dans le Golfe de Guinée.

Les besoins en viande de boucherie dépasseront largement, au cours de la période, les possibilités de production locale. On s'est efforcé de fixer au plus haut, les objectifs pour les bovins, ovins, caprins et porcins et les seules volailles doivent assurer, en 1970, plus de 60 % du total de la production de viande.

Malgré l'incertitude des statistiques de base, en matière de production vivrière, on a cherché à assurer une meilleure couverture quantitative et qualitative des besoins nationaux et régionaux. On a insisté en particulier sur la production des céréales de préférence aux tubercules, sur celle des légumineuses, des arachides de bouche, et des fruits et légumes.

la construction des tableaux économiques 1965 et 1970

Une fois déterminés par branche, des objectifs provisoires de production, d'investissement et d'emplois, on a procédé à la construction des tableaux économiques pour 1965 et 1970.

La partie centrale du tableau économique 1960 présentait, dans chaque colonne, la somme des comptes d'exploitation des entreprises relevant d'une même branche d'activité (déduction faite des productions secondaires éventuelles). Les achats de biens et services qui y figuraient représentaient des pourcentages déterminés du chiffre de la production globale de la branche. Ils constituaient, par suite, des coefficients techniques de production. Pour accroître, par exemple, de 10 % la production des industries textiles, il suffisait d'augmenter de 10 % tous les postes de la colonne 18. Cela aurait supposé, toutefois, que les méthodes et les conditions de production restent sensiblement les mêmes tout au cours de la période. Dans la plupart des branches, en réalité, le nombre des nouvelles entreprises à implanter dépassait souvent celui des usines qui existaient en 1960. Il s'agissait fréquemment, en outre, de fabrications nouvelles qui entraîneraient la création d'usines très différentes de celles dont se composait antérieurement la branche concernée.

Des usines de pâte à papier viendront, par exemple, s'ajouter aux imprimeries dont se composait uniquement, en 1960, la branche 22. De même, dès 1962, la branche 16 (montage et réparation de véhicules) s'est enrichie d'une chaîne de montage d'automobiles, de fabriques de bicyclettes et de cyclo-moteurs, alors qu'elle ne comprenait, en 1960, que des ateliers de réparations. A l'activité des carrières, viendra s'adjoindre, dans la branche 12 (Matériaux de construction), celle de briqueteries et d'usines de broyage de clinker.

Dans la plupart des branches, par suite, il n'était pas possible d'appliquer les coefficients de production 1960 aux nouveaux chiffres de production retenus pour 1965 et 1970. Il a fallu, à l'intérieur de chacune d'elles, dresser des comptes d'exploitation pour les activités qui n'existaient pas au début de la période. Chacune des colonnes des tableaux 1965 et 1970, représente ainsi la somme des comptes d'exploitation des différentes entreprises dont elle se compose. On a appliqué les coefficients 1960 aux seules activités de ces branches dont la croissance restait homogène par rapport à leur structure de production en 1960.

La somme des valeurs ajoutées par les différentes entreprises industrielles et agricoles permettait alors de préciser l'accroissement de la production intérieure, pour chacune des deux années étudiées, y compris, en première approximation, l'augmentation d'activité des transports, des services et des activités commerciales.

Par ailleurs, les possibilités d'exportation avaient été déterminées, par branche, au fur et à mesure qu'on établissait des objectifs de production. Le montant des exportations prévues pour

1965 et 1970, compte tenu d'un excédent raisonnable de la balance commerciale pour faire face aux transferts inévitables, fixait celui des importations possibles, et donc le volume des ressources totales dont pourrait disposer le pays ces trois années-là.

Les augmentations de stocks furent estimées, de façon forfaitaire, comme un pourcentage de l'accroissement de la production des différentes branches de 1964 à 1965 et de 1969 à 1970.

Les achats de biens et services des administrations furent évalués à partir des budgets prévisionnels établis par les différents services, compte tenu des charges récurrentes qu'entraîneront les différents programmes d'équipement retenus.

Le volume des outillages, celui des bâtiments et des travaux de génie civil nécessaires au investissements publics et privés prévus pour les années 1965 et 1970, étaient donnés par le cheminement des investissements déjà dressé.

Par différence entre le total des ressources disponibles et la somme des besoins pour l'exportation, l'investissement, l'accroissement des stocks et les achats des administrations, on obtenait le montant des biens et services dont pourraient disposer les ménages. La hausse des niveaux de vie que celui-ci représentait en 1965 et 1970, par rapport à l'année 1960, s'est trouvée légèrement supérieure aux estimations des premiers modèles de croissance. Elle atteignait 3,7 % de progression nette annuelle pendant la décennie.

Comme il a été dit plus haut, on a ventilé cette consommation globale en fonction de la croissance de la population, d'une part, et des élasticités de consommation qui se feront sentir au fur et à mesure de l'accroissement des revenus, d'autre part. Ces estimations, nous l'avons vu, seront améliorées lorsqu'on disposera des résultats des enquêtes de consommation en cours.

Il ne restait plus alors qu'à établir, ligne par ligne, l'équilibre entre le total des ressources, locales ou importées, et celui des emplois de biens et services en 1965 et 1970. Pour chacune d'elles, on appliquait à la demande intermédiaire des entreprises, puis à la demande des ménages et de l'administration, aux investissements et aux exportations, les marges commerciales appliquées en 1960. En comparant alors la somme des utilisations hors marge au montant de la production locale du produit considéré, on obtenait par différence le volume des importations nécessaires pour assurer l'équilibre de la ligne. On retranchait ensuite de ces importations les droits et taxes qu'elles comprenaient, pour obtenir leur valeur C.A.F.

Les transformations dans l'appareil de production qui doivent intervenir, au cours de la période, ont toutefois obligé à modifier certaines des marges appliquées en 1960 et certaines sources de revenus fiscaux à l'importation. La substitution de pétrole brut aux importations d'essence, la détaxation des biens d'équipement importés et celle des demi-produits destinés aux entreprises prioritaires, le remplacement par des produits locaux de produits antérieurement importés, ont entraîné des modifications dans les marges commerciales et le volume des taxes fiscales prélevées à l'importation. On a tenu compte, par contre, des relèvements de taxes prévus à l'importation de différents produits et des reports de taxes au stade de la commercialisation. Le montant en sera détaillé dans le chapitre suivant.

Pour les biens et services (bâtiment et travaux publics, transports, logements, services divers), dont la production locale doit équilibrer la demande totale, il a fallu procéder par itération pour assurer l'égalité recherchée.

Les tableaux économiques 1965 et 1970, obtenus de la sorte, présentent, pour les années terminales des deux quinquennats, une image de la structure que devrait revêtir alors l'appareil de production ivoirienne. Pour suivre l'évolution de celui-ci tout au cours de la période, on dispose, en outre, du cheminement établi pour les investissements privés et publics, et du cheminement de la valeur ajoutée par branche d'activité. Ce dernier a été estimé à partir du calendrier des entrées en production des nouvelles implantations industrielles et des opérations agricoles projetées.

(Cf. les graphiques sur feuillets dépliants placés en annexe entre les pages 40 *et* 41).

L'examen des résultats d'ensemble présentés dans ces tableaux permet de préciser l'ampleur et les incidences des transformations qui seront opérées dans l'appareil de production du pays.

B LES RÉSULTATS

l'évolution des structures de production par grand groupe d'activités

Le modèle de croissance soulignait, de façon globale, l'évolution de la structure de production, au cours de la période 1960-1970, la diminution de l'importance relative des activités primaires par rapport au poids croissant des activités secondaires. Le tableau 10 précise cette évolution. Les forêts et les pêches voient leur pourcentage par rapport à la valeur ajoutée totale diminuer lentement. Quant à l'agriculture vivrière, en dépit des progrès de l'élevage, elle passe de 30,6 à 22,6 % de la production intérieure brute. Le recul des productions agricoles destinées à l'industrie et à l'exportation est relativement plus sensible, puisqu'elles descendent de 18,8 à 13,3 %.

Au contraire, si la place occupée par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics dans la production globale ne s'améliore que faiblement, le gonflement des activités industrielles est particulièrement spectaculaire, puisqu'elles passent de 8,4 % seulement du total en 1960 à 21,7 % en 1970.

Parmi les activités tertiaires, les transports et les services se maintiennent, tandis que les activités commerciales diminuent lentement par rapport à la valeur ajoutée globale.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION ENTRE 1960 ET 1970 (en pourcentage)
TABLEAU 10

Groupes d'activités	1960	1965	1970
1. Agriculture vivrière, élevage	30,6	25,7	22,6
2. Agriculture industrielle et d'exportation	18,8	14,9	13,3
3. Forêt, pêche	3,5	3,7	3,3
4. Mines, énergie, industrie, artisanat	8,4	14,6	21,7
5. Bâtiment, T.P.	4,0	4,8	4,3
6. Transports, services	8,1	8,7	8,4
7. Commerce	26,6	27,6	26,4
Total	100,0	100,0	100,0

la diversification de la production agricole

Le déclin relatif des activités agricoles, sous l'effet du processus d'industrialisation, s'accompagne en fait d'une amélioration de la structure interne des branches qui les groupent.

Si la production de la Branche 1 (Agriculture vivrière et élevage) n'augmente que de 49 % au cours de la période, l'élevage fera plus que doubler la sienne.

De même, dans la Branche 2 (Agriculture industrielle et d'exportation), le tableau 11 met en lumière une nette diversification de la production. Le café et le cacao ne représentent en 1970, que moins de 67 % du total de la branche, contre 80 % en début de période. Les autres denrées d'exportation : bananes, ananas, cola, passent au contraire de 12 à près de 14 % de la production.

Les oléagineux améliorent lentement leur position. Leur importance croîtra plus rapidement encore, après 1970, lorsque entreront en production les plantations réalisées au cours des années antérieures.

Ce sont toutefois les cultures destinées à l'industrie qui connaîtront le développement relatif le plus rapide. Partant de moins de 2 % de la production de la branche en 1960, elles représenteront près de 12 % en 1970. L'essor de ces cultures doit d'ailleurs s'amplifier par la suite, au fur et à mesure qu'augmenteront les besoins de l'industrie : coton, tabac, canne à sucre, caoutchouc.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE : PRODUITS POUR L'INDUSTRIE ET L'EXPORTATION (en pourcentages)
TABLEAU 11

Produits	1960	1965	1970
Café - Cacao	79,9	73,8	66,6
Bananes - Ananas - Cola	12,3	14,9	13,8
Oléagineux	6,3	6,8	8,0
Coton - Tabac - Canne à sucre - Caoutchouc	1,5	4,5	11,6
Total	100,0	100,0	100,0

transformation de l'appareil de production industrielle et le démarrage de la croissance

Avec des taux annuels de croissance de plus de 17 % puis de près de 14 %, les activités industrielles (Bâtiment et Travaux Publics inclus) joueront un rôle central dans le démarrage du processus de croissance. A partir de 1960, alors qu'elles ne représentent que 12,4 % de la production intérieure brute, des taux annuels moyens de croissance de plus de 17 % entraînent une augmentation globale de celle-ci de 2,1 % par an. En fin de période, lorsqu'elles assureront 26 % de la production intérieure, des taux annuels de 14 % suffiront pour la faire croître de 3,6 % par an.

Le ralentissement des taux annuels de croissance, du premier au second quinquennat, dans toutes les branches d'activité sauf l'énergie (entrée en production de la raffinerie), les corps gras et les branches 21 et 22 (démarrage des usines de pâte à papier, de pneumatiques, verrerie), souligne l'importance de l'effort d'industrialisation actuellement en cours *(cf. tableau* 12*)*.

ıcti-

ge)
10

970

2,6
3,3
3,3
1,7
4,3
3,4
5,4

),0

n

o

e

1

PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISAN

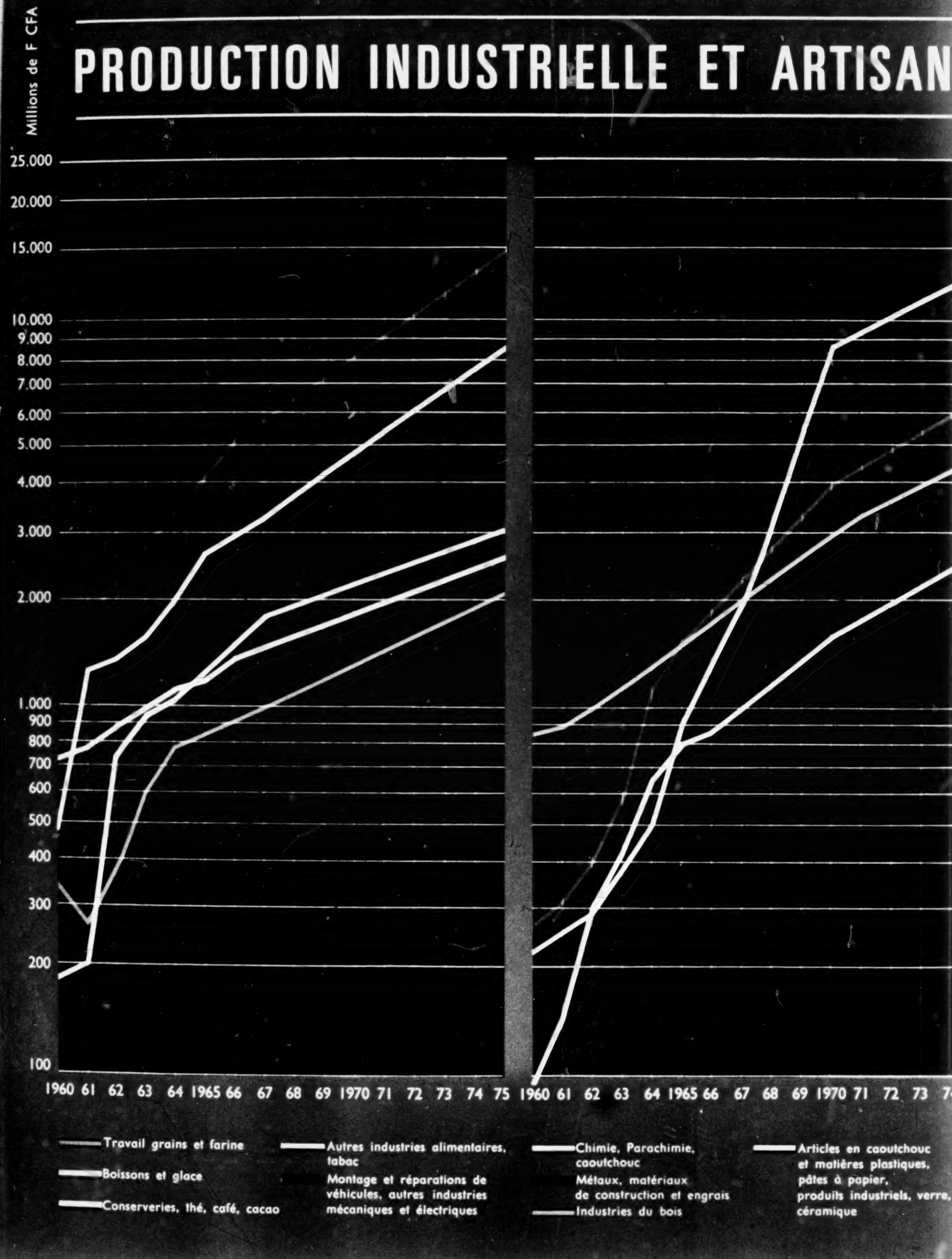

RIELLE ET ARTISANALE VALEUR AJOUTÉE

1960 61 62 63 64 1965 66 67 68 69 1970 71 72 73 74 75

Chimie, Parachimie, caoutchouc
Métaux, matériaux de construction et engrais
Industries du bois
Articles en caoutchouc et matières plastiques, pâtes à papier, produits industriels, verre, céramique
Energie, eau
Corps gras
Activités extractives
Industries textiles, cuirs et articles chaussants

CHEMINEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE
par grand groupe

Exportations 1961-1975 prix rectifiés 1961

Millions de F CFA (Prix 1960)

100.000
90.000
80.000
70.000
60.000
50.000
40.000
30.000
20.000
10.000
9.000
8.000
7.000
6.000
5.000
4.000
3.000
2.000
1.000

1960 61 62 63 64 1965 66 67 68 69 1970 71 72 73 74 1975

Commerce
Agriculture vivrière, élevage
Industrie, énergie, artisanat
Agriculture industrielle et d'exportation
Transports, services
Bâtiment, T.P.
Forêt, pêche
Moyenne

E VALEUR AJOUTÉE

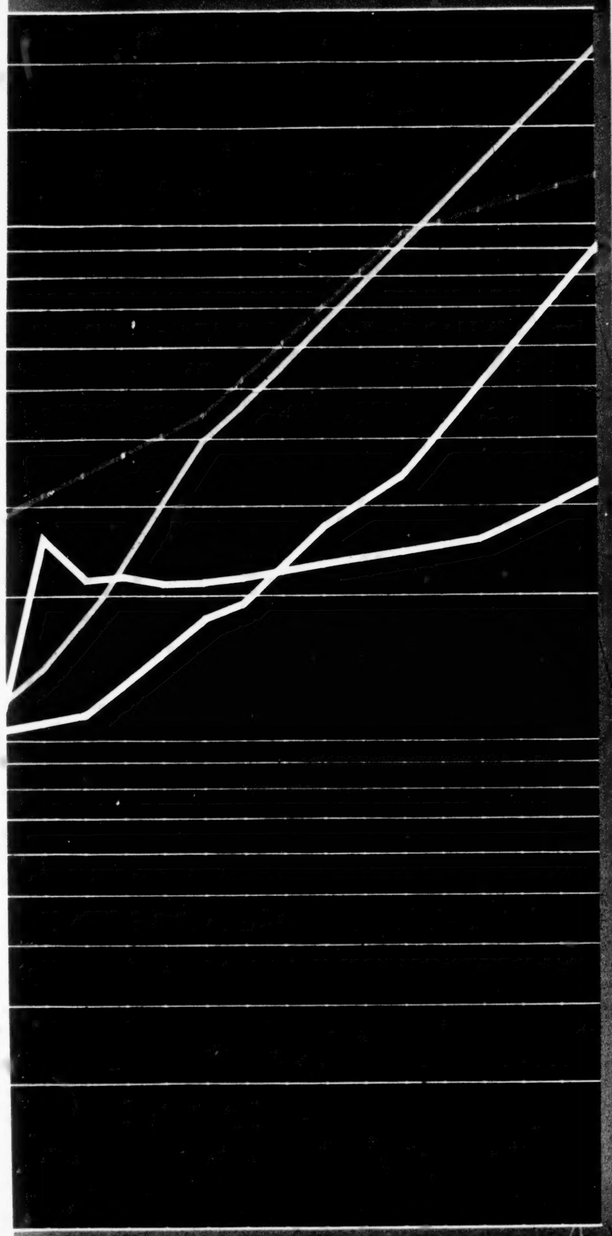

CHEMINEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE
par grand groupe

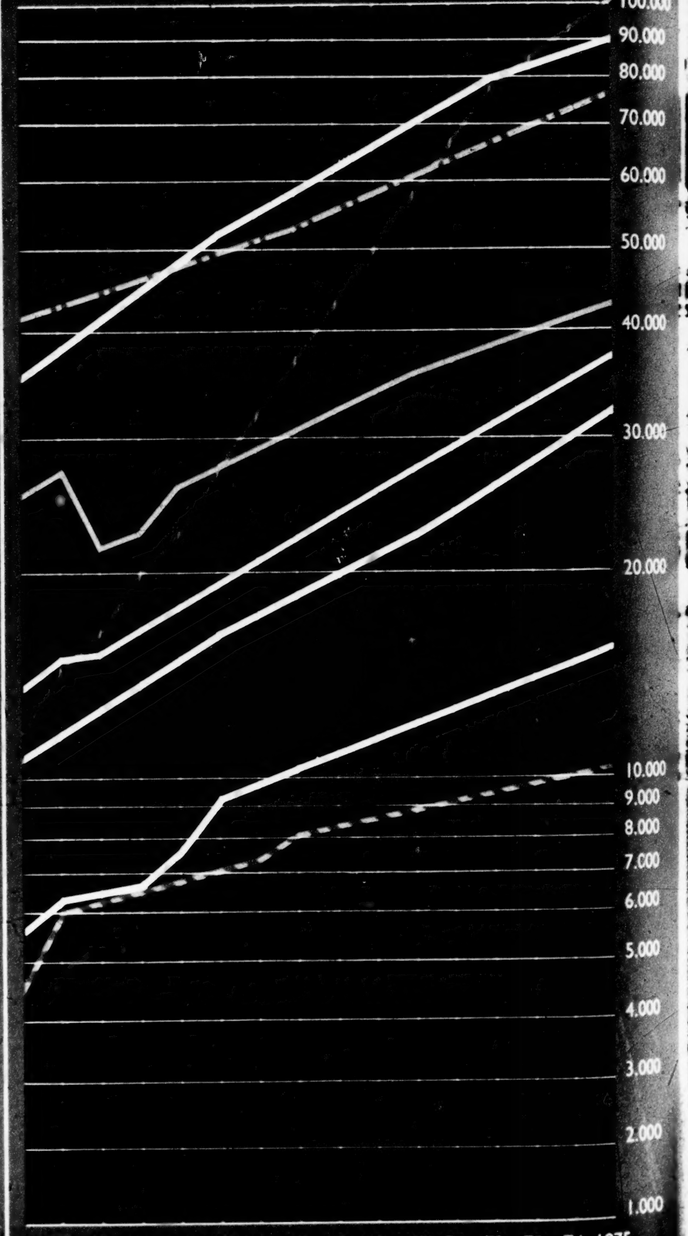

CHEMINEMENT DES INVESTISSEMENTS

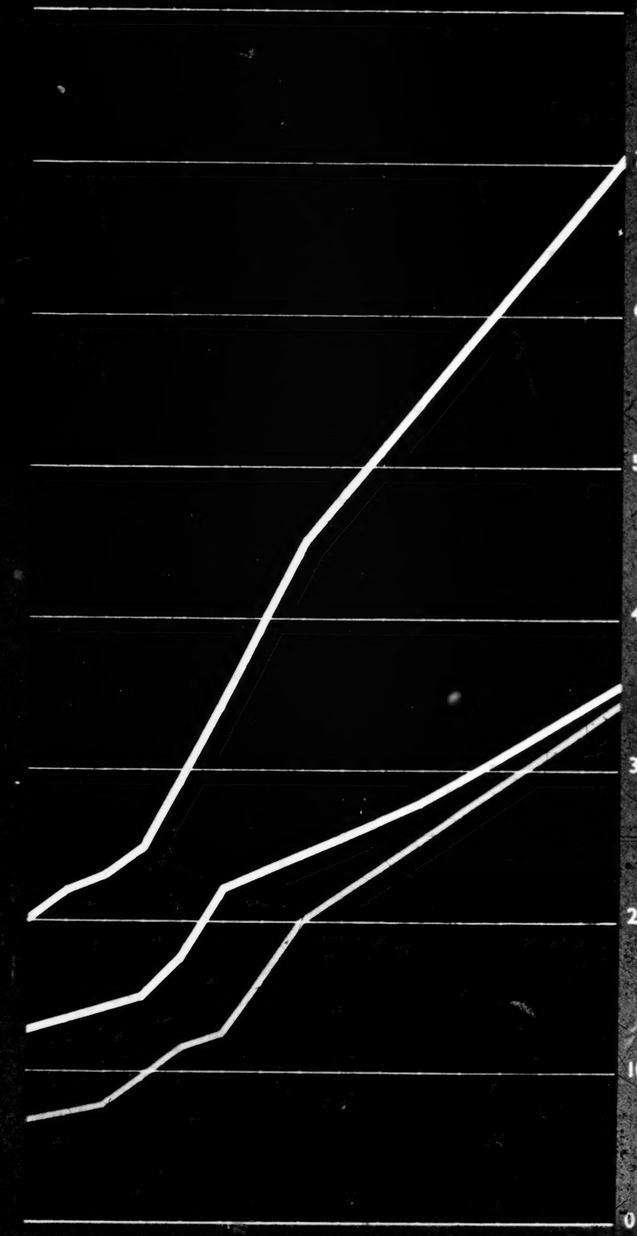

PRODUITS	BRANCHES	Total production	Importations CAF	Droits et taxes sur importations	Marges Commerciales	Prises sur stocks
Agriculture vivriere, élevage, chasse cueillette (a l'exception de la cola)	1	45 412	3 008	80	4 599	
Agriculture industrielle et d'exportation	2	26 492	372	37	9 221	
Exploitation forestiere	3	6 610	2			
Pêche	4	1 499	699	9	1 466	
Travail des grains et farines	5	1 003	1 112	47	361	
Conserveries, Thé, Café, Cacao	6	648	405	140	198	
Boissons, glace	7	1 149	788	913	1 076	
Autres industries alimentaires, tabac	8	671	1 730	1 001	902	
Energie, Eau	9	3 363	1 620	2 292	1 965	
Activité extractive, sel, soufre, etc.	10	1 338	141	17	86	
Metaux	11	5	1 502	390	685	
Matériaux de construction	12	327	895	279	430	
Engrais	13		227		20	
Chimie, Parachimie, Caoutchouc	14	136	1 774	568	1 142	37
Industries du bois	15	1 949	288	103	230	
Montage et réparation de véhicules	16	2 620	3 187	1 205	1 230	70
Autres industries mécaniques et électriques	17	1 249	6 195	1 606	3 336	130
Industries textiles Cuirs et articles chaussants	18 19	2 324	7 241	2 277	3 528	450
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	3 228	598	124	787	
Articles en caoutchouc et en matieres plastiques	21	165	856	322	539	80
Produits industriels divers, pâte à papier, verre, céramique, etc	22	300	1 422	605	944	
Batiment et travaux publics	23	14 710				
Transports (et auxiliaires des)	24	9 777	1 511			
Loyers	25	2 246				
Autres services	26	3 802	983			

DEMANDE INTERM

	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	3 795	4										
2		1				140	20	52				
3												
4				58			111					
5					602		16					
6						22	66	41				
7												
8												
9	15	147	523	81	30	12	49	8	98	52		14
10					3							
11	9	1	33						9	3		6
12										1		29
13	10	212										
14		86	18				10	3	5	4		7
15	12	8	7				7	4	5	1		2
16					2	2	9		9	13		2
17	140	234	906	104	3	230	58	1	101	25		8
18 19	9	21		141			2		1			
20									2			
21	2	142	152				5	2		8		2
22	12	27	4	1	1	40	21	37	18	3		
23	3	31	10		2	1	8		37	12		
24	3	113	1 246	14	5	23	5		23	51		9
25		3	13	38	11		5	2	2	1		3
26		96	26	54	1	2	43	4	71	6		3
VALEUR AJOUTÉE Salaires	150	2 667	1 454	307	149	81	176	25	218	306		125
VALEUR AJOUTÉE Impôts indirects moins subventions		6	432	10	8	2	162	406	16	80		9
VALEUR AJOUTÉE Revenu brut d'exploitation	41 252	22 693	1 786	691	186	93	376	86	2 748	772	5	108
Total valeur ajoutée	41 402	25 366	3 672	1 008	343	176	714	517	2 982	1 158	5	242
Production des branches aux prix à la production	45 412	26 492	6 610	1 499	1 003	648	1 149	671	3 363	1 338	5	327

DEMANDE INTERMÉDIAIRE DES ENTREPRISES

	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparations de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers pâte à papier, verres et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE	Administrations	Institutions financières	Auto-Consommation	Prises sur stocks
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27					
	3 795	4												2				3						2		1		3 807	38		37 220	99
		1				140	20	52									19	215		909			78					1 434	7		824	21
															577												577				
																												2		144		66
					602		16																					618	42				61
																													16				98
				58			111																					169	41				76
						22	66	41																		2		131	28				02
	15	147	523	81	30	12	49	8	98	52		14		5	39	63	16	42		51	3	4	1 100	1 495	17	133	594	4 591	548	34	2 020	65
					3																							3				86
	9	1	33						9	3		6			17	32	518	4				1	1 836	13				2 482	17				85
										1		29						1					1 869	12				1 912	16				30
																							21					243	4				20
	10	212																														42 37
		86	18				10	3	5	4		7		26	29	80	13	77	105	119	2	261	23		9	16		893	115				30
	12	8	7				7	4	5	1		2			201	21	9	7	44			1 111	21	11	14	47	1 532	109	6			30 70
					2	2	9		9	13		2			10	992	3	7	8		1	20	1 500		17	43	2 638	532				
	140	234	906	104	3	230	58	1	101	25		8		3	68	69	49	34	47	4	12	1 051	27	5	37	342	3 558	544	16			36 130
	9	21		141			2		1							7	7	711	6	5		10	5		11	380	1 316	286	2	44		28 450
									2										928							2	932			62		87
	2	142	152				5	2		8		2			4	14		2	1			137	228		7	34	740	37				39 80
	12	27	4	1	1	40	21	37	18	3				1	6	26	9	25	36		62	80	74		53	180	918	443	24			44
	3	31	10		2	1	8		37	12				1	7	12	4	16	8		1	1 065	56	75	38	172	1 559	524	8			
	3	113	1 246	14	5	23	5		23	51		9			116	40	4	1	14		8	458	166		161	5 108	7 588	588	56			
		3	13	38	11		5	2	2	1		3			7	52	28	9	2	1	9	34	188		141	725	1 279	639	38			
		96	26	54	1	2	43	4	71	6		3		2	11	14	17	11	7	2	3	99	138	47	166	1 078	1 904	436	449			
	150	2 667	1 454	307	149	81	176	25	218	306		125		12	511	694	207	334	148	12	102	3 641	3 564	56	1 644	3 810	30 393					
		6	432	10	8	2	162	406	16	80		9		6	98	40	34	92	72	1	9	230	120	34	373	17 782	19 276					
	41 252	22 693	1 786	691	186	93	376	86	2 748	772	5	108		78	248	464	312	733	842	18	86	1 609	2 145	2 001	1 741	14 447	75 [illegible]					
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
	45 412	26 492	6 610	1 499	1 003	648	1 149	671	3 363	1 338	5	327		136	1 949	2 620	1 249	2 324	3 228	165	300	14 710	9 777	2 246	3 802	44 760						

Ministère [illegible] de la S[illegible] TA[illegible] EN BI[illegible]

DEMANDE INTERMÉDIAIRE DES ENTREPRISES

BRANCHES	1 Conserveries, thé, café, cacao	2 Boissons, glace	3 Autres industries alimentaires, tabac	4 Energie, eau	5 Activité extractive, sel, soufre, etc...	6 Métaux	7 Matériaux de construction	8 Engrais	9 Chimie, parachimie, caoutchouc	10 Industries du bois	11 Montage et réparations de véhicules	12 Autres industries mécaniques et électriques	13 Industries textiles	14 Cuirs et articles chaussants	15 Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	16 Articles en caoutchouc et en matières plastiques	17 Produits industriels divers pâte à papier, verres et céramique	18 Bâtiment et travaux publics	19 Transports (et auxiliaires des)	20 Loyers	21 Autres services	22 COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE
1									2				3						2		1		3 807
2	140	20	52									19	215		909			78					1 434
3										577													577
4		16																					
5																							618
6		111																					
7	22	66	41																		2		169
8	12	49	8	98	52		14		5	39	63	16	42		51	3	4	1 100	1 495	17	133	594	4 591
9				9	3		6			17	32	518	4				1	1 836	13				2 482
10					1		29						1					1 869	12				1 912
11																		21					243
12		10	3	5	4		7		26	29	80	13	77		105	119	2	261	23		9	16	893
13		7	4	5	1		2			201	21	9	7		44			1 111	21	11	14	47	1 532
14	2	9		9	13		2			10	992	3	7		8		1	20	1 500		17	43	2 638
15	230	58	1	101	25		8		3	68	69	49	34		47	4	12	1 051	27	5	37	342	3 358
16		2		1							7	7	711		6	5		10	5		11	380	1 316
17				2											928							2	932
18		5	2		8		2			4	14		2		1			137	228		7	34	240
19	40	21	37	18	3				1	6	26	9	25		36		62	80	74		53	180	714
20	1	8		37	12				1	7	12	4	16		8		1	1 065	56	75	38	172	1 559
21	23	5		23	51		9			116	40	4	1		14		8	458	166		161	5 108	2 589
22		5	2	2	1		3			7	52	28	9		2	1	9	34	188		141	725	1 376
23	2	43	4	71	6		3		2	11	14	17	11		7	2	3	99	138	47	166	1 078	1 801
24	81	176	25	218	306		125		12	511	694	207	334		148	12	102	3 641	3 564	56	1 644	3 810	20 378
25	2	162	406	16	80		9		6	98	40	34	92		72	1	9	230	120	34	-373	17 782	19 276
26	93	376	86	2 748	772	5	108		78	248	464	312	733		842	18	86	1 609	2 145	2 001	1 741	14 447	25 629
27	648	1 149	671	3 363	1 338	5	327		136	1 949	2 620	1 249	2 324		3 228	165	300	14 710	9 777	2 246	3 802	44 760	135 197

DEMANDE FINALE

	Administrations	Institutions financières	MÉNAGES Auto-Consommation	MÉNAGES Consommation Commercialisée	MÉNAGES TOTAL	Administrations	Institutions financières	Entreprises non financières	MÉNAGES	MISES EN STOCKS	Exportations FOB	TOTAL Demande finale
1	38		37 220	11 800	49 020					156	78	49 254
2	7		824	354	1 178					879	32 624	34 681
3											6 035	6 035
4	2		144	3 098	3 242						429	3 671
5	42			1 856	1 856						7	1 905
6	16			721	721						654	1 391
7	41			3 632	3 632						84	3 757
8	28			4 076	4 076						69	4 173
9	548	34	2 020	2 042	4 062						5	4 645
10				192	192					78	1 309	1 579
11	17										83	100
12	16										3	19
13	4											4
14	115			2 601	2 601						48	2 764
15	109	6		280	280						643	1 032
16	532			2 690	2 690	300		2 034			118	5 674
17	544	16		2 818	2 818	225		5 006			349	9 012
18	286	2	440	13 070	13 510						706	14 216
19			620	2 355	2 975						830	3 805
20	37			1 071	1 071						114	1 185
21	443	24		2 065	2 089						23	2 112
22	524	8		22	54					9 291	15	1 436	1 855	12 745
23	588	56		2 204	2 260						872	3 132
24	639	38		295	972							1 248
25	436	449		1 379	1 379						620	1 999
26												
27												

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, Direction de la Statistique et des Etudes Économiques et Démographiques

TABLEAU GÉNÉRAL DES RESSOURCES ET EMPLOIS EN BIENS ET SERVICES ET D'ECHANGES INTERINDUSTRIELS

1960

PRODUITS	BRANCHES	Total production	Importations CAF	Droits et taxes sur importations	Marges Commerciales	Prises sur stocks
Agriculture vivrière, élevage, chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1	53 971	4 156	140	5 903	
Agriculture industrielle et d'exportation	2	30 393	375	48	17 085	
Exploitation forestière	3	9 339	3			
Pêche	4	3 231	1 204	15	2 094	
Travail des grains et farines	5	3 795	634	34	961	
Conserveries, thé, café, cacao	6	4 540	393	151	281	
Boissons, glace	7	1 814	917	1 153	1 385	
Autres industries alimentaires tabac	8	5 260	2 342	655	1 422	
Energie, Eau	9	5 619	2 366	3 743	2 749	
Activité extractive, sel, soufre, etc.	10	2 565	182	27	93	
Métaux	11	1 185	2 699	443	1 509	
Matériaux de construction	12	2 530	1 495		201	
Engrais	13		816		76	
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	2 109	2 582	550	1 860	
Industries du bois	15	3 610	341	140	376	
Montage et réparation de véhicules	16	7 095	4 821	1 276	1 910	
Autres industries mécaniques et électriques	17	3 830	11 852	2 303	4 306	
Industries textiles	18	7 610	7 231	2 444	4 679	
Cuirs et articles chaussants	19	876	667	222	679	
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	5 250	488	31	900	
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	1 033	1 038	432	672	
Produits industriels divers, pâte à papier, verre, céramique, etc...	22	965	2 184	1 022	1 689	
Bâtiment et travaux publics	23	24 970				
Transports (et auxiliaires des)	24	14 910	1 900			
Loyers	25	3 250				
Autres services	26	5 859	1 400			

DEMANDE INTERMÉD

Agriculture vivrière, élevage, chasse cueillette, (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
4 510	5			1 675								
	1				470	30	1 163					
					1 428							
21				967		25						
							2					
			154			172						
				1	48	102	931					
18	186	734	216	76	106	76	73	266	152	14	116	
				3	9							
11	1	47						24	7	713	22	
									3		979	
102	694											
	109	25				15	8	14	11	1	11	
14	10	10			3	10	14		3	13	3	
				3	8	14	10	25	37	3	10	
166	296	1 272	277	42	937	89	86	273	73	14	58	
11	27		337	97		3		3				
				1	31		1	6		1		
2	180	213		2		8	5		25		3	
14	34	6	2	47	173	34	232	54	8	3	67	
4	39	14		11	7	10	4	108	50	4	2	
4	143	1 749	38	7	71	8	47	63	99		31	
	4	19	101	15	1	8	9	6	3	2	7	
	122	36	144	15	16	66	67	193	8	4	19	

VALEUR AJOUTÉE	Salaires	180	3 640	2 100	355	273	391	198	188	316	369	54	258
	Impôts indirects moins subventions			798	30	33	47	350	1 678	45	123	124	210
	Revenu brut d'exploitation	48 914	24 902	2 316	1 577	527	794	596	742	4 223	1 594	235	734
	Total valeur ajoutée	49 094	28 542	5 214	1 962	833	1 232	1 144	2 608	4 584	2 086	413	1 202
Production des branches aux prix à la production		53 971	30 393	9 339	3 231	3 795	4 540	1 814	5 260	5 619	2 565	1 185	2 530

DEMANDE INTERMÉDIAIRE DES ENTREPRISES

Agriculture vivrière, élevage, chasse cueillette, (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers, pâte à papier, verres et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE	Administrations	Institutions financières	Auto-Consommation
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27				
													2					5					2		1		6 200	47		42 183
4 510	5			1 675												40	614					145					3 960	9		976
	1				470	30	1 163						453						1 044								1 002			
													25	977													1 428	3		171
					1 428																						1019	50		
21				967		25											6										2	20		
							2																				326	53		
			154			172																					1 085	35		
				1	48	102	931																		3		7 928	685	45	2 460
18	186	734	216	76	106	76	73	266	152	14	116		47	82	115	71	170	16	94	31	11	1 859	2 297	24	205	873	22			
				3	9								3						5	2							5 481	21		
11	1	47						24	7	713	22			36	88	1 384	6			9	2	3 110	21				4 168	20		
									3		979					3	4					3 161	18				856	6		
102	694																					60					2 673	143		
	109	25				15	8	14	11	1	11		564	34	156	29	239	260	191	462	29	442	35		14	24	2 652	136	8	
14	10	10			3	10	14		3	13	3			396	39	15	22		83			1 879	32	15	22	69	5 988	660		
				3	8	14	10	25	37	3	10		3	16	3 366	18	31	2	10	2	3	34	2 304		26	63	7 056	684	21	
166	296	1 272	277	42	937	89	86	273	73	14	58		96	126	116	433	121	14	130	30	22	1 776	42	7	57	503	3 712	310	3	523
11	27		337	97		3		3					14		11	14	2 471	27	20	78		16	8		17	558	33	47		
																	10	23								3	1 876			737
				1	31		1	6		1			23	60			2	2	1 746								1 323	46		
2	180	213		2		8	5		25		3		6	7	191		5	20	1	12		232	350		11	50	1 945	553	32	
14	34	6	2	47	173	34	232	54	8	3	67		59	10	60	18	99	22	64	9	335	135	114		82	264	2 675	655	11	
4	39	14		11	7	10	4	108	50	4	2		3	12	21	4	50	1	17	4	2	1 801	86	110	58	253	11 335	734	74	
4	143	1 749	38	7	71	8	47	63	99		31		2	160	64	15	2		34	1	13	775	255		248	7 506	1 994	796	50	
	4	19	101	15	1	8	9	6	3	2	7			12	84	60	12		1	7	15	57	289		217	1 065	3 164	547	596	
	122	36	144	15	16	66	67	193	8	4	19		11	24	44	29	45	4	12	7	11	167	212	68	256	1 584				
180	3 640	2 100	355	273	391	198	188	316	369	54	258		214	577	1 029	641	1 256	82	330	163	209	6 153	5 475	81	2 500	5 600	32 632			
		798	30	33	47	350	1 678	45	123	124	210		177	273	547	262	585	118	138	65	70	390	185	49	-360	24 948	30 885			
48 914	24 902	2 316	1 577	527	794	596	742	4 223	1 594	235	734		407	808	1 164	794	1 860	280	1 330	151	243	2 778	3 185	2 896	2 502	22 296	127 848			
49 094	28 542	5 214	1 962	833	1 232	1 144	2 608	4 584	2 086	413	1 202		798	1 658	2 740	1 697	3 701	480	1 798	379	522	9 321	8 845	3 026	4 642	52 844	191 365			
53 971	30 393	9 339	3 231	3 795	4 540	1 814	5 260	5 619	2 565	1 185	2 530		2 109	3 610	7 095	3 830	7 610	876	5 250	1 033	965	24 970	14 910	3 250	5 859	65 659	271 268			

Prises sur stocks

03
85
94
61
81
85
22
49
93
09
01
76
60
76
10
06
79
79
00
72
89

MÉN

Ministèr

TA

DEMANDE INTERMÉDIAIRE DES ENTREPRISES

Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers, pâte à papier, verres et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
								2					5					2		1		6 200
470	30	1 163						453			40	614		1 044			145					3 960
								25	977													1 002
1 428																						1 428
	25											6										1019
		2																				2
	172																					326
48	102	931																		3		1 085
106	76	73	266	152	14	116		47	82	115	71	170	16	94	31	11	1 859	2 297	24	205	873	7 928
9								3						5	2							22
			24	7	713	22			36	88	1 384	6			9	2	3 110	21				5 481
				3		979					3	4					3 161	18				4 168
																	60					856
	15	8	14	11	1	11		564	34	156	29	239	260	191	462	29	442	35		14	24	2 673
3	10	14		3	13	3			396	39	15	22		83			1 879	32	15	22	69	2 652
8	14	10	25	37	3	10		3	16	3 366	18	31	2	10	2	3	34	2 304		26	63	5 988
937	89	86	273	73	14	58		96	126	116	433	121	14	130	30	22	1 776	42	7	57	503	7 056
	3		3					14		11	14	2 471	27	20	78		16	8		17	558	3 712
												10	23									33
31		1	6		1			23	60			2	2	1 746							3	1 876
	8	5		25		3		6	7	191		5	20	1	12		232	350		11	50	1 323
173	34	232	54	8	3	67		59	10	60	18	99	22	64	9	335	135	114		82	264	1 945
7	10	4	108	50	4	2		3	12	21	4	50	1	17	4	2	1 801	86	110	58	253	2 675
71	8	47	63	99		31		2	160	64	15	2		34	1	13	775	255		248	7 506	11 335
1	8	9	6	3	2	7			12	84	60	12		1	7	15	57	289		217	1 065	1 994
16	66	67	193	8	4	19		11	24	44	29	45	4	12	7	11	167	212	68	256	1 584	3 164
391	198	188	316	369	54	258		214	577	1 029	641	1 256	82	330	163	209	6 153	5 475	81	2 500	5 600	32 632
47	350	1 678	45	123	124	210		177	273	547	262	585	118	138	65	70	390	185	49	-360	24 948	30 885
794	596	742	4 223	1 594	235	734		407	808	1 164	794	1 860	280	1 330	151	243	2 778	3 185	2 896	2 502	22 296	127 848
1 232	1 144	2 608	4 584	2 086	413	1 202		798	1 658	2 740	1 697	3 701	480	1 798	379	522	9 321	8 845	3 026	4 642	52 844	191 365
4 540	1 814	5 260	5 619	2 565	1 185	2 530		2 109	3 610	7 095	3 830	7 610	876	5 250	1 033	965	24 970	14 910	3 250	5 859	65 659	271 268

DEMANDE FINALE

Administrations	Institutions financières	MÉNAGES			Administrations	Institutions financières	Entreprises non financières	MÉNAGES	MISES EN STOCKS	Exportations FOB	TOTAL. Demande finale	BRANCHES
		Auto-Consommation	Consommation Commercialisée	TOTAL								
47		42 183	15 150	57 333					500	90	57 970	1
9		976	513	1 489					175	42 268	43 941	2
										8 340	8 340	3
3		171	4 542	4 713						400	5 116	4
50			4 181	4 181						174	4 405	5
20			1 033	1 033					40	4 270	5 363	6
53			4 874	4 874					16		4 943	7
35			6 561	6 561					36	1 962	8 594	8
685	45	2 460	3 295	5 755					64		6 549	9
22			280	280						2 565	2 845	10
21			124	124					10	200	355	11
20									38		58	12
6									30		36	13
143			3 596	3 596					43	646	4 428	14
136	8		445	445					41	1 185	1 815	15
660			4 900	4 900			450	2 720	54	330	9 114	16
684	21		4 224	4 224			3 280	6 650	26	350	15 235	17
310	3	523	16 500	17 023					96	820	18 252	18
33			2 287	2 287					11	66	2 411	19
47									24	832	4 793	20
		737	3 200	3 937					86		1 852	21
46			1 720	1 720					30		3 915	22
553	32		3 300	3 300							22 295	23
655	11		29	29	14 500	20	4 080	3 000		1 300	5 475	24
734	74		3 367	3 367							1 256	25
796	50		410	410						950	4 095	26
547	596		2 002	2 002								

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère des finances, des affaires Economiques et du plan
Direction des Etudes

TABLEAU GÉNÉRAL DES RESSOURCES EMPLOIS EN

1965

PRODUITS	BRANCHES	Total production	Importations CAF	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Prises sur stocks
Agriculture vivrière, élevage, chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1	67 745	3 902	158	8 454	
Agriculture industrielle et d'exportation	2	39 015	367	55	19 298	
Exploitation forestière	3	10 740	3			
Pêche	4	4 576	2 086	27	3 109	
Travail des grains et farines	5	6 254	46	2	1 243	
Conserveries, thé, café, cacao	6	7 920	348	148	412	
Boissons, glace	7	2 750	1 070	1 750	1 990	
Autres industries alimentaires, tabac	8	9 874	3 428	578	2 379	
Energie, Eau	9	14 237	3 396	300	8 510	
Activité extractive, sel, soufre, etc.	10	2 915	884	47	140	
Métaux	11	2 925	3 308	608	2 307	
Matériaux de construction	12	4 360	1 376		300	
Engrais	13	1 800			164	
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	4 442	5 253	808	3 043	
Industries du bois	15	6 521	103	47	526	
Montage et réparation de véhicules	16	12 130	7 612	1 931	3 036	
Autres industries mécaniques et électriques	17	7 875	21 582	3 896	6 213	
Industries textiles	18	16 703	8 367	2 966	7 036	
Cuirs et articles chaussants	19	1 668	454	129	819	
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	9 810	375	24	1 230	
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	4 685	754	346	1 181	
Produits industriels divers, pâte à papier, verre, céramique, etc...	22	10 560	2 738	1 411	2 583	
Bâtiment et travaux publics	23	32 831				
Transports (et auxiliaires des)	24	20 583	2 300			
Loyers	25	4 366				
Autres services	26	8 193	1 900			

DEMANDE INTERMÉD

Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
5 661	6			2 965								
	1				927	43	2 816					1
					2 334							
42				1 426		35						
							3					
			225			245						
				2	68	145	1 154					
23	226	815	315	118	189	109	105	3 546	184	116	203	304
				5	15		3			16		127
14	1	52						53	8	1 235	35	
									3	21	1 717	
128	1 378											
	133	27				21	20	124	14	28	18	590
18	12	12			4	15	16		3	22	5	
				6	14	20	6	60	44	4	18	2
208	360	1 407	404	64	1 586	127	207	641	86	70	102	33
14	33		485	188		4	13	6				48
										1		
				3	50		2	12		1		
2	219	235		6		11	9		28	1	5	50
18	41	8	3	86	302	49	376	131	10	7	115	45
5	47	16		19	13	15	10	241	57	11	3	2
5	174	1 931	56	13	124	11	66	144	99		54	
	5	15	147	20	1	11		12	4	2	12	
	148	42	210	23	31	94	74	433	9	10	33	27

VALEUR AJOUTÉE	Salaires	225	4 691	2 500	450	460	646	223	475	775	430	215	442	100
	Impôts indirects moins subventions			1 350	41	64	125	692	2 794	98	135	313	451	2
	Amortissements		50	700	150	273	295	130	368	600	230	184	166	174
	Revenu brut d'exploitation	61 382	31 490	1 630	2 090	513	1 196	750	1 357	7 361	1 571	668	981	296
	Total valeur ajoutée	61 607	36 231	6 180	2 731	1 310	2 262	1 795	4 994	8 834	2 366	1 380	2 040	572
Production des branches aux prix à la production		67 745	39 015	10 740	4 576	6 254	7 920	2 750	9 874	14 237	2 915	2 925	4 360	1 800

DEMANDE INTERMÉDIAIRE DES ENTREPRISES

Prises sur stocks	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers, pâte à papier, verres et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE	Administrations	Institutions financières	MÉNAGES Auto-Consommation	MÉNAGES Consommation Commercialisée	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27					
	5 661	6			2 965									3					7					3		1		8 646	60		49 400	21 683	71 0
		1				927	43	2 816						1 253			60	1 864		1 966			480					9 410	12		1 050	750	1 8
														42	1 711							690						2 443					
						2 334																						2 334	4		200	6 860	7 0
	42				1 426		35											21										1 524	64			5 400	5 4
								3																				3	25			1 520	1 5
				225			245																					470	67			7 013	7 0
					2	68	145	1 154																		4		1 373	45			10 991	10
	23	226	815	315	118	189	109	105	3 546	184	116	203	304	100	181	183	133	385	31	209	213	775	2 428	3 174	37	285	1 187	15 574	876	53	2 800	5 500	8
					5	15		3			16		127	5						9	76	385							641				420	
	14	1	52						53	8	1 235	35			63	131	2 715	11			42	3	4 063	26				8 452	26			210	
										3	21	1 717					5	8				2	4 129	26				5 911	25				
	128	1 378																					220					1 726	8				
		133	27				21	20	124	14	28	18	590	1 058	151	257	222	623	392	331	1 596	538	577	49		20	32	6 821	183			5 040	5
	18	12	12			4	15	16		3	22	5			616	64	35	43		141		3	2 005	45	21	30	94	3 204	174	9		760	
					6	14	20	6	60	44	4	18	2	6	26	5 930	33	69	4	22	3	8	45	3 184		35	86	9 625	844			7 900	7
	208	360	1 407	404	64	1 586	127	207	641	86	70	102	33	186	223	182	862	284	33	324	122	291	2 320	57	10	79	683	10 951	875	25		6290	6
	14	33		485	188		4	13	6				48	27		18	21	5 014	56	55	518	14	21	11		26	760	7 332	396	4	620	24 300	24
											1								121			3						125	60			2 755	2
					3	50		2	12		1			39	123			6	5	3 053	1	57					4	3 356			830	4 508	5
	2	219	235		6		11	9		28	1	5	50	9	11	352	31	8	78	5	31	16	743	484		14	100	2 448	59			2 770	2
	18	41	8	3	86	302	49	376	131	10	7	115	45	101	20	96	53	233	52	117	15	1 177	176	157		115	359	3 862	706	38		5 310	
	5	47	16		19	13	15	10	241	57	11	3	2	7	22	33	10	98	2	43	6	28	2 353	119	157	82	343	3 742	837	12		40	
	5	174	1 931	56	13	124	11	66	144	99		54		4	247	101	23	52		89		19	1 012	352		347	10 204	15 127	936	90		4 930	
		5	15	147	20	1	11		12	4	2	12			18	131	104	17		2		10	75	400		305	1 447	2 738	1 019	59		550	
		148	42	210	23	31	94	74	433	9	10	33	27	22	44	73	55	125	8	30	37	34	218	293	98	360	2 153	4 684	699	710		2 600	
	225	4 691	2 500	450	460	646	223	475	775	430	215	442	100	415	985	1 670	1 194	2 681	165	911	649	878	9 000	7 565	110	3 500	7 660	49 015					
			1 350	41	64	125	692	2 794	98	135	313	451	2	388	512	1 013	606	1 349	217	290	566	371	474	255		400	32 574	44 280					
		50	700	150	273	295	130	368	600	230	184	166	174	167	421	575	326	1 280	90	331	225	993	700	800		100	672	10 000					
	61 382	31 490	1 630	2 090	513	1 196	750	1 357	7 361	1 571	668	981	296	610	1 147	1 321	1 387	2 532	407	1 882	585	4 265	1 792	3 583	3 933	3 290	30 846	168 865					
	61 607	36 231	6 180	2 731	1 310	2 262	1 795	4 994	8 834	2 366	1 380	2 040	572	1 580	3 065	4 579	3 513	7 842	879	3 414	2 025	6 507	11 966	12 203	4 043	6 490	71 752	272 160					
	67 745	39 015	10 740	4 576	6 254	7 920	2 750	9 874	14 237	2 915	2 925	4 360	1 800	4 442	6 521	12 130	7 875	16 703	1 668	9 810	4 685	10 560	32 831	20 583	4 366	8 193	89 204	404 682					

RÉPUBLI

Ministère des finance

TABLEAU GÉNÉR

DEMANDE INTERMÉDIAIRE DES ENTREPRISES

Boissons, glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, eau	Activité extractive, sel, soufre, etc...	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers, pâte à papier, verres et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
							3					7					3		1		8 646
43	2 816						1 253			60	1 864		1 966			480					9 410
							42	1 711							690						2 443
																					2 334
35											21										1 524
	3																				3
245																					470
145	1 154																		4		1 373
109	105	3 546	184	116	203	304	100	181	183	133	385	31	209	213	775	2 428	3 174	37	285	1 187	15 574
	3			16		127	5						9	76	385						641
		53	8	1 235	35			63	131	2 715	11			42	3	4 063	26				8 452
			3	21	1 717					5	8				2	4 129	26				5 911
																220					1 726
21	20	124	14	28	18	590	1 058	151	257	222	623	392	331	1 596	538	577	49		20	32	6 821
15	16		3	22	5			616	64	35	43		141		3	2 005	45	21	30	94	3 204
20	6	60	44	4	18	2	6	26	5 930	33	69	4	22	3	8	45	3 184		35	86	9 625
127	207	641	86	70	102	33	186	223	182	862	284	33	324	122	291	2 320	57	10	79	683	10 951
4	13	6				48	27		18	21	5 014	56	55	518	14	21	11		26	760	7 332
				1								121			3						125
	2	12		1			39	123			6	5	3 053	1	57					4	3 356
11	9		28	1	5	50	9	11	352	31	8	78	5	31	16	743	484		14	100	2 448
49	376	131	10	7	115	45	101	20	96	53	233	52	117	15	1 177	176	157		115	359	3 862
15	10	241	57	11	3	2	7	22	33	10	98	2	43	6	28	2 353	119	157	82	343	3 742
11	66	144	99		54		4	247	101	23	52		89		19	1 012	352		347	10 204	15 127
11		12	4	2	12			18	131	104	17		2		10	75	400		305	1 447	2 738
94	74	433	9	10	33	27	22	44	73	55	125	8	30	37	34	218	293	98	360	2 153	4 684
223	475	775	430	215	442	100	415	985	1 670	1 194	2 681	165	911	649	878	9 000	7 565	110	3 500	7 660	49 015
692	2 794	98	135	313	451	2	388	512	1 013	606	1 349	217	290	566	371	474	255		400	32 574	44 280
130	368	600	230	184	166	174	167	421	575	326	1 280	90	331	225	993	700	800		100	672	10 000
750	1 357	7 361	1 571	668	981	296	610	1 147	1 321	1 387	2 532	407	1 882	585	4 265	1 792	3 583	3 933	3 290	30 846	168 865
1 795	4 994	8 834	2 366	1 380	2 040	572	1 580	3 065	4 579	3 513	7 842	879	3 414	2 025	6 507	11 966	12 203	4 043	6 490	71 752	272 160
2 750	9 874	14 237	2 915	2 925	4 360	1 800	4 442	6 521	12 130	7 875	16 703	1 668	9 810	4 685	10 560	32 831	20 583	4 366	8 193	89 204	404 682

DEMANDE FINALE

Administrations	Institutions financières	MÉNAGES Auto-Consommation	MÉNAGES Consommation Commercialisée	MÉNAGES TOTAL	Administrations	Institutions financières	Entreprises non financières	MÉNAGES	MISES EN STOCKS	Exportations FOB	TOTAL Demande finale	BRANCHES
60		49 400	21 683	71 083					370	100	71 613	1
12		1 050	750	1 800					175	47 338	49 325	2
										8 300	8 300	3
4		200	6 860	7 060						400	7 464	4
64			5 400	5 400					70	487	6 021	5
25			1 520	1 520					130	7 150	8 825	6
67			7 013	7 013					10		7 090	7
45			10 991	10 991					150	3 700	14 886	8
876	53	2 800	5 500	8 300						1 640	10 869	9
			420	420					10	2 915	3 345	10
26			210	210					20	440	696	11
25									40	60	125	12
8									50	180	238	13
183			5 040	5 040					70	1 432	6 725	14
174	9		760	760					70	2 980	3 993	15
844			7 900	7 900	630		4 900		200	610	15 084	16
875	25		6290	6 290	7 870		12 400		100	1 055	28 615	17
396	4	620	24 300	24 920					300	2 120	27 740	18
60			2 755	2 755					30	100	2 945	19
		830	4 508	5 338					100	2 645	8 083	20
59			2 770	2 770					140	1 549	4 518	21
706	38		5 310	5 310					150	7 226	13 430	22
837	12		40	40	19 500	40	5 160	3 500			29 089	23
936	90		4 930	4 930						1 800	7 756	24
1 019	59		550	550							1 628	25
699	710		2 600	2 600						1 400	5 409	26

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère des finances, des affaires Economiques et du plan
Direction des Etudes

TABLEAU GÉNÉRAL DES RESSOURCES EMPLOIS EN

1970

CROISSANCE INDUSTRIELLE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ DE 1960 A 1970 TABLEAU 12

Branches	1960/1965 Croissance base 100 en 1960	1960/1965 Taux annuel en %	1965/1970 Taux annuel en %	1965/1970 Croissance base 100 en 1965
5. Travail grains et farine	242,9	19,4	9,5	157,3
6. Conserveries, thé, café, cacao	700,0	47,6	12,9	183,6
7. Boissons - Glace	160,2	9,9	9,4	156,9
8. Autres industries alimentaires - Tabac	504,4	38,2	13,9	191,5
9. Energie - Eau	153,7	9,0	14,0	192,7
10. Activités extractives	180,1	12,5	2,5	113,4
11-12-13. Métaux-Matériaux de construction-Engrais.	653,8	45,6	19,8	247,2
14. Chimie-Parachimie-Caoutchouc	831,3	52,7	14,6	198,0
15. Industries du bois	193,5	14,1	13,1	184,9
16. Montage et réparation véhicules	228,7	18,0	10,8	167,1
17. Autres industries mécaniques et électriques	306,9	25,1	15,7	207,0
18 et 19. Industries textiles-Cuirs et articles chaussants	360,7	29,2	15,8	208,6
20. Corps gras	169,3	11,1	13,7	189,9
21 et 22. Articles en caoutchouc et en matières plastiques. Produits industriels divers, pâte à papier, verre, céramique	395,2	31,6	56,8	946,9
Total V.A.	246,9	19,8	16,2	211,5

Le développement présent des industries légères de transformation : produits alimentaires, textiles, chaussures, construction mécanique et électrique, etc... doit étoffer l'appareil de production et lui permettre, à partir de 1965, de nourrir une croissance importante de la production totale, avec des taux d'augmentation annuelle en baisse dans presque toutes les branches. Le démarrage d'un certain nombre d'industries de base, au cours de la période 1965-1975, raffinerie de pétrole, fabrique de cellulose, sidérurgie, usine d'engrais, huileries, etc, contribuera largement au maintien de l'expansion industrielle.

L'apport respectif des différentes branches d'activité, dans la transformation de l'appareil de production industriel, est mis en lumière par le tableau 13.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ENTRE 1960 ET 1970
(en pourcentages) TABLEAU 13

Branches d'activité	1960	1965	1970
1. Industries alimentaires	15,5	20,9	17,6
2. Energie - Eau	26,4	16,4	15,0
3. Activités extractives	10,3	7,5	4,0
4. Métaux, matériaux de construction, engrais	2,2	5,8	6,8
5. Chimie, parachimie, caoutchouc	0,8	2,9	2,7
6. Industries du bois	7,6	5,9	5,2
7. Montage et réparations de véhicules	10,6	9,8	7,7
8. Autres industries mécaniques et électriques	4,9	6,1	5,9
9. Industries textiles, cuirs et articles chaussants	10,3	15,0	14,8
10. Corps gras	9,4	6,5	5,8
11. Articles en caoutchouc et en matières plastiques, pâte à papier, verre, céramique, divers	2,0	3,2	14,5
Total	100,0	100,0	100,0

Le rôle prépondérant joué, tout au cours de la période, par les industries alimentaires et les industries textiles apparaît en clair. Elles assurent, à elles deux, près de 36 % de la production industrielle en 1965. Elles n'en couvriront plus que 32 % en 1970. De leur côté, les industries chimiques et parachimiques, la fabrication du papier et articles en caoutchouc, etc... *(lignes* 5 et 11 *du tableau* 13*)*, qui ne représentaient en 1960 que 2,8 % de la production industrielle, en fourniront 17 % en 1970.

Cette transformation de l'appareil de production, au cours de la période, est reflétée par l'évolution de la demande intermédiaire *(cf. tableau* 14*)*. En 1960, sur 40,6 milliards de F CFA d'achats inter-entreprises, 21 % proviennent de l'agriculture, près de 23 % des entreprises de bâtiment et de travaux publics, et près de 34 % du secteur tertiaire. Les achats proprement industriels n'atteignent pas 23 %. La situation apparaît sensiblement différente en 1970. Sur

plus de 132 milliards de demande intermédiaire, celle de l'agriculture ne représente pas 12 %, celle des entreprises de Bâtiment et de Travaux publics et celle du secteur tertiaire, respectivement 16 et 21 %. Par contre, les achats industriels passent de 23 à près de 52 %. Cette évolution ira s'accentuant de 1970 à 1975.

De nouveaux courants d'échange entre les différentes entreprises doivent naître. Ils prendront un essor particulièrement rapide dans les industries alimentaires, l'énergie, la chimie, les industries mécaniques et électriques, les entreprises textiles, les fabriques de cellulose, d'articles en caoutchouc et en matière plastique, etc...

Les activités d'amont : agriculture, énergie, en profiteront, mais aussi celles situées en aval qui utiliseront les produits des nouvelles entreprises : usines de pneumatiques, fabriques de papier, etc...

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE INTERMÉDIAIRE — TABLEAU 14

Branches d'activité	en millions de F. CFA 1960			en pourcentages		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
1. Agriculture, élevage, pêche, forêts	8.565	12.122	15.327	21,1	15,2	11,6
2. Industries alimentaires	1.721	9.592	16.437	4,3	12,0	12,4
3. Énergie	381	1.035	5.403	0,9	1,3	4,1
4. Activités extractives, métaux, matériaux de construction, engrais	265	2.579	5.642	0,7	3,2	4,2
5. Chimie, parachimie, caoutchouc	40	1.311	2.862	0,1	1,6	2,2
6. Industrie du bois	1.092	1.952	3.456	2,7	2,4	2,6
7. Montage et réparation de véhicules	1.422	4.355	7.551	3,5	5,5	5,7
8. Autres industries mécaniques et électriques	696	2.133	4.362	1,7	2,7	3,3
9. Articles textiles, cuirs, articles chaussants	1.165	4.305	9.650	2,9	5,4	7,3
10. Corps gras	2.166	3.452	6.396	5,3	4,3	4,8
11. Articles en caoutchouc et en matières plastiques	134	654	2.660	0,3	0,8	2,0
12. Produits industriels divers, pâte à papier, verre, céramique, etc.	103	443	4.053	0,3	0,6	3,1
13. Bâtiments, T.P.	9.230	15.649	20.865	22,7	19,6	15,7
14. Transports	3.948	6.065	8.380	9,7	7,6	6,3
15. Loyer, services, commerce	9.666	14.256	19.478	23,8	17,8	14,7
Total	40.594	79.903	132.522	100,0	100,0	100,0

la diversification des exportations

La diversification des exportations de produits agricoles a déjà été signalée. L'essor de l'industrie permettra, en outre, de transformer très profondément la structure globale des ventes extérieures. De 72,5 % du total en 1960, les exportations de produits végétaux et animaux descendront à 50 % en 1970. Les exportations de grumes passeront de 13 à moins de 9 % en 1970. Par contre, les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage grossiront indirectement les exportations, sous forme de ventes de produits alimentaires et de corps gras. Celles-ci en 1960 ne représentaient pas 4 % du volume total des exportations; elles en assureront près de 15 % en 1970.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE 1960 A 1970 — TABLEAU 15

Branches d'activité	en millions de F CFA 1960 1965 et au delà prix 1961			en pourcentages		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
1. Agriculture, élevage, pêche	33.131	42.758	47.838	72,5	64,0	50,0
2. Forêts	6.035	8.340	8.300	13,2	12,5	8,7
3. Industries alimentaires	814	6.406	11.337	1,8	9,6	11,9
4. Energie	5	—	1.640	—	—	1,7
5. Activités axtractives	1.309	2.565	2.915	2,9	3,8	3,1
6. Métaux, matériaux de construction, engrais	86	200	680	0,2	0,3	0,7
7. Chimie, parachimie, caoutchouc	48	646	1.432	0,1	1,0	1,5
8. Industrie du bois	643	1.185	2.980	1,4	1,8	3,1
9. Montage de véhicules	118	330	610	0,3	0,5	0,6
10. Autres industries mécaniques et électriques	349	350	1.055	0,8	0,5	1,1
11. Industries textiles, cuirs et articles chaussants	706	886	2.220	1,5	1,3	2,3
12. Corps gras	830	832	2.645	1,8	1,3	2,8
13. Articles caoutchouc et matières plastiques	114	—	1.549	0,2	—	1,6
14. Pâte à papier, verre, divers	23	—	7.226	—	—	7,6
15. Transports et services	1.492	2.250	3.200	3,3	3,4	3,3
Total	45.703	66.748	95.627	100,0	100,0	100,0

Toutes les branches industrielles verront s'accroître l'importance relative de leurs ventes extérieures. Mais la croissance la plus spectaculaire aura lieu dans le groupe des activités chimiques, articles en caoutchouc et matières plastiques, pâte à papier et divers *(lignes* 7, 13, 14 *du tableau* 15*)*. En début de période, leurs ventes extérieures étaient quasi inexistantes, 0,3 % du total. En 1970, elles devraient en représenter près de 11 %. Les seules exportations de pâte à papier en couvriront près de 8 % en 1970. La Côte d'Ivoire cessera alors d'être un pays uniquement exportateur de produits bruts. 38 % de ses ventes extérieures en 1970 (contre 11 % seulement en 1960) seront constituées par des produits transformés. Sa sensibilité aux fluctuations des cours des grands produits d'exportations en sera largement diminuée.

la modification des importations

L'effort d'industrialisation et d'équipement du pays aura pour double effet de substituer des productions locales à des biens antérieurement importés, et d'augmenter la part des matières premières, des demi-produits et des biens d'équipement dans la composition globale des importations *(Le tableau* 16 *souligne ces transformations.)*

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS DE 1960 A 1970 — TABLEAU 16

Branches d'activité	en millions de F CFA 1960			en pourcentages		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
1. Agriculture, élevage, pêche, forêts	4.081	5.738	6.358	11,2	11,0	8,9
2. Industries alimentaires	4.035	4.286	4.892	11,0	8,2	6,8
3. Energie	1.620	2.366	3.396	4,4	4,5	4,7
4. Activités extractives, métaux, matériaux de construction, engrais	2.765	5.192	5.568	7,6	10,0	7,8
5. Chimie, parachimie, caoutchouc	1.774	2.582	5.253	4,9	5,0	7,3
6. Montage et réparation de véhicules	3.187	4.821	7.612	8,7	9,3	10,6
7. Autres industries mécaniques et électriques	6.195	11.852	21.582	16,9	22,7	30,1
8. Industries textiles, cuirs, articles chaussants	7.241	7.898	8.821	19,8	15,2	12,3
9. Autres industries	3.164	4.051	3.970	8,7	7,8	5,6
10. Transports et services	2.494	3.300	4.200	6,8	6,3	5,9
Total	36.556	52.086	71.652	100,0	100,0	100,0

Les importations de produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont en faible baisse relative, en raison des augmentations d'achats extérieurs de bétail et de poisson. Celles de produits alimentaires, par contre, reculent de 11 à 7 % du total. L'essor des industries permettra à la fois de développer les exportations et de couvrir une part beaucoup plus importante des besoins intérieurs. Il en va de même pour les articles de consommation : les importations de produits textiles et de chaussures passeront de 20 % du total à 12 %. Et les autres produits industriels ne représenteront plus, en 1970, que 6 % des importations totales, contre 9 % au début. Par contre, les importations de matières premières et de demi-produits sont en nette hausse : 17 % en 1960, 20 % en 1970. Elles traduisent les besoins accrus des entreprises.

Mais le phénomène le plus caractéristique est constitué par le gonflement impressionnant des importations de produits mécaniques et électriques. En valeur, elles seront multipliées par 3,5 en 1970, en pourcentage, elles passeront de 17 % à 30 % du total. Il traduit l'ampleur de l'effort d'équipement et des importations d'outillage qu'entraînera ce dernier. Il convient d'ajouter qu'une part importante des importations de véhicules va aux investissements et que celles-ci augmenteront de 3 à 7,6 milliards (de 8,7 à 10,6 en pourcentage). 3,4 milliards d'importations en 1970 seront constitués par des pièces destinées au montage des véhicules. Là encore, ces modifications dans la structure des importations reflètent la transformation qui doit intervenir, au cours de la période, dans l'appareil de production ivoirien.

L'analyse des possibilités de croissance dont dispose la Côte d'Ivoire a souligné que celle-ci est en mesure, si elle en prend les moyens, de faire accéder son économie à la phase de « décollage », vers la fin de la présente décennie. Elle a mis en même temps l'accent sur les difficultés qu'il faudra surmonter, pour obtenir ce résultat, d'ordre technique et économique certes, mais plus encore sociologique et humain. La mise en place du nouvel « appareil de production » nécessaire au démarrage de la croissance posera inévitablement le problème du financement des investissements prévus, mais aussi celui des charges de fonctionnement accrues qui en découleront. Ce problème reste à examiner dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

CHAPITRE III FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Au cours de la dernière décennie, la progression économique de la Côte d'Ivoire a été dominée par le développement rapide des exportations. La distribution des revenus qui en est résultée et l'aide extérieure ont suffi à provoquer un taux élevé de croissance économique. Au cours de la période 1960-1970, la conjoncture des marchés internationaux est beaucoup moins favorable et conduit à prévoir une relative stabilisation de la valeur des exportations des produits primaires.

La croissance économique de la Côte d'Ivoire ne résultera plus de l'évolution de facteurs externes, mais de la mise en place de nouvelles structures de production. Cette mise en place nécessite un effort massif d'investissements tant publics que privés. Le développement économique devient donc étroitement dépendant de la politique d'investissements. La politique financière de l'État prend alors une importance particulière. En effet, la limite de l'aide extérieure étant connue, le financement du programme d'investissements ne pourra être assuré que grâce à un effort des pouvoirs publics, tendant à :

— limiter les dépenses de fonctionnement au niveau strictement nécessaire.
— affecter au programme de développement des ressources continuellement croissantes.
— faciliter le financement des investissements du secteur privé.

Dès 1962, sur la base de cette analyse, d'importantes mesures financières ont été adoptées :
— une nouvelle structure du budget par la division en un budget de fonctionnement et en un budget d'équipement l'un et l'autre disposant de ressources indépendantes, a été décidée. Les excédents de recettes du budget de fonctionnement sont automatiquement versés au budget d'équipement.
— la création d'un fonds national d'investissement a été effectuée dans le but de fixer en Côte d'Ivoire l'épargne qui y est produite, en l'amenant à financer des investissements essentiels au développement économique et social.

L'examen des problèmes de financement du secteur public et privé ne peut être effectué que dans le cadre d'un tableau d'ensemble des flux économiques et financiers. La lecture de celui-ci permet une vision globale de l'économie de la Côte d'Ivoire, en faisant apparaître, de manière synthétique, les flux économiques et leur contre partie monétaire.

PARAGRAPHE I Perspectives budgétaires

Pour déterminer les conditions de l'équilibre financier du programme de recettes et de dépenses publiques, il est nécessaire de rassembler l'ensemble des informations suivantes :
— il faut d'abord déterminer le volume des besoins des différentes administrations nécessaires à l'exécution de leur programme d'équipement et de leur programme de fonctionnement,
— il faut déduire des tableaux de croissance économique le montant des ressources disponibles,
— il faut alors évaluer les possibilités d'aide extérieure et les besoins d'emprunts sur le marché intérieur destinés à financer la différence.

L'équilibre final n'a bien entendu pu être trouvé qu'après des recherches par approximations successives, au cours desquelles il a fallu procéder à un réajustement des objectifs de production et de consommation, d'exportations, d'importations et de dépenses publiques. Les données d'ensemble apparaîtront dans le paragraphe III de ce chapitre. Pour commencer, on examinera successivement :

— l'évaluation des besoins de dépenses publiques.
— l'évaluation des ressources financières publiques.
— les perspectives d'équilibre financier.

A ÉVALUATION DES BESOINS

Il a été procédé, dans chaque Ministère, à une étude des besoins prospectifs de fonctionnement et d'équipement.

Les premières évaluations ont été réajustées, compte tenu :
— d'un examen des relations structurelles entre les deux catégories de besoins. — des ressources possibles. — des priorités à accorder à certains secteurs.

le programme d'investissements publics

Le tableau nº I ci-dessous décrit le cheminement du programme d'investissements publics. Une augmentation particulièrement rapide des dépenses d'investissements publics est apparue indispensable pour permettre la progression de l'économie de la Côte d'Ivoire. En 10 ans, le volume des investissements devra avoir pratiquement triplé.

La nouvelle structure budgétaire adoptée devrait assurer de façon quasi-automatique une augmentation des recettes du budget d'équipement, et augmenter ainsi la part de la Côte d'Ivoire dans le financement de ses investissements.

Le programme d'investissements publics englobe non seulement les dépenses d'infrastructure ou d'équipement, jusqu'alors assurées par l'État, mais aussi certaines dépenses d'équipement dans les secteurs de production dont le développement conditionne celui de l'économie ivoirienne.

Une partie du programme d'investissements publics a donc un caractère directement productif; sa composition est, à cet égard, significative.

INVESTISSEMENTS PUBLICS (EN MILLIARDS DE F CFA 1960) TABLEAU I

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1965-69	1960-69	1970
Investissements nets	9,3	10,5	10,0	10,5	14,0	17,5	19,6	22,1	24,1	25,6	108,9	163,2	27,0
Renouvellement	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	4,0	7,0	1,0
Investissements bruts	9,8	11,0	10,6	11,2	14,7	18,2	20,4	22,9	24,9	26,5	112,9	170,2	28,0

Sur 9 milliards 300 millions d'investissements nets en 1960, les dépenses en outillage atteignent 500 millions, soit environ 5 %. Sur 27 milliards d'investissements nets en 1970, il sera consacré 7 milliards 500 millions à l'outillage, soit 28 %.

L'intervention de l'État dans le domaine productif est apparue nécessaire. Elle devrait procurer en contre-partie d'importantes ressources financières et faciliter les recherches de crédit.

les besoins du budget de fonctionnement

Le tableau nº II ci-dessous donne pour 1960, 1961, 1965 et 1970, la décomposition du budget de fonctionnement. Un certain nombre de remarques doivent être faites. On peut vérifier sur ce tableau les principales relations de structure entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement.

Les dépenses des services sociaux (santé, éducation nationale, affaires sociales, travail en investissements pour la période décennale ont été évaluées à 25,2 milliards de F. CFA. Les dépenses de fonctionnement passent de 3,8 milliards de F. CFA à 15,5 milliards de F. CFA, soit un accroissement de 11,7 milliards de F. CFA.

La relation entre supplément des dépenses de fonctionnement et investissements est la suivante :

$$\frac{11{,}7 \text{ milliards de F. CFA}}{25{,}2 \text{ milliards de F. CFA}} = 46{,}4\ \%$$

BUDGET GÉNÉRAL — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE F CFA 1960) TABLEAU II

	Inv.	1960			1961			1965					1970
Postes	60/69	Pers.	Mat.	Total	Pers.	Mat.	Total	Pers.	Mat.	Total	Mat.	Pers.	Total
Organismes de l'État	5.000	786	927	1.713	862	1.194	2.056	1.000	1.800	2.800	1.250	2.250	3 000
Défense Nationale-Intérieur-Justice	6.300	868	304	1.172	2.117	295	2.412	4.170	1.180	5.350	5.800	1.600	7 000
Services administratifs et financiers	2.600	660	148	808	741	104	845	930	340	1.270	1.300	975	2 275
Services Sociaux	25.200	2.360	1.505	3.865	3.418	1.186	4.604	5.430	2.990	8.420	8.631	6.877	15 508
Services Economiques	131.100	1.034	486	1.520	1.077	370	1.441	1.420	950	2.170	2.070	1.290	3 460
Dépenses communes	—	—	—	3.193			3.170			3.009			5 000
Totaux	170.200			12.271			14.528			23.910			37 243

Ce pourcentage correspond à la relation établie sur la base de faits antérieurs et qui se situait entre 40 et 45 %. Il faut toutefois souligner deux facteurs qui tendent à réduire les dépenses de fonctionnement ivoiriennes :

— une partie des dépenses de l'Education est effectuée par l'assistance technique,

— la politique du Ministère de la Santé est une politique de médecine préventive qui devrait donc réduire le taux des dépenses de fonctionnement.

Pour l'infrastructure, le volume d'investissements a été évalué à près de 96 milliards de F CFA pour la période 1960-1969.

Les dépenses du Ministère des T.P. augmentent légèrement dans la mesure où le Ministère proprement dit n'a pas besoin de ressources supplémentaires pour gérer le programme d'infrastructure. Une partie des dépenses récurrentes est supportée par différents organismes (organismes portuaires, chemin de fer, électricité, fonds routier).

Les investissements routiers, évalués à quelque 37 milliards de F. CFA entraînent un supplément de dépenses récurrentes de l'ordre de 1 milliard de F CFA, ce qui est compatible avec le coût moyen d'entretien des routes (une partie des dépenses prévues diminue les dépenses d'entretien des routes existantes).

Pour d'autres organismes publics, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement ne sont pas liées par des relations automatiques. Elles dépendent des prévisions de marche des services. Elles ont été évaluées, cas par cas, par chacune des administrations et intégrées dans le cadre général préalablement admis, compte tenu des ressources qui étaient approximativement prévisibles.

Il apparaît ainsi que la croissance des dépenses de fonctionnement reste cohérente avec le volume des investissements consentis pendant la période.

les transferts

En 1960 et en 1961, le budget de fonctionnement supportait d'importantes dépenses de transfert au secteur productif *(voir le tableau nº III ci-dessous)*. Plusieurs milliards supplémentaires sont venus (de l'extérieur) assurer le soutien des cours des produits d'exportation (café, cacao). En fin 1961, les transferts provenant de l'extérieur ont été considérablement réduits et ont entraîné une baisse massive du prix garanti à la production. Le tableau ci-contre montre l'évolution des principales opérations. On aperçoit une baisse considérable des opérations de transfert aux entreprises et à l'extérieur et une augmentation légère des transferts aux autres secteurs.

BUDGET GÉNÉRAL — TRANSFERT (MILLIONS DE F CFA) TABLEAU III

	1960	1961	1965	1970
Commune:	1.007	1.180	900	1.200
Transferts à la production	2.716	2.719	2.600	2.100
dont :				
Caisses café - cacao	1.122	745	700	—
Prêts et avances	431	499	500	500
Remboursements droits à l'importation	—	189		
Subventions	828	955	900	1.000
Subventions à l'enseignement privé	335	331	500	600
Transferts à la consommation	313	346	420	420
dont :				
Bourses	313	326	400	400
Subventions aux organismes sportifs	—	20	20	20
Transferts à l'extérieur	4.410	2.192	1.160	1.210
dont :				
Fonds de solidarité	1.400	950	—	—
Communauté	426	—	—	—
Foires	—	10	10	10
Sofirad	43	80	100	150
Ristournes Haute-Volta	1.287	—	—	—
Organismes internationaux	—	46	50	50
Assistance technique	1.254	1.106	1.000	1.000
Total	8.446	6.437	5.080	4.930

B L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Pour déterminer les ressources financières de l'État au cours de la période, il a fallu calculer les relations existantes entre les bases économiques de ces ressources et les recettes proprement dites.

Dans une première approximation, une méthode globale a été utilisée permettant de calculer des recettes fiscales grâce à l'établissement de lois de corrélation entre les principaux agrégats économiques et les grandes masses d'impôts.

Pour les impôts directs et indirects, un modèle de corrélation simple a été utilisé, fondé sur la définition de l'élasticité de la pression fiscale. L'étude a été reprise de manière analytique pour les impôts indirects, en utilisant les informations contenues dans le tableau économique d'ensemble des flux de biens et services. La pression fiscale en impôts indirects a été calculée pour chaque secteur tout au long du processus économique (importations, productions, exportations, commercialisation).

Les résultats obtenus par la méthode globale et par la méthode analytique ont été confrontés et ont montré que la marge d'erreurs prévisionnelles était faible. On a conservé pour les impôts directs des méthodes de calcul ayant un caractère global.

recettes provenant des impôts indirects

Les tableaux ci-dessous nº IV, V, VI donnent pour 1960, 1965 et 1970 les chiffres de pression fiscale par secteur, confrontés avec les principaux agrégats économiques de chacun des secteurs. La totalité des impôts indirects apparaît sur ces tableaux. Les commentaires suivants faciliteront la compréhension. Les coefficients de base des droits à l'importation et à l'exportation ont été calculés en 1960. Cependant, il n'a pas été prévu de droits d'entrée sur des produits exonérés à l'importation dans le cadre du code des investissements.

TABLEAU D'ENSEMBLE DES RECETTES PROVENANT DES IMPOTS INDIRECTS (EN MILLIONS DE F CFA 1960)

TABLEAU IV

1960	Importations	Coefficients externes	Droits d'entrée	Salaires	Revenu d'exploitation	Impôts indirects	Valeur ajoutée	Marges commerciales	dont taxes	Exportations
1. Agriculture vivrière - Elevage, chasse, etc	3.008	2,66	80	150	41.252	—	41.402	4.599		
2. Agriculture industrielle et d'exportation	372	9,95	37	2.667	22.693	6	25.366	9.221		32
3. Exploitations forestières	2	—	—	1.454	1.786	432	3.672	—		6.0
4. Pêche	699	1,29	9	307	691	10	1.008	1.446		
5. Travail grains et farines	1.112	4,23	47	149	186	8	343	361		
6. Conserveries, thé, café, cacao	405	34,57	140	81	93	2	176	198		6
7. Boissons, glace	788	115,86	913	176	376	162	714	1.076		
8. Autres industries alimentaires - tabac	1.730	57,86	1.001	25	86	406	517	902		
9. Energie, Eau	1.620	141,48	2.292	218	2.748	16	2.982	1.965		
10. Activités extractives, sel, soufre, etc	141	12,06	17	306	772	80	1.158	86		1.30
11. Métaux	1.502	25,96	390	—	5	—	5	685		
12. Matériaux de construction	895	31,17	279	125	108	9	242	430		
13. Engrais	227	—	—	—	—	—		20		
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	1.774	32,02	568	12	78	6	96	1.142		
15. Industries du bois	288	35,76	103	511	248	98	857	230		6
16. Montage et réparation de véhicules	3.187	37,81	1.205	694	464	40	1.198	1.230		1
17. Autres industries mécaniques et électriques	6.195	25,92	1.606	207	312	34	553	3.336		
18. Industries textiles	7.241	31,45	2.277	334	733	92	1.159	3.528		7
19. Cuirs et chaussures (inclus dans le sec. 18)										
20. Corps gras d'origine végétale et animale (beurre excepté)	598	20,70	124	148	842	72	1.062	787		8
21. Articles en caoutchouc et matière plastique	856	37,62	322	12	18	1	31	539		
22. Produits industriels divers	1.422	42,55	605	102	86	9	197	944		
23. Bâtiments et T.P.				3.641	1.609	230	5.480			
24. Transports	1.511			3.564	2.145	120	5.829			8
25. Loyers				56	2.001	34	2.091			
26. Autres services	983			1.644	1.741	- 373	3.012			6
27. Commerce				3.810	14.447	17.782	36.039			
Total	36.556		12.015	20.393	95.520	19.276	135.189	32.745		45.7

Les abattements ont porté en 1965 sur :
— le secteur « matériaux de construction » (branche 12) pour 830.000.0
— le secteur « engrais » (branche 13) pour 816.000.0
— le secteur « pièces détachées » (branche 16) pour 1.795.000.0
— le secteur « équipement » (branche 17) pour 5.670.000.0
En 1970, il n'a pas été prévu de droits d'entrée sur :
— les importations de pétrole (branche 9) pour 2.955.000.0
— les importations de matériaux de construction pour 1.226.000.0
— les importations de pièces détachées pour 3.431.000.0
— les biens d'équipement pour 13.460.000.0
Le total des droits d'entrée en 1965 est évalué à 14.829.000.000, en 1970 à 15.231.000.000

En 1960, les droits d'entrée étaient évalués à 12 milliards, soit 32,9 % du montant des importations (36,5 milliards). En 1965, les droits d'entrée de 14,8 milliards sur 52,1 milliards d'importation créent une pression fiscale de 28,4 %. En 1970, la relation est la suivante : 15,2 milliards de droits d'entrée pour 71,6 milliards d'importation, soit 21,2 % de pression fiscale. Cette baisse de la pression fiscale sur les produits importés traduit la modification de structure des importa-

1965	Importations	Coefficients externes	Droits d'entrée	Salaires	Revenu brut d'expl.	Impôts indir.	Valeur ajoutée	Marges commerciales	Exportations	Coefficients	Export	Droits de sortie
1. Agriculture vivrière, élevage, chasse, etc.	4.156	3,37	140	180	48.914	—	49.094	5.903	90			
2. Agriculture industrielle et d'exportation	375	9,49	48	3.640	24.902	—	28.542	17.085	42.268	17,0	26.017	café 4.438
										22,2	10.536	cacao 2.126
										7,9	3.460	banane 275
										1,0	2.255	autres 23
3. Exploitations forestières	3			2.100	2.316	798	5.214	—	8.340			
4. Pêche	1.204	1,25	15	355	1.577	30	1.962	2.094	400			
5. Travail grains et farines	634	5,36	34	273	527	33	833	961	174			
6. Conserveries, thé, café, cacao	393	38,42	151	391	794	47	1.232	281	4.270			
7. Boissons, glace	917	125,74	1.153	198	596	350	1.144	1.385				
8. Autres industries alimentaires, tabac	2.342	27,97	655	188	742	1.678	2.608	1.422	1.962			
9. Energie, eau	2.366	158,20	3.743	316	4.223	45	4.584	2.749				
10. Activités extract., sel, soufre etc.	182	14,84	27	369	1.594	123	2.086	93	2.565			
11. Métaux	2.699	16,49	443	54	235	124	413	1.509	200			
12. Matériaux de construction	1.495			258	734	210	1.202	201	—			
13. Engrais	816	—	—	—	—	—	—	76	—			
14. Chimie, parachimie, caoutch.	2.582	21,30	550	214	407	177	798	1.860	646			
15. Industries du bois	341	41,05	140	577	808	273	1.658	376	1.185			
16. Montage et réparation de véhi.	4.821	26,47	1.276	1.029	1.164	547	2.740	1.910	330			
17. Autres industries mécaniques et électriques	11.852	19,43	2.303	641	794	262	1.697	4.306	350			
18. Industries textiles	7.231	33,80	2.444	1.256	1.860	585	3.701	4.679	820			
19. Cuirs et chaussures	667	33,28	222	82	280	118	480	679	66			
20. Corps gras d'origine végétale et animale (excepté beurre)	488	6,35	31	330	1.330	138	1.798	900	832			
21. Articles en caoutchouc et matière plastique	1.038	41,62	432	163	151	65	379	672				
22. Produits industriels divers	2.184	46,79	1.022	209	243	70	522	1.689				
23. Bâtiments et T.P.				6.153	2.778	390	9.321					
24. Transports	1.900			5.475	3.185	185	8.845		1.300			
25. Loyers				81	2.896	49	3.026	—				
26. Autres services	1.400			2.500	2.502	-360	4.642		950			
27. Commerce				5.600	22.296	24.948	52.844					
Total	52.086		14.829	32.632	127.848	30.885	191.365	50.830	66.748			6.862

1970	Importations	Coefficients externes	Droits d'entrée	Salaires	Revenu brut d'expl.	Impôts indir.	Valeur ajoutée	Marges commerciales	dont taxes	Export.	Coefficient	Export	Droits de sortie
1. Agric. vivrière, élevage, chasse	3.902	4,05	158	225	61.382		61.607	8.454		100			
2. Agriculture industrielle et d'exportation	367	14,99	55	4.691	31.540		36.231	19.298		47.338	17,0	23.616	café 4.028
											20,2	17.190	cacao 3.469
											8,3	3.975	banane 330
											1,0	2.557	autres 26
3. Exploitations forestières	3			2.500	2.330	1.350	6.180			8.300			
4. Pêche	2.036	1,29	27	450	2.240	41	2.731	3.109		400			
5. Travail grains et farines	46	4,35	2	460	786	64	1.310	1.243		487			
6. Conserveries, thé, café, cacao	348	42,53	148	646	1.491	125	2.262	412		7.150			
7. Boissons, glace	1.070	163,55	1.750	223	880	692	1.795	1.990		—			
8. Autres industries alim. tabac.	3.428	16,86	578	475	1.725	2.794	4.994	2.379		3.700			
9. Energie, eau	3.396	8,83	300	775	7.961	98	8.834	8.510	6.115	1.640			
10. Activités extractives, sel, soufre	884	5,32	47	430	1.801	135	2.366	140		2.915			
11. Métaux	3.308	18,38	608	215	852	313	1.380	2.307		440			
12. Matériaux de construction	1.376	—	—	442	1.147	451	2.040	300		60			
13. Engrais	—	—	—	100	470	2	572	164		180			
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	5.253	15,48	808	415	777	388	1.580	3.043		1.432			
15. Industries du bois	103	45,63	47	985	1.568	512	3.065	526		2.980			
16. Mont. et réparation de véhicul.	7.612	25,37	1.931	1.670	1.896	1.013	4.579	3.036		610			
17. Autres industries mécaniques et électriques	21.582	18,07	3.896	1.194	1.713	606	3.513	6.213		1.055			
18. Industries textiles	8.367	35,45	2.966	2.681	3.812	1.349	7.842	7.036		2.120			
19. Cuirs et chaussures	454	28,41	129	165	497	217	879	819		100			
20. Corps gras d'origine végétale et animale (beurre excepté)	375	6,40	24	911	2.213	290	3.414	1.230		2.645			
21. Articles en caoutchouc et matière plastique	754	45,89	346	649	810	566	2.025	1.181		1.549			
22. Produits industriels divers	2.738	51,53	1.411	878	5.258	371	6.507	2.583		7.226			
23. Bâtiments et T.P.				9.000	2.492	474	11.966						
24. Transports	2.300			7.565	4.383	255	12.203			1.800			
25. Loyers				110	3.933		4.043						
26. Autres services	1.900			3.500	3.390	- 400	6.490			1.400			
27. Commerce				7.660	31.518	32.574	71.752						
Total	71.652		15.231	49.015	178.865	44.280	272.160	73.973	6.115	95.627			7.853

tions et notamment la part massive prise par les biens d'équipement et les matières premières et demi-produits dans le flux des importations.

La plupart des recettes à l'exportation (produits miniers et forestiers etc...) ont été inclus dans les recettes sur la production intérieure pour des raisons de commodité technique de présentation du tableau économique. La pression fiscale sur les produits pétroliers en 1970 a été intégrée dans les marges de commercialisation, compte tenu de l'existence prévue de la raffinerie de pétrole.

Enfin, pour compenser les moins values de recettes à l'importation, la taxe à la valeur ajoutée au taux de 8 % en 1960 a été estimée à 10 % en 1965 (taux actuel) et à 12 % en 1970.

recettes provenant des impôts directs

En 1960, les recettes provenant des impôts directs et assimilés se sont élevés à 3,1 milliards de F. CFA. Les études de corrélation effectuées, ont permis d'évaluer l'accroissement des recettes d'impôts directs en fonction de l'accroissement de la valeur ajoutée des secteurs imposés. Une augmentation du revenu des entreprises et des ménages provoque une augmentation plus que proportionnelle des recettes fiscales. Plusieurs facteurs interviennent, qui concourent à une telle croissance de la pression fiscale due aux impôts directs :

— la progressivité des impôts, notamment de l'impôt général sur le revenu et maintenant des impôts sur les salaires, provoque, en cas d'accroissement des revenus individuels, une augmentation plus rapide des recettes fiscales. Le calcul montre que, pour une augmentation des revenus de 10 %, les recettes des impôts progressifs augmentent environ de 20 %.

— la modification de structure sociale qui résulte du progrès économique étend le champ de la population touchée par les impôts, soit parce que le revenu de cette population franchit le seuil imposable, soit parce qu'elle entre dans des catégories plus fiscalisées. Les agriculteurs (non imposés), en devenant salariés, sont fiscalisés, ce qui provoque une variation assez importante des recettes fiscales. Les recherches entreprises ont montré que la pression fiscale sur les revenus non agricoles variait, en fonction de l'augmentation de l'ensemble de ces revenus, avec un coefficient d'élasticité de l'ordre de 1,3. Le coefficient d'élasticité signifie qu'une augmentation de 10 % des revenus non agricoles crée une augmentation de 13 % des impôts directs pesant sur ces revenus.

Pour compléter l'évaluation effectuée, il a fallu tenir compte des dégrèvements fiscaux accordés aux entreprises nouvelles. Les chiffres auxquels on aboutit sont les suivants :

La pression fiscale des impôts directs et assimilés était de 3,1 milliards en 1960; les modifications fiscales intervenues en 1962 auraient porté cette pression fiscale à 3,6 milliards de F. CFA. Si l'on raccorde cette pression fiscale à la valeur ajoutée des secteurs non agricoles et si l'on effectue l'extrapolation sur la base d'une élasticité égale à 1,3 les prévisions sont les suivantes : en 1965 les recettes des impôts directs et assimilés devraient atteindre 7,0 milliards de F. CFA. En 1970, les recettes des impôts directs atteindraient 12,1 milliards de F. CFA. Les chiffres retenus sont inférieurs de 1 milliard pour chacune des années, pour tenir compte des réductions fiscales accordées aux entreprises prioritaires. Ces réductions devraient tendre à disparaître au-delà de 1970.

C LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

équilibre en 1960

Le compte des Administrations englobe une série d'opérations effectuées par le budget général de la Côte d'Ivoire, par les administrations extérieures et par les autres administrations publiques (Caisse de sécurité sociale et d'allocations familiales, caisse de soutien des prix, etc...)

On peut remarquer sur le tableau ci-après certaines caractéristiques du budget 1960. Les transferts aux ménages et aux entreprises sont d'un niveau très élevé. En effet, outre les transferts provenant du budget proprement dit aux entreprises (2,7 milliards de F. CFA), environ 2,1 milliards ont été financés par l'extérieur. Les dépenses de fonctionnement extérieures sont particulièrement élevées. Le Gouvernement français assurait alors la couverture de nombreuses dépenses de la Communauté, dépenses militaires, etc...

Enfin, l'aide financière extérieure évaluée à 4,4 milliards de F. CFA a dû être complétée pour permettre d'assurer l'équilibre du compte de capital par un appel à l'épargne intérieure (des entreprises) de 4,0 milliards de F CFA obtenus sous forme de financement, par les entreprises des marchés publics. Les transferts sous forme de financement extérieur pour le Fonds de solidarité, les ristournes à la Haute-Volta atteignaient encore un niveau très élevé, héritage d'une structure en pleine évolution.

équilibre en 1965

Le tableau ci-après (équilibre financier en 1965) traduit l'évolution au cours de la période : la part du budget de la Côte d'Ivoire devient prédominante. En effet, les dépenses de fonctionnement des administrations extérieures et les transferts au profit des entreprises diminuent considérablement. Les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement ainsi que les transferts effectués par le budget général et le budget de l'équipement, augmentent de manière

très sensible. L'aide extérieure a été évaluée à environ 5,0 milliards de F. CFA sur des besoins de financement de 7,4 milliards de F.CFA, le solde étant assuré par emprunt à l'épargne locale.

ÉQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (1960-1965-1970 TABLEAU VII

en milliards de F. CFA 1960	1960								1965								1970							
	Budget Général		autres administr. et extérieur		Compte capital		Totaux		Budget Général		autres administr. et extérieur		Compte capital		Totaux		Budget Général		autres administr. et extérieur		Compte capital		Totaux	
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Consommation		6,6		3,5				10,1		11,0		2,1				13,1		18,5		1,1				19,6
Formation brute de capital fixe						9,8		9,8						18,2		18,2						28,0		28,0
Traitements et salaires		5,7		4,5				10,2		12,9		2,1				15,0		19,1		2,1				21,2
Prestation sociale			1,1	0,5			1,1	0,5			1,3	0,7			1,3	0,7			2,0	1,0			2,0	1,0
Subventions et transferts aux entreprises		2,7	2,0	2,1			2,0	4,8		2,6	2,5				2,5	2,6		2,1	4,0				4,0	2,1
Subventions et transferts aux ménages		0,3						0,3		0,4						0,4		0,4						0,4
Subventions et transferts aux administrations		1,0	1,0				1,0	1,0		0,9	0,9				0,9	0,9		1,2	1,2				1,2	1,2
Impôts directs	3,1						3,1		6,0						6,0		11,1						11,1	
Impôts indirects	22,1						22,1		31,9						31,9		45,3						45,3	
Recettes et dépenses extérieures		1,7	11,4				11,4	1,7		1,1	9,5				9,5	1,1		1,2	9,5				9,5	1,2
Epargne brute		7,2		0,5	7,7		7,7	7,7		9,0		2,8	11,8		11,8	11,8		13,9		6,0	19,9		19,9	19,9
Capacité de financement intérieur						3,0		3,0						0,3		0,3						1,0		1,0
Capacité de financement extérieur				4,4		3,3		7,7				6,5		0,7		7,2				6,5		0,6		7,1
Besoin de financement intérieur					4,0		4,0						2,4		2,4						4,7		4,7	
Besoin de financement extérieur					4,4		4,4						5,0		5,0						5,0		5,0	
Totaux	25,2	25,2	15,5	15,5	16,1	16,1	56,8	56,8	37,9	37,9	14,2	14,2	19,2	19,2	71,3	71,3	56,4	56,4	16,7	16,7	29,6	29,6	102,7	102,7

équilibre en 1970

L'évolution amorcée dès 1962, dont on apercevra les conséquences en 1965, apparaîtra de manière évidente en 1970. Les budgets de la Côte d'Ivoire ont pris une place dominante tant sur le plan des dépenses de fonctionnement des administrations, que sur le plan des dépenses d'équipement. Le volume des transferts aux entreprises a encore décru, car les subventions accordées à la production seront réduites dans la mesure où l'on pourra sentir, dès 1970, l'effet des investissements importants effectués par les pouvoirs publics dans le domaine agricole.

évolution de l'aide extérieure

L'aide extérieure sur le plan de l'équipement, évaluée à 4,4 milliards en 1960, était complétée par des subventions, sur fonds extérieurs, aux entreprises locales (2,1 milliards) et par la prise en charge d'une part considérable des dépenses publiques (armée, diplomatie, etc...). Au total, on peut estimer à 8,4 milliards de F. CFA l'aide reçue par la Côte d'Ivoire en 1960. En 1965, l'aide extérieure sera limitée à l'aide financière en capital proprement dite, soit environ 5,0 milliards de F. CFA et aux dépenses d'assistance technique.

En 1970, cette aide extérieure décroîtra en valeur relative malgré un très large accroissement des dépenses de fonctionnement et d'équipement. En 1975, la Côte d'Ivoire n'aura normalement plus recours à l'aide extérieure. On peut donc affirmer qu'entre 1960 et 1975, l'équilibre financier des dépenses publiques évolue d'une façon décisive dans le sens d'une plus grande autonomie de la Côte d'Ivoire à l'égard de l'extérieur. Le tableau ci-dessous est particulièrement significatif:

	Budget	Epargne brute des administ.	Aide extér. en capital	Emprunts locaux	Investis.
1960	25,2	7,7	4,4	4,0	9,8
1965	37,9	11,8	5,0	2,4	18,2
1970	56,4	19,9	5,0	4,7	28,0

Il apparaît donc que l'aide extérieure qui a permis de financer 45 % des investissements publics en 1960, n'en couvrira plus que 18 % en 1970. Elle aura complètement disparu en 1975. Si l'on ajoute la disparition de l'aide extérieure sous forme de subventions à la production (qui a permis le maintien des surprix), on peut penser que la Côte d'Ivoire aura atteint en 1975 une autonomie financière complète en ce qui concerne les dépenses publiques. L'étude des perspectives budgé-

taires de la République de Côte d'Ivoire pour la période 1960-1970 fait apparaître les caractéristiques suivantes :

— les dépenses publiques s'accroîtront très largement en conséquence de la prise en charge progressive par la République de Côte d'Ivoire d'une masse de dépenses effectuées en 1960 par les Administrations extérieures. La part des ressources budgétaires consacrée à l'investissement devra devenir particulièrement élevée pour financer la croissance économique.

— l'augmentation rapide de la production crée la possibilité de ressources nouvelles, susceptibles d'assurer progressivement l'autonomie financière de la Côte d'Ivoire.

— l'appel à l'épargne locale, que permettra la mise en place progressive de mécanismes de mobilisation adaptés, occupe une place croissante tout en restant à l'intérieur de limites raisonnables.

— l'aide extérieure nécessaire pour assurer l'équilibre jusqu'en 1970 décroît progressivement en valeur absolue. Passant de 8,4 à 5,0 milliards de F.CFA de 1960 à 1970, elle ne joue plus alors en valeur relative que le rôle d'appoint utile au maintien d'un niveau élevé de croissance. Elle aura complètement cessé en 1975. Il appartiendra aux pouvoirs publics de décider si, dès 1970, la Côte d'Ivoire, moyennant un effort supplémentaire, notamment fiscal, est capable de se passer d'aide extérieure.

PARAGRAPHE 2 Financement des investissements privés

Au cours de la période 1960-1970, le niveau des investissements privés s'accroît très rapidement sous le triple effet de :

— l'action des pouvoirs publics — l'accroissement de la demande interne — l'importance de l'épargne disponible.

Le démarrage de l'industrialisation, bien que récent, est particulièrement significatif : un nombre considérable d'entreprises ont demandé l'agrément du Gouvernement pour bénéficier du Code des Investissements. Les entreprises existant en Côte d'Ivoire sont, à leur tour, stimulées par le Fonds National des Investissements.

Au cours de la décennie 1950-1960, la progression des exportations a joué en Côte d'Ivoire le rôle de variable motrice entraînant, par ses effets récurrents, l'accroissement de la production marchande, le développement de la consommation des ménages et les ressources des administrations.

Au cours de la période 1960-1970, l'effort d'investissements publics, déjà décrit, et l'effort d'investissements privés qui va l'être, vont ajouter leurs effets à l'accroissement du volume des exportations. En augmentant la capacité de production de l'économie ivoirienne, les investissements du secteur privé deviennent à leur tour moteur et condition de la croissance.

A LES BESOINS

Les besoins en investissements privés sont décrits dans le tableau ci-contre.

L'évolution des investissements dans les différents domaines industriels est particulièrement significative, puisque le volume fait plus que quadrupler de 1960 à 1970 (en passant de 2,0 à 9,5 milliards de F. CFA).

Dans le secteur des transports et des services, les investissements nets privés sont multipliés par 1,9 de 1960 à 1970, passant de 1,6 à 3,0 milliards de F. CFA. Le coût de renouvellement des équipements de 4,9 milliards F. CFA en 1960, atteint 9,0 milliards en 1970. Le volume total des investissements privés passe donc de : 10,4 milliards de F. CFA en 1960 à 26,0 milliards en 1970. Il comprend les investissements dans le secteur « logements » qui devraient passer de 1,9 à 3,5 milliards de F. CFA.

Pour assurer la croissance envisagée, un vaste effort d'investissement doit être effectué qui requiert une masse accrue de capitaux. La confrontation avec les ressources possibles est particulièrement importante pour déterminer la validité des évaluations effectuées.

INVESTISSEMENTS PRIVÉS EN 1960-1970 (EN MILLIARDS DE F CFA) TABLEAU VIII

Industrie,	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1965 1969	1960 1969	1970
Bâtiments T.P.	0,6	0,8	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4	6,3	11,0	1,4
Outillage	1,4	1,6	1,9	2,2	2,5	3,0	5,0	6,5	7,1	7,6	29,2	38,8	8,1
Total industrie	2,0	2,4	2,8	3,4	3,7	4,2	6,2	7,7	8,4	9,0	35,5	49,8	9,5
Logement	1,9	2,0	2,2	2,4	2,7	3,0	3,0	3,1	3,3	3,4	15,8	27,0	3,5
Transports - services,													
Outillage	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	9,0	15,6	2,1
Bâtiments T.P.	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	3,6	5,8	0,9
Total transports - services	1,6	1,7	1,7	1,9	2,0	2,2	2,4	2,5	2,7	2,8	12,6	21,4	3,0
Agriculture privée	—	—	0,8	1,0	1,0	1,0	1,2	1,3	1,4	1,1	6,0	8,8	1,0
Total d'investissement net privé	5,5	6,0	7,5	8,7	9,4	10,4	12,8	14,6	15,8	16,3	69,9	107,0	17,0
Renouvellement privé	4,9	5,1	5,1	5,3	5,7	6,1	6,5	7,1	7,7	8,3	35,7	61,8	9,0
Total investissements bruts privés	10,4	11,1	12,6	14,0	15,1	16,5	19,3	21,7	23,5	24,6	105,6	168,8	26,0

B LES RESSOURCES

Pour financer le programme de développement, le secteur privé dispose des ressources suivantes : — l'épargne brute des entreprises et des ménages — les capitaux extérieurs — les crédits à l'économie du secteur public.

Des évaluations ont donc été faites sur l'évolution de l'épargne. Elles sont reprises dans les paragraphes ultérieurs. En 1960, l'épargne brute des entreprises a été évaluée à 20,8 milliards de F CFA et l'épargne brute des ménages à 6,0 milliards de F CFA. Il apparaît un très large excédent des ressources sur les besoins. En effet, la conjoncture 1960 particulièrement favorable a provoqué un accroissement de l'épargne et des liquidités, qui ont été presque intégralement transférées hors de Côte d'Ivoire.

Depuis 1960, le Code des investissements a renforcé l'intérêt des investissements en Côte d'Ivoire et de nombreux capitalistes étrangers sont venus proposer leur appui. Les possibilités d'attraction des capitaux étrangers sont importantes, mais il convient de remarquer que le niveau élevé de l'épargne permettrait d'assurer, de manière autonome, le financement du secteur privé.

La nécessité d'attirer les capitaux étrangers n'est pas seulement financière. Elle est fondée très largement sur des raisons techniques et commerciales. Il est en effet essentiel que des techniciens étrangers puissent, en Côte d'Ivoire, assurer le démarrage de la production et la formation de la main-d'œuvre. Il faut surtout que la présence d'entreprises modernes favorise la valorisation des produits locaux et leur exportation.

Pour 1965, l'épargne brute des ménages et des entreprises est évaluée à 40,0 milliards de F CFA. Ce chiffre est à rapprocher de celui de la valeur ajoutée : 191,4 milliards CFA, ce qui donne un taux d'épargne de 20,9 % supérieur au taux de 1960 (19,8 %) et inférieur au taux d'épargne de 1970 (22,6 %) qui correspond à un volume de 61,6 milliards d'épargne privée pour une valeur ajoutée de 272, 2 milliards. Le taux d'épargne s'élèvera donc régulièrement au cours de la période.

C L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous montre les variations en cours de période des principales données.

	1960	1965	1970
Epargne privée	26,8	40,0	61,6
Capitaux extérieurs	0,5	3,0	4,0
Investissements + stocks	10,8	17,8	28,2
Liquidités	16,5	25,2	37,4
Financement du secteur public (solde)	1,0	2,1	3,7
Transferts privés	15,5	23,1	33,7

Quelques faits significatifs apparaîtront :

Tout d'abord une meilleure utilisation de l'épargne privée. En 1960, les besoins (investissements + stocks évalués à 10,8 milliards de F CFA) ne représentent que 40 % des ressources

disponibles, c'est à dire laissent une très large liquidité partiellement utilisée pour financer (de manière directe) les investissements administratifs, le solde étant transféré.

En 1965, les besoins évalués à 17,8 milliards de F CFA atteindront plus de 44 % des ressources d'épargne privée et 41 % des ressources totales. Une partie des liquidités du secteur privé est utilisable pour des emprunts de l'État, à condition que des mécanismes adéquats soient mis au point.

En 1970, 28,2 milliards de besoins sont à confronter avec 61,6 milliards d'épargne privée et 65,6 de ressources totales. Le niveau d'utilisation des ressources atteint 46 % dans le premier cas et atteint 43 % dans le second. On peut être surpris de l'importance du surplus d'épargne sur l'investissement. Il résulte des structures socio-économiques actuelles. Les entreprises modernes appartiennent à des expatriés qui tendent à exporter la part la plus élevée possible de leurs revenus et de leurs profits. Les mesures prises, notamment la création du Fonds National d'Investissement, devraient diminuer cette propension trop forte à transférer. Mais plus encore, la multiplication des occasions d'investir dans les nouvelles industries locales est de nature à fixer les capitaux produits. C'est une des conditions de la croissance ultérieure de la Côte d'Ivoire et une des raisons qui ont motivé la décision d'augmenter massivement l'effort d'investissements industriels.

D POLITIQUE FINANCIÈRE

La confrontation des ressources et des besoins globaux n'est cependant pas suffisante pour déterminer les différents aspects de la politique financière, ceux notamment de la politique de crédit et de remboursement du Fonds National d'Investissement.

la politique de crédit

Pour déterminer le volume des crédits nécessaires au financement des investissements privés, les hypothèses suivantes ont été admises :

— le renouvellement des équipements est intégralement financé par les entreprises,

— les investissements nets dans le domaine des industries, des transports et des services sont financés jusqu'à un plafond de 50 % par appel au crédit à moyen terme (5 ans),

— les investissements nets du secteur logement et agriculture sont financés jusqu'à un plafond de 50 % par le crédit à long terme (10 ans ou plus).

Dans le domaine agricole d'ailleurs, la plus grande masse d'investissement est prise en charge par le secteur public.

Les deux tableaux ci-après nº 9 et 10 illustrent ces hypothèses. Compte tenu des remboursements en cours de période, l'en-cours des crédits à moyen terme devrait atteindre environ 2 milliards de F CFA, et l'en-cours de crédits à long terme devrait être inférieur à 1 milliard de F CFA. Le volume ainsi défini est largement compatible sur le plan financier avec les règles de la zone monétaire.

Le maintien à un niveau élevé de l'excédent de la balance commerciale et son augmentation progressive jusqu'à 24 milliards de F CFA en 1970 autorise largement le supplément d'émission monétaire, que provoque l'augmentation du volume de crédits à moyen terme.

TABLEAU IX : FINANCEMENT A MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE F CFA 1960)

Année	Industrie	Transports services	Total	Nouveau crédit
1960	2,0	1,6	3,6	
1961	2,4	1,6	4,0	
1962	2,8	1,7	4,5	2,2
1963	3,4	1,9	5,3	2,7
1964	3,7	2,0	5,7	2,9
1965	4,2	2,2	6,4	3,2
1966	6,2	2,4	8,6	4,3
1967	7,7	2,5	10,2	5,1
1968	8,4	2,7	11,1	5,5
1969	9,0	2,8	11,8	5,9
1970	9,5	3,0	12,5	6,3

TABLEAU X : FINANCEMENT A LONG TERME (EN MILLIARD DE F CFA 1960)

Année	Logement	Agriculture	Total	Nouveau crédit
1960	1,9		1,9	
1961	2,0		2,0	
1962	2,2	0,8	3,0	1,5
1963	2,4	1,0	3,4	1,7
1964	2,7	1,0	3,7	1,8
1965	3,0	1,0	4,0	2,0
1966	3,0	1,2	4,2	2,1
1967	3,1	1,3	4,4	2,2
1968	3,3	1,4	4,7	2,4
1969	3,4	1,1	4,5	2,3
1970	3,5	1,0	4,5	2,2

la politique du Fonds National d'Investissements

Les évaluations suivantes ont été faites concernant le prélèvement effectué par le Fonds d'Investissements.

RECETTES DU FONDS D'INVESTISSEMENT

Année	Recettes du Fonds d'Investis.	Rembour-sement au secteur privé	Investis-sement induit
1962	1,0	0,5	1,5
1963	1,2	0,6	1,8
1964	1,3	0,6	1,8
1965	1,4	0,7	2,1
1970	2,2	1,1	3,3

les comptes financiers du secteur privé

Le tableau ci-dessous donne l'équilibre pour 1965 des comptes financiers de l'ensemble du secteur privé (non compris les institutions financières). Il montre que le volume de l'auto-financement est très largement inférieur au volume de l'épargne. La plus grande partie des investissements nets devrait être financée grâce au mécanisme de crédits, au Fonds d'Investissement et à l'apport de capitaux extérieurs.

1965

Emplois		Ressources	
Investissements nets	10,4	Crédits à moyen terme	3,2
Renouvellement	6,1	Crédits à long terme	2,0
		Crédits extérieurs	3,0
Total brut	16,5	F.N.I.	0,7
			9,9
Prêts et intérêts remboursés	2,0	Remboursement de Prêts et intérêts	0,7
Stocks	1,3	Financement par les entreprises et ménages dont induit par le F.N.I. 2,1	9,2
	19,8		19,8

En 1970 le tableau ci-dessous reflète un équilibre analogue. La plus grande partie des investissements nets est financée par le crédit, l'apport de capitaux extérieurs et le remboursement de certificats d'investissement.

1970

Emplois		Ressources	
Investissements nets	17,0	Crédits à moyen terme	6,3
Renouvellement	9,0	Crédits à long terme	2,2
		Crédits extérieurs	4,0
Total brut	26,0	F.N.I.	1,1
Stocks	2,2		
Prêts et intérêts remboursés	5,5		13,6
		Remboursement de prêts et intérêts	1,0
		Financement par les entreprises et ménages dont induit par le F.N.I. 3,3	19,1
	33,7		33,7

Le financement des investissements privés pendant la période 1960-1970 est susceptible d'être assuré grâce aux larges ressources de l'épargne de la Côte d'Ivoire. En dépit d'une augmentation massive du volume des investissements cette épargne excèdera largement les besoins d'investissement. Les capitaux extérieurs joueront cependant un rôle essentiel en stimulant le développement économique par l'apport de techniciens qui les mettent en œuvre et par les perspectives d'exportations qui sont liées à leur présence. Les besoins en crédit, à moyen et à long terme, sont compatibles avec la politique financière de la zone monétaire. Le Fonds National d'Investissement devrait fournir un stimulant supplémentaire à l'investissement privé et permettre d'améliorer le taux d'utilisation de l'épargne.

PARAGRAPHE 3

Examen de l'ensemble des flux économiques et financiers

Pour que soit déterminée d'une manière cohérente une politique de développement, il importe d'effectuer le calcul des équilibres globaux, aussi bien économiques que financiers. En effet, la variation des grandeurs économiques est homologue de la variation de données financières. Les différents agrégats économiques et financiers sont liés par des relations de structure qui sont généralement la traduction de l'organisation sociale et économique : par exemple, la répartition de la valeur ajoutée de la production entre impôts, revenus de salariés et revenus des entrepreneurs. C'est sur ces relations que le Gouvernement doit agir pour déterminer les équilibres définitifs. La modification de ces relations suppose une action coordonnée des pouvoirs publics. Elle implique également l'acceptation par le secteur privé des modifications proposées. L'augmentation de la pression fiscale, par exemple, est plus facilement supportée si elle provoque une augmentation des dépenses d'investissements qui, dans le développement économique, jouent le rôle de variable motrice.

L'essentiel des données économiques et financières a été présenté dans des tableaux qui permettent d'apercevoir, de manière synthétique, la totalité de l'évolution projetée.

A LE TABLEAU D'ENSEMBLE

l'établissement du tableau

Un tableau complet a été établi pour l'année 1960, qui comprend :
TROIS GROUPES DE COMPTES :
— des comptes d'exploitation — des comptes d'affectation — des comptes de capital, crédités en Ressources, et débités en Emplois.

TROIS GROUPES D'OPÉRATIONS :
— *opérations en biens et services — opérations de répartition — opérations financières.*
COMPTES et OPÉRATIONS décrivent les relations entre les quatre agents principaux de l'économie :
— *les entreprises — les administrations — les ménages — l'extérieur.*

Dans le compte d'exploitation des entreprises on a intégré toute l'activité productrice y compris l'activité productrice de l'administration et des ménages. Il en résulte que, pour les administrations et les ménages, deux comptes seulement apparaissent sur le tableau :
— *un compte d'affectation — un compte de capital.*

Pour simplifier la présentation du tableau, il n'a été présenté qu'un seul compte extérieur, crédités en RESSOURCES et débité en EMPLOIS, de l'ensemble des opérations effectuées avec les trois agents ci-dessus.

l'équilibre 1960

Il importe de signaler quelques caractéristiques essentielles du tableau 1960.

L'épargne des entreprises a été évaluée à 20,8 milliards de F CFA. Il s'agit là d'un taux élevé qui, probablement, ne s'est pas maintenu en 1962. En effet, au cours de l'année 1960, des transferts considérables, au profit des entreprises, ont été effectués par l'État, par l'intermédiaire des Caisses de stabilisation des prix du café et du cacao. Depuis 1960, les subventions se sont considérablement réduites et un effort particulier a été effectué pour réduire les marges commerciales. Ceci devrait normalement s'être traduit par une réduction relative de l'épargne des entreprises et des ménages. Au début de 1962, d'importantes modifications de la fiscalité ont été introduites. Elles ont contribué de la même manière à réduire l'épargne relative des entreprises et des ménages. Le compte des Administrations reflète les éléments déjà décrits. Les opérations de subventions et transferts avaient atteint, en 1960, un niveau particulièrement élevé : 4,8 milliards de F CFA de transferts aux entreprises. Le chiffre des transferts aux ménages a une valeur strictement comptable. En effet, le tableau d'ensemble des biens et services a intégré, dans la consommation des ménages, une partie de la consommation des administrations qui est utilisée dans les hôpitaux, l'armée, etc... sous forme notamment alimentaire, et qui évolue de manière analogue à la consommation des ménages. En fait, la consommation des administrations proprement dites comprend donc la consommation finale du tableau des Biens et Services soit : 5,6 milliards de F CFA et des transferts aux ménages soit : 4,8 milliards de F CFA — *au total* 10,4 *milliards de F CFA.*

Une part importante des transferts au secteur productif a été financée grâce à l'aide extérieure. En effet, malgré un apport financier extérieur important, les dépenses des administrations publiques n'ont pu être équilibrées que grâce au concours indirect du secteur privé, de l'ordre de 4,0 milliards de F CFA, sous forme de créances des entreprises à l'égard de l'État. Le plan intérimaire a été établi dans une perspective d'assainissement financier. A la fin de 1963, l'ensemble

des opérations, engagées par le BASIE et effectivement réalisées, aura été payé aux entreprises (sauf bien entendu les opérations à paiement différé).

L'année 1960 a été caractérisée par un très large volume de transferts privés extérieurs évalués à 15,5 milliards de F CFA. Ceci résulte de l'excédent de l'épargne sur les investissements des entreprises, mais aussi des transferts salariaux qui ne constituent pas nécessairement une véritable épargne. Ces transferts permettent notamment aux familles des travailleurs voltaïques, des commerçants maliens ou des salariés européens, de vivre dans leur pays d'origine. La Côte d'Ivoire paie ainsi l'insuffisance de son peuplement et de son encadrement.

On peut schématiser ainsi l'analyse du tableau 1960 :

— *des subventions importantes sont accordées au secteur productif*
— *il en résulte une augmentation de l'épargne des entreprises*
— *le montant de l'épargne excède très largement les besoins de financement en capital*
— *le surplus est transféré à l'extérieur*
— *l'équilibre de la balance des comptes suppose donc un appel à l'aide extérieure,*

A la fin de 1961, le mécanisme des Caisses de Stabilisation ne pouvant plus jouer, une réduction du prix garanti du café et du cacao a dû être décidée. Cette décision devra se traduire, à partir de l'année 1965, par une modification de l'équilibre qui apparaîtra dans l'examen des tableaux économiques 1965, 1970 et 1975.

COTE D'IVOIRE 1960 — TABLEAU ÉCONOMIQUE — TABLEAU N° Xi

	Entreprises						Administrations		Ménages		Extérieur		Totaux	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Affectation					
en milliards de F. CFA 1960	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
V.A. non commercialisée	41,3												41,3	
V.A. commercialisée														
V.A. Totale	135,2												135,2	
Consommation finale								5,6		99,9				105,5
Formation brute de capital fixe						8,5								20,2
Exportations								9,8		1,9		45,7		45,7
Importations											36,6		36,6	
Variation de stock						0,4								0,4
Total 1	135,2					8,9		5,6		9,8	99,9	1,9	36,6	45,7	171,8	171,8
Traitements et salaires		20,4						10,2		30,6					30,6	30,6
Prestations sociales et parafiscalité				1,1			1,1	0,5		0,5					1,6	1,6
Intérêts et dividendes														
Subventions et Transferts	2,8		2,0	2,0			2,0	9,6		4,8					11,6	11,6
Impôts directs				2,4			3,1				0,7				3,1	3,1
Impôts indirects		22,1					22,1								22,1	22,1
Recettes et dépenses privées extérieures											0,5		0,5		0,5	0,5
Recettes et dépenses publiques extérieures							7,0	1,7				1,7	7,0		8,7	8,7
Revenu d'exploitation		95,5	95,5												95,5	95,5
Revenu des entrepreneurs individuels				71,2						71,2					71,2	71,2
Total 2	2,8	138,0	97,5	76,7			35,3	22,0		107,1	1,2	2,2	7,0		244,9	244,9
Epargne des entreprises et ménages				20,8	20,8						6,0	6,0			26,8	26,8
Epargne des administrations								7,7	7,7						7,7	7,7
Capacité de financement						15,4				6,3			4,1	4,9	30,7	30,7
Besoin de financement					3,5				8,4				18,8			
Total 3				20,8	24,3	15,4		7,7	16,1	6,3		6,0	6,0	4,1	18,8	4,9	65,2	65,2
Total 1 + 2 + 3	138,0	138,0	97,5	97,5	24,3	24,3	35,3	35,3	16,1	16,1	107,1	107,1	6,0	6,0	57,6	57,6	481,9	481,9

l'équilibre 1965

Le tableau ci-après pour l'année 1965 permet d'avoir une vue d'ensemble des conséquences économiques et financières de l'évolution projetée. L'équilibre économique de 1965 est caractérisé par :

— un niveau relativement élevé de la production;
— un montant largement accru des investissements publics qui atteignent 18,2 milliards de F CFA;
— une diminution considérable, par comparaison avec 1960, des transferts de l'État au secteur productif. Elle résulte notamment des décisions en matière de subventions aux productions de cacao et de café;
— un volume de transferts de capitaux privés qui dépasse celui de 1960, mais représente un pourcentage identique par rapport à l'épargne privée. Ceci résulte de l'augmentation des investissements des entreprises et des ménages qu'encourage la politique actuelle du Gouvernement Ivoirien (Code des Investissements, Fonds National d'Investissements, Société Nationale de Financement, etc...);

Le compte des administrations reflète l'assainissement financier amorcé en 1960 grâce à la réforme de la fiscalité et à la modification de la structure budgétaire. En effet, les comptes purement financiers sont en nette décroissance. En 1960, l'endettement de l'État à l'égard des entreprises sous forme de créances pour marchés exécutés atteignait près de 4 milliards de F CFA. En 1965, le niveau de ce poste aura été considérablement réduit et les besoins financiers seront

satisfaits grâce à un appel à l'épargne nationale dans des conditions de financement plus orthodoxes (émission d'emprunt, Bons sur le Trésor, etc...). L'épargne du secteur privé atteint 40 milliards de F CFA en 1965 et l'épargne du secteur public 11,8 milliards de F CFA. L'utilisation de cette épargne en vue de financer des investissements productifs est mieux réalisée, puisque la formation brute de capital fixe et la variation des stocks utilisent 36 milliards de F CFA soit un pourcentage beaucoup plus élevé de l'épargne nationale.

On peut schématiser la situation 1965 de la manière suivante :

— *progression de l'économie — assainissement financier — solidité des comptes extérieurs*

COTE D'IVOIRE 1965 — TABLEAU ÉCONOMIQUE — TABLEAU

en milliards de F. CFA 1960	Entreprises						Administrations				Ménages				Extérieur		Total
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital				
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
V.A. non commercialisée	47,1																47,1
V.A. commercialisée																	
V.A. Totale	191,4																191,4
Consommation finale								7,1				133,6					
Formation brute de capital fixe						13,5				18,2				3,0			
Exportations																66,8	
Importations															52,1		52,1
Variation de stock						1,3											
Total 1	191,4					14,8		7,1		18,2		133,6		3,0	52,1	66,8	243,5
Traitements et salaires		32,6						15,0			47,6						47,6
Prestations sociales et parafiscalité				1,3			1,3	0,7			0,7						2,0
Intérêts et dividendes																	
Subventions et transferts	1,0		1,6	2,5			2,5	9,0			6,4						11,5
Impôts directs				4,3			6,0					1,7					6,0
Impôts indirects		31,9					31,9										31,9
Recettes et dépenses privées extérieures												0,8			0,8		0,8
Recettes et dépenses publiques extérieures							3,0	1,1							1,1	3 0	4,1
Revenu d'exploitation		127,9	127,9														127,9
Revenu des entrepreneurs individuels				89,7							89,7						89,7
Total 2	1,0	192,4	129,5	97,8			44,7	25,8			144,4	2,5			1,9	3,0	321,5
Epargne des entreprises et ménages				31,7	31,7							8,3	8,3				40,0
Epargne des administrations								11,8	11,8								11,8
Capacité de financement						20,2				1,0				5,3		8,0	
Besoins de financement					3,3				7,4						23,8		34,5
Total 3				31,7	35,0	20,2		11,8	19,2	1,0		8,3	8,3	5,3	23,8	8,0	86,3
Total 1 + 2 + 3	192,4	192,4	129,5	129,5	35,0	35,0	44,7	44,7	19,2	19,2	144,4	144,4	8,3	8,3	77,8	77,8	651,3

l'équilibre 1970 En 1970, terme des perspectives décennales, l'évolution amorcée à partir de 1962, est tracée par le tableau XIII.

COTE D'IVOIRE 1970 — TABLEAU ÉCONOMIQUE — TABLEAU

en milliards de F. CFA 1960	Entreprises						Administrations				Ménages				Extérieur		Total
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital				
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
V.A. non commercialisée	54,9																54,9
V.A. commercialisée																	
V.A. Totale	272,2																272,2
Consommation finale								9,0				183,0					
Formation brute de capital fixe						22,5				28,0				3,5			
Exportations																95,6	
Importations															71,6		71,6
Variation de stocks						2,2											
Total 1	272,2					24,7		9,0		28,0		183,0		3,5	71,6	95,6	343,8
Traitements et salaires		49,0						21,2			70,2						70,2
Prestations sociales et parafiscalité				2,0			2,0	1,0			1,0						3,0
Intérêts et dividendes																	
Subventions et transferts	1,0		1,1	4,0			4,0	13,1			11,0						17,1
Impôts directs				8,5			11,1					2,6					11,1
Impôts indirects		45,3					45,3										45,3
Recettes et dépenses privées extérieures			0,5									1,0			1,0	0,5	1,5
Recettes et dépenses publiques extérieures							3,0	1,2							1,2	3,0	4,2
Revenu d'exploitation		178,9	178,9														178,9
Revenu des entrepreneurs individuels				116,0							116,0						116,0
Total 2	1,0	273,2	180,5	130,5			65,4	36,5			198,2	3,6			2,2	3,5	447,3
Epargne des entreprises et ménages				50,0	50,0							11,6	11,6				61,6
Epargne des administrations								19,9	19,9								19,9
Capacité de financement						30,3				1,6				8,1		9,0	
Besoin de financement					50,0				9,7						34,3		49,0
Total 3				50,0	55,0	30,3		19,9	29,6	1,6		11,6	11,6	8,1	34,3	9,0	130,5
Total 1 + 2 + 3	273,2	273,2	180,5	180,5	55,0	55,0	65,4	65,4	29,6	29,6	198,2	198,2	11,6	11,6	108,1	108,1	921,6

— *de 1965 à 1970, la valeur ajoutée s'est accrue de* ..... 42 %
— *la consommation des ménages de* ..... 37 %
— *la formation brute de capital fixe de* ..... 56 %

La balance commerciale reste largement excédentaire (24 milliards de F CFA d'excédent). Elle laisse la place à de larges possibilités de transferts des capitaux et des revenus, et permet d'envisager une politique positive d'attraction des capitaux privés. La Côte d'Ivoire est sur ce plan dans une position exceptionnelle. Il importe en effet de souligner que, de 1960 à 1970, la balance commerciale restera constamment créditrice.

Le taux d'épargne se maintient à un niveau élevé. Le volume des investissements, tant publics que privés, peut s'accroître sans rencontrer les contraintes d'une épargne insuffisante et d'une balance commerciale déficitaire.

La croissance de l'économie ivoirienne est susceptible de s'effectuer sans être freinée par la double contrainte que subissent un grand nombre de pays en voie de développement.
— *l'insuffisance de l'épargne nationale*,
— *le déficit de la balance commerciale*.

L'aide extérieure publique, en capital, ne devrait pas dépasser 5.0 milliards de F CFA en 1970. Il importe de remarquer que le flux net d'aide extérieure n'est, à ce moment là, que de 4,4 milliards de F. CFA. L'endettement du pays à l'égard du secteur extérieur reste faible. Dès 1962, des mécanismes ont été mis en place qui permettront à l'État de financer son programme de développement par appel à l'épargne, dans de bonnes conditions de rentabilité pour l'économie générale et le secteur privé.

Le tableau XIV montre, pour les principaux agrégats, l'évolution de l'économie de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1970.

VARIATIONS DES PRINCIPAUX AGREGATS — TABLEAU XIV

en milliards de F CFA 1960	1960	1965	Variation %	1970	Variation %
Valeur ajoutée	135,2	191,4	41,5	272,2	42,2
Consommation des ménages	99,9	133,6	33,7	183,0	37,0
Consommation des administrations	5,6	7,1	25,9	9,0	26,8
Consommation totale	105,5	140,7	33,4	192,0	36,5
Formation brute de capital fixe des entreprises	8,5	13,5	58,8	22,5	66,7
Formation brute de capital fixe des ménages	1,9	3,0	57,9	3,5	16,7
Formation brute de capital fixe public	9,8	18,2	85,7	28,0	53,8
Formation brute de capital fixe totale	20,2	34,7	71,8	54,0	55,6
Import	36,6	52,1	42,5	71,6	37,6
Export	45,7	66 8	46,1	95,6	43,3
Salaires des administrations	10,2	15,0	47,1	21,2	41,3
Salaires des entreprises	20,4	32,6	59,8	49,0	50,3
Salaires totaux	30,6	47,6	55,6	70,2	47,5
Impôts directs	3,1	6,0	93,5	11,1	85,0
Impôts indirects	19,3	30,9	60,1	44,3	43,4
Epargne des entreprises	20,8	31,7	52,4	50,0	57,7
Epargne des ménages	6,0	8,3	38,3	11,6	39,8
Aide extérieure en capital pour les administrations et les entreprises	4,9	8,0	63,3	9,0	12,5
Transferts des entreprises et ménages	15,5	23,1	49,0	33,7	45,9

B L'ÉVOLUTION DES RELATIONS STRUCTURELLES

La comparaison entre l'épargne du secteur privé et la valeur ajoutée a déjà été effectuée. La relation structurelle qui lie les deux agrégats devrait rester sans changement en cours de période. Par contre, l'épargne nationale (épargne du secteur privé + épargne des administrations) qui est de 34,5 milliards de F. CFA en 1960, soit 25,5 % de la valeur ajoutée, atteint 81,5 milliards de F CFA en 1970, soit 30 % de la valeur ajoutée. Cet accroissement résulte à la fois de l'augmentation de l'épargne des administrations qui passe de 5,7 % de la valeur ajoutée en 1960, à 7,3 % en 1970 et de celle de l'épargne privée qui passe de 19,8 % à 22,1 % de la valeur ajoutée.

L'augmentation naturelle de la propension à épargner par le secteur privé s'accompagne d'un accroissement automatique de la pression des impôts directs et provoque une sorte de « transfert d'épargne » vers le secteur public. Il en résultera une meilleure utilisation de l'épargne nationale.

l'épargne et les investissements

L'utilisation de l'épargne nationale sera largement améliorée. En 1960, 34,5 milliards d'épargne nationale, auxquels sont venus s'ajouter 4,9 milliards d'aide en capital extérieur soit au total, 39,4 milliards, ont financé seulement 20,6 milliards d'investissements locaux et de stocks, le taux d'utilisation de ces ressources n'était donc que de 52,2 %.

En 1965, 51,8 milliards d'épargne nationale auxquels viendront s'ajouter 8,0 milliards de capitaux extérieurs, soit 59,8 milliards de ressources permettront de financer 36 milliards d'investissements et de stocks. Le taux d'utilisation passera donc à 60 %.

En 1970, 81,5 milliards d'épargne nationale et 9,0 milliards de capitaux extérieurs, soit 90,5 milliards de ressources permettront de financer 56,2 milliards d'investissements et de stocks, ce qui portera le taux d'utilisation des ressources à 62%. Cette amélioration résultera essentiellement de l'action des pouvoirs publics pour fixer les capitaux produits, grâce aux différentes formes d'encouragement donné aux investissements, et pour augmenter massivement le volume des investissements de l'administration.

la répartition des revenus

Le trait caractéristique de l'évolution de la Côte d'Ivoire sur le plan des revenus est l'importance croissante de la masse salariale. Le revenu des salariés atteignait en 1960, 30,6 milliards de F CFA, soit 28,5 % de l'ensemble des ressources des ménages, il sera de 47,6 milliards de F CFA en 1965, soit 32,3 % des ressources des ménages. Il atteindra 70,2 milliards de F CFA en 1970, soit 34,3 % des ressources des ménages. Ces chiffres sont à rapprocher des chiffres de l'auto-consommation qui évoluent de la manière suivante :

— 41,3 *milliards de F CFA en* 1960 *soit* 30,5 % *de la valeur ajoutée,*
— 47,1 *milliards de F CFA en* 1965 *soit* 24,6 % *de la valeur ajoutée,*
— 54,9 *milliards de F CFA en* 1970 *soit* 20,2 % *de la valeur ajoutée.*

Il apparaît, de manière significative, que la progression de l'économie provoque :
— *une baisse relative de l'auto-consommation,*
— *une augmentation de la masse salariale.*

L'industrialisation amène donc un nouvel équilibre social dans lequel les salariés devront jouer un rôle de plus en plus important.

les comptes extérieurs

L'évolution des comptes extérieurs est la suivante :
— *l'excédent commercial est de* 9,1 *milliards de F CFA en* 1960, — 14,7 *milliards en* 1965, — 24,0 *milliards en* 1970.
— *les transferts privés de Côte d'Ivoire à l'extérieur passent de* 15,5 *milliards de F CFA en* 1960 *à* 23,1 *milliards en* 1965 *et à* 33,7 *milliards en* 1970.

L'aide publique extérieure tendant à décroître en valeur relative aura disparu en 1975. L'excédent des transferts privés est financé par l'amélioration de la balance commerciale. Cet équilibre de la balance des comptes, qui peut paraître paradoxal pour un pays en voie de développement, traduit l'importance de l'épargne des entreprises expatriées et l'excès de liquidité né de l'insuffisance de l'utilisation de cette épargne sous forme d'investissements.

L'excédent de la balance commerciale constitue un élément décisif d'encouragement aux investissements privés extérieurs. Il permet en effet de financer de manière permanente un large flux de transferts de revenus et de capitaux. Il est la meilleure garantie que sera maintenue, au cours de la décennie et au-delà, la liberté de mouvements des capitaux qui est une motivation importante pour l'investisseur étranger. Aux yeux des pouvoirs publics étrangers, une balance commerciale excédentaire est un élément favorable à l'octroi de prêts à long terme.

L'examen des problèmes de financement du développement fait apparaître la nécessité d'une politique financière stricte. En effet, la croissance économique ne pourra être assurée que si le financement des investissements publics et privés est réalisé. En contrepartie de la croissance, de nouvelles ressources financières apparaîtront pour l'État, qu'il importe d'affecter de manière prioritaire à la réalisation de nouveaux investissements. L'augmentation des charges de fonctionnement, entraînée par les investissements résultera pour l'essentiel de l'accroissement des dépenses à caractère social (éducation et santé) et de celui inévitable des dépenses de souveraineté.

Les investissements privés, stimulés par l'action de l'État et rendus possibles par l'existence d'une importante masse de liquidités inemployées en Côte d'Ivoire, joueront aussi un rôle moteur dans le développement économique du pays.

Le maintien à un niveau élevé de l'excédent de la balance commerciale permettra à la Côte d'Ivoire de maintenir sa politique libérale à l'égard des capitaux extérieurs.

Les différentes mesures prévues permettront d'affecter à son développement économique une part croissante des ressources financières dont elle disposera.

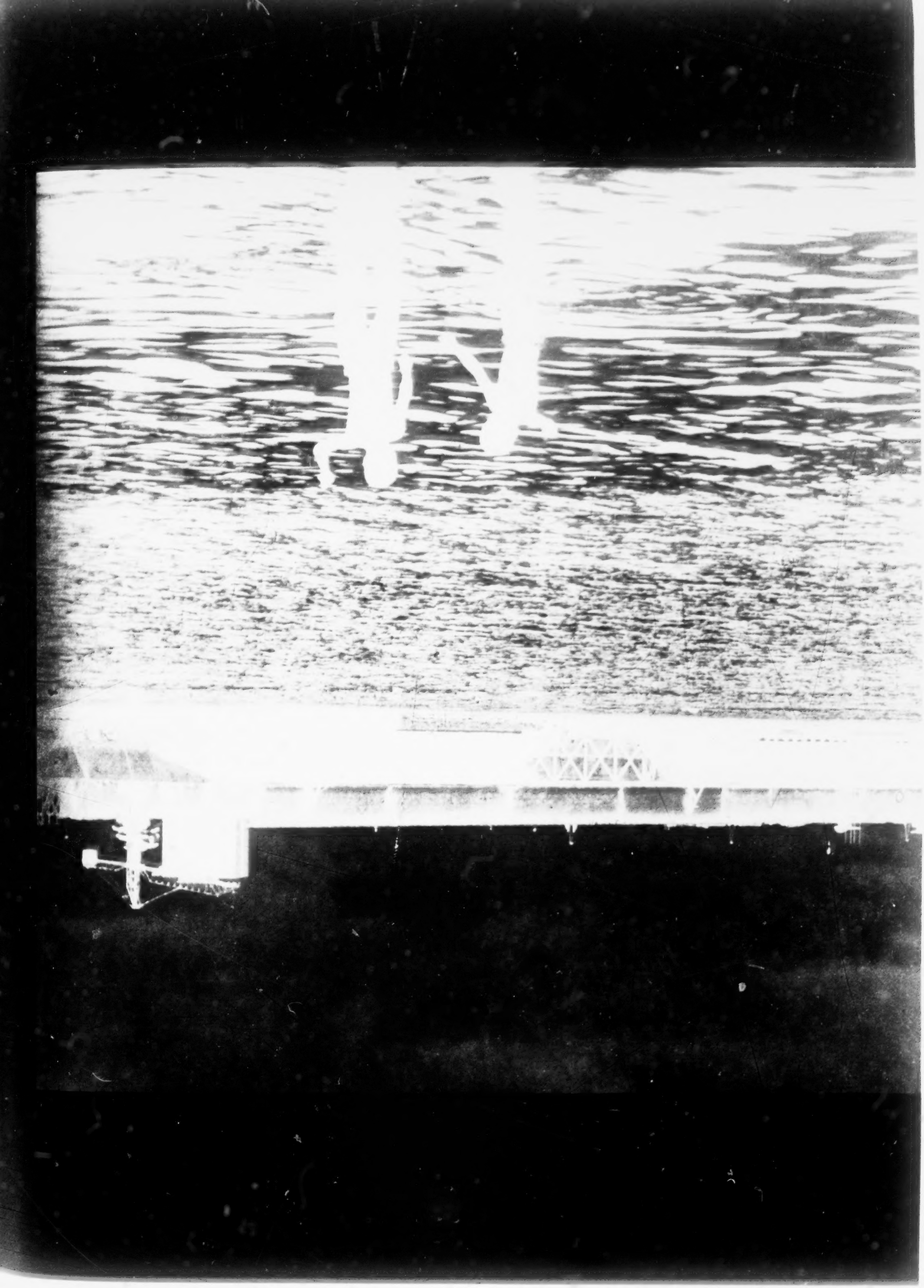

OBJECTIFS SECTORIELS

PAGES OBJECTIFS SECTORIELS

CHAPITRE 1 75 **Infrastructure économique**

Introduction 75

paragraphe 1 75 **ROUTES**

A 76 LES BITUMAGES DES AXES DE LIAISON

B 76 RENFORCEMENT DU BITUMAGE

C 76 AMÉNAGEMENT DE POINTS SINGULIERS

D 76 VOIERIE URBAINE

E 76 NOUVEAUX PONTS D'ABIDJAN

F 76 DESSERTE DE LA RÉGION SUD-OUEST

G 76 OUVERTURE ET AMÉLIORATION DE PISTES

H 77 RENOUVELLEMENT DE MATÉRIEL

paragraphe 2 77 **ÉDILITÉ**

paragraphe 3 78 **INFRASTRUCTURE PORTUAIRE**

A 78 ABIDJAN

B 78 SASSANDRA

C 78 PORT DE L'OUEST

paragraphe 4 79 **VOIES LAGUNAIRES**

paragraphe 5 79 **INFRASTRUCTURE AÉRONAUTIQUE**

A 79 ABIDJAN

B 79 BOUAKÉ

C 79 AÉRODROMES FRÉQUENTÉS PAR « AIR-IVOIRE »

D 79 AÉRODROMES SECONDAIRES

paragraphe 6 80 HYDRAULIQUE HUMAINE
A 80 ABIDJAN
B 80 BOUAKÉ
C 80 VILLES SECONDAIRES
D 80 HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

paragraphe 7 81 ÉLECTRICITÉ

paragraphe 8 82 POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

paragraphe 9 83 CHEMIN DE FER
A 83 VOIE
B 83 GARES ET ATELIERS
C 83 RENOUVELLEMENT COURANT
D 83 NOUVELLES LIGNES DE CHEMIN DE FER
E 83 EFFECTIFS

83 Tableaux récapitulatifs de l'infrastructure économique.

CHAPITRE II 87 L'infrastructure culturelle, sociale et administrative

paragraphe 1 87 DÉVELOPPEMENT CULTUREL
A 87 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
B 87 SITUATION ACTUELLE
C 89 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
D 89 OBJECTIFS DÉCENNAUX

paragraphe 2 94 ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ENCADREMENT ET ANIMATION RURALE
A 94 ENCADREMENT ET ANIMATION RURALE
94 1 - Mise en place de l'encadrement. 2 - Structure de l'encadrement. 3 - Sélection et formation des cadres ruraux. 4 - Éducation et animation du milieu rural. a) Formation des adultes. b) Formation des jeunes. c) Formation des femmes.

B 96 RECRUTEMENT ET FORMATION DES CADRES

96 1 - Formation des agriculteurs. a) Camps de jeunesse. b) Centres de formation d'animateurs ruraux. 2 - Formation des conseillers ruraux. a) Écoles pratiques d'agriculture. b) École des cadres. 3 - Formation des moniteurs d'agriculture. 4 - Formation de conducteurs d'agriculture. 5 - Enseignement supérieur. 6 - Formation féminine. 7 - Centre de formation du machinisme agricole.

paragraphe 3 97 **SANTÉ, HYGIÈNE ET PROMOTION SANITAIRE**

A 97 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE

98 1 - Évolution démographique. 2 - Aperçu de l'état sanitaire en Côte d'Ivoire.

B 98 ORGANISATION ACTUELLE ET INFRASTRUCTURE SANITAIRE

98 1 - Médecine de soins. 2 - Médecine préventive et d'hygiène. a) Services fixes. b) Services mobiles.

C 99 DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ PUBLIQUE ENTRE 1960 et 1970.

paragraphe 4 102 **SERVICES SOCIAUX**

A 102 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SERVICE SOCIAL EN COTE D'IVOIRE

B 102 STRUCTURES, MÉTHODES ET IMPLANTATION DU SERVICE SOCIAL

C 103 FORMATION DU PERSONNEL

D 103 INVESTISSEMENTS 1960/1969

E 103 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

paragraphe 5 104 **INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE**

A 104 SITUATION EN 1960

B 104 DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

104 1 - Organismes de représentation nationale et organismes de l'État. 2 - Défense nationale, Justice, Intérieur, Affaires Étrangères. 3 - Finances, Affaires Économiques et Plan, Fonction Publique. 4 - Radiodiffusion, Télévision, Cinémas et Halls d'information.

paragraphe 6 107 **LOGEMENT ET URBANISME**

A 107 LOGEMENT

107 1 - Situation actuelle et perspectives d'avenir. 2 - Investissements publics. 3 - Investissements privés.

B 107 URBANISME

108 Tableaux récapitulatifs de l'infrastructure culturelle, sociale, et administrative.

CHAPITRE III 111 Développement agricole

Introduction 111

paragraphe 1 116 CULTURES D'EXPORTATION

A 116 CAFÉIER

B 118 CACAOYER

C 120 PALMIER A HUILE

D 122 COCOTIER

E 124 BANANIER

F 128 ANANAS

G 130 HÉVÉA

paragraphe 2 131 CULTURES INDUSTRIELLES

A 131 COTONNIER

B 132 SUCCÉDANÉS DU JUTE

C 133 TABAC

D 134 RICIN

E 135 CANNE A SUCRE

F 136 ARACHIDE

paragraphe 3 136 CULTURES VIVRIÈRES

A 136 LE PROBLÈME VIVRIER

B 142 RIZ IRRIGUÉ

C 143 RIZ PLUVIAL

D 143 ARACHIDE

paragraphe 4 145 LA PRODUCTION FORESTIÈRE

A 145 PLACE DE LA PRODUCTION DANS L'ÉCONOMIE DE LA COTE D'IVOIRE

B 145 CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE ACTUELLE

C 146 INSTAURATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE FORESTIÈRE

D 148 LA REFORESTATION DANS LE PLAN

paragraphe 5 149 L'ÉLEVAGE
A 149 SITUATION DU CHEPTEL
B 149 CONSOMMATION DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE (1960)
C 150 PERSPECTIVES D'AVENIR
D 151 LES OBJECTIFS DU PLAN
E 152 LES ACTIONS

paragraphe 6 153 LES PÊCHES

conclusion 154 conditions d'application et de réussite du plan agricole.

CHAPITRE IV 159 L'expansion industrielle

Introduction 159

paragraphe 1 161 TRAVAIL DES GRAINS ET FARINES (BRANCHE 5)
161 sous-branche 5-1 : MEUNERIE, DÉCORTICAGE DU RIZ, PRODUITS TIRÉS DU MAIS
163 sous-branche 5-2 : BOULANGERIE, PATISSERIE, BISCUITERIE, PATES ALIMENTAIRES

paragraphe 2 166 CONSERVERIES DE FRUITS ET JUS DE FRUITS, POISSONS, CAFÉ, THÉ, CACAO, etc... (BRANCHE 6)
166 sous-branche 6-1 : CONSERVERIES DE FRUITS ET JUS
166 sous-branche 6-2 : CONSERVERIES DE POISSON
168 sous-branche 6-3 : CAFÉ, THÉ, CACAO

paragraphe 3 169 BOISSONS ET GLACE (BRANCHE 7)
169 sous-branche 7-1 : BIÈRES ET BOISSONS GAZEUSES
170 sous-branche 7-2 : FABRICATION DE LA GLACE

paragraphe 4	170	**AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES** (BRANCHE 8)
	170	sous-branche 8-1 : PRODUITS LAITIERS
	171	sous-branche 8-2 : PRODUITS TIRÉS DU CACAO
	172	sous-branche 8-3 : PRODUITS TIRÉS DE LA BANANE
	173	sous-branche 8-4 : CONFISERIE ET SUCRE
	174	sous-branche 8-5 : TABACS ET CIGARETTES
	175	sous-branche 8-6 : PRODUITS TIRÉS DU MANIOC ET DE L'IGNAME
paragraphe 5	176	**ÉNERGIE** (BRANCHE 9)
	176	sous-branche 9-1 : PRODUITS PÉTROLIERS
	177	sous-branche 9-2 : ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
	179	sous-branche 9-3 : EAU
paragraphe 6	180	**INDUSTRIES EXTRACTIVES** (BRANCHE 10)
	180	sous-branche 10-1 : DIAMANT
	181	sous-branche 10-2 : MANGANÈSE
	181	sous-branche 10-3 : MINERAIS DIVERS
paragraphe 7	181	**MÉTAUX** (BRANCHE 11)
	182	sous-branches 11-1 et 11-2 : RÉCUPÉRATION DES FERRAILLES ET SIDÉRURGIE
	183	sous-branche 11-3 : TRÉFILERIE, POINTERIE, RONCES ARTIFICIELLES, TREILLIS, etc...
	184	sous-branche 11-4 : BOULONNERIE, VISSERIE
	185	sous-branche 11-5 : TOLERIE SPÉCIALE POUR COUVERTURE
paragraphe 8	186	**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** (BRANCHE 12)
	186	sous-branche 12-1 : CHAUX ET CIMENT
	186	sous-branche 12-2 : BRIQUES, TUILES, HOURDIS, etc...
	187	sous-branche 12-3 : PRODUITS DE CARRIÈRES
	187	sous-branche 12-4 : ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON ET PRODUITS AMIANTE-CIMENT
paragraphe 9	188	**ENGRAIS** (BRANCHE 13)
paragraphe 10	189	**CHIMIE, PARACHIMIE, CAOUTCHOUC** (BRANCHE 14)
	189	sous-branche 14-1 : PRODUITS CHIMIQUES
	190	sous-branche 14-2 : PEINTURES, PESTICIDES, PARFUMERIE, HUILES ESSENTIELLES, PRODUITS PHARMACEUTIQUES, ALLUMETTES

193 sous-branche 14-3 : TRAITEMENT DU LATEX

paragraphe 11 193 **INDUSTRIES DU BOIS (BRANCHE 15)**

193 sous-branche 15-1 : BOIS DÉBITÉS

193 sous-branche 15-2 : BOIS DÉROULÉS

193 sous-branche 15-3 : BOIS CONTREPLAQUÉ

193 sous-branche 15-4 : BOIS TRANCHÉ

193 sous-branche 15-5 : PANNEAUX DE FIBRES ET DE PARTICULES AGGLOMÉRÉES

193 sous-branche 15-6 : CAISSERIE, EMBALLAGES

193 sous-branche 15-7 : MENUISERIE, AMEUBLEMENT ET DIVERS

193 sous-branche 15-8 : ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS

paragraphe 12 196 **MONTAGE ET RÉPARATION DE VÉHICULES (BRANCHE 16)**

196 sous-branche 16-1 : VÉHICULES AUTOMOBILES

198 sous-branche 16-2 : CYCLOMOTEURS ET BICYCLETTES

199 sous-branche 16-3 : VÉHICULES DE SERVICES DIVERS (sans moteur)

200 sous-branche 16-4 : RÉPARATION DES VÉHICULES A MOTEUR

paragraphe 13 200 **INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES (BRANCHE 17)**

201 sous-branche 17-1 : CHAUDRONNERIE, GROSSE TOLERIE, VENTILATION, etc...

201 sous-branche 17-2 : FORGE, ESTAMPAGE, PETITE FONDERIE

202 sous-branche 17-3 : SERRURERIE ET QUINCAILLERIE

203 sous-branche 17-4 : CONSTRUCTION ET RÉPARATION NAVALES

203 sous-branche 17-5 : EMBALLAGES MÉTALLIQUES

204 sous-branche 17-6 : FABRICATION DE BOUCHONS-COURONNES

204 sous-branche 17-7 : ARTICLES DE MÉNAGE

206 sous-branche 17-8 : MOBILIER MÉTALLIQUE, LITERIE, etc...

207 sous-branche 17-9 : AIR CONDITIONNÉ ET ARMOIRES FRIGORIFIQUES

207 sous-branche 17-10 : APPAREILS DE RADIO ET TÉLÉVISION

208 sous-branches 17-11 et 17-12 : ACCUMULATEURS ET PILES ÉLECTRIQUES

paragraphe 14 210 **INDUSTRIES TEXTILES (BRANCHE 18)**

210 sous-branche 18-1 : ÉGRENAGE DU COTON

211 sous-branche 18-2 : FILATURE, TISSAGE, MANUTENTION, IMPRESSION, COUVERTURES

216 sous-branche 18-3 : CONFECTION ET BONNETERIE

218 sous-branche 18-4 : CORDERIE, FICELLERIE, SACHERIE

paragraphe 15	220	**CUIR ET ARTICLES CHAUSSANTS (BRANCHE 19)**
	220	sous-branche 19-1 : SACS, CARTABLES, SERVIETTES ET ARTICLES DE VOYAGE, etc... (CUIR)
	221	sous-branche 19-2 : CHAUSSURES
paragraphe 16	223	**CORPS GRAS D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ANIMALE (BRANCHE 20)**
	223	sous-branche 20-1 : GRAISSES ET HUILES BRUTES
	225	sous-branche 20-2 : HUILES RAFFINÉES ET MARGARINE
	227	sous-branche 20-3 : SAVONS, LESSIVES, GLYCÉRINE
paragraphe 17	228	**ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET MATIÈRE PLASTIQUE (BRANCHE 21)**
	228	sous-branche 21-1 : CAOUTCHOUC EN PLAQUE, FILS, TUYAUX, COURROIES, ARTICLES D'HYGIÈNE, GANTS, VÊTEMENTS ET OBJETS DIVERS
	229	sous-branche 21-2 : PNEUMATIQUES (AUTOMOBILES ET VÉHICULES A DEUX ROUES), FABRICATION ET RECHAPAGE
	232	sous-branche 21-3 : ARTICLES EN MATIÈRE PLASTIQUE
paragraphe 18	235	**PRODUITS INDUSTRIELS DIVERS, CELLULOSE, PAPIER, VERRE, CÉRAMIQUE, etc... (BRANCHE 22)**
	235	sous-branche 22-1 : PATE DE CELLULOSE
	236	sous-branches 22-2 et 22-3 : PAPIER ET CARTON
	238	sous-branche 22-4 : INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES
	238	sous-branche 22-5 : VERRERIE
	239	sous-branche 22-6 : CÉRAMIQUE
conclusion	241	Tableaux récapitulatifs de l'infrastructure industrielle
	242	EXTENSIONS ET CRÉATIONS D'ENTREPRISES
	242	INVESTISSEMENTS CORRESPONDANT AU NIVEAU DES BRANCHES
	242	PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (liste détaillée des extensions et créations d'entreprises envisagées)
	248	ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR LE SECTEUR DES INDUSTRIES
	249	PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
	249	CRÉATION D'EMPLOIS PAR GROUPE DE BRANCHES

CHAPITRE I

INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

COMMUNICATIONS ET ÉLECTRIFICATION

COMMUNICATIONS

- Route bitumée
- Route principale en terre
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Aéroport
- Limite de département

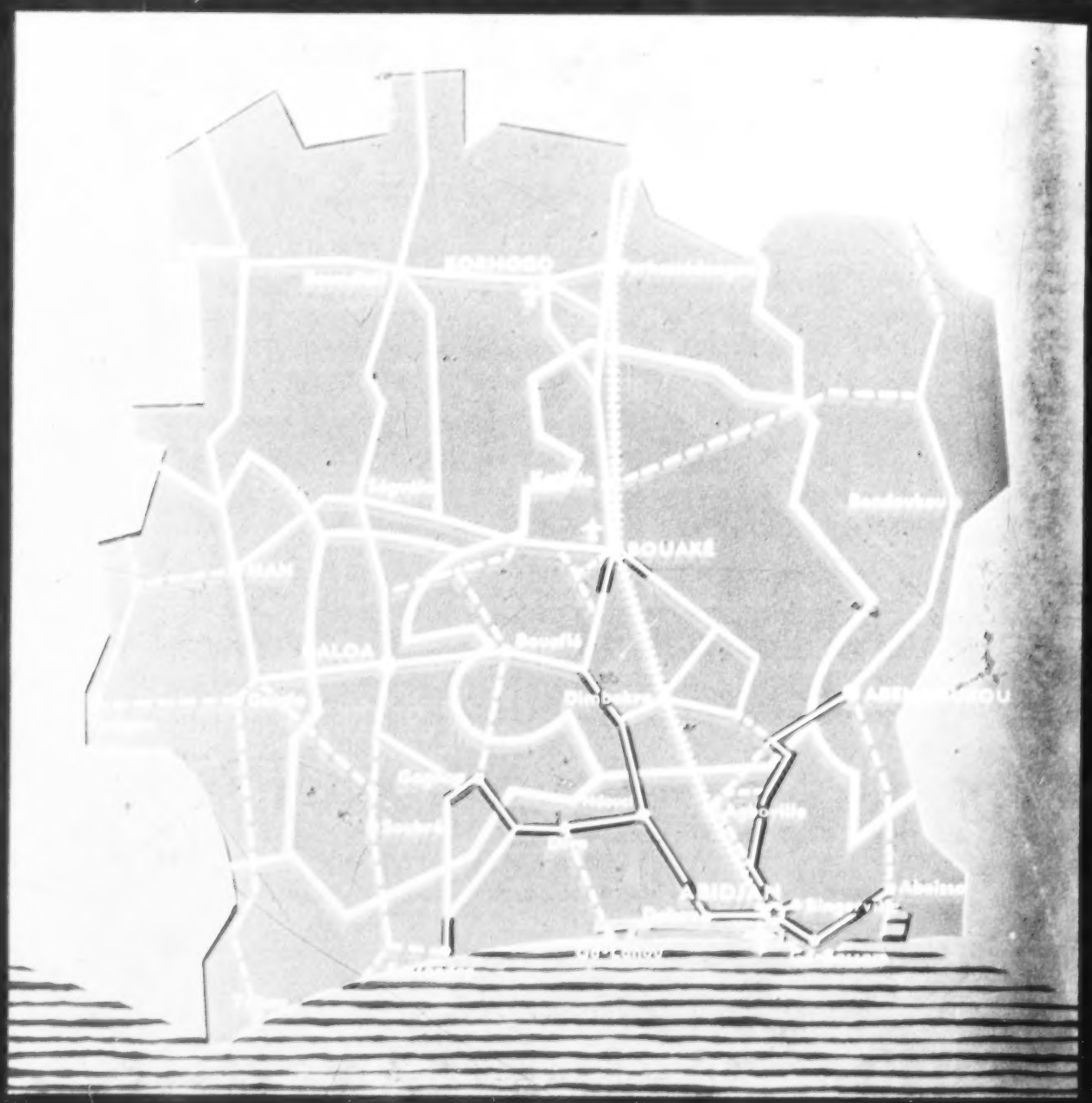

ÉLECTRIFICATION

- Zones électrifiées
- Projets EECI
- Site possible d'installation hydro-électrique
- Limite de département

CHAPITRE I INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

L'infrastructure conditionne dans une large mesure le développement économique des États; l'influence déterminante du percement du Canal de Vridi et de la construction d'un bon réseau routier sur l'essor économique Ivoirien en est une preuve éclatante.

Or, une constatation s'impose : pour de longues années encore, la prospérité de la Côte d'Ivoire comme celle de l'Afrique est fonction de ses échanges avec l'extérieur. Ceci implique que les différentes régions de production et de consommation soient, le plus directement et le plus économiquement possible, reliées à la mer. Cet objectif, compte tenu de la situation de ces régions et des difficultés d'accès des côtes africaines, rend nécessaire la construction de ports distants les uns des autres d'environ 200 à 300 kilomètres et de voies de communication, chemins de fer, routes à grand trafic, aussi perpendiculaires que possible à ces ports.

La Côte d'Ivoire possède à Abidjan un des meilleurs ports de la Côte Africaine dont l'équipement peut être développé pour satisfaire les besoins présents et à venir des régions de l'Est et du Centre, y compris ceux de l'Ouest de la Haute-Volta. Mais l'Ouest de la Côte d'Ivoire et l'Est du Mali ne peuvent être qu'imparfaitement desservis par le port d'Abidjan et, surtout, les voies intérieures de communication existantes. Une étude a donc été entreprise pour la création d'un port dans l'Ouest, entre Sassandra et la frontière libérienne, et, naturellement, des routes et chemin de fer qui y donneraient accès.

Tel est, en matière d'infrastructure, l'objectif principal. Il est d'autant plus nécessaire de l'atteindre que la mise en valeur de la région à peu près inhabitée du Sud-Ouest — environ 50.000 km² de superficie — en dépend, ainsi que l'exploitation des gisements de manganèse de la région d'Odienné. En outre, la République du Mali manifeste le désir de prolonger vers Bougouni et Bamako le chemin de fer qui pourrait être construit. Donc, deux ordres de préoccupations :

— assurer d'abord un développement continu de l'infrastructure pour l'adapter au rythme de croissance normal et concerté de l'économie jusqu'en 1970; à lui seul, cet objectif exige de très gros investissements,

— considérer ensuite, dans une vision d'avenir, les grandes options de la politique de développement de la Côte d'Ivoire, en tenir compte dans le développement continu de l'infrastructure, et réaliser sans hâte prématurée, mais audacieusement, certaines opérations qui s'inscrivent dans cette perspective d'avenir et se justifient seulement dans ce cadre élargi.

Grâce aux études qu'ils ont entreprises, les divers services de Côte d'Ivoire ont une idée précise des investissements à réaliser jusqu'en 1969 pour adapter l'infrastructure au développement de l'activité du pays. Par contre, l'étude des grandes options d'avenir n'est pas encore faite pour les transports; elle devra être entreprise dans les délais les plus brefs. Le F.E.D. est d'ailleurs disposé à la financer immédiatement. Un tel plan de transport est de nature à éclairer les pouvoirs publics, mais il est douteux que ses conclusions comportent une ligne d'action unique et intangible; le choix final sera d'ordre politique.

Il est prévu en conséquence, dans le programme d'infrastructure, une tranche ferme, correspondant aux investissements inéluctables, et une tranche mobile, fixée à un niveau qui paraît aujourd'hui logique, mais qui devra être revu, en plus ou en moins, lorsque les conclusions du Plan de Transport à perspective lointaine seront connues et prises les décisions politiques correspondantes. Il est bien précisé que cette tranche mobile ne doit pas être considérée comme une deuxième urgence; c'est seulement une tranche dont le montant ne peut-être exactement fixé aujourd'hui.

Mais au préalable, le problème des prix de travaux de génie civil devra être résolu, car on ne saurait continuer à effectuer des investissements ne correspondant pas à la valeur réelle des réalisations.

PARAGRAPHE 1 Routes

Le réseau routier existant en Côte d'Ivoire comprend 700 km de routes bitumées, 10.000 km de bonnes routes en terre permanente, 15.000 km de routes en terre et pistes régulièrement entretenues, soit au total, 25.700 km.

Il représente, fin 1960, un capital de l'ordre de 30 milliards de F CFA (réseau urbain compris). Le trafic routier croît très rapidement : les comptages effectués par les travaux publics, la consommation de carburant et le développement du parc automobile, prouvent tous que son accroissement a été de l'ordre de 12 % par an au cours des dernières années. Il est prévu pour la période 1960/1970, un accroissement moyen de 10 % par an du trafic.

Les investissements routiers doivent se porter dans de multiples domaines :

bitumages des axes de liaison

Lorsque la circulation sur un axe routier en terre dépasse plusieurs centaines de véhicules par jour, l'entretien devient impossible; d'autre part, pour un trafic de l'ordre de 150 à 200 véhicules/jour, les économies résultant pour les véhicules de l'existence d'une chaussée bitumée, deviennent supérieures aux suppléments des charges d'investissement et d'entretien résultant du passage de la chaussée en terre à la chaussée bitumée. Il serait donc rentable, pour l'économie globale du pays, de bitumer tous les axes supportant un trafic moyen journalier de plus de 200 véhicules. Les crédits dont on peut disposer dans l'état d'organisation actuelle de la Côte d'Ivoire ne permettent pas un programme d'une telle ampleur et il n'a été retenu que le bitumage, d'ici 1970, des axes supportant dès 1962 un trafic supérieur à 300 véhicules/jour (soit plus de 600 véhicules/jour en 1970). Un tel programme est très timide si l'accroissement du trafic continue au rythme moyen de 10 % par an.

Il est retenu ainsi au titre des bitumages sur la tranche ferme 1964/1969, un crédit de 9.210 millions de F. CFA

Il est recommandé, tant pour abaisser les prix des travaux, que permettre un meilleur contrôle, de lancer les chantiers de bitumage par lots importants et étalés dans le temps. Des lots, d'une centaine de kilomètres ou plus, correspondent à l'état de développement actuel de la Côte d'Ivoire.

renforcement du bitumage

Certaines routes bitumées construites avant 1958 ne répondent plus aujourd'hui au niveau du trafic ou aux charges observées sur les routes. Il est indispensable de les moderniser rapidement par élargissement, renforcement, et même rectification.
Le total des crédits nécessaires s'élève, pour la tranche ferme 1964/1969, à 1.500 millions F. CFA

aménagement de points singuliers

Il s'agit là d'opérations localisées ayant pour objet de supprimer sur les routes principales en terre les obstacles majeurs à la circulation : bas-fonds à remblayer, ouvrages provisoires de force portante insuffisante, pentes trop raides, passages sableux à latériser, etc... Ce sont des opérations permettant de rendre homogène un itinéraire et de l'ouvrir à une classe de camions de charge supérieure. Leur rentabilité est élevée. Un recensement des points singuliers à améliorer a été dressé par le Service des T.P.

Il est retenu dans le programme infrastructure une tranche ferme 1964/1969 de 5.820 millions F. CFA

bitumage des voies urbaines

Les rues de villes sont le siège d'un trafic intense et doivent être le plus possible bitumées. Les municipalités ont rarement les ressources autorisant ces bitumages et, par ailleurs, les voies urbaines les plus circulées sont, en général, les voies de traverses qui sont à la charge du Budget National. Les opérations retenues dans cette rubrique correspondent au bitumage des rues principales, à l'exclusion des voieries de lotissement, incluses dans les opérations d'urbanisme.

Il a été retenu pour ces opérations, sur la tranche ferme 1964/1969, 2.900 millions F. CFA dont 1,8 milliard pour Abidjan et ses environs.

nouveaux ponts d'Abidjan

Le pont actuel d'Abidjan arrive, aux heures de pointe, au voisinage de la saturation et il est urgent de le doubler par un deuxième ouvrage. Il est même possible qu'avant 1970, on doive commencer la construction d'un troisième pont : une étude économique fixera bientôt cette question.

Il est retenu à ce titre, sur la tranche ferme 1964/1969, pour le deuxième pont, ses accès et son raccordement au réseau des grands axes abidjanais 2,5 milliards F CFA.

Sur la tranche mobile pour le démarrage des études du troisième pont 100 millions F. CFA.

desserte de la région Sud-Ouest

Toute la Côte d'Ivoire est actuellement tournée vers Abidjan. La création d'un deuxième port drainant et irriguant l'ouest du pays, et l'ouverture de la zone comprise entre le Sassandra et le Cavally, doivent être considérées dans une perspective d'avenir. Diverses études sont en cours : le choix de l'emplacement du Port, à l'embouchure du San Pédro, est virtuellement arrêté; le Plan de Transport devra étudier l'aménagement progressif et rationnel d'un réseau de bonnes routes, voire d'un chemin de fer desservant San-Pédro et débloquant la région Sassandra-Cavally. Cette étude n'étant pas encore faite, il a été retenu, dans la tranche mobile, un crédit de 1,1 milliard de F. CFA seulement correspondant à l'ouverture de 500 km environ de pistes ou routes en terre. Ce chiffre risque d'être très largement dépassé.

ouverture et amélioration de pistes

Les travaux classés sous cette rubrique comportent, d'une part, le désenclavement des villages administratifs qui ne sont pas encore reliés aux grandes voies de communication ivoiriennes et, d'autre part, l'amélioration, pour en augmenter la durée d'utilisation, des pistes ouvertes mais de circulation précaire.

L'intérêt de tels travaux est souvent immédiatement économique, car certains de ces villages représentent des centres de production non négligeables. Dans tous les cas, il est social; à long terme, les modifications psychologiques, l'amélioration sanitaire et les possibilités économiques auront une influence profonde sur le développement de la Côte d'Ivoire. Un très gros effort a déjà été fait dans ce domaine, mais un crédit de plus de 3,0 milliards de F CFA est encore nécessaire pour achever le désenclavement et parfaire les voies ouvertes.

Il subsiste bien entendu le problème de la liaison du village aux campements de culture. Ce problème devra probablement être traité à l'échelon communal, mais il soulève des problèmes de principe et de méthode qui devront faire l'objet de recherches et d'études dans le Plan de transport.

renouvellement de matériel

Un très grand nombre de travaux d'entretien routier sont assurés par les T.P., eux-mêmes, ces travaux exigent un parc de matériel important (1.300 millions actuellement), dont le renouvellement annuel représente des dépenses de 230 millions/an dont 150 pour le gros matériel et 80 pour le parc camions.

De par l'organisation comptable interne des T.P. les renouvellements de gros matériel se trouvent finalement imputés sur les crédits d'entretien routier. Ils ressortent donc des crédits normaux de fonctionnement, mais doivent figurer au Plan au titre des renouvellements de matériel.

Opérations En millions de F CFA	Tranche ferme 1964/1969	Tranche mobile 1965/1969
Etudes	600	
Bitumages	9.210	
Renforcement bitumages	1.500	
Aménagements points singuliers	5.820	
Aménagements urbains	2.900	
Ponts Abidjan	2.500	100
Desserte Sud-Ouest		1.100
Ouverture pistes		3.170
Total	22.530	4.370

	Tranche 1960/69	Tranche 1960/63		
Total routes	37.300	10.400	22.530	4.370

	Tranche 1960/69	Tranche 1960/64	Tranche 1965/69	Tranche 1965/69
Total routes	37.300	13.700	19.230	4.370

PARAGRAPHE 2 Edilité

On a rangé, sous cette rubrique, les travaux urbains d'assainissement et défense contre les crues et les érosions. Seuls, les réseaux principaux sont considérés; les raccordements et le drainage à l'intérieur de lotissements neufs sont retenus dans la rubrique « Logements ». Les grands travaux d'édilité sont coûteux, assez peu spectaculaires et l'on constate, en Côte d'Ivoire comme dans beaucoup de pays jeunes, un retard regrettable d'équipement dans ce domaine. Ce sera un des objectifs de la période 1960-1970 que de combler ce retard et d'offrir aux populations un cadre urbain sain et décent.

Abidjan a fait l'objet d'un excellent schéma général d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées). On constate que les poussées actuelles de la ville ne se font pas toujours dans les zones offrant le meilleur assainissement naturel. Les travaux d'édilité revêtent ainsi dans la capitale une urgence particulière.

Dans les centres de province des schémas directeurs devront être dressés et de multiples travaux urgents d'assainissement entrepris. Il faut consacrer à cette tâche un effort minimum de 4,2 milliards F. CFA sur les 10 ans, dont les 2/3 pour la seule ville d'Abidjan.

En millions de F CFA	Total	Tranche 1960/64	Tranche 1965/69
Etudes	200	80	120
Abidjan	2.740	1.000	1.740
Bouaké	370	100	270
Centres secondaires	890	410	480
Total	4.200	1.590	2.610

PARAGRAPHE 3 Infrastructure portuaire

port d'Abidjan

Le Port d'Abidjan est le siège d'un trafic en pleine expansion : 13 % par an, en moyenne au cours des années 1955 à 1960. Une étude détaillée, produit par produit, a cependant montré que, de 1960 à 1970, le coefficient annuel moyen d'accroissement de l'activité du Port serait seulement de 8,5 à 9 %. Ceci est dû, pour une large part, au fait que la Côte d'Ivoire, en 1970, produira elle-même une partie des produits qu'elle est aujourd'hui obligée d'importer. Le chiffre de 8,5 % conduit à un tonnage manipulé de 4 millions de tonnes en 1970 (1,8 million en 1960).

En 1960, le Port dispose de 9 postes à quai de divers. En 1970, il faudra en avoir 15, on devra, en outre, construire un troisième poste bananier, un poste à bois débité (chalandage), un poste pétrolier à l'entrée du Canal de Vridi, et aménager la zone des entrepôts et le parc à bois non flottables.

Le Plan prévoit d'autre part un accroissement sensible de la pêche : un quai de 400 mètres est construit et une extension doit être réalisée avant 1970.

Enfin, le Port exige, pour le maintien des profondeurs à l'embouchure du canal de Vridi, des protections et dragages dont le coût, actuellement estimé à 750 millions, ne pourra être exactement déterminé qu'après l'achèvement des études en cours.

Au total, pour l'extension et l'aménagement du Port de 1960 à 1969, on doit retenir un investissement global de plus de 5,0 milliards F. CFA.

On doit noter, qu'outre ces investissements majeurs, le Port doit réaliser lui-même, sur son propre budget, un ensemble d'investissements plus modestes dont le total atteint 1.250 millions F. CFA pour la période 1960/1969, et procéder aux dépenses de gros entretien et de renouvellement d'outillage et de matériel (900 millions environ pour la période 1960/1969).

Un projet d'envergure a été envisagé dans le cadre du développement du Grand Abidjan, celui de la construction d'une nouvelle digue et de remblaiement de terrains sur la lagune Ebrié entre Treichville et Vridi. Cette vaste opération (2 milliards), qui serait en partie auto-financée par revente ou location de terrains, n'a pas été retenue au Plan. Mais il a été prévu, avant 1970, la construction d'une digue livrant passage à la route et au chemin de fer, pour rapprocher d'Abidjan la zone pétrolière de Vridi. Cette opération, y compris un pont et l'alimentation en électricité et eau de la zone de Vridi, s'élèverait à 300 millions de F. CFA.

wharf de Sassandra

Une amélioration du matériel et des installations du wharf est retenue au Plan pour un montant de 120 millions de F. CFA

port de l'Ouest

Il a été mentionné, au paragraphe I, l'intérêt que présentait la création d'un port à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les études de ce port, au stade actuel, permettent de penser qu'une première étape pourrait correspondre à un trafic de l'ordre de 300.000 t./an et comporter deux postes à quai de divers, un parc à bois, un appontement bananier et un appontement pétrolier. Les travaux s'élèveraient à 3 milliards dont plus de la moitié concerne les dragages et ouvrages de protection de base. Cette somme a été inscrite sur la tranche mobile 1964-1969. Elle correspond aux seuls travaux portuaires à l'exclusion de tout aménagement urbain (voirie, électricité, assainissement).

INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

En millions de F CFA	Total	Tranche 1960/64	Tranche ferme 1965/69	Tranche mobile 1965/69
Aménagements et Extensions du Port d'Abidjan	5.200	1.940	2.510	750
Digue Treichville Vridi	300	—	—	300
Total	5.500	1.940	2.510	1.050
Wharf de Sassandra	120	120	—	—
Études du nouveau port de l'Ouest.....	100	100	—	—
Dragages et digue	1.800	—	—	1.800
Quais et terre-plein	1.200	—	—	1.200
Total	3.100	100	—	3.000
Total général	8.720	2.160	2.510	4.050

PARAGRAPHE 4 Voies lagunaires

Les voies lagunaires présentent actuellement un intérêt majeur pour le transport du bois et du minerai de manganèse; elles constituent également une voie de transport moins coûteuse, d'ouverture ou d'entretien, que les routes pour desservir tous les villages de la Côte ou de la lagune. Des canaux creusés entre les lagunes naturelles ont permis d'ouvrir une voie navigable continue de plus de 300 km de long; son trafic est de près de 500.000 tonnes (dont plus de 300.000 tonnes pour le bois et 100.000 pour le manganèse).

Les opérations retenues pour la période décennale comprennent une amélioration des voies actuelles, la construction de 10 appontements en dur et, dans le cas où elle s'avèrera rentable, sur tranche mobile, l'ouverture du Canal Fresco (250 millions).

Ces opérations exigent des investissements de 450 millions F CFA entre 1965 et 1969. En y ajoutant les opérations 1960/1964, on arrive au total de 640 millions F CFA, pour la tranche 1960/1969.

VOIES LAGUNAIRES

En millions de F CFA	Total	Tranche 1960/64	Tranche ferme 1965/69	Tranche mobile 1965/69
Amélioration des voies actuelles	280	180	100	—
Construction de 10 appontements	110	10	100	—
Ouverture du Canal de Fresco	250	—	—	250
Total	640	190	200	250

PARAGRAPHE 5 Infrastructure aéronautique

La Côte d'Ivoire est desservie par :
— un aérodrome de classe internationale, celui d'Abidjan-Port-Bouet,
— un aérodrome pour avions quadrimoteurs à hélices à charge réduite, celui de Bouaké,
— six aérodromes fréquentés par les avions Héron d'« Air-Ivoire »,
— dix-neuf aérodromes secondaires pour les besoins de l'aviation légère.
Le programme décennal d'équipement de ces aérodromes comporte essentiellement :

Abidjan

A Abidjan, comme sur les grands aérodromes internationaux, des aménagements et adaptations continus sont obligatoires. Il est prévu entre autre, pour Abidjan, un allongement de la piste pour permettre aux quadri-réacteurs de décoller à pleine charge et la construction d'une nouvelle voie de circulation des avions.

Le total des investissements à opérer entre 1960 et 1969 s'élève à 1,0 milliard de F CFA.

Bouaké

Des améliorations doivent être apportées à l'équipement radio et téléphone, et surtout un balisage nocturne installé — 20 millions F CFA.

aérodromes fréquentés par « Air Ivoire »

Il convient d'aménager ces aérodromes pour recevoir des avions du type D.C. 3, et donc d'allonger les pistes actuelles de 1.300 m à 1.500 m ou 1.700 m. selon les cas. En outre, « Air-Ivoire » doit créer une ligne régulière sur Odienné et cet aérodrome devra être aménagé comme les six autres pour recevoir des avions du type D.C.3.

L'ensemble de ces travaux exige 655 millions de F CFA.

aérodromes secondaires

Il conviendrait d'éxécuter quelques travaux d'amélioration sur les aérodromes existants, de créer, pour les besoins de l'aviation militaire, quelques nouveaux terrains et de déplacer, à Yopougon, l'Aéro-Club d'Abidjan, enfin ,de construire six stations météorologiques.

Ce programme a été chiffré à 370 millions de F CFA, mais il n'est retenu que 200 millions de F CFA sur la tranche ferme 1960/1969.

INFRASTRUCTURE AÉRONAUTIQUE

En millions de F CFA	Total	Tranche 1960/64	Tranc fer 1965/
Etudes	80	15	
Abidjan	1.075	615	4
Aérodromes lignes commerciales (dont Bouaké)	675	230	4
Aérodromes secondaires	200	95	1
Total	2.030	955	1 07

PARAGRAPHE 6 Hydraulique humaine

Fournir à domicile, ou presque, une eau saine et abondante à toutes les populations, est u impératif social majeur. Cet objectif cependant soulève de très difficiles problèmes financiers notamment en Côte d'Ivoire où une géologie ingrate rend les réalisations particulièrement onéreuses.

De leur côté, les nouvelles industries, telles qu'elles ressortent du Plan de développement, vont exiger une importante fourniture d'eau. Comme cela est indiqué dans la Branche 9 « Eau e Energie », le recensement des besoins industriels n'a pas encore été fait de façon précise; mais son étude risque de conduire, en particulier à Bouaké, à la recherche de nouvelles sources d'alimentation. Le programme d'investissements en matière d'adduction et distribution d'eau est, dans ces conditions, le suivant :

Abidjan

Jusqu'en 1960 l'alimentation en eau d'Abidjan était assurée par pompage dans la nappe. Une extension de ces pompages est en cours de réalisation et doit porter à plus de 30.000 m3/jour la distribution publique. Ce débit journalier, augmenté des pompages opérés directement par certains industriels paraît atteindre ou même dépasser les possibilités maxima de cette nappe. On a constaté, en effet, des augmentations de salinité qui conduisent à abandonner certains puits qu'il faut remplacer par de nouveaux forages.

L'usine du Banco permettra, en trois tranches de 22.000 m3, d'augmenter sensiblement les moyens actuels. La réalisation de ces trois tranches est prévue d'ici 1970.

De larges extensions du réseau de distribution sont également nécessaires en rapport avec les extensions de la ville d'Abidjan.

Au total, ces investissements s'élèvent à 1.150 millions F CFA dont 150 millions à la charge du concessionnaire.

Bouaké

La ville de Bouaké manque totalement d'eau; la production actuelle est de 1.200 m3 pour une population de plus de 50.000 habitants.

Une première extension des moyens de production constituant un dépannage provisoire doit être opérée sur la tranche 1960-1965 en captant, par un barrage, les eaux du Kan. La production correspondante prévue est de 6.500 m3/jour et le montant de l'opération de 250 millions de F. CFA

Des extensions du réseau de distribution doivent être également réalisées. Elles sont chiffrées à 170 millions de F. CFA

Il conviendra, en outre, avant 1970, d'étudier complètement et, éventuellement, de commencer à réaliser une nouvelle adduction d'eau, probablement à partir du Bandama. Un crédit de 200 millions de F. CFA a été porté à cet effet sur la tranche mobile.

villes secondaires

La croissance continue de nombreuses villes de l'intérieur et la restructuration administrative du pays rendent obligatoires la création ou l'extension des réseaux de distribution d'eau. Une trentaine de centres doivent être équipés ou améliorés.

La puissance publique se voit obligée de prendre entièrement à sa charge de tels investissements qui sont chiffrés à 1.900 millions de F. CFA pour la décennie.

hydraulique villageoise

On aborde ici le domaine immense des villages et des très petites agglomérations; la plupart manquent d'eau en fin de saison sèche. L'ampleur du problème à résoudre est telle qu'il peut être seulement question, d'ici 1970, de réaliser une première tranche de travaux, là où les besoins se seront manifestés avec le plus de netteté et surtout de mettre sur pied une organisation efficace, capable de réduire peu à peu les déficiences d'alimentation en eau de la campagne.

Il faut pouvoir affecter à cette organisation des crédits annuels minimum de 300 millions F.CFA.

Une part importante d'étude précédera obligatoirement les travaux : pour la réalisation de ces travaux, on tâchera d'obtenir, dans toute la mesure du possible, la participation active des villageois eux-mêmes.

HYDRAULIQUE HUMAINE

En millions de F CFA	Total	Tranche 1960/64	Tranche ferme 1965/69	Tranche mobile 1964/69
Abidjan :				
Extension des moyens de production par pompage	400	400	—	—
Extension du réseau de distribution	200	200	—	—
Usine Banco	550	100	450	—
Total	1.150	700	450	—
Bouaké :				
Production à partir du Kan	250	250	—	—
Extension du réseau	170	50	120	—
Etude et 1re tranche réalisation nouvelle source...	220	—	20	200
Total	640	300	140	200
Centres de Province	1.900	700	1.200	—
Hydraulique villageoise	2.600	1.200	1.400	—
Total général	6.290	2.900	3.190	200

PARAGRAPHE 7 Electricité

L'étude du développement de la production électrique sera examiné dans le paragraphe du chapitre « Expansion Industrielle » qui traite du développement de la production énergétique. Le développement de la production d'électricité est en effet étroitement lié au développement de l'industrie.

Les investissements du secteur de la production électrique étant financés par les Pouvoirs Publics sont cependant étudiés, de manière détaillée, dans le présent chapitre consacré à l'infrastructure. L'E.E.C.I. a fait entreprendre une étude approfondie du marché pour fixer, aussi rationnellement que possible, son programme d'extension. Cette étude conclut à un accroissement annuel de 24 % entre 1960 et 1965 et 18 % entre 1965 et 1970. De tels accroissements prouvent qu'en 10 ans la structure du réseau électrique doit être profondément bouleversée.

En 1960, la production d'énergie était assurée :

— pour Abidjan, par une centrale hydroélectrique (Ayamé I) et une centrale thermique (Abidjan) : puissance de pointe appelée : 11.000 kW, énergie fournie: 60 millions de kWh.

— pour tous les centres de province, par des centrales Diesel autonomes.

De 1960 à 1970, on sera amené à développer considérablement les moyens de production d'Abidjan, à interconnecter les réseaux d'Abidjan et Bouaké et enfin à développer les réseaux des centres secondaires en les intégrant, au fur et à mesure, au réseau général interconnecté.

Le programme de développement du réseau électrique fait l'objet tout à la fois d'études de l'E.E.C.I., et d'un rapport de l'ingénieur conseil américain de Westinghouse. Les grandes lignes du développement peuvent être ainsi schématisées :

Réseau principal

— Mise en service, à Abidjan, en 1963, puis 1964, de groupes à turbines à gaz (2 × 6.000 kW puis 12.000 kW).

— Construction à partir de 1962, et mise en service en 1965, du barrage d'Ayamé II (30.000 kW).

Ces équipements permettront d'atteindre l'année 1968. Au delà, il aura fallu — soit, construire, sur le Bandama, le barrage de Kossou, dont l'étude se poursuit activement. — soit, équiper la centrale thermique d'Abidjan de puissants groupes vapeur.

La deuxième solution est plus souple car elle permet de ne réaliser les équipements successifs (par groupes de 20.000 kW puis 50.000 kW par exemple) qu'au fur et à mesure des besoins. La première exige au contraire, dès l'abord, la construction du barrage et de l'usine. En outre, les investissements totaux à puissance égale installée sont nettement plus faibles pour la centrale thermique que pour la centrale hydroélectrique (pour 100.000 kW : 6 milliards contre 14,5 milliards d'après le résultat actuel des études du barrage de Kossou). En contre-partie, le barrage fournirait l'énergie sans aucune dépense de combustible. Le choix dépendra donc essentiellement des conditions et du montant des prêts qui pourront être consentis à la Côte d'Ivoire pour la construction du barrage de Kossou.

Nous avons retenu, sur la tranche mobile, la construction de ce barrage.

Centres secondaires

Ce sont des centres d'une certaine importance dans lesquels la production et la distribution d'énergie électrique sont données en concession à l'E.E.C.I.. A Bouaké, la demande d'énergie pourra être assurée pendant quelques années par le renforcement de la centrale actuelle (4.000 kW), à l'aide de nouveaux groupes Diesel. Mais il conviendra, en 1966/1968, de réaliser l'interconnection Abidjan-Bouaké, ce que l'on fera dans les meilleures conditions techniques, puisque la décision sur la construction du barrage de Kossou aura été prise. Cette interconnexion touchera les centres d'Agboville et Dimbokro.

Au fur et à mesure que les centres voisins de cette artère principale verront leurs productions croître, ils pourront y être rattachés, Dabou et Adzopé en particulier, et peut-être Gagnoa et Daloa. Dans les autres centres, l'augmentation des puissances sera assurée par adjonction de groupes Diesel de 150 à 1.000 kW selon les cas.

centres tertiaires

Il s'agit de centres plus petits alimentés par un réseau basse tension et dont l'E.E.C.I. n'assure que la gestion. On observe une très forte pression des populations qui demandent à profiter des avantages apportés par l'électricité. Il n'est guère possible de résister à cette pression, d'ailleurs légitime. Aussi bien a-t-on retenu au Plan l'équipement de petites centrales, standardisées et déplaçables, dans une trentaine de centres et l'extension de certains réseaux tertiaires existants.

financement

Les centres tertiaires sont trop peu importants pour être rentables. Ils doivent être équipés aux frais de la puissance publique. Il paraîtrait cependant normal de demander une participation aux municipalités intéressées qui pourrait être de 1/3 à 1/2; le complément seul serait fourni par le budget national.

Les centres secondaires, au contraire, peuvent équilibrer leur bilan; ils doivent être équipés par l'E.E.C.I.; la charge de l'investissement correspondant sera inclus dans le prix de l'électricité.

Enfin, l'équipement du réseau principal pose des problèmes de financement d'ordre politique étant donné l'ampleur des investissements en jeu. Il est probable que des sources de financement extérieur pourront être trouvées du fait de l'importance du matériel électro-mécanique qui est lié à cet équipement et de l'intérêt qu'ont déjà manifesté certains pays à cette réalisation.

effectifs

En 1960, l'effectif total des agents de l'E.E.C.I. s'élève à 505 personnes. Il est à présumer que ce chiffre sera plus que doublé en 1970, compte tenu des extensions de réseau et de l'accroissement de la production. Les investissements qu'exige l'accroissement de la production et de la distribution d'énergie électrique de 1960 à 1970 peuvent être ainsi récapitulés :

(en millions de F. CFA)	Total	Tranche 1960/65	Tranche ferme 1965/69	Tranche mobile 1965/69
Réseau principal :				
Centrale thermique d'Abidjan (**)	1.600	1.600	—	—
Ayamé II et ligne de transport (*)	4.500	4.500	—	—
Extension réseau distribution région Abidjan (**)	550	250	300	—
Centrale et réseau Bouaké (**)	300	200	100	—
Ligne H.T. Abidjan/Bouaké (*)	1.500	—	1.500	—
Barrage et Centrale Kossou (*)	14.500	—	—	14.500
Total	22.950	6.550	1.900	14.500
Centres secondaires :				
Centrales (**)	1.000	475	525	—
Réseau distribution (**)	150	50	100	—
Centres tertiaires	1.000	315	685	—
Total général	25.100	7.390	3.210	14.500

(*) Investissement partiellement à la charge de l'E.E.C.I.
(**) Investissement entièrement à la charge de l'E.E.C.I.

PARAGRAPHE 8 Postes et Télécommunications

Le réseau des postes et télécommunications de Côte d'Ivoire doit, au cours des années 1960 à 1970, être adapté au volume croissant des communications postales et téléphoniques. L'extension et la modernisation de ce réseau ne peut que renforcer l'unité de la République de Côte d'Ivoire.

Les efforts porteront sur l'installation des réseaux urbains à Abidjan et, dans les centres de l'intérieur, le développement des faisceaux hertziens et des liaisons fil, la construction de bureaux de poste dans les nouvelles sous-préfectures et d'Hôtels des postes à Bouaké, Daloa et Korhogo. Il est désirable qu'une très grosse partie des nouveaux équipements soit réalisée rapidement.

Le total des investissements nécessaires s'élève à 4,5 milliards de F. CFA de 1960 à 1969. On ne doit pas oublier, qu'en outre, le budget de l'Office des Postes et Télécommunications prendra à sa charge plus d'un milliard de renouvellement de matériel et d'outillage pendant la même période.

PARAGRAPHE 9 Chemin de fer

La croissance du trafic sur le chemin de fer Abidjan-Niger a été sensible au cours des dernières années, même si l'on excepte le trafic Mali. De 1955 à 1960, les tonnes kilomètres transportées ont crû en moyenne de 10 % par an et les voyageurs kilomètres de 12 % par an.

La voie et le matériel sont, en 1960, vétustes et incapables de fournir l'effort prévisible. Un très important programme de modernisation et de rééquipement doit donc être réalisé de 1960 à 1970.

aménagement de la voie

La section Abidjan-Agboville (P.K. 80) a été rénovée sur les programmes antérieurs à 1960, mais, au-delà, subsiste la voie ancienne (25 kg/m) généralement non ballastée. Le remplacement de la voie actuelle par de la voie plus lourde (30 kg/m) doit être opéré d'Agboville à Taffiré (P.K. 488), soit sur plus de 400 km; le ballastage portera sur plus de 350 km. En même temps, quelques rectifications seront apportées (réduction de pente, élargissement de virages). Il est enfin nécessaire de renforcer un certain nombre de ponts qui n'avaient pas été calculés pour les charges roulantes actuelles. Au total, il est prévu pour les aménagements de voie de 1960 à 1969, un investissement de 5 milliards de F. CFA environ.

gares et ateliers

Le développement de la ville d'Abidjan et la construction du pont mixte ont conduit à reporter à Treichville les installations principales du chemin de fer. A Treichville, seront concentrés : gare voyageurs, gare de marchandises, de triage et ateliers. La construction des gares doit être financée par le F.A.C., mais l'opération la plus coûteuse sera le déplacement des ateliers du Plateau à Treichville.

Cette opération qui a été chiffrée à 2.000 millions de F. CFA serait partiellement compensée par la revente des terrains du Plateau actuellement occupés par la R.A.N. et dont l'aménagement (voirie, assainissement), est compris dans le devis de 2 milliards.

renouvellement courant

Outre les grandes opérations individualisées plus haut, la R.A.N. procède chaque année à des renouvellements de voie et de matériel roulant. Les crédits correspondants sont pris sur son Budget de Fonctionnement.

Il est estimé jusqu'en 1970 un renouvellement annuel moyen de 200 à 250 millions qui intéresse l'activité économique du pays.

nouvelles lignes

Ce sera un des objectifs du Plan de transport de déceler si le volume actuel des transports et les potentialités des diverses régions de Côte-d'Ivoire commandent la construction de nouvelles lignes de chemin de fer et à quelle échéance. Il est impossible de prévoir, dès maintenant, à quelles conclusions conduira l'étude du Plan de Transport et il n'a pas été retenu, sur le Plan d'équipement, d'investissement public pour cette rubrique.

effectifs

Deux tendances contradictoires agissent sur l'évolution de l'effectif du personnel : l'augmentation du trafic et l'accroissement de productivité. Il en résulte un volume de personnel assez constant : 3.550 agents en 1955 et 3.617 en 1960 (Côte d'Ivoire et Haute-Volta réunies). Il est à prévoir que ce mouvement subsistera au cours de la prochaine décennie, et sur la tranche ferme aucune augmentation d'effectif n'est à prévoir. Par contre, si de nouvelles voies sont construites, on observera un accroissement sensible des effectifs.

CHEMIN DE FER

	Total	Tranche 1960/64	Tranche ferme 1965/69	Tranche mobile 1965/69
Modernisation de la voie	4.750	2.150	2.600	—
Gares et ateliers Treichville-Adjamé	370	270	100	—
Déplacement ateliers	2.000	—	2.000	—
Construction de nouvelles voies	—	pour mémoire		
Total	7.120	2.420	4.700	—

Renouvellement matériel sur budget de fonctionnement : 200 à 250 millions F. CFA/AN

Tableaux récapitulatifs de l'infrastructure économique

Les tableaux ci-après récapitulent le montant des investissements publics retenus par le Plan sur la tranche 1960/1964 et les tranches fermes et mobiles 1960/1969.

Ils donnent en outre la répartition des dépenses entre l'outillage (engins mécaniques fixes ou mobiles, appareils électriques) et le génie civil (terrassements, bétons, constructions métalliques, tuyaux, etc...).

INVESTISSEMENTS 1960/1964

Opérations En millions de F CFA	Bâtiments et T.P	Outillage	Total
Routes	13.700	—	13.700
Edilité	1.590	—	1.590
Ports	2.040	120	2.160
Voies lagunaires	190	—	190
Aéronautique	840	120	960
Hydraulique humaine	2.900	—	2.900
Electricité	3.130	4.260	7.390
Postes et Télécommunications	800	1.500	2.300
R.A.N.	2.420	—	2.420
Total	27.610	6.000	33.610

INVESTISSEMENTS 1960/1969

Opérations En millions de F CFA	Tranche ferme			Tranche mobile			Total		
	G.C.	Outillage	Total	G.C.	Outillage	Total	G.C.	Outillage	Total
Routes	32.930	—	32.930	4.370	—	4.370	37.300	—	37.300
Edilité	4.200	—	4.200	—	—	—	4.200	—	4.200
Voies lagunaires	380	10	390	250	—	250	630	10	640
Ports	4.370	300	4.670	3.850	200	4.050	8.220	500	8.720
Aéronautique	1.830	200	2.030	—	—	—	1.830	200	2.030
Hydraulique humaine	4.090	2.000	6.090	200	—	200	4.290	2.000	6.290
Electricité	3.000	7.600	10.600	9.500	5.000	14.500	12.500	12.600	25.100
Postes et Télécommunications	1.200	3.300	4.500	—	—	—	1.200	3.300	4.500
Chemin de fer	7.120	—	7.120	—	—	—	7.120	—	7.120
Total	59.120	13.410	72.530	18.170	5.200	23.370	77.290	18.610	95.900

CHAPITRE II

INFRASTRUCTURE CULTURELLE, SOCIALE ET ADMINISTRATIVE

INFRASTRUCTURE SOCIALE

SCOLARISATION

Limite d'inspection académique

Limite d'inspection primaire

Limite de département

Taux moyen de scolarisation

– plus de 75 %

– de 50 à 75 %

CHIFFRES 1966

SANTÉ PUBLIQUE

Lits d'hospitalisation disponibles par département

Hôpitaux

Centres médicaux

Limite de département

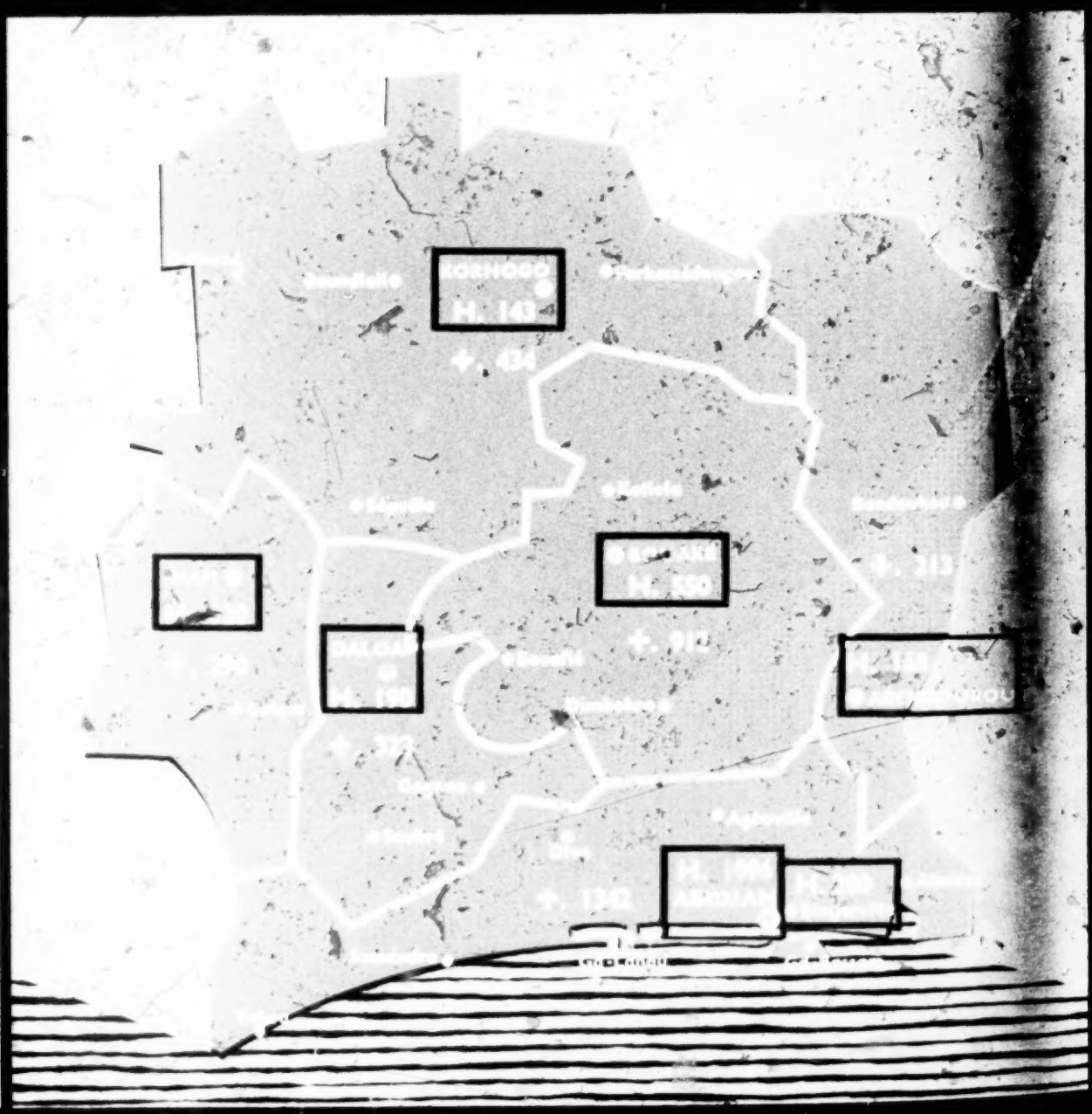

CHAPITRE II INFRASTRUCTURE CULTURELLE, SOCIALE ET ADMINISTRATIVE

PARAGRAPHE 1 Développement culturel

A CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans un pays en voie de modernisation, le développement culturel n'est que trop soumis aux préoccupations journalières, à la vérité obsédante, qui lui donnent un aspect purement quantitatif. Les questions de taux de scolarisation, de nombre d'établissements, de recrutement des maîtres, dominent trop souvent l'esprit et ne laissent pas le temps de réfléchir, d'analyser ce problème général de l'éducation intellectuelle qu'il est pourtant indispensable de maîtriser, si l'on veut préparer la jeunesse aux tâches qui l'attendent et construire un pays moderne.

Pourtant les nations développées, qui ont atteint un niveau élevé d'évolution, se heurtent aujourd'hui à des difficultés presque comparables à celles qu'affrontent les pays sous-développés. Chez elles aussi, les établissements et les maîtres sont en nombre insuffisant. Mais chez elles, les meilleurs esprits commencent à se demander s'il suffit de multiplier les établissements et les maîtres, proportionnellement au nombre d'enfants et à la durée des études, si l'on n'a pas atteint un degré de saturation des jeunes cerveaux et si la solution du problème ne consiste pas avant tout à réformer l'enseignement, son but, ses programmes et ses méthodes. Quelques principes sont à la base de cette réforme :

— il faut amener l'enfant à la réflexion et à la synthèse, à partir d'une observation précise du milieu et du monde d'aujourd'hui. L'essentiel est de partir du concret qui est dans l'expérience de l'enfant et non du concret de l'adulte qui ne l'intéresse pas.

— il faut distinguer entre moyens d'expression et moyens d'érudition; par conséquent, d'une part, réduire les programmes qui ont, peu à peu, laissé une place trop grande à l'érudition, d'autre part, trouver de nouveaux moyens d'expression adaptés aux conditions de la vie moderne.

— l'enseignement moderne n'a pas encore de discipline propre, analogue à cette gymnastique de l'esprit qu'apporte l'enseignement classique; mais des procédés existent qui lui donneraient cette discipline.

Ces principes généraux valent, de toute évidence, pour les pays sous-développés. Dans la période de transition que traverse la Côte d'Ivoire, où la routine d'esprit est l'obstacle le plus dangereux, on ajoutera volontiers deux autres notions essentielles quoique d'importance inégale :

— il convient de proportionner le développement culturel, le choix des disciplines et des méthodes, aux besoins et aux possibilités de la Nation, tout en s'efforçant de satisfaire aux exigences d'instruction manifestées par toutes les couches de la population.

— il ne faut pas négliger d'offrir à tous les adultes qui n'ont que peu d'occasions d'utiliser dans la vie courante les connaissances acquises à l'école — on songe particulièrement aux paysans — les moyens, par la multiplication des bibliothèques, de maintenir une certaine activité intellectuelle et d'éviter tout sentiment de frustration.

B SITUATION ACTUELLE

La population d'âge scolarisable, c'est-à-dire entre 6 et 14 ans, représentait 20 % de la population totale, soit 653.000 enfants au 1er janvier 1960. Si nous considérons que l'effectif scolarisé dans l'enseignement primaire correspond à cette classe d'âge, le taux de scolarisation se situait aux environs de 36,5 % en 1960.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1960

Nature	Enseignement public	Enseignement privé	Total
Nombre d'établissements	1.071	627	698
Nombre de classes	3.625	1.811	436
Nombre d'élèves garçons	119.034	56.645	679
Nombre d'élèves filles	45.237	17.856	093
Élèves au total	164.271	74.501	772

On peut remarquer la part relativement élevée que tient l'enseignement privé : 31,2 % d otal des enfants scolarisés pour 68,8 % à l'enseignement public. Il apparaît en outre que les g ons représentaient 73,6 % des effectifs et qu'Abidjan scolarisait à elle seule 18,24 % du nomb des élèves.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ EN 1960 (357 classes)

Pour le premier cycle du second degré (de la 6e à la 3e). 318 classes, se répartissant de la façon suivante :	
Lycées et Collèges	124
Cours normaux	55
Cours complémentaires	139
Total	318

Pour le second cycle, de la second aux classes terminales : 39 classes se répar sant de la façon suivante :	
Lycées et Collèges	33
Ecoles Normales	6
Total	39

Ces 318 classes accueillent 10.892 élèves, soit 6 % de la population scolaire des écoles pr aires publiques.
Les 39 classes du second cycle accueillent 976 élèves, soit 8.9 % des élèves du premier cycle des établissements du second degré, mais ces 976 élèves ne représentent que 0,54 % de la population des écoles primaires publiques.
A la même époque, 599 B.E.P.C., 176 Bacs 1ere partie et 88 Bacs 2eme partie sortaient de l'enseignement secondaire.

L'enseignement privé tenait, dans l'enseignement du 2eme degré, une place moins imp tante que dans le 1er degré. Ses effectifs représentaient, en 1960, 15 % de l'effectif total des èves. Les garçons représentent toujours une majorité écrasante : 86.9 % des élèves et Abidjan a eille à elle seule 38 % du nombre total.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ENCORE EMBRYONNAIRE ÉTAIT AINSI DISPENSÉ

Établissements	Élèves
Lycée d'Abidjan	653
Centre d'apprentissage Treichville	320
Centre formation professionnelle Treichville	120
Centre d'enseignement des métiers féminins, Abidjan	130
Centre d'apprentissage de Bouaké	115
Centre d'enseignement des métiers féminins, Bouaké	35
École technique préparatoire d'Adzope	110
Total	483

L'effectif total des élèves suivant un enseignement régulier s'établissait donc à 1.483 en 960. Sur ce total, le Lycée technique d'Abidjan représentait 44 % des effectifs et l'ensemble cée Technique, Centre d'apprentissage et Centre de formation professionnelle de Treichvill 4 % des effectifs. Il faut ajouter à ces chiffres l'enseignement technique donné sous forme de urs de perfectionnement ou cours du soir et celui restreint dispensé à l'artisanat local. Les e tifs sont toutefois trop variables pour pouvoir être cités - signalons qu'il y avait quatre profe eurs au Centre Technique de Gagnoa, deux à Katiola, deux à Odienné, un à Ferkessédougou.

LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'ABIDJAN DISPENSE UN ENSEIGNEMEN DE TYPE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES, LETTRES, ET DROIT

Le Centre comptait 245 étudiants pour l'année universitaire 1960-1961 ;
173 en Droit (dont 131 pour la capacité), 37 en Sciences et 35 en Lettres.

La presque totalité des étudiants est originaire de la Côte d'Ivoire (3 étudiants voltaïques et 10 étudiants nigériens en 1960-1961). Toutefois, parmi les étudiants dits de Côte d'Ivoire, on compte une forte proportion d'Européens.

C PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les considérations générales qui viennent d'être formulées impliquent avant tout une étude approfondie des buts, des programmes et des méthodes - d'une doctrine, en un mot - qui ne saurait être efficacement menée que par des esprits dégagés de toute préoccupation professionnelle.

Cette étude a été réalisée, par une équipe d'experts de l'U.N.E.S.C.O. Elle a servi d'instrument de travail aux services du ministère de l'éducation nationale pour l'*établissement des programmes à exécuter d'ici* 1970. Un certain nombre de critères ont été retenus :

— *Harmoniser les différents ordres d'enseignement et créer entre chacun des passerelles suffisamment nombreuses qui permettent à chaque élève de trouver facilement sa voie.*

Il semble souhaitable que les nouveaux moyens de formation ne développent pas exagérément le mythe du cadre : les programmes ne doivent pas viser à conduire tout élève vers les cadres supérieurs pour utiliser finalement au niveau inférieur ceux qui ne réussissent pas jusqu'au bout. Il est préférable de scinder les programmes actuels en cycles courts successifs, chacun étant complet en soi et débouchant sur un Palier qui corresponde à une possibilité d'utilisation pratique.

— *Développer l'enseignement secondaire à deux niveaux : le niveau du B.E.P.C. et le niveau du baccalauréat.*

L'implantation de nouvelles structures, la diffusion de nouvelles techniques nécessitent la formation intensive de cadres moyens qualifiés. Cette formation a un double but : l'utilisation directe à la production et l'encadrement du premier degré, d'où l'effort fait sur les cours complémentaires et les Centres Pédagogiques.

— *Développer l'enseignement technique et la formation professionnelle.*

Les industriels sont unanimes à affirmer qu'il est indispensable de donner au technicien et aussi à l'ouvrier un bagage de connaissances générales beaucoup plus étendues qu'autrefois, par conséquent, de retarder le début de la formation professionnelle. Cette formation de base acquise, la qualification professionnelle doit être diversifiée selon les besoins du pays, d'où un développement corrélatif dans les directions suivantes :

— Centres d'apprentissage industriels et commerciaux à la base,

— Formation de techniciens à partir du B.E.P.C. au niveau des B.E.I. et des Baccalauréats techniques,

— Centres techniques ruraux pour la formation de techniciens et artisans polyvalents, qui se trouvent adaptés aux besoins de leur région,

— Centres de formation professionnelle et de perfectionnement d'adultes,

— *Corriger les distorsions,*

Il s'agit de réduire la disparité du taux de scolarisation filles et garçons, et de réduire celle du taux de scolarisation entre les différentes régions de la Côte d'Ivoire. La disparité dans la répartition géographique des établissements scolaires est trop importante pour être tolérée plus longtemps; moins de 16 % d'enfants scolarisés dans les régions de Korhogo, Odienné, Séguéla contre plus de 70 % à Abidjan, Abengourou, Agboville. Un Plan de construction d'écoles primaires spécialement concentrées dans le Nord de la Côte d'Ivoire permettra de réduire sensiblement cette inégalité.

— *Fournir l'Université en étudiants,*

L'augmentation du nombre de bacheliers permet de fournir à l'Université et notamment à la Faculté des Sciences un nombre suffisant d'étudiants. Ces étudiants doivent donner les professeurs du second degré et, d'autre part, les cadres supérieurs nécessaires au pays.

— *Atteindre la population non scolarisée,*

L'effort d'éducation portera aussi sur la population non scolarisée. Il devra se faire en priorité sur des objectifs immédiatement rentables :

— il faut s'efforcer, par des foyers féminins, d'atteindre dans son milieu la mère de famille;

— il faut, grâce aux méthodes de formation audio-visuelles et aux mouvements et associations de jeunes (en particulier Jeunesse et Travail), non seulement alphabétiser les jeunes non scolarisés, mais entreprendre également leur éducation sanitaire, artisanale ou agricole.

D OBJECTIFS DÉCENNAUX

enseignement primaire

Il est nécessaire de faire passer la scolarisation primaire de 36 % environ en 1960 à 60 % au moins en 1970, pour atteindre, vers 1975, à la scolarisation totale. Compte tenu de l'accroissement de la population, plus de 4 millions d'habitants en 1970 dont 800.000 jeunes scolarisables,

cet effort nécessite la création de 5.100 classes, entre 1960 et 1970, à raison de 50 élèves par classe et un maître par classe à temps plein. Un tel effort se justifie par la nécessité d'élever le niveau culturel des masses rurales, si l'on veut obtenir le relèvement prévu de la production agricole.

	1960	1970
Nombre d'élèves	230.000	480.000
Nombre de classes	4.500	9.600
Nombre de maîtres.....	4.500	9.600

Seulement, pour atteindre leurs fins, les programmes d'enseignement primaire, en zone rurale mais aussi en zone urbaine, doivent être révisés profondément. Force est de constater, en effet, que l'enseignement primaire en Côte d'Ivoire est actuellement inefficace. Aux yeux des élèves et de leurs parents, la tâche de l'école primaire est de former des diplômés, de préparer aux écoles secondaires et de permettre l'accès au travail de bureau ou au fonctionnariat. Ce « fétichisme du diplôme » est d'ailleurs entretenu par les faits suivants :

— l'agriculture, l'artisanat rural, n'offrent pas de débouchés pour les jeunes gens « instruits ». Même les élèves sortant des Centres d'apprentissage avec un certificat d'Aptitude professionnelle trouvent difficilement une situation.

— les jeunes sont attirés par le confort et les distractions de la ville et le village n'offre rien d'équivalent.

— la prévention contre le travail manuel est grande parce que trop souvent jusqu'ici ce travail était moins rémunérateur et offrait des situations moins sûres que le travail intellectuel.

— enfin les seuls débouchés existant pour les jeunes sont offerts par la fonction publique, le commerce ou le secrétariat, toutes professions d'essence urbaine.

Or, pour que le Plan puisse réussir, ce mouvement d'exode rural, accentué par les progrès de la scolarisation, doit nécessairement se ralentir. En 1975, malgré une expansion rapide des industries, des activités tertiaires et des services administratifs, 9 % seulement de la population active trouvera un emploi en ville (contre 5 % en 1960).

Par ailleurs, si la réalisation des grandes opérations agricoles prévues au Plan doit contribuer à relever les niveaux de vie du monde rural, elle implique toutefois que des éléments jeunes, dynamiques et de mieux en mieux formés, restent à la terre. Il importe donc que l'enseignement primaire, compte tenu des besoins nationaux, n'oriente vers les études secondaires que les enfants possédant les qualités requises et qu'il prépare directement les autres à leur métier de paysan ou de travailleur manuel en ville.

A cette fin, dans une première étape, un tronc commun d'enseignement élémentaire sera institué. Il comprendra cinq années de scolarisation, dispensant, après réforme des programmes, un enseignement qui correspondra à celui du CP 1ere année au CM 1ere année. A l'issue de ces cinq années, des tests d'aptitude décideront de l'orientation des élèves :

— les meilleurs seront admis au CM2 pour préparer l'entrée en classe de 6eme,

— les autres entreront en classe de fin d'études : outre des compléments de culture intellectuelle (français, calcul...), ils y recevront également une formation théorique et pratique orientée vers l'agriculture, en milieu rural, vers le travail manuel, en milieu urbain, ou la pêche, en milieu côtier.

A la fin de cette année terminale, les élèves subiront les épreuves théoriques et pratiques d'un Certificat Élémentaire d'Enseignement Pratique, qui se substituera ainsi au Certificat d'Études Primaires et perdra, on peut l'espérer, son caractère trop « intellectuel ».

Afin de remédier aux dangers d'une orientation trop précoce, les meilleurs élèves de cette classe de fin d'études pourront être admis en classe de 6e, ou orientés vers les écoles pratiques d'agriculture et les centres d'apprentissage. Pour assurer le succès de cette réforme, un enseignement théorique et pratique, sur les techniques agricoles ou industrielles, sera dispensé dans les Écoles normales et les Instituts de Formation professionnelle, aux futurs instituteurs.

En outre, ceux qui seront chargés des classes de fin d'études feront un stage d'un an au collège technique d'agriculture de Bingerville ou dans un Centre de formation aux techniques industrielles. Pour les jeunes filles, la classe de fin d'études sera confiée à des institutrices ayant suivi un stage pratique d'enseignement ménager. Sur les 5.100 maîtres à former d'ici 1970, un millier au moins devraient être préparés pour les classes de fin d'études.

Au-delà de 1975, en une seconde étape, la scolarisation de tous les enfants pourrait être portée à 6 années (du CPI au CM2). A l'issue de ce tronc commun, 3 voies s'ouvriraient aux élèves :

— par examen, l'enseignement du second degré et les centres d'apprentissage,

— par des tests et les bulletins de notes, les écoles pratiques d'agriculture ou de formation professionnelle;

— pour tous les autres, y compris ceux qui ne pourraient pas accéder au CM2, l'entrée dans le cycle de fin d'études qui dureraient alors deux années.

De 1960 à 1969, à raison de 1,6 million par classe et logement de maître, matériel compris, le coût total des investissements serait de l'ordre de 8,2 milliards de F. CFA. Mais il est néces-

saire et possible de faire participer la population à la construction de ces classes et de ces logements. Une participation de 70 % pour 4.000 classes permettrait d'alléger de 4,5 milliards le montant de l'investissement public.

en millions F. CFA	Coût total	Part de l'État	Part de la population
Bâtiments	7.600	3.500	4.100
Matériel	600	200	400

Les incidences sur le budget de fonctionnement seraient les suivantes :
— *Personnel :* à raison de 35.000 F. par maître et par mois, soit pour 5.100 maîtres nouveaux 2.100 millions environ.
— *Matériel :* à raison de 1.000 F. par élève et par an, soit pour 250.000 élèves nouveaux 250 millions environ, dont une partie pourrait éventuellement être mise à la charge des parents d'élèves ou des villages.

En millions F CFA	1960	1970
Personnel	1.890	4.030
Matériel	230	480
Total	2.120	4.510

Les maîtres de ces nouvelles classes seront formés dans trois nouveaux Instituts Pédagogiques (Abidjan, Daloa, Korhogo), chaque Institut comptant 200 élèves-maîtres recrutés au niveau du B.E.P.C., pour une durée d'un an.

lycées, collèges écoles normales cours normaux complémentaires

Le premier cycle du second degré aboutit au Brevet Élémentaire du premier cycle (B.E.P.C.). C'est, d'une part, le niveau de formation de base des cadres moyens et, d'autre part, le point de départ de la sélection pour ceux qui poursuivent les études secondaires. Si l'augmentation rapide du nombre des cadres moyens est nécessaire, en vue de leur utilisation directe dans la production et de l'encadrement des élèves du premier degré, il ne faut pas négliger pour autant la formation des cadres supérieurs. Aussi l'objectif envisagé est-il de passer de 88 bacheliers en 1960, à 800 en 1970, et d'atteindre la même année 5.500 B.E.P.C. contre 599 en 1960.
— *Premier cycle.* En 1970, le nombre d'élèves du premier cycle devra atteindre 45.000 élèves, soit une augmentation de près de 34.000 élèves. A raison d'un maître par classe de 35 élèves, le nombre de classes à ouvrir s'élève à 1.000 environ. En vue de rendre l'enseignement du 1er cycle plus accessible aux élèves de l'intérieur, une partie de ces classes sera située dans les centres secondaires où 13 collèges seront créés entre 1965 et 1970.

Le nombre de professeurs devra être de 1.500 (1 pour 30 élèves), soit dans une première hypothèse : 1.100 Ivoiriens et 400 professeurs d'Assistance Technique Française. A raison d'un coût moyen d'environ 4 millions par classe (internat compris), l'investissement en fin de période s'élèverait, pour le premier cycle, à 4,0 milliards. Les incidences sur le budget de fonctionnement seront les suivantes :
— Personnel : A raison d'un coût moyen de 50.000 f. par professeur et par mois, une première approximation donne pour les 1.100 professeurs Ivoiriens une charge salariale nouvelle de 680 millions environ. S'y ajoute la ristourne de 65.000 F. CFA par agent d'assistance technique et par mois soit, 320 millions environ.
— Matériel : L'entretien d'un interne revenant à 70.000 f. en moyenne, le coût de fonctionnement des nouveaux établissements peut être évalué à 1.900 millions, si 60 % des effectifs sont internes.
Le coût extrêmement lourd des internats amènera sans doute le Gouvernement soit à limiter leur création, soit à en faire supporter la charge par les collectivités locales.
— *Deuxième cycle :* En 1960, le chiffre des bacheliers était de moins de 100 deuxième partie, et 200 première partie, ce qui représente environ 50 % des effectifs des classes terminales et des premières.

PREMIER CYCLE

	1960	1970
Elèves	11.000	45.000
Classes	318	1.300

DEUXIÈME CYCLE

	1960	1970
Elèves	1.000	7.000
Classes	40	200

En 1970, le chiffre de 800 bacheliers complets devra être atteint. En prenant les mêmes bases de calcul que pour le premier cycle, l'investissement à réaliser s'élève à près de 700 millions. Les incidences sur les budgets de fonctionnement s'élèveraient à 500 millions environ, en 1970, se décomposant comme suit :

— Personnel : A raison de 80.000 f. par professeur, le coût en personnel serait alors pour le personnel local de 160 millions environ. S'y ajoutent pour les professeurs de l'assistance technique 60 millions environ.
— Matériel : Pour un effectif de 4.000 internes, 280 millions à raison de 70.000 f. par interne.

enseignement technique et formation professionnelle

L'enseignement technique et la formation professionnelle comportent actuellement cinq domaines d'activité dont les buts sont les suivants :

Apprentissage Professionnel : Former des ouvriers qualifiés à partir du certificat d'études primaires (C.E.P.) pour les secteurs de l'industrie et du commerce où la qualification est assez poussée (ex : Abidjan, Bouaké). Actuellement, sur 100 élèves qui entrent dans un centre d'apprentissage, 45 seulement obtiennent un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) à la sortie, 3 ou 4 ans après. Il est envisagé de réorganiser cette formation pour obtenir à partir de 100 entrants : 45 C.A.P. (ouvriers qualifiés) en 3 ans, plus 50 certificats de capacité C.A. (ouvriers spécialisés) en 2 ans.

Lycée technique : Former les cadres moyens techniques (B.E.I. et B.E.C.) et préparer des cadres supérieurs techniques (bacs techniques) pour l'industrie et le commerce.
Formation artisanale : Former, dans des Centres techniques ruraux, une main-d'œuvre technique utilisable dans des domaines professionnels larges, au niveau du développement des villages et des centres ruraux secondaires (stade pré-industriel).

Enseignement technique féminin : Principalement, former des éducatrices féminines pour tous les ordres d'enseignement et les services d'éducation des adultes; il s'agit d'améliorer, par l'action des femmes, la valeur du capital humain de la Côte d'Ivoire sur les plans de l'hygiène, de l'équilibre nutritionnel, et de la gestion du budget familial.

Formation professionnelle : Organiser la formation sur le tas dans les entreprises industrielles et commerciales. Permettre, par l'ouverture de Centres inter-entreprises (cours à temps partiel), la promotion des travailleurs.

Sous réserve des améliorations que des études ultérieures rendraient possibles et nécessaires, les objectifs décennaux seraient les suivants :

APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

Industrie : l'enquête sur la main-d'œuvre en 1961 (ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés) donne les chiffres suivants pour les trois branches utilisatrices principales :
— Extractives 700 — Mécanique — Électricité 2.200 — Transformation 1.600 soit environ : 1.000 postes au niveau C.A.P. et 1.700 au niveau C.A.

Les prévisions de création d'emplois nouveaux du Plan font apparaître un besoin de formation annuelle :
— variant de 1962 à 1970 de 100 à 150 C.A.P./an — et de 1962 à 1970 de 150 à 300 C.A. an.

Compte tenu du renouvellement annuel de la main-d'œuvre (1/20e), de l'Africanisation de 500 postes environ dans ces catégories, il faut donc augmenter progressivement les chiffres actuels (240 élèves présentés au C.A.P. : 110 reçus) pour arriver à 300 C.A.P. et 500 C.A. en 1970, ce qui conduira à passer de 700 élèves à 2.200 environ, soit 1.500 élèves supplémentaires. Ce résultat est possible du point de vue des maîtres :
— l'augmentation annuelle de 10 % des effectifs de l'Assistance Technique Française permettra déjà de doubler les effectifs et les C.A.P. en 7 ans (700 + 700).
— la formation en 6 ans, de 60 maîtres ivoiriens pour l'apprentissage professionnel a commencé en octobre 1962. D'autres seront simultanément préparés pour la « formation artisanale »;
— on doit de la sorte arriver à prendre en charge les 7 ou 800 élèves supplémentaires.

Par élève, l'investissement bâtiment est de 300.000 F CFA, l'investissement équipement de 100.000 F CFA. Soit un investissement total de 400.000 F CFA × 1.500 = 600 millions CFA et des dépenses supplémentaires de fonctionnement s'élevant à 200.000 F CFA × 1.500 = 300 millions CFA.

Commerce : la formation commerciale portait seulement sur 200 élèves en 1962. On peut envisager également 600 places supplémentaires pour 1970 (liées aux possibilités maximum du personnel enseignant).

Investissement Bâtiments 200.000 F CFA × 600 = 120 millions, investissement Équipement 40.000 F CFA × 500 = 20 millions soit : 140 millions.

Fonctionnement : 160.000 F CFA × 600 = 96 millions.

LYCÉE TECHNIQUE.

Le nombre important des enseignants de l'Assistance Technique Française ne permet que d'envisager le remplissage total des classes existantes (300 élèves), et le doublement des effectifs du corps enseignant (700 élèves en plus).

Investissements Bâtiments 700 × 250.000 = 175 millions, investissements Équipement 700 × 70.000 = 50 millions, soit : 225 millions.

Fonctionnement 1.000 × 185.000 = 185 millions.

FORMATION ARTISANALE.

En 1960 : néant. En 1962 : 1 centre technique rural (Gagnoa). En 1963 : 2 centres (Gagnoa-Ferkessédougou). De 1963 à 1969 : 20 centres supplémentaires.

Au total en 1970 : 23 centres techniques ruraux.

Investissements Bâtiment 20 × 30 millions = 600 millions. Investissements Equipement 20 × 100 millions = 200 millions, soit : 800 millions.

Fonctionnement : 20 centres à 80 élèves × 100.000 F CFA = 160 millions.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FÉMININ.

Également, compte tenu des possibilités en maîtres, passage de 200 élèves en 1962 à 600 en 1970.

Investissement Bâtiment 600 × 250.000 = 150 millions. Investissement Équipement 600 × 50.000 = 30 millions, soit : 180 millions.

Fonctionnement : 500 × 185.000 : 90 millions.

FORMATION PROFESSIONNELLE.

L'effort en Formation Professionnelle devra être multiplié par 4 ou 5 et surtout rentabilisé. La Formation Professionnelle étant un outil de complément et de perfectionnement, cet effort sera adapté aux besoins instantanés et sera couvert en grande partie par la taxe d'apprentissage.

Construction de Centres Techniques inter-entreprises : Investissement Bâtiments : 125 millions. Investissement Équipement : 75 millions, soit : 200 millions.

Frais de fonctionnement supplémentaires en 1970 : 40 millions.

FICHE PRÉVISIONNELLE DES INVESTISSEMENTS 1960-1969 ET DU FONCTIONNEMENT 1960-1970

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	(Total en millions CFA)
Investissement bâtiment	50	50	145	175	205	235	270	330	405	390	2.235
Investissement équipement.....	20	20	50	60	65	75	90	105	130	130	745
Investissement : total.....	70	70	195	235	270	310	360	435	535	520	3.000
Budget de Fonctionnement	280	380	330	390	470	580	690	830	990	1.200	
dont personnel	125	185	145	175	210	260	310	370	450	540	
Nombre d'élèves (1)			1.600							6.900	
Professeurs ivoiriens			21							265	
Professeurs étrangers (2)			175	195	210	230	255	285	320	350	

(1) Uniquement Enseignement technique. (2) Progression annuelle environ 10 %.

Enseignement supérieur

LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La transformation du Centre d'Enseignement Supérieur en Université doit se faire en cours de période.

La progression des étudiants jusqu'en 1970 dépend des bacheliers qui seront formés d'ici là. Une première hypothèse, optimiste, tablait sur 1.500 bacheliers formés en 1970. Mais ce chiffre a été ramené à 800 bacheliers complets, en raison des incidences budgétaires trop lourdes qu'une formation supplémentaire impliquait. Il semble donc que les effectifs globaux de l'Université en 1970 devraient être compris entre 1.800 et 2.000 étudiants au maximum, compte tenu du fait qu'une grande partie des bacheliers pourra être utilisée dès sa sortie du secondaire. Ces chiffres supposent aussi que les bacheliers de la Côte d'Ivoire seront tenus de faire leurs études supérieures à Abidjan.

Coût de l'investissement : les réalisations proprement universitaires doivent être financées par le Fonds d'Aide et de Coopération, la Côte d'Ivoire devant en principe assurer la création de la Cité Universitaire.

Le montant des investissements 1960-1969 doit s'élever à 2.500 millions environ.

En millions de F CFA	
Bâtiment	2.000
Outillage	500
Total	2.500

Charges de fonctionnement : en tenant compte du fait que les Professeurs d'Université doivent être à la charge de la France, le fonctionnement proprement dit de l'Université sera, en 1970, de l'ordre de 300 millions.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Il n'a pas été tenu compte, dans le Plan de développement du Centre d'Enseignement Supérieur, des diverses écoles dont l'installation sur le terrain de l'Université est envisagée. Il s'agit de former dans ces différents établissements :

École des Travaux Publics : 180 Ingénieurs - Baccalauréat. 120 conducteurs - Niveau 3eme, 4 années d'études avec internat.

Écoles des P. et T. : 180 ingénieurs - Baccalauréat, 4 années d'études avec internat.

École d'Agriculture : (Voir Enseignement Agricole).

École d'Administration : 100 élèves cycle B, baccalauréat ou capacité en Droit, 2 années d'études avec internat pour l'avenir. Le recrutement dans l'immédiat se fera essentiellement parmi les fonctionnaires ce qui rend l'internat inutile. 100 élèves cycle A. Licence - 2 années d'études avec également internat pour l'avenir. Le programme est en cours d'élaboration.

École Supérieure des Beaux-Arts : Le projet n'est pas encore suffisamment étudié pour que la structure définitive de cette école, ou de ces écoles spécialisées (Musique, Architecture, etc...) puisse être indiquée. Elle doit en principe former des professeurs pour les Lycées et Collèges, et donner une formation semblable à celle des Écoles françaises. Ces différents établissements, l'École d'Agriculture mise à part, représentent un coût global d'investissement de l'ordre de 500 millions dont 350 millions pour le Bâtiment et 150 pour le matériel. Quant aux budgets de fonctionnement correspondants, ils devraient être de l'ordre de 200 millions par an.

RÉCAPITULATIF DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS ET DE FONCTIONNEMENT

	Investissements 1960-1969			Fonctionnement 1960			Fonctionnement 1970		
En milliards de F CFA	Bat.	Mat.	Total	Per.	Mat.	Total	Per.	Mat.	Total
Primaire	7,6	0,6	8,2 (1)	1,9	0,2	2,1	4,0	0,5	4,5
Secondaire	3,8	0,9	4,7	0,3	0,5	0,8	1,2	2,2	3,4
Technique.....	2,3	0,7	3,0	0,2	0,2	0,4	0,6	0,6	1,2
Jeunesse et sports	1,9	0,8	2,7	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,5
Université	2,0	0,5	2,5	—	—	—	—	0,3	0,3
Enseignement Supérieur	0,3	0,1	0,4	0,05	0,05	0,1	0,1	0,1	0,2
	17,9	3,6	21,5	2,55	1,05	3,6	6,2	3,9	10,1

(1) 4,5 milliards d'investissements à la charge des populations pour l'Enseignement primaire.

PARAGRAPHE 2 Enseignement agricole, encadrement et animation rurale

L'encadrement actuel de l'Agriculture ivoirienne est assuré par différents services et plusieurs organismes para-administratifs. Aucune formule n'a encore donné satisfaction.

L'encadrement administratif manque de souplesse, les règles de l'utilisation des crédits ne lui permettent pas de s'adapter aux nécessités locales, ses activités sont limitées aux problèmes relevant de la compétence du service qui l'anime.

L'encadrement para-administratif est plus souple, mais il est encore trop souvent spécialisé dans les tâches limitées (coton pour la CFDT, cacaoyer pour la SATMACI, coopération pour le CNCMA). Il a, en outre, l'énorme inconvénient de se présenter sous les auspices de l'autorité, parfois sous une forme de contrainte.

On verra, au chapitre du développement agricole, quel but l'encadrement doit viser : d'abord former le paysan par une action quasi permanente pendant un certain nombre d'années, ensuite, plus sporadiquement, l'assister de conseils et le mettre au courant des progrès techniques. Le programme qui sera exposé concerne essentiellement la première phase de cette action qui devra durer pendant toute la période 1960-1970.

A ENCADREMENT ET ANIMATION RURALE

Le programme d'encadrement rural comprend trois parties :
— l'organisation et l'encadrement;
— le recrutement et la formation des cadres ruraux;
— l'éducation et l'animation du milieu rural.

Ces trois interventions doivent être menées parallèlement. Il serait, en effet, inutile d'entreprendre l'éducation des paysans, s'il n'y avait pas un nombre suffisant d'agents d'encadrement pour leur permettre d'utiliser les connaissances acquises à des fins productives. Par contre, il serait difficile de trouver le nombre de cadres nécessaire, si l'éducation rurale, qui permet une diffusion plus rapide du progrès, n'était pas entreprise.

mise en place de l'encadrement

A l'échelon du village, il faut prévoir un agent d'encadrement pour 100 à 300 exploitations, soit 1.500 habitants, ces chiffres variant suivant la densité de la population, la structure sociale et la dispersion des cultures.

A l'échelon de la sous-préfecture, l'ensemble des agents d'encadrement de base dépendra d'un seul responsable (qui sera du niveau conducteur d'agriculture, spécialisé dans les problèmes

techniques) et de cinq ou six moniteurs qui contrôleront l'action des agents d'encadrement ou interviendront comme spécialistes de certains problèmes (coopération, protection des végétaux, palmier à huile, élevage, etc...). La sous-préfecture disposera également de matériel lourd (appareils de défense des cultures, tracteurs, etc...).

Aux échelons supérieurs, il faut prévoir un ingénieur de Travaux ou un ingénieur d'Agriculture responsable de l'encadrement pour cinq sous-préfectures, assisté par quatre spécialistes, du niveau Ingénieur.

Pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, les besoins en personnel d'encadrement seraient de : — 2.000 agents d'encadrement de base — 600 moniteurs dont 300 spécialisés — 250 conducteurs dont 150 spécialisés — 80 Ingénieurs dont 40 spécialisés.

structure de l'encadrement

Deux systèmes peuvent être envisagés: administratif ou para-administratif.

De ce qui a été dit plus haut, il résulte que la préférence doit aller à une structure para-administrative, en raison de sa plus grande souplesse de fonctionnement et de recrutement. Dans ce cas, l'encadrement serait confié à un ou plusieurs organismes (Sociétés d'État, Sociétés régionales de développement), qui agiraient en vertu de contrats passés avec le Gouvernement et sous son contrôle, pour l'exécution de programmes déterminés.

sélection et formation des cadres ruraux

Les règles essentielles à observer dans la sélection et la formation des cadres ruraux sont de recruter des agents restés proches du milieu rural et de relier très étroitement l'enseignement aux faits ruraux.

Les établissements scolaires seront situés en milieu rural et non en ville, la formation comportera de nombreux stages dans les villages. L'enseignement agricole pratique sera très développé surtout pour la formation des conseillers ruraux et moniteurs qui doivent être de bons techniciens. Il sera fait en sorte que tous les agents de même niveau aient au départ une formation commune, ce qui facilitera leur collaboration. Il est envisagé :
— un tronc commun de formation générale et agricole, — un an ou deux de formation complémentaire spécialisée : vulgarisation agricole, coopération, eaux et forêts, génie rural, coton, palmier à huile etc...

éducation et animation du milieu rural

Il ne suffit pas de fournir des cadres administratifs ou para-administratifs pour faire progresser l'agriculture. Il faut également que le milieu rural soit perméable aux actions entreprises, aux conseils qui lui sont donnés par les agents d'encadrement. En attendant que tous les ruraux aient reçu, grâce à la généralisation de l'enseignement primaire et au développement des écoles pratiques, une formation générale et professionnelle suffisante, il importe de toucher les illettrés adultes et jeunes. Il s'agit de les persuader de l'utilité et de l'intérêt de la modernisation rurale, de les inciter à entraîner leurs villages dans cette voie, et de leur enseigner les moyens techniques de cette modernisation.

La création des camps de jeunesse rurale répond à ces besoins. Le but de ces camps est de former des jeunes gens qui, revenus dans les villages, appliqueront les techniques nouvelles qu'ils auront apprises et soutiendront l'encadrement. Mais en milieu rural traditionnel, plusieurs années s'écouleront avant que les jeunes sortis des camps aient de l'influence sur leurs concitoyens adultes.

Il faut donc aborder séparément : la formation des cultivateurs adultes, chefs d'exploitation, la formation des jeunes et la formation des femmes.

FORMATION DES ADULTES :

Cette formation peut se faire au cours des stages courts de 15 jours à trois semaines où les paysans les plus influents apprennent comment contribuer à la modernisation de leur village, à l'élévation du niveau de vie rural. Des exposés seront faits en langue vernaculaire par les responsables techniques de la région. Ils seront suivis de débats et de travaux pratiques ou de démonstrations et de visites qui contribueront à créer un esprit militant. Ces animateurs devront être assez âgés pour avoir de l'influence sur les autres cultivateurs. Revenus dans leurs villages, ils seront des éléments dynamiques sur lesquels s'appuieront les agents d'encadrement dont ils seront les auxiliaires bénévoles. D'ici 1970, 30 centres de formation d'animateurs seront créés. Ils pourront former, chacun, 50 à 60 stagiaires par an.

FORMATION DES JEUNES :

— *École primaire :* comme il a été souligné, plus haut, c'est dès l'école primaire que les jeunes ivoiriens, dont beaucoup deviendront agriculteurs, doivent être préparés à leur futur métier et initiés au progrès agricole. Le rôle des instituteurs dans le développement rural, économique et social, peut-être considérable par l'influence qu'ils exercent sur les adultes et l'enseignement qu'ils donnent aux enfants.

— *Les camps de jeunesse :* la formation d'un assez grand nombre d'agriculteurs évolués par les écoles pratiques demandera plusieurs années. Les camps de jeunesse rurale, créés en 1960 permettent de donner rapidement une formation élémentaire aux jeunes ruraux. 4 camps sont déjà créés, il est prévu d'en créer 10 autres pendant la période 1964-1970 pour un investissement de 530 millions de F CFA.

A leur retour dans les villages, les jeunes agriculteurs qui seront formés dans les camps g. gne- ront à recevoir des terres et à s'organiser en coopérative ou en mouvement pré-coopérate . de culture avec d'autres jeunes gens. Ils pourront ainsi mettre en pratique la formation qu'ils a. ont reçue, plus aisément que sur l'exploitation familiale où l'initiative est limitée par l'autorit tra- ditionnelle.

FORMATION DES FEMMES :

Des stages de formation d'animatrices seront organisés pour les femmes des agricul. urs. Ils seront centrés sur les problèmes sociaux ménagers et agricoles. Cette action sera men. en liaison étroite avec les Services Sociaux et les Services de la Jeunesse, afin d'éviter les do. ples emplois et les rivalités.

Les actions envisagées permettraient de former d'ici 1970 : — 10.000 chefs d'exploitati. — 5.000 femmes de cultivateurs — 25.000 jeunes ruraux.

B RECRUTEMENT ET FORMATION DES CADRES

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles doivent être distincts des organ. mes d'enseignement général et d'enseignement technique. Les différents niveaux de la form. tion sont les suivants :

formation des agriculteurs

Camps de Jeunesse Rurale : pour promouvoir une agriculture rationnelle, il convient avan. tout de former des agriculteurs, c'est le rôle des Camps de Jeunesse Rurale. Quatre camps fon. ion- nent actuellement à Gazahio (Gagnoa) Manoufla (Sinfra) Sinématiali (Korhogo) Yaka. émé (Adzopé).

Ces camps hébergent chacun de 100 à 120 élèves. L'aide du Fonds Européen de Déve. ppe- ment (F.E.D.) a également été demandée pour l'implantation de dix autres camps qui . ront répartis sur l'ensemble du territoire. Dans ces camps, les jeunes gens, lettrés ou non, re. vent un enseignement essentiellement pratique (avec des cours d'alphabétisation pour les illet. trés) qui leur permettra, de retour dans leur village, d'œuvrer à la modernisation de l'agric. ture traditionnelle.

Centres de Formation d'animateurs ruraux : d'ici 1970, trente centres de formation d'anim. eurs ruraux seront nécessaires pour l'éducation et la formation des adultes.

formation des conseillers ruraux

Écoles Pratiques d'agriculture : deux écoles pratiques d'agriculture fonctionneront à pa. r de 1963. Mais six autres écoles doivent être construites dans la période envisagée pour com. léter l'infrastructure de l'enseignement, au total huit réparties dans les départements.

Écoles des cadres : du même niveau que ces écoles pratiques, l'École des Cadres recru. ses élèves au niveau du CEPE et, après un an de formation pratique, en fait soit des agricu. urs, soit des aides-instructeurs pour les camps de jeunesse.

formation des moniteurs d'agriculture

Les Centres de formation rurale : le Centre de formation Rurale de Bingerville existant ne. rme que 30 moniteurs par an. Pour encadrer les conseillers ruraux, il est nécessaire de former u. lus grand nombre de moniteurs d'agriculture. Ceux-ci, recrutés au niveau de la classe de cin. me des lycées et collèges, accomplissent trois années d'études pour atteindre un niveau équi. ent à celui du B.E.P.C. Il est projeté d'installer d'autres centres semblables dans les autres p. fec- tures du pays. Ces écoles prendraient alors le nom *d'écoles départementales d'agricultu.*

Au même niveau que les moniteurs d'agriculture sont également formés des moniteurs . élе- vage et des moniteurs des Eaux et Forêts.

formation des conducteurs d'agriculture

Le collège Technique d'Agriculture de Bingerville prépare des conducteurs d'agric. re, cadres moyens. Les élèves sont recrutés au niveau de la troisième des lycées et collèges. Ils . oi- vent trois années d'enseignement théorique suivies d'une année de stage. Des éléments . rti- culièrement intéressants ayant été trouvés à ce niveau, le nombre des admissions au col. e à été porté en 1961 à 50 unités, contre 25 seulement les années précédentes : parmi ces 50 . ves se trouvent 37 Ivoiriens, 13 ressortissants d'autres États africains (Dahomey, Tchad, . go, Haute-Volta, Niger).

Le collège technique prépare non seulement des conducteurs d'agriculture mais aus. les contrôleurs des Eaux et Forêts qui, après deux années passées à Bingerville, vont accompl. ne première année à l'*École Forestière du Banco* (forêt dense), puis une seconde année à l'*École Forestière de Bouaké* (section Savane), qui forment les deux sections de l'École Forestière de Côte d'Ivoire.

Parallèlement, le Centre de Formation Coopérative de Tiébissou forme des agents de coopé- ration. Actuellement et provisoirement direct, le recrutement de cette dernière école doit. tre progressivement élevé à celui du Collège Technique d'Agriculture. Les élèves feront leur spécia- lisation à Tiébissou après la 2eme année du Collège Technique d'agriculture de Bingerville.

L'École Forestière de Côte d'Ivoire spécialise les moniteurs ayant fait la deuxième année au Centre de Formation Rurale de Bingerville pour en faire des moniteurs des Eaux et Forêts. Elle spécialise également les élèves de 2eme année du Collège Technique d'Agriculture pour en faire des Contrôleurs des Eaux et Forêts.

Il est souhaitable qu'un établissement de ce genre existe pour le Génie Rural afin de former pour ce secteur de l'économie agricole des moniteurs du Génie Rural et des adjoints techniques du Génie Rural qui seront recrutés respectivement parmi les élèves des Écoles Départementales d'Agriculture et du Collège Technique d'Agriculture.

Le développement de l'Horticulture en Côte d'Ivoire : jardins botanique de Bingerville, jardins administratifs et présidentiels, cultures maraîchères, arboriculture fruitière, etc... nécessitent la formation de techniciens d'un niveau identique à celui de conducteur d'agriculture pour assurer l'encadrement des horticulteurs. Il est donc envisagé de créer, entre 1964 et 1970, une école d'horticulture en Côte d'Ivoire.

enseignement supérieur

L'École Nationale Supérieure Agronomique sera vraisemblablement construite en 1964. Cette école permettra de former le personnel d'encadrement supérieur : ingénieurs de conception, ingénieurs spécialisés, etc. L'École fonctionnera pour la Côte d'Ivoire, mais aussi au profit des autres États africains qui accepteront d'y envoyer des élèves.

formation féminine

L'Enseignement féminin sera développé en liaison étroite avec l'Enseignement Technique, la Jeunesse et les Sports et le Service Social. L'idée est de créer des centres d'enseignement féminins de structure parallèle aux différentes formations d'encadrement rural ci-dessus énumérées :

— Centres de formation d'animatrices rurales, en liaison avec les centres de formation d'animateurs ruraux.

— Écoles ménagères rurales, en liaison avec les écoles départementales d'agriculture,

— École d'enseignement ménager agricole, enfin, destinée à fournir le personnel d'encadrement des divers établissements cités.

centre de formation du machinisme agricole

Ce centre est destiné à former et à perfectionner les techniciens de l'agriculture dans le domaine du machinisme agricole. L'enseignement portera essentiellement sur l'utilisation pratique, les dépannages, l'entretien du matériel agricole.

PERSONNEL D'ENCADREMENT RURAL 1960-1970

Années	QUALIFICATION			
	Agents de base	Moniteurs	Conducteurs	Ingénieurs
1963	70	40	35	4
1964	215	40	55	4
1965	215	40	40	4
1966	300	40	24	6
1967	300	40	24	13
1968	300	120	24	12
1969	300	160	24	15
1970	300	180	24	20

INVESTISSEMENTS : ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ENCADREMENT ET ANIMATION RURALE 1960-1969

En millions de F CFA	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	Total
Bâtiment	22	24	201	268	225	135	158	152	1.185
Matériel (40 %)	15	16	160	180	148	88	104	104	815
Total	37	40	361	448	373	223	262	256	2.000

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ENCADREMENT ET ANIMATION RURALE

En millions de F CFA	1960	1965	1970
Personnel et Matériel	90	270	600

PARAGRAPHE 3 Santé, hygiène et promotion sanitaire

A SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE

L'action de la santé publique est essentielle à deux titres : elle influe à long terme sur le taux de croissance démographique; elle influe directement sur l'état sanitaire de la population, son dynanisme et sa capacité de travail. Au moment où le développement de la Nation requiert le concours de toutes les énergies, ce dernier facteur doit être particulièrement mis en lumière. Soit par malnutrition, soit par maladie, une trop grande partie des hommes est indisponible.

évolution démographique

La Côte d'Ivoire connaît une expansion démographique importante puisque son taux d'accroissement est voisin de 2,5 % par an.

Cette croissance est due à un taux de natalité très forte : 5,0 à 5,5 %. Mais le taux de mortalité générale est aussi très élevé à tous les âges : environ 3 %.

aperçu de l'état sanitaire en Côte d'Ivoire

L'étude de l'état sanitaire de la population fait ressortir, outre les grandes affections spécifiquement tropicales qui ont été au moins partiellement réduites, l'incidence rapidement croissante de certains fléaux à caractère social dont l'importance apparaît de plus en plus considérable.

Morbidité et mortalité infantile : le taux de mortalité infantile est anormalement élevé : 201 ‰, en moyenne de 0 à 4 ans.

Chez les femmes, les problèmes de stérilité sont importants et l'hygiène de la grossesse souvent inconnue. Nombre de mères présentent des cas de tréponématose, tuberculose, parasitoses, affections gynécologiques etc...

Chez l'enfant une importante pathologie explique les taux élevés de mortalité et de morbidité : le tétanos ombilical, la rougeole, le paludisme, la poliomyélite, la malnutrition, les parasitoses diverses, l'absence de vaccination, de soins appropriés, ou même seulement d'hygiène, sont le plus souvent responsables des cas de mortalité.

— *La tuberculose :* en l'absence de dépistage systématique il est difficile d'établir statistiquement l'importance de cette maladie. Récemment il a été relevé sur 15.585 écoliers : 70 % de réactions positives entre 6 et 10 ans et 80 % entre 11 et 15 ans. En France le taux correspondant aurait été d'environ 8 %. Il semble que la tuberculose soit en milieu rural comme en milieu urbain un facteur particulièrement important de morbidité.

— *Le paludisme :* reste en Côte d'Ivoire une des affections les plus graves. Il provoque une grande partie de la mortalité infantile et entraîne, en tout cas, une morbidité répandue : plus de 100.000 cas ont été déclarés en 1960.

— *La variole :* Cette maladie fait actuellement l'objet d'une vaste campagne d'éradication qui se prolongera jusqu'au début de 1963.

— *La lèpre :* 80.000 lépreux sont actuellement fichés soit 4 % de la population.

— *Le pian — la syphilis :* il est très difficile d'évaluer le nombre de malades, environ 150.000, bien que ces affections soient très répandues. Ainsi à Abidjan 90 % des enfants seraient-ils contaminés par le pian et plus du tiers des femmes enceintes examinées, affectées par la syphilis.

— *Autres maladies :* il est impossible de faire en une page, le tableau complet des maladies. Signalons, outre les fléaux déjà cités : les bilharzioses, la trypanosomiase, l'ankylostomiase, l'onchocercose, la draconculose, le trachome.

Encore dans ce tableau n'a-t-on pas fait mention de certains maux graves qui devraient être mis en lumière tels que les dérèglements psychiques ou la malnutrition.

B ORGANISATION ACTUELLE ET INFRASTRUCTURE SANITAIRE

L'action médicale en Côte d'Ivoire se caractérise par la gratuité des soins médicaux, l'assistance médicale étant totalement à la charge de l'État. Elle comporte deux activités étroitement complémentaires : la médecine de soins qui se pratique dans les différentes formations sanitaires (hôpitaux, dispensaires), et la médecine préventive ou médecine de masse.

Pour remplir ces différentes tâches, l'on dispose de : 6.150 lits d'hospitalisation soit environ 2 lits pour 1.000 habitants, de 113 médecins, soit 1 médecin pour 29.000 habitants, de 5 dentistes, de 8 pharmaciens, de 78 sages-femmes et de 1.609 infirmiers.

médecine de soins

Celle-ci est exercée par les établissements suivants :

— 4 *grands hôpitaux* dotés de services médico-chirurgicaux et de spécialistes : l'hôpital Central d'Abidjan avec 294 lits, l'hôpital de Treichville avec 757 lits, l'hôpital psychiatrique de Bingerville avec 250 lits, l'hôpital de Bouaké avec 260 lits.

— 54 *centres médicaux*, placés dans les chefs-lieux des sous-préfectures, sont dirigés selon l'importance du centre, par un ou deux médecins. Ils comportent chacun : un dispensaire, une maternité et un pavillon d'hospitalisation. Ces formations sont équipées de façon à pouvoir assurer tout le travail médico-chirurgical courant. Le médecin qui dirige le centre est en même temps médecin-chef de la sous-préfecture. Il assure les soins ambulatoires ou hospitaliers et effectue les opérations de petite chirurgie et les interventions d'urgence. Il est chargé de la surveillance sanitaire générale et du contrôle des dispensaires de son ressort.

— 60 *maternités*. Elles sont en général annexées au Centre Médical. Leur rôle ne se borne pas seulement à la pratique des accouchements. Elles constituent, en outre, des éléments essentiels en matière de protection maternelle et infantile, dont l'action est primordiale en médecine préventive et hygiène de l'enfance.

— 179 *dispensaires ruraux*, dont 31 missionnaires. Ce sont des formations polyvalentes tenues par un infirmier. Consultations et soins y sont donnés. Mais en principe l'hospitalisation des malades n'y est pas assurée. Les dispensaires missionnaires sont tenus par les Missions Catholiques ou Protestantes, sous la surveillance des Médecins-chefs des sous-préfectures. Ils reçoi-

vent leurs médicaments et matériels de la Pharmacie d'Approvisionnement de l'État. Leur activité apporte un concours précieux à la Santé Publique.

médecine préventive et d'hygiène

Parmi les organismes chargés de l'hygiène et de la prévention, il convient de distinguer les services sédentaires auxquels est essentiellement dévolu un rôle de surveillance, et les services mobiles créés pour le dépistage, le traitement et la prophylaxie des maladies endémo-épidémiques. *Les services fixes comprennent :*

— *Le Service de Police Sanitaire.* Il assure l'application des règlements sanitaires internationaux et locaux.

— *L'institut d'Hygiène :* avec son laboratoire de Biologie. Il comprend aussi des équipes itinérantes opérant régulièrement dans le pays. Ce service veille à l'exécution des règlements de salubrité.

— *L'Inspection Médicale des Écoles :* comprenant deux services à Abidjan et Bouaké.

— *Le Service de protection maternelle et infantile :* comprenant quatre centres : 3 à Abidjan, 1 à Bouaké. A l'échelon sous-préfecture, c'est la maternité qui exerce l'action de P.M.I.

— *La Banque du Sang :* avec un centre de transfusion à Abidjan.

— *Une pharmacie d'Approvisionnement :* chargée d'assurer et de contrôler le ravitaillement sanitaire de tout le pays.

Par ailleurs, *les services mobiles* sont constitués par le *Service des Grandes Endémies.* Leur action porte sur le dépistage, le traitement et la prophylaxie des maladies endémo-épidémiques. Il existe 4 secteurs départementaux et 2 sous-secteurs dans les sous-préfectures. De plus, ces services assurent le fonctionnement de 9 hypnoseries et 2 léproseries.

C DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ PUBLIQUE ENTRE 1960 ET 1970

Deux principes fondamentaux et cinq lignes d'action constituent la politique de la Santé Publique de la Côte d'Ivoire.

PRINCIPE N° 1 : *Développement prioritaire de la médecine préventive et de l'hygiène sociale.*
A l'analyse de l'activité médicale des formations hospitalières et des diverses statistiques médicales, il apparaît que, dans l'état actuel des choses en Côte d'Ivoire, la pathologie individuelle relevant de la médecine curative cède, de très loin, le pas au problème des grands fléaux sociaux. Certains ont certes presque disparu (il en est ainsi pour la fièvre jaune), mais les autres constituent et constitueront encore pour de longues années le problème principal de la Santé Publique de ce pays (mortalité infantile, maladies endémo-épidémiques : variole, paludisme, amibiase, tuberculose, tréponématose, etc...). Il faut donc réserver une place essentielle à la médecine préventive dans le développement de la Santé Publique. Cette primauté aura d'ailleurs comme conséquence directe de réduire l'augmentation des besoins en lits d'hospitalisation et automatiquement de réduire le coût de la maladie.

— PRINCIPE N° 2 : *Développement de l'éducation sanitaire de la population.*
Médecine préventive et hygiène sociale supposent, toutefois, une éducation sanitaire de la population, sans la collaboration de laquelle l'action préventive de la médecine est vouée à un échec partiel. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la mère et de l'enfant, de la transmission des maladies contagieuses, des vaccinations systématiques, de la nutrition. Si un considérable travail de prévention a été réalisé par le Service des Grandes Endémies et par l'Institut d'Hygiène, il faut reconnaître que le personnel de ces formations et celui de l'Assistance Médicale Africaine (A.M.A.) n'ont eu, jusqu'ici, ni le temps, ni la formation théorique, ni les moyens matériels, pour doubler leur action prophylactique d'une formation du public en matière d'éducation sanitaire. C'est de cette carence qu'est née l'idée d'un Institut National de Santé Publique, qui va bientôt être réalisé à Abidjan. Son rôle fondamental, sera, à partir des informations recueillies, d'analyser les problèmes de santé publique et d'établir les programmes d'action, d'assurer la formation du personnel spécialisé et de donner une éducation sanitaire de base à toute une catégorie de responsables (infirmiers, instituteurs, cadres du service civique, fonctionnaires, etc...). Ceux-ci seront ensuite chargés de diffuser, dans l'ensemble de la population, les notions essentielles concernant la protection de la santé.

Éducation Sanitaire du Public et Médecine Préventive, sont deux activités complémentaires qui permettront l'implantation progressive d'un équipement hospitalier curatif, proportionné aux ressources budgétaires et aux disponibilités en personnel qualifié, mais suffisant pour satisfaire aux besoins.

— *Ligne d'action n° 1 : Articulation étroite des activités de médecine préventive et de médecine curative.*
A l'exception des grands établissements hospitaliers d'Abidjan et des gros centres hospitaliers régionaux de Korhogo, Bouaké et Daloa, qui resteront des établissements presque exclusivement réservés à la médecine curative, les formations hospitalières existantes seront assorties d'un

Centre de santé rural. Celui-ci permettra le développement des activités de médecine préventive et d'éducation sanitaire de la population, parallèlement aux activités traditionnelles de consultations et soins externes de dispensaires. Les hôpitaux futurs se constitueront à partir du Centre de santé rural, les extensions nécessaires étant réalisées au fur et à mesure des besoins et des possibilités.

— *Ligne d'action nº 2 : Régionalisation et coordination de la santé publique.*
Les différents programmes d'action intéressant aussi bien la médecine curative que la médecine préventive seront élaborés par l'Institut National de la Santé Publique d'Abidjan : celui-ci constituera l'organisme de conception et de coordination à l'échelon national. Mais ces programmes d'action seront mis en œuvre par les établissements, hôpitaux et centres ruraux qui, à l'intérieur des régions sanitaires correspondant à des unités géographiques, seront groupés et articulés hiérarchiquement pour constituer un réseau allant du Centre de Santé Rural élémentaire jusqu'au Centre Départemental de Médecine Préventive et au Centre hospitalier Régional.

Ligne d'action nº 3 : Développement de la médecine itinérante.
Tant que l'éducation sanitaire du public restera insuffisante, tant que les effectifs du personnel et les établissements de santé publique ne correspondront pas aux besoins de la population, il sera indispensable de maintenir des équipes itinérantes. Celles-ci seront chargées aussi bien de la médecine curative que de la médecine préventive. Leur mobilité permettra de desservir un nombre beaucoup plus grand de centres.

En matière de médecine curative, elles seront composées de chirurgiens visitant périodiquement les hôpitaux ruraux pour les opérations courantes, et de spécialistes O.R.L. - Ophtalmo, dentistes... assurant des consultations dans les hôpitaux secondaires, etc...

En matière de médecine préventive, on formera plusieurs équipes mobiles de dépistage des grands fléaux sociaux (tuberculose en particulier), de vaccination de masse, de dépistage sérologique, d'éducation sanitaire, d'assainissement... Elles disposeront de camions et de véhicules appropriés à leurs activités, avec pour base le centre départemental de médecine préventive. Dans les principales localités de leur ressort, elles utiliseront les centres de santé ruraux, qui seront aménagés pour permettre les activités de médecine préventive et d'éducation sanitaire.

Ligne d'action nº 4 : Définition des urgences.
Dans le choix des opérations à entreprendre, on tiendra compte à la fois des disponibilités en personnel médical et paramédical, et des charges d'exploitation qu'il faudra supporter. En particulier, les programmes viseront, en premier lieu, à mettre à la disposition du personnel qualifié, déjà en place, des moyens matériels lui permettant de travailler dans de meilleures conditions de rendement et d'efficacité.

Ligne d'action nº 5 : Formation complémentaire du personnel existant.
Une formation complémentaire sera donnée au personnel médical et paramédical pour le mettre en mesure de mieux appliquer les grands principes de la médecine préventive, de l'hygiène sociale et de l'éducation sanitaire.

Investissement de la période 1960-1969

Dans le domaine de la médecine préventive, les objectifs suivants ont été retenus :
— Un institut National de Santé Publique d'Abidjan, — Des Centres départementaux de médecine préventive à Korhogo, Daloa, Bouaké, — Une centaine de centres de santé ruraux. Ceux-ci renforceront l'activité des hôpitaux ruraux, ou précéderont leur création. — Six Centres Urbains de Protection Maternelle et Infantile, répartis entre Abidjan et les préfectures.

Dans le domaine de la médecine curative, il s'agit :
— De créer les Centres Hospitaliers Régionaux de Daola, et Korhogo. — De moderniser les hôpitaux ruraux et secondaires — De développer l'équipement hospitalier d'Abidjan : Hôpital Central. Hôpital de Treichville et Centre Hospitalier Universitaire.

Dans le domaine de la formation du personnel infirmier :
l'agrandissement de l'école d'infirmiers d'Abidjan a été retenu.

Dans le domaine de la recherche médicale :
L'Institut Pasteur comprendra deux sections :
l'une à Adiopodoumé consacrée à l'étude des virus en zone sylvatique,
l'autre, à Abidjan : (laboratoire central d'analyses biologiques).

AUGMENTATION DES LITS D'HOPITAUX POUR LA PÉRIODE 1960-1969

Unité : 1 lit	État actuel	Augmentation 1960-1969	Total Général
Lits d'Hôpitaux	6.150	3.030	9.180

RÉPARTITION DE L'AUGMENTATION DES LITS D'HOPITAUX PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Établissements	État actuel	Augmentation 1960-1969	Total Général
Hôpital Central	294	305	599
Treichville	757	80	837
Centre hospitalier Universitaire	—	570	570
Bingerville	250	—	250
Bouaké	260	395	655
Korhogo	—	270	270
Daloa	—	270	270
Hôpitaux Secondaires et Ruraux	4.589	400	4.989
Inst. lèpre, léproseries	—	740	740
Totaux	6.150	3.030	9.180

PROGRAMME 1960-1969 D'INVESTISSEMENT SANTÉ PUBLIQUE

Opérations en millions de F CFA	Période 1960-1964	Période 1965-1969	Période 1960-1969
MÉDECINE PRÉVENTIVE			
Institut National de la Santé Publique	—	450	450
Centres antituberculeux	44	—	44
Centres départementaux de Médecine Préventive	65	535	600
Centres de Santé Ruraux (1)	264	745	1.009
Centres Urbains de PMI	—	230	230
Total	373	1.960	2.333
MÉDECINE CURATIVE			
Centres hospitaliers Régionaux : Bouaké - Daloa - Korhogo	296	405	701
Hôpitaux Secondaires	115	200	315
Léproserie d'Adzopé	26	—	26
Equipement hospitalier de la région d'Abidjan, hôpital psychiatrique de Bingerville	88	—	88
Hôpital de Treichville	213	125	338
Centre hospitalier Universitaire	—	380	380
Hôpital Central	30	480	510
Total	768	1.590	2.358
FORMATION DU PERSONNEL			
Ecole d'Infirmiers	21	55	76
Total	21	55	76
ÉTUDES ET RECHERCHES MÉDICALES			
Études diverses d'Hôpitaux	145		145
Institut Pasteur	—	255	255
Total	145	255	400
DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES	22	46	68
Total général	1.329	3.906	5.235

(1) Y compris la modernisation d'Hôpitaux ruraux - rôle préventif et curatif.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SANTÉ PUBLIQUE POUR LA PÉRIODE 1960-1969

En millions F CFA	1960-1964	1965-1969	1960-1969
Études	145	46	191
Bâtiments	950	3.079	4.029
Matériel	234	781	1.015
Total	1.329	3.906	5.235

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SANTÉ PUBLIQUE 1960-1970

En millions de F CFA	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Personnel	1.100	1.150	1.300	1.316	1.435	1.760	2.113	2.154	2.181	2.198	2.306
Matériel	900	1.000	1.100	1.114	1.210	1.476	1.766	1.821	1.881	1.917	2.005
Total	2.000	2.150	2.400	2.430	2.645	3.236	3.879	3.975	4.062	4.115	4.311

PARAGRAPHE 4 Services sociaux

A OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SERVICE SOCIAL EN COTE D'IVOIRE

Le service social de la Côte d'Ivoire a été créé en 1951. Il est chargé de : « l'étude et la mise en œuvre de toutes mesures visant à l'amélioration des conditions de vie matérielle et morale des individus et des collectivités ». A la lumière de l'expérience acquise depuis 1951, les objectifs généraux du Service Social en Côte d'Ivoire ont été définis comme suit :

— l'Education familiale et Sociale visant principalement l'art d'élever les enfants, l'hygiène, la puériculture, l'économie domestique,

— la protection de l'individu et de la famille par l'assistance, sous toutes ses formes, aux femmes enceintes, aux mères et aux nourrissons, aux enfants d'âge préscolaire ou scolaire, aux enfants inadaptés ou en danger moral, ainsi qu'à certaines catégories de défavorisés (handicapés, isolés).

— La contribution au développement communautaire et à l'organisation des collectivités.

— La création, le soutien et l'animation d'associations, groupements et institutions bénévoles pouvant contribuer aux buts ci-dessus.

De toute évidence, certains de ses objectifs se confondent avec ceux assignés aux organismes de la Santé Publique en matière de médecine préventive, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement Technique ou même de l'Enseignement Agricole, en matière d'éducation féminine. Il s'agit là de problèmes de coordination qui devront être étudiés à fond et résolus le plus tôt possible.

Il semble qu'une action importante doive être entreprise en faveur de la protection de l'enfance et de l'éducation des mères. Il en va de même pour tous les problèmes sociaux nés de l'inadaptation à la vie urbaine ou aux formes modernes de travail et de salariat.

B STRUCTURES, MÉTHODES, IMPLANTATION DU SERVICE SOCIAL

1 — Tous les services sociaux publics et privés relèvent du contrôle technique de la Direction des Affaires Sociales.

2 — L'action du Service s'exerce essentiellement à partir des Centres Sociaux. Un jardin d'enfants est en principe annexé au Centre Social. En plus des soins et de l'alimentation procurés aux enfants, il permet, en outre de former du personnel bénévole susceptible d'organiser des garderies au niveau des villages.

3 — Cette organisation n'est pas réalisable à l'échelon des villages, mais seulement dans des agglomérations d'une certaine importance. En faveur des villages, s'exerce une action rayonnant à partir des Centres Sociaux : sélection de femmes bénévoles ayant de l'influence dans leur village et formation au cours de stages accélérés. Les femmes appelées à devenir des animatrices sont ensuite suivies régulièrement par le personnel du Centre Social. Le premier de ces stages a eu lieu à Korhogo et a permis de former 14 animatrices qui sont revenues dans leurs villages. Cette activité doit prendre une importance croissante.

4 — A côté des Centres Sociaux, il a paru nécessaire de créer, à Abidjan, des services spécialisés.

— Le service de Protection de l'Enfance Inadaptée groupe sous l'autorité d'un chef de division : — une section mobile chargée des dépistages, des enquêtes et de la surveillance à domicile. — un Centre d'Accueil de 20 places à Abidjan. — un Centre de Rééducation de 60 places dans les environs d'Abidjan.

— Des services sociaux spécialisés ont été créés pour les hôpitaux et pour les écoles ainsi que pour l'expérimentation des méthodes de Protection Maternelle et Infantile.

— Une section mobile d'enseignement ménager apporte son concours au personnel des Centres Sociaux tant pour Abidjan que pour l'intérieur.

— Le service subventionne entièrement 2 pouponnières privées, groupant 220 enfants, de moins de 3 ans, et un orphelinat.

5 — Un effort d'implantation beaucoup plus dense a été réalisé dans la capitale, en raison de l'importance de la population (240.000 habitants) et des problèmes particuliers nés de l'urbanisation.

C FORMATION DU PERSONNEL

La formation du personnel, entreprise depuis 1952 avec des moyens limités et pour un effectif réduit, a été réorganisée à partir de 1960. Une École Nationale de Formation Sociale a été créée. Elle a pour mission de former le personnel nouveau ainsi que de perfectionner le personnel en service. Sont actuellement en formation : des aides assistants sociaux et des aides assistantes sociales au nombre de 57, des assistants sociaux et assistantes sociales au nombre de 54. Les études durent 3 ans pour chaque catégorie. Chaque promotion annuelle d'élèves aura des effectifs pouvant varier de 15 à 35 pour chacune des deux catégories. L'École dispose d'un internat provisoire pour 50 élèves. Elle sera dotée, à partir d'octobre 1963, de nouveaux bâtiments d'enseignement et d'un internat de 96 places.

D INVESTISSEMENTS 1960/1969

Les investissements réalisés ou envisagés concernent des locaux et des équipements destinés essentiellement aux établissements ou unités de travail suivants :
— Centres Sociaux polyvalents avec jardins d'enfants, — Unités mobiles d'éducation féminine, — Centres Ruraux de mineurs inadaptés, — Centres de Rééducation, — Pouponnières, — Crèches, — Services sociaux spécialisés (urbains). Ceux-ci sont destinés aux grandes formations sanitaires (hôpitaux, léproseries), aux écoles ainsi qu'à la prise en charge des jeunes inadaptés ou caractériels; — École de formation sociale; cette école doit former et perfectionner le personnel en vue de son utilisation par les services sociaux et les établissements à caractère social; — Foyers de jeunes travailleurs, ces derniers doivent faciliter l'hébergement et les conditions de vie des jeunes travailleurs isolés (à Abidjan notamment).

S'y ajoutent, en outre, les investissements nécessaires à l'équipement des Services du Travail.

La répartition chronologique de ces créations suit le rythme de formation du personnel. Le coût global des investissements 1960-1969 peut être estimé à 1 milliard de francs.

E CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement à supporter par l'État s'élèveraient à 219 millions en 1965 et 497 millions en 1970.

Il n'est pas fait mention, mais cela ne signifie point que le problème sort des préoccupations du Gouvernement, de la législation sociale et de la gestion des prestations qu'elle a instituées. Une organisation existe déjà, copiée sur l'organisation française et qui ne tient sans doute pas compte des particularités propres à la Côte d'Ivoire, de son état de sous-développement, de la nécessité de concentrer les efforts sur les objectifs prioritaires, surtout de l'obligation d'éviter les erreurs et les gaspillages. Les réformes sont à l'étude et préciseront les réalisations ci-dessus.

INVESTISSEMENTS ŒUVRES SOCIALES ET SERVICES DU TRAVAIL 1960-1969

En millions CFA	Période 1960-1964	Période 1965-1969	Période 1960-1969
Centres Sociaux	90,3	223,0	313,3
Education féminine	—	3,0	3,0
Centres ruraux	—	50,0	50,0
Centres de rééducation	4,0	41,0	45,0
Pouponnières, crèches	11,0	130,0	141,0
Services Sociaux spécialisés	—	18,7	18,7
Ecole de formation Sociale	10,0	120,0	130,0
Foyers de Jeunes travailleurs	—	120,0	120,0
Services du travail	23,0	156,0	179,0
Total	138,3	861,7	1.000,0

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DES ŒUVRES SOCIALES ET DES SERVICES DU TRAVAIL 1960-1969

En millions de F CFA	Période 1960-1964	Période 1965-1969	Période 1960-1969
Bâtiments	104,3	759,7	864,0
Matériel	34,0	102,0	136,0
Total	138,3	861,7	1.000,0

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES ŒUVRES SOCIALES ET DES SERVICES DU TRAVAIL 1960-1970

En millions de F CFA	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Matériel	18,6	18,6	21,5	35,1	48,7	56,2	83,9	95,0	103,1	123,0	131,1
Trait. salaires et charges sociales (1)	44,5	51,7	51,6	71,9	97,5	132,9	172,0	209,1	248,2	281,7	325,5
Assistance (2)	20,0	20,0	23,0	25,0	30,0	30,0	35,0	35,0	40,0	40,0	40,0
Totaux	83,1	90,3	96,1	132,0	176,2	219,1	290,9	339,1	391,3	444,7	496,6

(1) Frais de fonctionnement à la charge du Budget Ivoirien à l'exception de sa participation aux frais d'assistance.
(2) Secours aux particuliers et collectivités. Subventions aux œuvres privées d'assistance (pouponnières, orphelinats).

PARAGRAPHE 5 Infrastructure administrative

Les investissements compris sous cette rubrique se rapportent essentiellement à des opérations de construction ou d'équipement concernant :
— d'une part, les Pouvoirs publics proprement dits : Présidence de la République et Grande Chancellerie, Représentation Nationale (Assemblée Nationale et Conseil Économique et Social), Cour Suprême;
— d'autre part, les Services Publics répartis entre les différents départements ministériels, mis à part les investissements déjà décomptés aux chapitres de la Production, de l'Infrastructure économique et de l'infrastructure culturelle et sociale.

A SITUATION EN 1960

Lorsque la Côte d'Ivoire a acquis son indépendance, après l'éclatement, en 1959, du Gouvernement Général de l'A.O.F., elle prit en charge la totalité des attributions d'ordre public qui incombent à un État souverain, avec une infrastructure administrative élémentaire et parfois tout simplement inexistante. De nouvelles administrations devaient être créées de toutes pièces, les autres devaient être étoffées en fonction des nouvelles tâches qui leur incombaient et de l'accroissement d'activité qu'entraînerait l'expansion du pays. Certes, il fallait aviser ; on dut se contenter souvent d'installations de fortune. Mais il fallait aussi, pour remédier à la sous-administration, réaliser au plus tôt un programme de constructions administratives.

B DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIV

Organismes de représentation nationale et organismes d'État

5.000 millions sont consacrés au titre de la construction de buildings administratifs.

Le programme de construction et d'équipement correspond essentiellement au Palais de la Présidence déjà construit, ainsi qu'à une première estimation du coût des Palais actuellement à l'étude concernant l'Assemblée Nationale, le Conseil Économique et Social, la Cour Suprême et la Grande Chancellerie.

Le coût des Buildings administratifs qui doivent regrouper, en un ou deux bâtiments, les différents Cabinets ministériels et leurs services, est aussi compris dans cette somme.

INVESTISSEMENTS 1960-1969	
Bâtiments	4.000
Matériel	1.000
Total en millions F CFA	5.000

INVESTISSEMENTS 1960-1969		
	1960	1970
Personnel	350	750
Matériel	850	1.750
Total en millions de F CFA	1.200	2.500

défense nationale, justice, intérieur, affaires étrangères

Charges de fonctionnement : (Tableau ci-dessus) :

Les charges de fonctionnement de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Économique et Social, de la Cour Suprême et de la Grande Chancellerie, passeraient de 1.200 à 2.500 millions.

6.300 millions sont consacrés à ce titre.

DÉFENSE NATIONALE ET SERVICE CIVIQUE :

la Côte d'Ivoire entend disposer d'une armée à effectifs réduits, mais qui réponde aux normes d'une armée moderne. En 1970, les Forces Armées compteront 4.000 hommes.

De leur côté, les effectifs de la Gendarmerie passeront de 1.300 hommes, en 1962, à 2.560 en en 1970. Les sous-préfectures les plus importantes seront alors dotées d'une Brigade de Gendarmerie.

Le Service Civique, dont l'objet est de contribuer à la formation civique et professionnelle de la Jeunesse Ivoirienne, en est encore à définir sa politique d'intervention.

Coût de l'investissement : le coût global de l'investissement pour la période 1960-1969 peut être évalué à 3.000 millions de F CFA.

— *Charges de fonctionnement :* Les charges de fonctionnement correspondantes, pour l'Armée Nationale, la Gendarmerie et le Service Civique s'élèveront à 4.000 millions, en 1970, dont 3.200 pour l'Armée et la Gendarmerie et 800 millions pour le Service Civique.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Bâtiment	2.250
Matériel	750
Total en millions F CFA	3.000

JUSTICE : le programme d'investissement de la Justice comprend la création de 53 Justices de Paix et d'un certain nombre d'établissements pénitentiaires.

Les dépenses correspondantes ne devraient pas excéder 800 millions, les charges de fonctionnement passant de 450 millions en 1960, à 900 millions en 1970.

INTÉRIEUR : le programme d'investissements du Ministère de l'Intérieur comprend principalement la construction d'une cinquantaine de sous-préfectures, la construction de commissariats de police, dans les grands centres, de postes de police aux frontières, de Conseils Généraux, et de l'Imprimerie Nationale. Les dépenses correspondantes ne devraient pas excéder 2.500 millions de 1960 à 1969 et les charges de Fonctionnement 2.500 millions en 1970.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES : à ce titre, le Gouvernement sera amené à effectuer certaines dépenses à l'étranger en rapport avec la création de nouvelles ambassades. Il s'agira essentiellement de dépenses de fonctionnement, mais certains achats de bâtiments à l'étranger sont aussi à prévoir. Ces dépenses n'apparaîtront que dans la partie financière du Plan, car elles correspondent à des achats ou des consommations à l'étranger.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 1960-1969
DÉFENSE NATIONALE, JUSTICE, INTÉRIEUR

Bâtiments	4.800
Matériel	1.500
Total en millions de F CFA	6.300

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
DÉFENSE NATIONALE, JUSTICE, INTÉRIEUR

	1960	1965	1970
Personnel	2.100	4.150	5.800
Matériel	600	1.200	1.600
Total en millions de F CFA	2.700	5.350	7.400

finances, affaires économiques et plan, fonction publique

Il s'agit essentiellement d'investissements concernant la création de nouveaux postes de Douanes, de bâtiments pour le Trésor Ivoirien ou les Agences Spéciales, ainsi que le financement d'opérations de cadastre. Ces dernières opérations ne pourront être entreprises que d'une manière très limitée car l'infrastructure cadastrale complète du pays nécessite des dépenses de l'ordre de 6 milliards de F. CFA pour 10 ans, soit plus de 600 millions par an. Il semble donc nécessaire de trouver d'autres solutions techniques ou financières pour réaliser le cadastre en Côte d'Ivoire.

Pour la période 1960-1969, les investissements de ces deux Ministères ne devraient pas dépasser 800 millions de F. CFA.

INVESTISSEMENTS 1960-1969

Bâtiments	640
Matériel	160
Total en millions de F CFA	800

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	1960	1970
Personnel	800	1.100
Matériel	150	200
Total en millions de F CFA		1.300

radiodiffusion, télévision, cinémas, halls d'information

Les investissements concernant les moyens modernes d'information, Radio et Télévision essentiellement, sont très importants dans la période 1960-1969. Outre leur fonction propre d'information, ces investissements, surtout en ce qui concerne la Télévision, pourront jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs même du Plan : Enseignement, Médecine Préventive, Vulgarisation agricole par exemple.

Radiodiffusion : pour la période 1960-1969, les investissements atteindront un total de 500 millions CFA environ. Ils concernent, outre l'émetteur de 100 kW déjà en fonction et la Maison de la Radio, les crédits nécessaires à la réalisation d'une infrastructure technique permettant de couvrir complètement la Côte d'Ivoire. En effet, surtout en zone de forêt, les mauvaises conditions de transmission des ondes gênent la réception des programmes. Seul, l'équipement d'émetteurs régionaux, relayant la station principale d'Abidjan, permettra une bonne audition à toute heure et en toute saison.

Télévision : l'installation d'un système d'émission couvrant tout le pays demandera plusieurs années et un montant d'investissements s'élevant à près de 1.700 millions. Prévu dans un premier temps et mis en service récemment, l'émetteur d'Abidjan doit couvrir la région d'Abidjan jusqu'à Toumodi. Viendrait ensuite l'installation de réémetteurs vers les différentes régions du pays.

— Cinéma — Halls d'information : l'action du Gouvernement ne sera pas abandonnée en ce domaine, cinéma et halls d'information pouvant jouer un rôle efficace dans la mobilisation des masses rurales. Un investissement de l'ordre de 100 millions peut être prévu pour la période 1960-1969. Quant aux charges de fonctionnement, elles devraient être récupérées sur la population sous forme de cotisations ou de droits d'entrée.

RÉPARTITION ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS CONCERNANT LA TÉLÉVISION

En millions de F CFA	1963	1965	1967	1969	Total
Bâtiments et Matériel	450	250	200	270	1.170

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE 1960-1969

En millions de F CFA	Bâtiment	Matériel	Total
Organismes de Représentation Nationale et Organismes d'Etat	4.000	1.000	5.000
Défense Nationale - Justice - Intérieur	4.800	1.500	6.300
F.A.E.P. et Fonction Publique	640	160	800
Radiodiffusion - Télévision - Cinéma - Halls d'information	660	1.140	1.800
Total	10.100	3.800	13.900

CHARGES DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE 1960-1970

En millions de F CFA	1960	1970
Organismes de Représentation Nationale et Organismes d'Etat	1.200	2.500
Défense Nationale - Justice - Intérieur	2.700	7.400
F.A.E.P. et Fonction Publique	950	1.300
Radiodiffusion - Télévision	160	975
Total	5.010	12.175

PARAGRAPHE 6 Logement et urbanisme

A LOGEMENT

situation actuelle et perspectives d'avenir

L'effort de construction de logements est, aujourd'hui encore, surtout sensible à Abidjan, tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Il est probable que cette tendance demeurera, en raison de la croissance rapide de la capitale, mais un effort très important doit être fait, sous l'égide de la puissance publique, pour l'amélioration de l'habitat rural en particulier.

Le besoin de logements modernes est à ce point impérieux et général, qu'il s'agisse des salariés ou des paysans, que l'on peut affirmer qu'il polarise les revendications de la population. Devenir propriétaire ou, au pis aller, locataire d'un logement moderne, est le signe d'une promotion sociale à laquelle tout le monde aspire et à laquelle personne n'admet de renoncer. De sorte que le problème se place aujourd'hui sur le plan politique et que le Gouvernement ne saurait, en aucune manière, le négliger. Malheureusement, la solution, par son ampleur même, n'est pas simple. Elle exige une action de l'État, sous les formes les plus diverses, celles des investissements publics, celles des garanties de l'État, celles des facilités de crédit, celles des bonifications d'intérêt etc...

investissements publics

L'intervention directe de l'État, doit être limitée à un secteur de logements inhérents à l'infrastructure culturelle, sociale ou administrative créée : logements pour instituteurs attenant à l'école, logements d'infirmiers ou de médecins attenant aux postes médicaux ou hôpitaux, logements des Préfets et Sous-Préfets, logements des comptables publics, brigades de gendarmerie, etc... Dans ce cas, le poste logement n'a pas été scindé de l'infrastructure administrative correspondante. Toutefois, surtout dans les grands centres, des cités devront être construites pour résoudre des problèmes particuliers de logement concernant certaines catégories de fonctionnaires : Douane, Police, Défense Nationale. Ce programme n'excédera vraisemblablement pas 1 milliard de F. CFA en cours de période.

investissements privés

— *Secteur d'intervention publique :* On peut distinguer, dans ce domaine, deux secteurs :
— un secteur où l'influence de l'État se fera encore largement sentir, mais où le coût final de la construction, quelles que soient les modalités de l'aide apportée par l'État, sera finalement à la charge de l'usager. On peut citer à ce sujet l'effort d'amélioration de l'habitat rural. Démarrées grâce à un emprunt public, les constructions seront remboursées par les bénéficiaires de l'emprunt, ces remboursements permettant la poursuite de l'opération dans d'autres villages. On peut espérer de ce système la modernisation et même le renouvellement à terme de l'habitat rural traditionnel.
— l'État intervient aussi directement par les facilités de financement qu'il accorde pour le programme de construction de Sociétés telles que la SUCCI « Société d'Urbanisme et de Construction de la Côte d'Ivoire », la SIHCI « Société Immobilière des Habitations à bon marché », le GFCI « Groupement Foncier de la Côte d'Ivoire », qui construisent des logements en location-vente. Leur capacité de construction atteindra vraisemblablement 1.200 à 1.500 logements en 1969, soit un investissement de l'ordre de 1,4 à 1,8 milliard en fin de période.
— *Secteur d'initiative privée :* Il est difficile d'apprécier exactement le niveau actuel des constructions à usage d'habitation de ce secteur. Il semble toutefois qu'il doit être égal à celui des constructions réalisées par la SUCCI, la SIHCI et le GFCI. Ces constructions sont aussi concentrées en majorité à Abidjan. Compte tenu du fait que l'accent sera mis sur un logement de type bon marché dans les villes, comme dans l'intérieur, le nombre de logements construits pendant la période devrait se situer autour de 50.000 et l'investissement total atteindre 28 milliards, (en moyenne, 560.000 F CFA par logement).

B URBANISME

Cette rubrique ne comprend en fait que les frais d'études et de recherches. En effet, les programmes de voirie, d'assainissement, d'adduction d'eau et d'électrification, font partie du chapitre de l'Infrastructure économique. Les frais de lotissements particuliers sont compris dans le coût des logements. Il ne reste donc à prévoir que les honoraires et frais pour l'établissement de plans d'urbanisme, de plans-masse, de levés topographiques, de plans de lotissements et de bâtiments administratifs, ainsi que les dépenses relatives aux sections d'Assistance Technique et aux sections d'engins mécaniques qui participent aux différents travaux. Les sections d'Assistance Technique sont surtout chargées de conseiller et d'aider les constructeurs ruraux aux différents stades des réalisations : choix du terrain, du projet, des matériaux, surveillance des travaux.

Elles disposent d'un matériel léger. Les sections d'engins disposent de matériel lourd destiné à faciliter la création ou le remodelage de villages.

Le total des investissements nécessaires ne devrait pas excéder 1 milliard pour la période 1960-1969 soit : 500 pour les Études et 500 pour le Matériel.

INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE CULTURELLE, SOCIALE ET ADMINISTRATIVE, LOGEMENT ET URBANISME 1960-1969

En milliards de F CFA	Public			Privé			Public et Pri		
	Bat.	Mat.	Total	Bat.	Mat.	Total	Bat.	Mat.	tal
Le Développement culturel	13,4	3,6	17,0	4,5	—	4,5	17,9	3,6	21,5
Enseignement agricole - Encadrement - Animation rurale	1,2	0,8	2,0	—	—	—	1,2	0,8	2,0
Santé - Hygiène, promotion sanitaire	4,0	1,2	5,2	—	—	—	4,0	1,2	5,2
Services Sociaux	0,8	0,2	1,0	—	—	—	0,8	0,2	1,0
Infrastructure Administrative	10,1	3,8	13,9	—	—	—	10,1	3,8	3,9
Logement & Urbanisme	1,0	1,0	2,0	27,0	—	27,0	28,0	1,0	29,0
Total :	30,5	10,6	41,1	31,5		31.5	62,0	10,6	72,6

CHARGES DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE, SOCIALE ET ADMINISTRATIVE 1960-1970

En milliards de F CFA	1960			1970		
	Pers.	Mat.	Total	Pers.	Mat.	Total
Le Développement culturel	2,55	1,05	3,60	6,2	3,9	10,1
Enseignement agricole - Encadrement et anim. rurale	0,06	0,03	0,09	0,4	0,2	0,6
Santé Hygiène et Promotion Sanitaire	1,10	0,90	2,00	2,3	2,0	4,3
Services Sociaux	0,04	0,04	0,08	0,4	0,1	0,5
Infrastructure Administrative	3,30	1,70	5,00	8,4	3,8	12,2
Total:	7,05	3,72	10,77	17,7	10,0	27,7

NOTA : Les dépenses communes et certains transferts ont été ventilés entre les différents postes.

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

CAFE (nombre d'ha récoltés par secteurs)

0 à 1 ha/km² | 1 à 3 ha/km² | 3 à 5 ha/km²

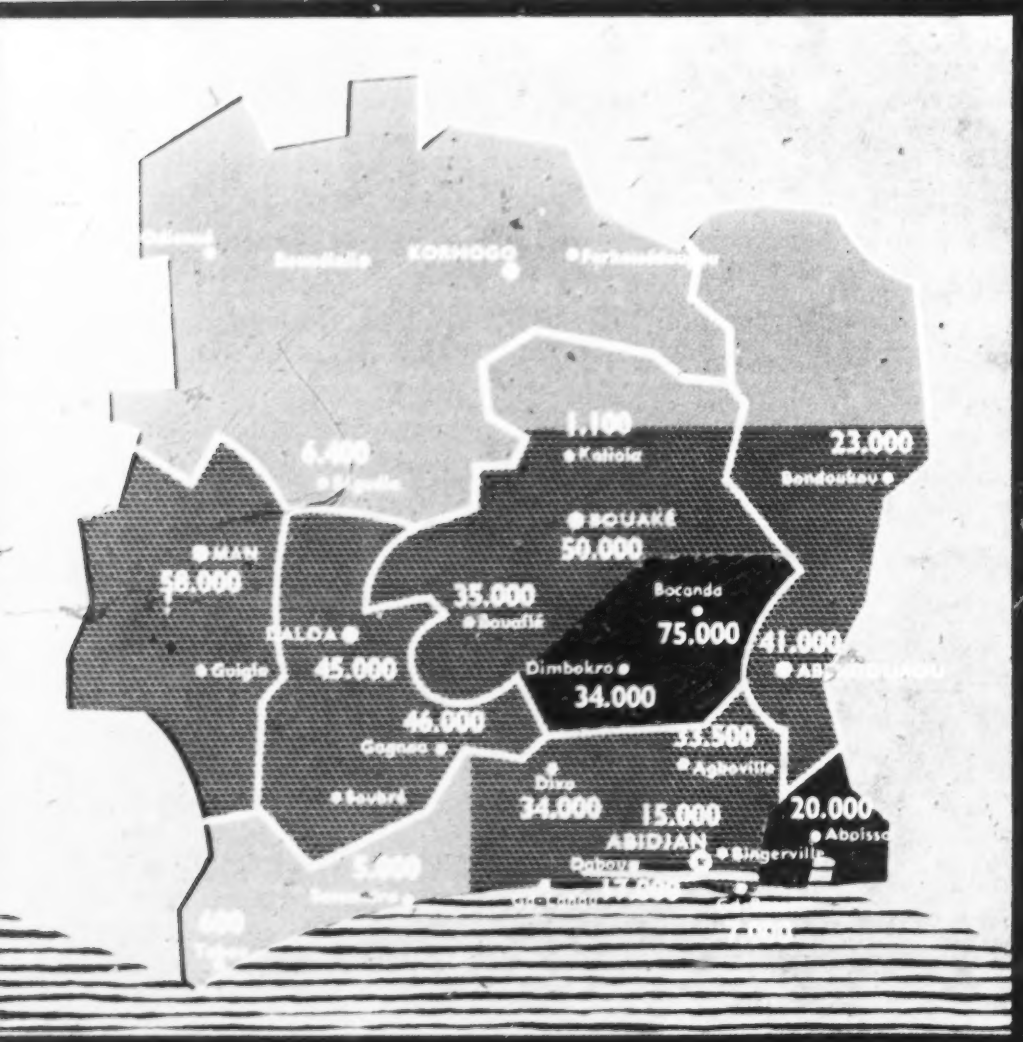

CACAO (nombre d'ha récoltés par secteurs)

0 à 1 ha/km² | 1 à 3 ha/km² | 3 à 5 ha/km²

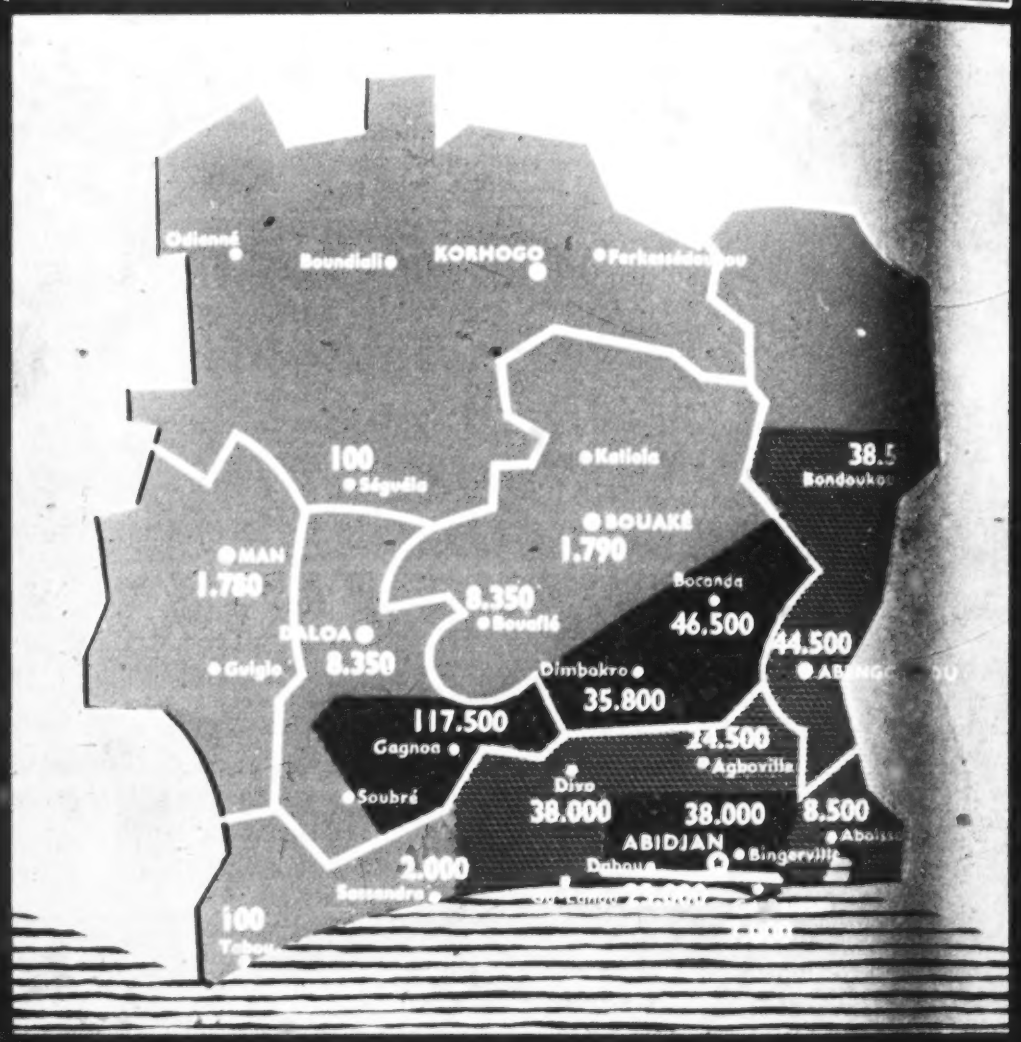

RENDEMENT AGRICOLE 1965

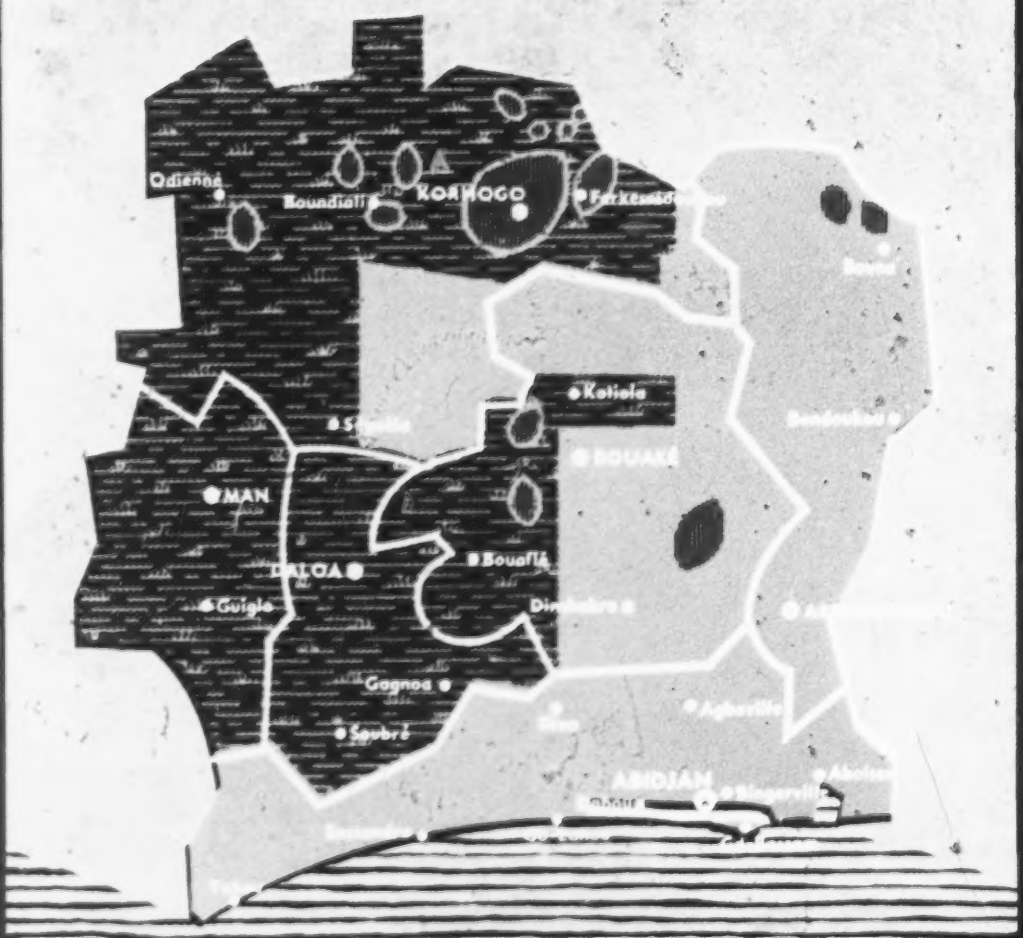

RIZ

Zone de riz fluvial

Rizière aménagée

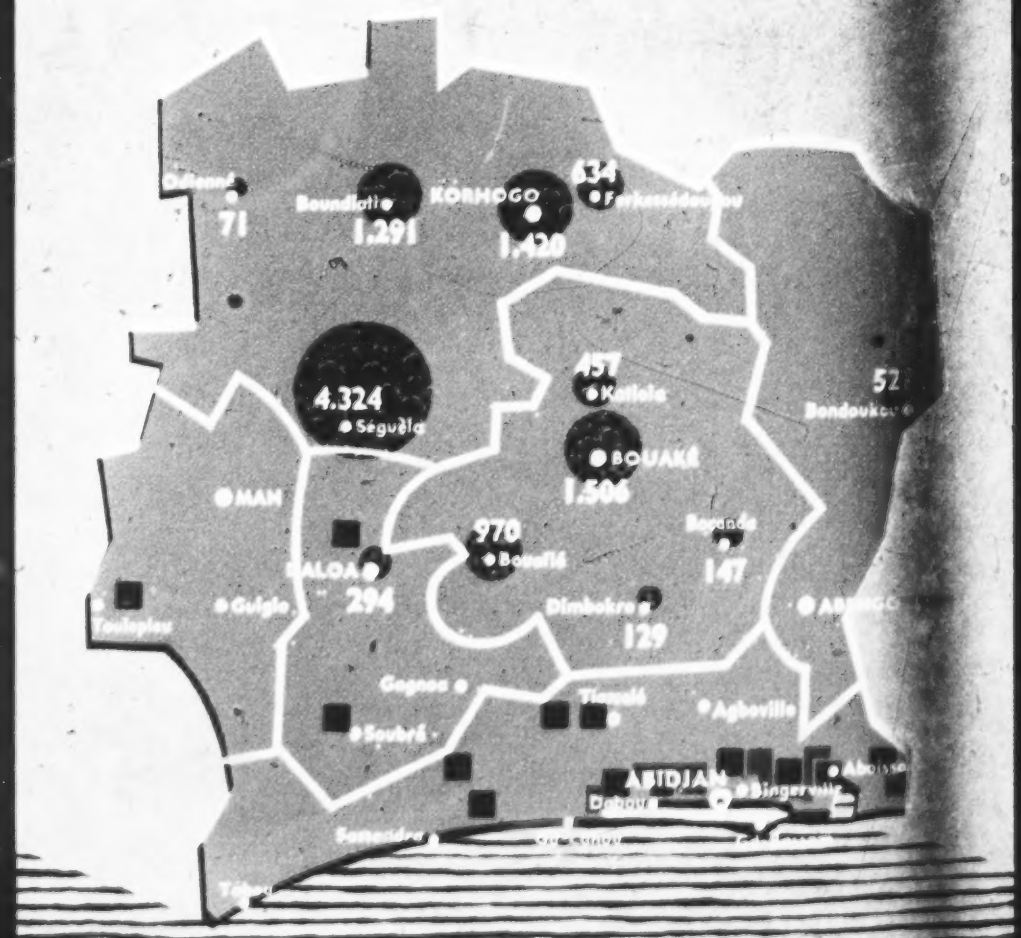

PALMIER à HUILE

Planté 19.000 ha

Projet 60.000 ha

COTON

Surfaces plantées en ha

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

En 1960, la population de la Côte d'Ivoire s'élevait à 3.431.000 *habitants. Parmi ceux-ci, environ* 10 % *seulement vivent dans les villes; la grande majorité, soit* 90 %, *vit à la campagne et exerce des activités rurales. La politique de développement économique de la Côte d'Ivoire doit évidemment tenir compte de ce fait essentiel et accorder la priorité à l'amélioration de la production agricole. Tout progrès réalisé dans ce domaine, si faible soit-il, contribuera à l'élévation du niveau de vie de la grande masse de la population et, à l'échelon national, se traduira par une augmentation sensible du revenu.*

Si l'on examine la structure des exportations, on constate que les principaux produits agricoles : café, cacao, bananes, ananas, palmistes, interviennent pour 80 % *de la valeur totale des exportations (*37.329 *millions CFA). Si l'on y ajoute les bois, la proportion s'élève alors à* 97 %. *Dans l'immédiat, les exportations de la Côte d'Ivoire reposent donc essentiellement sur des activités agricoles ou forestières, c'est-à-dire sur l'exploitation des produits du sol. Il y a lieu de souligner la prépondérance du groupe « café-cacao » qui, malgré une régression régulière de* 90 % *en* 1955 *à* 75 % *en* 1960, *représente encore près des* 3/4 *de la valeur des exportations. L'économie de la Côte d'Ivoire est donc fragile, à la merci d'un effondrement des cours sur des marchés qui sont déjà très encombrés. L'une des préoccupations essentielles du Gouvernement sera donc de diversifier sa production agricole et de consolider ainsi la structure de son économie.*

Les mêmes préoccupations nous amènent à examiner s'il ne serait pas possible de diminuer les importations en développant certaines productions locales. On constate ainsi que les produits alimentaires, boissons et tabacs représentent 17 %, *soit près du* 1/5 *de la valeur totale des importations (*29.611 *millions CFA). Or, parmi les produits importés : le sucre, le riz, les œufs, une partie de la viande, des produits laitiers, du tabac, des légumes et des fruits, pourraient être produits sur place.*

La diversification de la production agricole s'impose aussi pour corriger les déséquilibres régionaux inhérents à la situation géographique de la Côte d'Ivoire. Grosso modo, on peut distinguer la zone forestière du sud, avec son climat de type équatorial, permettant de cultiver à longueur d'année, et la zone des savanes du nord, dont le climat soudanien ne permet la culture que pendant la moitié de l'année couverte par la saison des pluies. Il est vrai que l'irrigation peut corriger, là où elle est possible, les déficiences du climat.

Les cultures pérennes, en dehors du café et du cacao, doivent être développées. La banane et l'ananas interviennent déjà pour une part non négligeable dans les exportations. L'hévéa a fait, dès 1961, *une entrée modeste, mais est appelé, dans l'avenir, à jouer un rôle beaucoup plus important. Enfin, la Côte d'Ivoire se doit d'utiliser au maximum les magnifiques possibilités qui lui sont offertes pour la production d'oléagineux à partir du palmier à huile et du cocotier. Si l'on peut se réjouir de ces perspectives, il ne faut pas se dissimuler qu'elles se situent toutes dans la partie méridionale du pays. On court donc le risque, si l'on n'y prend garde, d'accentuer encore le déséquilibre qui existe déjà entre le nord et le sud.*

L'enquête du Service des Statistiques sur les revenus agricoles régionaux fait apparaître, pour un revenu annuel moyen de l'exploitation type de huit personnes, une grande différence entre la zone des cultures d'exportation du sud-est et les zones de savane et soudanienne. C'est pour éviter d'aggraver cette situation qu'il convient de mobiliser, dans toute la mesure du possible, le potentiel économique des régions du centre et du nord, trop défavorisées jusqu'à présent par rapport à la Basse-Côte. La politique du Gouvernement consistera à développer l'élevage, les cultures irriguées telles que le riz et la canne à sucre, les cultures sèches telles que le coton, les succédanés du jute, l'arachide, le tabac, et bien entendu, les cultures vivrieres. Comme on le voit, les possibilités agricoles ne manquent pas dans la partie nord du pays, à côté de magnifiques perspectives pastorales. On aboutit ainsi au tableau suivant de l'agriculture ivoirienne :

— la Basse-Côte plus spécialement orientée vers les cultures d'exportation,

— le centre et le nord servant de grenier pour les produits vivriers et satisfaisant certains besoins industriels notamment pour le coton, le sucre, les fibres jutières, le tabac.

Le déséquilibre entre le nord et le sud est le plus apparent, mais il en est d'autres qui se manifestent dans le sens est-ouest. Par exemple, dans la zone côtière, la plus grande partie des activités est groupée dans un rayon de 100 *km autour d'Abidjan. L'enquête sur les revenus agricoles régionaux montre que, pour les zones forestières ouest et sud-ouest le revenu est sensiblement plus bas, puisqu'il ne dépasse pas* 100.000 *et* 110.000 F. *La population intéressée est de* 1.009.000 *habitants.*

La politique du Gouvernement doit donc tendre à développer la région du sud-est en contact avec le Ghana et la région du sud-ouest entre le Sassandra et la frontière du Libéria. Ces régions présentent d'ailleurs les conditions climatiques les plus favorables à la production agricole.

De même, dans la partie septentrionale du territoire, entre 1954 *et* 1959, *le cercle de Bouaké a augmenté considérablement sa production de manioc; les cercles de Korhogo et d'Odienné ont élargi leurs superficies cultivées en maïs et en sorgho. Les nouveaux projets concernant la riziculture à Korhogo, la culture de la canne à sucre sur Katiola, risquent de concentrer les activités agricoles le long de la ligne de chemin de fer. Il convient donc de rechercher de nouvelles activités vers les frontières de la Guinée (ce sera l'un des objectifs des enquêtes régionales qui intéresseront les régions d'Odienné et de Man).*

La diversification des cultures s'avère aussi indispensable si l'on considère les délais nécessaires pour que les interventions produisent leurs effets. Les cultures pérennes qui alimentent les exportations ne peuvent avoir d'influence sur l'économie qu'à long terme. Il faut 4 *ans pour qu'un palmier à huile entre en production,* 6 *ans pour le cocotier,* 8 *ans pour l'hévéa. Pour parer, dans toute la mesure du possible, aux conséquences d'une récession sur le café ou le cacao, on ne peut donc faire appel qu'à des cultures qu'on puisse récolter à court terme : arachide, maïs, riz, coton, ricin,*

tabac. Ceci met en évidence le rôle particulièrement important que les régions du centre et du nord seront appelées à jouer dans les prochaines années pour consolider l'économie ivoirienne, en attendant que les cultures pérennes aient le temps de donner leurs fruits.

La diversification des cultures est donc une nécessité, non seulement pour l'équilibre des échanges commerciaux avec l'extérieur, mais aussi pour réaliser un développement économique harmonieux. L'unité nationale exige que les déséquilibres régionaux soient atténués dans toute la mesure du possible. Le souci de diversifier la production ne doit pas faire perdre de vue certains impératifs économiques. Il convient de placer, autant que possible, les différentes cultures dans les conditions naturelles les mieux appropriées à donner une productivité élevée. Pour avoir négligé ce principe élémentaire dans le passé, on se trouve actuellement contraint d'envisager la reconversion de la culture du café dans les zones marginales où les périodes de sécheresse excessives diminuent les rendements et ne permettent plus d'assurer la rentabilité de cette spéculation.

Les considérations précédentes nous amènent à examiner la question des rendements dans la production agricole. On constate que les rendements sont dans l'ensemble faibles ou très faibles comme le montre le tableau suivant :

Café	250 kg/ha	Banane	14.000 kg/ha	Maïs	700 kg/ha
Cacao	300 »	Banane plantain	5.000 »	Mil	500 »
Coton	100 »	Igname	9.000 »	Sorgho.....	700 »
Tabac	300 »	Manioc	5.000 »	Riz	800 »
Ananas	30.000 »	Taro.....	5.000 »	Arachide	600 »

Non seulement ces rendements sont faibles mais, à part quelques exceptions comme le tabac, le coton, le manioc, ils paraissent stationnaires. On ne doit pas se dissimuler la gravité d'une telle situation, alors que les besoins augmentent avec l'accroissement démographique et le désir qu'a la population de voir s'élever son niveau de vie. Est-il possible d'améliorer les rendements actuels ? Certainement si l'on en juge par la marge considérable qui les sépare des résultats obtenus dans le domaine des recherches agronomiques. La Côte d'Ivoire a le privilège de bénéficier de la présence sur son territoire de tous les Instituts spécialisés dans la recherche agronomique :

I.R.H.O. : avec les stations de La Mé, Dabou et Grand-Drewin pour le palmier à huile, de Port-Bouët pour le cocotier.

I.F.A.C. : avec les stations d'Azaguié, pour la banane, et d'Anguededou, pour l'ananas.

I.F.C.C. : avec les stations de Bingerville, Divo et Abengourou.

I.R.C.T. : avec la station de Bouaké.
I.R.C.A. : avec la station de Bimbresso.
I.D.E.R.T. : à Adiopodoumé.
I.R.A.T. : pour les recherches concernant les cultures vivrières.
C.T.F.T. : pour les recherches forestières.

Elle dispose ainsi d'un dispositif de recherches exceptionnel, dont elle se doit de tirer profit. Les résultats obtenus sont en effet remarquables :

— on dispose maintenant de palmiers à huile donnant 2 à 3 t d'huile à l'ha, au lieu de 200 kg en palmeraie naturelle, avec les procédés traditionnels,

— le cocotier a un rendement de plus de 2 t de coprah à l'ha, contre moins de 400 kg en culture traditionnelle,

— les méthodes modernes permettent d'augmenter les rendements de l'arachide de 50 à 100 %,

— les nouvelles variétés de ricin permettent de tripler le rendement,

— les procédés culturaux préconisés par l'IFAC permettent d'obtenir : 50 t/ha pour l'ananas - 50 t/ha pour la banane,

— par l'entretien des plantations et l'application d'engrais, on peut obtenir : 1 t/ha de café ou de cacao,

— le plan d'extension de la production du coton Allen est basé sur un rendement de 1 t/ha,

— le matériel végétal dont on dispose permet d'obtenir : 1,5 t/ha, voire 2 t/ha de caoutchouc sec.

Les exemples précédents ne font intervenir que des résultats contrôlés, dont on est certain. Les recherches en cours permettent, dans bien des domaines, d'espérer de nouveaux progrès :

— on possède déjà des palmiers sélectionnés qui ont donné, en station, 6 t. d'huile à l'ha,

— pour le cocotier, le croisement Typica et Nana s'avère des plus prometteurs,

— les recherches cyto-génétiques de l'IRCT à Bouaké ont permis d'obtenir des lignées moins sensibles aux aléas climatiques, aux parasites, et possédant une fibre de haute qualité. Ces résultats auront une grande portée pratique dans l'avenir.

La recherche agronomique est très en avance par rapport à la situation actuelle de l'agriculture ivoirienne. Celle-ci peut donc réaliser des progrès considérables, progressivement, sans effort ni coût excessifs, en utilisant un matériel végétal amélioré et des méthodes de culture appropriées. Il est indispensable de faire passer les résultats de la recherche agronomique dans la pratique courante agricole. La courroie de transmission entre la recherche et la masse des cultivateurs est représentée par l'encadrement rural.

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a placé au premier plan de ses préoccupations la modernisation rapide du milieu rural. Un Plan de développement a été établi sur les données économiques et techniques rassemblées par les organismes de recherches publics ou privés et les services administratifs. Il sera complété par une série d'études entreprises dans le but de définir les programmes. Mais une fois précisés les moyens techniques et économiques du développement, il restera à amener la masse paysanne à les appliquer : c'est sans doute le plus difficile. En effet :

— d'une part, la masse paysanne, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, éprouve une certaine méfiance envers toute innovation, encore plus lorsqu'elle est introduite par l'autorité,
— d'autre part, les cultivateurs isolés n'ont, ni les ressources, ni le dynamisme, ni l'aide technique suffisante pour réaliser les améliorations qui leur sont conseillées.

Il est donc nécessaire, pour mener à bien l'action entreprise d'intervenir sur ces deux plans :
— la formation du paysan par l'encadrement au niveau du producteur, l'éducation et l'animation du milieu rural,
— la constitution de groupements de producteurs.

L'encadrement actuel comprend environ 600 agents ce qui est quantitativement très insuffisant pour une population rurale de 3.100.000 habitants. De plus, l'encadrement, s'il

a généralement les connaissances voulues, manque souvent de dynamisme et est loin d'avoir toujours la confiance du milieu rural. Or, plus que tout autre activité, l'amélioration de l'agriculture exige un personnel compétent, dévoué, nombreux, sachant acquérir la confiance des paysans. C'est pourquoi, la plupart des pays consacrent aujourd'hui à la formation agricole et à l'encadrement des moyens importants.

La Chine populaire possède une école d'agriculture pour 20.000 habitants. Ceci correspondrait, pour la Côte d'Ivoire, à 150 écoles d'agriculture. Israël a un encadrement agricole d'un moniteur pour 30 familles. Appliqué à la Côte d'Ivoire, un tel plan nécessiterait la mise en place de 10.000 encadreurs d'un niveau de formation élevé.

Le Gouvernement francais prévoit la création de 100 collèges ruraux et 85 lycées agricoles en 10 ans, pour une population agricole de 18 millions d'habitants. Un tel programme appliqué à la Côte d'Ivoire impliquerait la création de 44 collèges ruraux et de 19 lycées agricoles. Il est malheureusement impensable actuellement de demander un tel effort pour la formation agricole en Côte d'Ivoire.

Mais il est en revanche urgent de prendre conscience de l'énorme insuffisance des moyens consacrés à la formation agricole et des dangers considérables que cette insuffisance fait courir à un pays composé de 90 % de ruraux et dont la population s'accroît rapidement.

Il ne suffit pas d'encadrer pour vulgariser. Il est indispensable que l'intervention périodique de l'« encadreur » soit prolongée dans chaque village par celle d'un « animateur rural » y demeurant à longueur d'année et pouvant ainsi exercer sur ses concitoyens une influence permanente. La masse paysanne africaine ne réagit que lentement aux principes d'une évolution des méthodes traditionnelles. Pour accélérer ce mouvement indispensable, il faut que les communautés paysannes traditionnelles trouvent au sein d'elles-mêmes des « animateurs » avisés, possédant leur confiance et prenant en charge le mouvement d'évolution.

Enfin, il convient de rendre la masse paysanne réceptive aux techniques nouvelles. Ceci est une question d'instruction. Il convient de répandre l'enseignement parmi la population des campagnes et de l'adapter de facon à permettre à cette population de résoudre les problèmes qui lui sont propres. L'école rurale doit être adaptée au milieu naturel; les programmes doivent tenir compte des humbles réalités qui ont imprégné la petite enfance des écoliers. Elle ne doit pas aboutir à une rupture de l'enfant avec son milieu et à une grande difficulté pour celui-ci à reprendre contact avec les travaux de la terre. L'école doit parvenir à la formation d'une élite rurale et non pas à un écrémage au profit des villes, privant la brousse d'éléments de valeur dont elle a tant besoin.

L'augmentation des rendements agricoles s'avère indispensable pour élever le niveau de vie de la masse paysanne. Celle-ci est défavorisée par rapport à la population urbaine dont le travail est généralement mieux rémunéré. Il n'est pas possible d'avoir une agriculture prospère tant que le niveau de vie du paysan ne sera pas comparable à celui du citadin. Comme il ne faut guère compter sur un relèvement des prix agricoles, qui vont au contraire s'aligner de plus en plus sur les cours mondiaux; seule une amélioration de la productivité pourra amener un abaissement du prix de revient. Une productivité élevée est donc la condition d'un niveau de vie élévé des agriculteurs. Un développement économique harmonieux ne peut se concevoir que si tous les secteurs ont des niveaux de vie très voisins; il ne doit pas, comme c'est le cas actuellement, subsister un secteur agricole déshérité.

Dans un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire, il est normal de voir la proportion de la population qui travaille dans le secteur primaire diminuer au profit des autres secteurs : artisanat, industrie, commerce, transport, professions libérales. C'est une preuve de spécialisation d'où découle une augmentation de la productivité. Cette évolution nécessaire ne doit pas être contrecarrée; elle doit au contraire être encouragée, mais orientée. Si le retour à la terre est une absurdité et une régression, puisque 100 % de population agricole signifient seulement que tout le monde travaille pour manger et rien de plus, un exode massif de travailleurs non spécialisés, attirés par les villes, conduit à la surpopulation urbaine et provoque la naissance d'un prolétariat, dont l'industrialisation insuffisante est incapable d'assurer le plein emploi. La diminution progressive et raisonnée de la population rurale est cependant le but à atteindre. Un tel résultat ne pourra être acquis que grâce à une élévation correspondante de la productivité agricole.

La production agricole étant la somme des produits des rendements des différentes cultures par les surfaces cultivées, on peut se demander pourquoi on n'agirait pas dans le sens d'un élargissement des surfaces mises en culture plutôt que dans celui de l'accroissement des rendements. On ne peut répondre à cette question sans faire intervenir, indépendamment de l'argument de rentabilité, la notion d'équilibre forêts/cultures. La destruction de cet équilibre a des répercussions considérables aussi bien sur le climat que sur le sol.

Sur le climat, la forêt agit en abaissant et régularisant la température de l'air. Elle absorbe des profondeurs du sol et transpire de considérables quantités d'eau, qui relèvent le degré hygrométrique de l'air, en provoquant des rosées et des brouillards en saison sèche. Ces notions théoriques ont pris récemment tout leur sens avec les défrichements inconsidérés provoqués par l'extension de la culture bananière en milieu africain.

Sur le sol, la forêt participe mécaniquement et chimiquement à la décomposition de la roche mère. Elle enrichit la couche superficielle en débris végétaux rapidement transformés en humus, qui assure une bonne texture physique, améliore le pouvoir de fixation du sol vis-à-vis des éléments nutritifs et la rétention de l'eau. Elle protège le sol de l'action stérilisatrice des rayons solaires et surtout de l'érosion par les précipitations.

Il apparaît donc clairement qu'en pays tropical, la forêt est la conservatrice de la fertilité du sol et que le déboisement en vue des cultures ne peut, sans très grave danger, être pratiqué n'importe où, n'importe comment, ni dépasser une certaine limite. Or, le déboisement a parfois atteint en Côte d'Ivoire la cote d'alerte. La Chambre d'Agriculture d'Abidjan a déterminé les possibilités de mise en valeur agricole des différentes régions en respectant le taux minimum de boisement de 30 %, fixé par les géographes pour les régions tropicales. Les conclusions auxquelles elle est parvenue sont les suivantes :

1° — Les sous-préfectures où la situation autorise de vastes possibilités de mise en valeur tout en permettant de porter à 30 % la superficie totale des forêts classées sont : Tabou : 2,8 ha par habitant actif et par an, Sassandra : 2,10, Bondoukou : 1,51, Odienné : 1,11.

Les deux seuls secteurs forestiers présentant de vastes possibilités sont donc les deux régions du sud-ouest. La mise en valeur de cette région figure au rang des objectifs essentiels du Plan.

2° — Les sous-préfectures où la situation sera encore saine dans un délai de 25 ans en tenant compte du doublement

de la population, tout en remontant à 30 % le taux de boisement des forêts :
Séguéla : 0,92 *ha/habitant actif et par an, Katiola :* 0,92, *Abengourou :* 0,87, *Aboisso :* 0,76, *Daloa :* 0,72, *Agboville :* 0,63, *Grand-Lahou :* 0,58, *Korhogo :* 0,55.
3° — *Les sous-préfectures où la situation est préoccupante dans l'immédiat, par suite d'une insuffisance de terres disponibles, et même parfois très grave, parce que le taux de boisement est très faible :*

Bassam : 0,28 avec un taux théorique de 30 %, 0,45 avec un taux réel de 22 %
Gagnoa : 0,26 avec un taux théorique de 30 %, 0,34 avec un taux réel de 21 %
Bouaké : 0,34 avec un taux théorique de 30 %, 0,52 avec un taux réel de 4 %.
Bouaflé : 0,41 avec un taux théorique de 30 %, 0,55 avec un taux réel de 18 %
Dimbokro : 0,44 avec un taux théorique de 30 %, 0,66 avec un taux réel de 10 %
Man : 0,47 avec un taux théorique de 30 %, 0,56 avec un taux réel de 25 %.

Quelles conclusions en tirer ? On constate tout d'abord que les cultures pérennes représentent moins de 800.000 *ha pour une superficie totale du territoire de* 32 *millions d'ha, dont au moins* 8 *millions d'ha de forêt. Elles ne menacent donc pas, ou peu, l'avenir de la forêt. Le danger le plus sérieux est le nomadisme des cultures annuelles, pour lesquelles la rotation, actuellement nécessaire, multiplie les surfaces par 7 à* 10 *et aggrave de façon dramatique l'érosion (destruction du sol) et la déforestation (dégradation du climat).* Ces *considérations donnent l'orientation de l'effort à entreprendre :*

Pour les cultures pérennes, *telles que le palmier à huile, le cocotier, l'hévéa qui, en plantations, constituent de véritables forêts artificielles, il n'y a pas d'inconvénients à étendre les surfaces, à condition d'appliquer des méthodes de culture rationnelles. Pour le café et le cacao, il convient d'abandonner les plantations les moins rentables, situées dans des conditions écologiques défavorables, et d'augmenter les rendements pour assurer la rentabilité des plantations conservées, tout en prenant les mesures indispensables pour protéger le sol (paillage, plante de couverture, ombrage, fumure). Il s'agit d'une œuvre de longue haleine, exigeant de gros moyens d'encadrement.*

Pour les cultures vivrières, *leur importance doit pousser à leur développement. Mais il faut observer au préalable que la mauvaise conservation de la plupart d'entre-elles (banane, manioc, igname) provoque une surproduction systématique qui reste inutilisée. Chaque cultivateur fait* 2 *ou* 3 *fois trop de bananes pour son usage personnel, parce que la moitié ou les* 2/3 *pourrissent entre la récolte et la consommation. S'il ne faisait que la quantité qui lui est strictement nécessaire, il en manquerait constamment.*

Pour le manioc qui ne se conserve que dans le sol, c'est le champ qui constitue le garde-manger. Les surfaces cultivées sont ainsi exagérées par esprit de prévoyance, comme on garde du blé en grenier pour parer, éventuellement, à une soudure difficile. Il a été avancé que la moitié du manioc cultivé dans le territoire n'est probablement pas récoltée.

Il convient donc de développer la culture, non pas du manioc ou de l'igname, mais des produits qui se conservent bien tels que : le riz ou le maïs. La culture du riz sec, à flanc de coteau, provoque cependant une déforestation dangereuse. C'est donc la culture du riz irrigué qu'il faut développer, parce qu'elle permet d'utiliser des terres inexploitées, sans risque de dégradation des sols et dans des conditions beaucoup plus rentables.

D'une façon générale, si l'on ne veut pas accentuer une déforestation, inéluctable avec les procédés de culture actuels et l'accroissement démographique, il est indispensable d'adopter une politique d'élévation des rendements agricoles s'opposant à l'extension des surfaces cultivées. Faute de quoi, l'on aboutira à la ruine du pays et la génération actuelle portera une lourde responsabilité vis-à-vis des générations futures. Dans ce domaine, plus que dans tout autre, le vieil adage « Gouverner, c'est prévoir » prend toute sa valeur et doit être la règle d'or d'une véritable politique agricole.

Tôt ou tard l'Afrique sera obligée d'opérer la conversion de son agriculture itinérante en une agriculture sédentaire, sous l'effet de la pression démographique. L'extension des surfaces cultivées, qui semble à première vue un moyen commode de retarder l'heure de cette véritable révolution agricole, ne fera, en réalité, qu'en avancer l'échéance. En effet, par suite de l'élargissement des surfaces cultivées, le cycle de rotation des cultures se raccourcira de plus en plus. Les jachères, s'amenuisant, ne permettront plus de reconstituer la fertilité des sols; en conséquence, les rendements baisseront encore, nécessitant la mise en culture de surfaces plus importantes pour satisfaire des besoins toujours plus grands. A la fin de ce cycle infernal, on aboutira à la suppression des jachères, faute de terrains disponibles. On se trouvera alors contraint, par la force des choses, de passer de l'agriculture de rapine à une agriculture sédentaire mais, auparavant, on aura ruiné les sols. Ces anticipations pessimistes ne doivent pas être prises à la légère car, si l'on dispose encore de larges délais dans la région sud-ouest, par contre, sur Korhogo, l'échéance est toute proche. Il convient donc d'entreprendre un effort très sérieux pour préparer la sédentarisation de l'agriculture dans les meilleures conditions, c'est-à-dire grâce à une politique fondée sur l'accroissement des rendements et non pas sur l'élargissement des surfaces cultivées.

Le bétail devrait contribuer par la production de fumier au maintien de la fertilité des sols et à l'accroissement des rendements. Il y a lieu de développer toutes les actions tendant à promouvoir l'association agriculture/élevage et, parmi ces actions, la production de fumier doit tenir une place de choix. La réduction des surfaces excessives consacrées aux cultures vivrières, grâce à l'accroissement des rendements, et surtout la suppression du nomadisme cultural, sont liées à l'utilisation du fumier.

Le développement des cultures vivrières et industrielles permet de concevoir une meilleure alimentation du bétail, par exemple :

— le riz laisse sur le champ 2 t/ha de paille représentant 600 unités fourragères,
— l'arachide donne 400 à 500 kg/ha de tourteaux soit 400 à 500 unités fourragères,
— le coton fournit 100 à 250 kg/ha de tourteaux correspondant à 100 à 250 unités fourragères.

Les cultures telles que le palmier à huile ou le cocotier, qui nécessitent des légumineuses comme plantes de couverture, permettent l'entretien d'un troupeau. A la station du cocotier de Port-Bouët, les plantes de couverture permettent de nourrir 3 bœufs sur 2 ha. L'association agriculture/élevage est donc éminemment avantageuse puisqu'elle amène une amélioration réciproque de chacune de ces activités.

A côté de cet aspect des choses, il convient d'évoquer rapidement les services que pourrait rendre le bétail s'il était utilisé pour la traction animale, quand on pense que

la plupart des transports sur courtes ou moyennes distances se font par portage sur la tête des femmes dans les campagnes de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, l'utilisation du fumier est subordonnée à son transport par charrette. On se demande pourquoi la culture attelée est pratiquée actuellement sur une échelle dérisoire dans ce pays, alors qu'elle s'est répandue dans les pays voisins : Mali et Guinée.

Comment parvenir à l'accroissement souhaitable des rendements ? En utilisant toutes les acquisitions des sciences agronomiques qui doivent pénétrer dans le milieu rural grâce à l'action de l'encadrement.

La génétique nous fournit un matériel végétal à haut rendement ou présentant une résistance particulière à certains facteurs défavorables. Nous avons déjà cité les magnifiques résultats obtenus dans ce domaine, notamment en matière de palmier à huile, de cocotier, de cotonnier, d'hévéa, etc... Les recherches se poursuivent en vue de procurer un matériel végétal constamment amélioré.

Pour que ce matériel donne tout ce qu'on peut en attendre, il convient de le placer dans les conditions les plus favorables.

On peut parer, dans une certaine mesure, à des conditions de climat défavorables en utilisant les techniques de l'hydraulique agricole : irrigation en cas de sécheresse, drainage en cas d'excès d'humidité. Un large emploi de ces techniques, tendant à l'amélioration de milieu naturel, est prévu dans le Plan, particulièrement pour la riziculture, la culture bananière et celle de la canne à sucre.

La fumure organique et minérale permet d'obtenir des rendements maxima tout en maintenant la fertilité des sols. Le Plan prévoit une large utilisation de ces actions, notamment en faveur du cacaoyer, du palmier à huile, du cotonnier, du cocotier, du riz, des cultures fruitières. De même, il est indispensable d'assurer la protection des sols contre l'érosion; une action dans ce sens est prévue au Plan.

Mais il ne sert pas à grand chose de produire davantage, si les parasites doivent détruire les récoltes. Il est donc indispensable de prévoir des interventions en faveur de la lutte phytosanitaire. Elles intéressent plus particulièrement le cacaoyer, le cocotier, le cotonnier et les arbres fruitiers.

Enfin, il est indispensable de respecter les procédés de culture rationnels mis au point par les Instituts de Recherches. Leur application ne demande le plus souvent qu'un minimum de travail et de discipline. L'investissement humain est à la mode : il est indispensable que le paysan ivoirien contribue, par son travail, à faire fructifier les investissements financiers. A la différence de l'industrie, dans laquelle les décisions dépendent d'organes de direction en nombre limité, ayant un pouvoir d'action direct sur des exécutants relativement peu nombreux, l'agriculture est le fait d'une multitude d'exploitants disséminés dans tout le pays, sur lesquels on ne peut guère exercer qu'une action de persuasion. C'est de l'effort, de la bonne volonté de cette masse d'exploitants ruraux que dépendra la réussite du plan agricole.

Dans ce qui précède, nous avons examiné séparément les différents moyens d'accroître le rendement. Il est indispensable de prendre conscience que ces moyens doivent être conjugués pour aboutir à des actions globales, qui sont les seules à pouvoir donner le maximum de productivité. C'est en plaçant un matériel végétal d'élite dans des conditions favorables, en lui fournissant les éléments fertilisants indispensables à son développement, en le protégeant contre les parasites, en appliquant les meilleurs procédés culturaux, que l'on aboutira à une agriculture intensive, à productivité élevée. L'absence d'un seul de ces facteurs risque de faire tomber considérablement le rendement et parfois de l'anéantir. Tel serait par exemple le cas du coton Allen en l'absence de traitement phytosanitaire. Par contre, on estime que le riz, qui donne une tonne à l'ha en culture sèche, 2,5 t/ha quand on a la maîtrise de l'eau, pourrait donner jusqu'à 6 t si tous les facteurs favorables étaïent réunis. Seule, une action globale peut conduire au rendement maximum.

De cette production agricole, acquise au prix de tant d'efforts, il convient évidemment de tirer le meilleur parti possible :

— d'une part, en veillant à la qualité des denrées livrées au commerce,

— d'autre part, en poussant aussi loin que possible leur transformation sur le plan local.

La qualité des produits dépend du soin apporté par le cultivateur à leur préparation. Là encore, l'encadrement a un rôle très important à jouer auprès des agriculteurs. Mais il est indispensable que le commerce tienne compte de la qualité dans les cours pratiqués. Les produits de première qualité, doivent être payés plus cher que ceux de qualité inférieure. Il sera inutile de construire des fours à coprah ou à cacao, si les produits passés au centre de séchage ne sont pas mieux payés que ceux qui n'y sont pas passés.

Chaque fois qu'on le pourra, on essayera de pousser aussi loin que possible la transformation des produits. On a tout intérêt à transporter du riz décortiqué plutôt que du paddy, de l'huile plutôt que des grains. Mais il faut tirer parti de tous les sous-produits. Dès que la production de coton atteindra 12.000 t, il faudra envisager la construction d'une huilerie alimentée par les graines sortant des égréneuses; de même, les rebus du conditionnement des bananes seront transformés en pulpe, les ananas mal conformés serviront à fabriquer des macédoines de fruits en conserves.

Ainsi l'industrie de transformation des matières végétales permet de relier l'économie agricole à la prospérité industrielle. En conclusion, la politique agricole du Gouvernement doit :

— présenter un caractère prioritaire parce qu'en Côte d'Ivoire 9 habitants sur 10 exercent des activités rurales;

— tendre à diversifier les cultures pour rendre moins vulnérable une économie basée essentiellement sur la production du café et du cacao;

— viser à l'accroissement des rendements plutôt qu'à une extension des surfaces, qui aurait des conséquences désastreuses sur le climat et les sols;

— s'appliquer à faire disparaître des déséquilibres régionaux dangereux pour l'unité nationale;

— préparer le passage de l'agriculture de rapine à une agriculture sédentaire, conservatrice du capital foncier;

— utiliser au mieux les moyens disponibles pour réaliser des opérations globales ayant le maximum d'efficacité, au lieu de sombrer dans un éparpillement stérile;

— veiller à la qualité des produits agricoles, en vue de leur valorisation et d'un meilleur écoulement sur le marché international;

— tirer le maximum de profit de la production agricole, en poussant aussi loin que possible la transformation de la matière première fournie par les récoltes.

PARAGRAPHE 1 Cultures d'exportation

caféier

Le café occupe la première place dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Il représente environ 50 % de la valeur totale des exportations. S'il a jusqu'à présent joué un rôle majeur dans la vie économique du pays, il a également sensibilisé cette dernière aux fluctuations des prix internationaux. Le Gouvernement se préoccupe par suite de fixer les superficies consacrées à cette culture, et les quantités à produire, en fonction des perspectives d'écoulement sur le marché international.

A l'échelle mondiale, la surproduction de café a accumulé des stocks qui, fin 1960, équivalaient à la consommation d'une année. Comme le rythme de plantation provoqué par les prix avantageux de 1950 s'est maintenu jusqu'en 1958, la production doit encore augmenter. Le principal problème de la période 1960-1970 est donc d'équilibrer la production et la consommation. C'est à quoi tend l'accord international qui est intervenu en 1962, à la suite de la Conférence de Washington. La somme des quotas exportables en vertu de cet accord fut fixée à 45.587.183 sacs de 60 kg (95 % environ de la production exportable), sur lesquels la Côte d'Ivoire s'est vu attribuer 2.300.000 sacs (138.000 tonnes).

En terme de prix, la surproduction mondiale de café n'a cessé de peser sur les cours depuis 1954; le prix nu-bascule Abidjan du Robusta est ainsi passé de 280 F CFA en 1954 à 80 F CFA en 1962 pour remonter à 90 F CFA en 1964.

Dans le cadre de la C.E.E., la part des cafés provenant des territoires associés représentait seulement 30 % des importations en 1960.

Pour la France, les fournitures en provenance de la zone franc couvraient 73 % de la consommation. La part de ces cafés a tendance à diminuer et, compte tenu de l'accroissement de la consommation d'ici 1970, elle ne devrait pas dépasser 160.000 tonnes à cette époque. Pendant cinq années, toutefois, les accords passés avec la France assurent à la Côte d'Ivoire un débouché de 88.000 tonnes.

Il faut signaler, en outre, que la situation des pays africains francophones risquerait de se détériorer si les producteurs de café du Commonwealth devaient avoir le statut de pays associés à la C.E.E. Plus de 71 % de la production mondiale de Robusta bénéficierait alors du régime préférentiel du Marché Commun. Par ailleurs, les producteurs d'Arabica, tels que le Kenya, les Antilles, l'Inde, le Tanganyika, trouveraient dans la Communauté un débouché pour leur production, qui pourrait atteindre 180.000 à 190.000 tonnes dès 1965, soit le tiers de la demande de la C.E.E.

Par contre, l'Italie, qui achetait du café Robusta, surtout au Congo-Léopoldville (25.000 tonnes en 1960), paraît susceptible d'offrir un débouché en expansion au café de la Côte d'Ivoire.

En outre, l'augmentation de la consommation de café soluble crée de nouveaux débouchés, spécialement en Europe et en Amérique du Nord, pour les cafés Robusta. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire a vu ses ventes croître de façon spectaculaire, au cours des dernières années, sur le marché des États-Unis.

Les efforts faits pour ouvrir au café ivoirien des débouchés sur les marchés hors-quotas ont déjà obtenu des résultats et devraient en produire plus encore au cours des prochaines années.

Enfin, la création récente d'une usine pour la fabrication du café soluble permettra la valorisation sur place d'une partie de la production. :

- en 1965 ..... 1.700 tonnes,
- en 1970 ..... 5.000 tonnes,
- en 1975 ..... 10.000 tonnes.

C'est, par suite, en tenant compte des difficultés d'écoulement du café sur le marché mondial, mais aussi des possibilités spéciales offertes au café Robusta que les objectifs qui suivent ont été retenus pour les années 1965-1970-1975.

Les objectifs de production 1970 et 1975, en baisse par rapport à ceux de 1965, constituent des objectifs minima, établis dans une perspective pessimiste de l'évolution des débouchés sur le marché mondial. Compte tenu de la capacité réelle de production du pays, il conviendra de les réviser en hausse, si, comme on peut l'espérer, les perspectives, de vente s'améliorent.

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficies (ha)	535.000	667.000	614.000	525.000
Production (tonnes)				
— exportations	136.600	198.300	180.000	170.000
— café soluble	—	1.700	5.000	10.000
— total	136.600	200.000	185.000	180.000
Valeur (millions CFA)	13.680	15.400	14.245	13.860

La superficie de 1960 est celle qui figure dans les statistiques du Service de l'Agriculture. La production de 136.600 tonnes correspond à un rendement d'environ 250 kg/ha. L'examen

des statistiques agricoles montre qu'environ 455.000 ha sur un total de 535.000 ha avaient un rendement supérieur à 300 kg/ha, c'est-à-dire que les 136.000 tonnes exportées auraient pu être produites sur cette surface. L'imprécision des statistiques utilisées ne permet pas d'être affirmatif, mais il est vraisemblable qu'une partie de la surface n'a pas été récoltée, là où l'opération n'était pas rentable.

Pour être en mesure de soutenir la concurrence internationale et de faire face à des baisses de cours, il faudrait progressivement moderniser la culture du café et faire adopter, au moins par les jeunes planteurs, les techniques modernes de taille et d'entretien.

Or, dans le contexte socio-économique actuel, l'intensification de la culture du café s'avère difficile, si on l'envisage avec l'optique africaine qui consiste à apprécier, non pas le rendement à l'hectare, mais la valorisation de la journée de travail. On constate alors qu'il faut dépasser la tonne par hectare pour atteindre une valorisation comparable à celle fournie par la culture extensive. En outre, l'intensification de la culture caféière ne peut se concevoir que là où les conditions naturelles sont les plus favorables (climat, sol) et exige un encadrement rapproché.

Toutefois, entre 1970 et 1975, près de 60 % des plantations ivoiriennes auront plus de vingt ans d'âge. Pour maintenir le potentiel de production du pays, il conviendra d'entreprendre, à partir de 1967, le renouvellement des plantations en voie d'épuisement. On utilisera alors les clones sélectionnés par l'I.F.C.C. dont les rendements potentiels très supérieurs justifieront le passage à la culture intensive.

L'accroissement des rendements à l'hectare sur les nouvelles plantations permettra de réduire progressivement les superficies consacrées à la culture du café.

On a admis les rendements suivants :

— en culture extensive — 300 kg/ha (les caféières qui ne sont pas rentables étant abandonnées).

— en culture intensive — 800 kg/ha à partir de 4 ans pour les plantations créées avant 1970 (250 kg/ha à 3 ans), 1.000 kg/ha à 4 ans pour les plantations créées à partir de 1970 (300 kg/ha à 3 ans).

Le café a été évalué à 100 F. CFA/kg en 1960, à 77 F. CFA/kg par la suite.

CALENDRIER DES RÉALISATIONS

	Superficies (ha)			Production (tonnes)		
Rendements	1965	1970	1975	1965	1970	1975
300 kg/ha	667.000	612.400	487.600	200.000	183.700	146.300
800 kg/ha	—	1.600	20.900	—	1.300	16.700
1.000 kg/ha	—	—	17.000	—	—	17.000
Total arrondi	667.000	614.000	525.000	200.000	185.000	180.000

emplois

Main-d'œuvre (Données de base) Culture extensive : entretien : 45 journées/ha par an.

Culture intensive — 1re année : plantation + entretien = 200 j/ha, 2e année: entretien 80 j/ha, 3e année: entretien + récolte = 105 j/ha, 4e année et suivantes: rendement 800 kg/ha = 160 j/ha, rendement 1000 kg/ha = 180 j/ha

Renouvellement des plantations selon le programme des services de l'Agriculture.

On estime qu'un homme accomplit 250 journées de travail effectif dans l'année :

	Journées de travail (1.000)				Hommes			
Main-d'œuvre	1960	1965	1970	1975	1960	1966	1970	1975
Culture extensive	24.075	30.015	27.558	21.942	96.300	120.040	110.200	87.800
Culture intensive	—	16	2.920	9.681	—	60	11.700	38.700
Total entretien	24.075	30.031	30.478	31.623	96.300	120.100	121.900	126.500
Renouvellement	néant	2.000	6.000	7.000	néant	8.000	24.000	28.000
Total	24.075	32.031	36.478	38.623	96.300	128.100	145.900	154.500

Encadrement - Polyvalent pour zone café-cacao.

Données de base: 1 conseiller technique pour 1000 ha. (niveau certificat d'études), 1 moniteur pour 7000 ha (niveau brevet élémentaire), 1 conducteur par sous-préfecture (encadrement polyvalent, niveau baccalauréat) et 1 ingénieur pour l'opération café-cacao (cadre supérieur).

Années	Surface ha	Cadres subalternes			Cadres
	Culture intensive + renouvellement	Conseillers techniques	Moniteurs	Conducteurs	supérieurs Ingénieurs
1965	néant + 15.000	néant + 15	néant + 2	pour mémoire	néant
1970	1.600 + 46.000	2 + 46	1 + 7	encadrement	1
1975	17.000 + 56.000	17 + 56	3 + 8	normal agricole (plan Magnen)	1

Matériel : le traitement de 80.000 ha en 1970, à raison de 2 ha de café par planteur, nécessiterait 40.000 pulvérisateurs et autant de poudreuses. Ces appareils ne servant pas que pour les cultures de caféiers, il n'est pas possible de préciser le rythme de remplacement.
Engrais : le seuil de rentabilité des engrais semble se situer un peu au dessus de 1.100 kg de café marchand à l'hectare. Par ailleurs, l'efficacité des engrais sur le caféier n'est pas démontrée d'une façon absolue. Dans ces conditions, il n'a pas paru opportun de prévoir l'utilisation d'engrais pour atteindre les objectifs du plan. Ce point de vue est susceptible d'être modifié si l'expérimentation en cours démontrait l'intérêt des applications d'engrais.
Pesticides : formules retenues :
— Contre le scolyte des cerises — endrine 20 % = 3 lit/ha — prix du litre = 580 F. CFA —.
— Contre les chenilles queue de rat — D.D.T. 50 % = 5 kg/ha — prix du kilo = 247 F. CFA.
— Contre les fourmis — H.C.H. 25 % = 30 kg/ha — prix du kilo = 30 F. CFA.

	Endrine 20 %			D.D.T. 50 %			H.C.H. 25 %		
	Surf. (ha)	quant. (t.)	val. millions CFA	surf. (ha)	quant. (t.)	val. millions CFA	surf. (ha)	quant. (t.)	val. millions CFA
1965	30.000	90.000	52,2	2.600	13	3,2	8.250	247,5	7,4
1970	80.000	240.000	139,2	7.000	35	8,6	10.000	300,0	9,0
1975	80.000	240.000	139,2	7.000	35	8,6	10.000	300,0	9,0

Investissements. Pas d'investissement, au sens strict du terme (1), les frais d'établissement des nouvelles plantations étant supportés par les cultures vivrières associées.

cacaoyer

Comme pour le café, la production mondiale de cacao (1.100.000 tonnes) dépasse la consommation (900.000 tonnes), toutefois les stocks de cacao sont moins importants (340.000 tonnes). La consommation devrait progresser d'une part avec la baisse des prix (les cours sont passés de 44,3 cents par livre anglaise à 22,6 cents en 1961), d'autre part avec l'élévation des niveaux de vie (surtout pour les pays à revenu moyen). On prévoit que la consommation mondiale pourrait atteindre 1.100.000 tonnes à 1.250.000 tonnes en 1970, à l'exclusion de la zone sino-soviétique. La consommation de cette dernière pourrait s'élever alors à 200.000 ou 250.000 tonnes. La consommation mondiale serait donc comprise en 1970 entre 1.300.000 tonnes et 1.500.000 tonnes. Il semble donc que l'équilibre doive être atteint vers 1970, à condition que des obstacles politiques ne s'opposent pas aux relations commerciales avec les pays de l'Est. Néanmoins, la production se développera sans doute de façon plus irrégulière que la consommation et il faut s'attendre à des fluctuations assez considérables des prix.

La C.E.E. consommait en 1960 près de 270.000 tonnes de cacao, dont environ le tiers en provenance des territoires associés. On estime que cette consommation pourrait atteindre 340.000 tonnes en 1965. Il semble que les territoires associés, qui bénéficieront du tarif préférentiel, soient bien placés pour écouler leur production à l'intérieur du Marché Commun. Toutefois, l'entrée du Royaume-Uni risque d'élargir considérablement le marché préférentiel avec la participation du Ghana et du Nigéria. On aboutirait à une production deux fois supérieure à la consommation et le tarif préférentiel n'aurait plus aucun effet.

Il semble cependant que le marché du cacao se présentera plus favorablement vers 1970 que le marché du café (Robusta surtout). Néanmoins les perspectives dépendent des conditions dans lesquelles le Royaume-Uni entrera dans le Marché Commun et aussi de l'ouverture des marchés de la zone sino-soviétique. La production dépendra dans une large mesure des pays de l'Afrique de l'Ouest. Il n'est pas impossible que des accords finissent par s'établir entre le Ghana, le Nigéria, le Cameroun et la Côte d'Ivoire pour harmoniser leur production. Par ailleurs, l'implantation d'une industrie d'extraction du beurre de cacao est prévue au cours du premier quinquennat. Elle absorberait 10.000 tonnes en 1965, 20.000 tonnes en 1970 et 30.000 tonnes en 1975.

Dans ces conditions, il a paru possible de développer sensiblement la culture du cacao en Côte d'Ivoire. Les objectifs suivants ont été fixés :

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficie (ha)	275.000	279.000	312.000	303.000
Production (tonnes)				
— pour exportation	83.000	95.000	155.000	170.000
— pour beurre cacao	—	10.000	20.000	30.000
Valeur (millions F CFA).....	7.478	7.035	11.725	13.400

(1) On entend par " investissement ", au sens strict du terme, les dépenses pour la création de la plantation et l'entretien jusqu'à la première récolte.

La superficie en 1960 correspond à la production de 83.000 tonnes avec un rendement de 300 kg/ha. Les prix retenus sont : 90 F. CFA le kg en 1960 (prix à la production), 67 F. CFA le kg en 1965 et 1970.

L'évolution de la production est expliquée ci-dessous dans le calendrier des réalisations.

Rendements	Surfaces en production (ha) 1960	1965	1970	1975
300 kg/ha	275.000	204.000	—	—
500 kg/ha	—	50.000	236.000	118.000
750 kg/ha	—	25.000	75.000	175.000
1.000 kg/ha	—	—	1.000	10.000

emplois

L'application du Plan aura les conséquences suivantes :

Main-d'œuvre. (Données de base). Renouvellement de la cacaoyère ivoirienne (4.200 ha par an).

1re année : 120 journées de travail/ha 2me, 3me et 4me = 75 journées de travail/ha par an. Régénération : 70 j/ha. Entretien extensif : 40 j/ha. Entretien rationnel : 60 j/ha. Récolte et préparation du cacao : 75 j/tonne.

Un homme fournit 250 jours de travail effectif par an.

Par 1000 journées de travail	1960	1965	1970	1975
Renouvellement	néant	1.134	1.449	1.449
Régénération	350	2.100	néant	néant
Entretien extensif	10.800	7.000	néant	néant
Entretien rationnel	néant	4.500	18.700	18.200
Récolte et préparation du cacao	6.225	7.875	13.125	15.000
Totaux	17.375	22.609	33.274	34.649
Equivalent en hommes	69.500	90.440	138.100	138.600

Encadrement - Polyvalent pour café-cacao. (Données de base).

1 Conseiller technique pour 1.000 ha. 1 Moniteur pour 7.000 ha. 1 Conducteur par sous-préfecture. 1 Ingénieur pour l'opération café-cacao.

		Cadres subalternes			Cadres supérieurs
Années	Surfaces (ha)	Conseillers	Moniteurs	Conducteurs	ingénieurs
1965	105.000	105	15	voir	voir
1970	312.000	312	45	café	café
1975	303.000	303	43		

Matériel : pour la lutte anticapside, il faut 7 atomiseurs pour 1.000 ha. La lutte contre la pourriture des cabosses exige 1 pulvérisateur pour 5 ha.

	Atomiseurs Delord		Pulvérisateurs Paluver	
	Surfaces traitées (ha)	Nombre appareils	Surfaces traitées (ha)	Nombre appareils
1965	80.000	560	10.000	2.000
1970	80.000	560	30.000	6.000
1975	80.000	560	50.000	10.000

Engrais : formule retenue : engrais complexe 12/15/18 = 300 kg/ha. Prix du kilo = 31 F. CFA.

	Surface traitée (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions CFA)
1965	25.000	7.500	232,5
1970	76.000	22.800	706,8
1975	185.000	55.500	1.720,5

Pesticides : formules retenues : — Contre les capsides : lindane 20 % = 3 lit./ha. Prix du litre = 250 F. CFA. — Contre la pourriture brune des cabosses : oxychlorure de cuivre 50 % = 5 kg/ha. Prix du kilo = 200 F. CFA.

	Lindane 20 %			Oxychlorure Cuivre 50 %		
	Surface traitée (ha)	Quantités (litres)	Valeur (millions CFA)	Surface traitée (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions CFA)
1965	80.000	240.000	60	10.000	50	10
1970	80.000	240.000	60	30.000	150	30
1975	80.000	240.000	60	50.000	250	50

Investissements : pas d'investissement, au sens strict du terme, les frais d'établissement d'une cacaoyère étant payés par les cultures vivrières associées.

palmier à huile

La réduction des surfaces plantées en caféiers pose le problème des cultures de remplacement. La Basse-Côte, avec une pluviométrie supérieure à 1.700 mm par an, une température moyenne annuelle voisine de 26° et un ensoleillement de 1.500 à 1.800 heures, offre des conditions de climat idéales pour les cultures oléagineuses pérennes comme le palmier à huile et le cocotier. Les sables tertiaires conviennent particulièrement bien à l'Élaeis (stations expérimentales de l'I.R.H.O. à La Mé et Dabou) alors qu'ils se prêtent assez mal à la culture du caféier.

Or, il existe déjà un marché intérieur en pleine expansion, tel que la Côte d'Ivoire doit faire appel aux importations pour satisfaire les besoins de sa consommation. Mais, surtout, le marché international des corps gras offre des débouchés considérables : en 1970, d'après une récente étude de la F.A.O., la demande mondiale devrait dépasser de 1.300.000 tonnes les disponibilités exportables. Rien que pour la C.E.E. on estime que les besoins seront en 1965 de 1.400.000 tonnes de produits oléagineux. Par ailleurs, l'huile de palme a des utilisations extrêmement variées permettant de la substituer à d'autres huiles dans la plupart des cas. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de faire porter en priorité ses efforts sur cette spéculation. Les objectifs retenus sont volontairement très ambitieux :

Plantations (1)	1960	1965	1970	1975
Superficie totale (ha)	6.700	21.000	76.000	151.000
Superficie en rapport (ha)	4.200	7.600	28.000	91.000
Production en tonnes (2)				
— régimes	40.000	65.000	203.000	860.000
— huile	6.000	11.000	47.000	178.000
— palmistes	1.500	2.750	12.000	45.000
Valeur en millions de F CFA				
— régimes	160	260	812	3.440
— huile	300	550	2.350	8.900
— palmistes	22,5	41	180	675

(1) Palmeraie naturelle, non aménagée, exclue.
(2) En tenant compte de l'augmentation progressive des rendements à partir de l'entrée en production.

Pour avoir la production totale, il convient d'ajouter les produits de la palmeraie naturelle à ceux provenant des plantations, soit environ :

— 212.000 tonnes de régimes	à 3.400 F CFA	= 720 millions CFA
— 16.800 tonnes d'huile	à 50.000 F CFA	= 840 millions CFA
— 18.900 tonnes palmistes	à 15.000 F CFA	= 280 millions CFA

Dans ces conditions, les objectifs globaux de production deviennent les suivants :

Production en tonnes	1960	1965	1970	1975
— régimes	252.000	277.000	415.000	1.072.000
— huiles	22.800	27.800	63.800	194.800
— palmistes	20.400	21.650	30.900	63.900
Valeur (en millions de F CFA) :				
— régimes	880	980	1.532	4.160
— huile	1.140	1.390	3.190	9.740
— palmistes	302,5	321	460	955

Il est évident que ces objectifs ne pourront être atteints que si toutes les conditions de la réussite sont réunies : fourniture de plants sélectionnés sans restriction, main-d'œuvre suffisante, encadrement dense et efficace entraînant l'adhésion des paysans, utilisation des engrais et des pesticides, financement assuré en temps opportun. La réalisation d'un tel plan implique la mise en place d'un organisme spécialisé responsable, dégagé de toutes les entraves qui paralysent trop souvent les services administratifs.

Calendrier des réalisations.

1960.....	6.700 ha	1965.....	+ 5.000 ha	1970.....	+ 15.000 ha
1961.....	+ 900 ha	1966.....	+ 7.000 ha	1971.....	+ 15.000 ha
1962.....	+ 2.400 ha	1967.....	+ 9.000 ha	1972.....	+ 15.000 ha
1963.....	+ 3.000 ha	1968.....	+ 12.000 ha	1973.....	+ 15.000 ha
1964.....	+ 3.000 ha	1969.....	+ 12.000 ha	1974.....	+ 15.000 ha
				1975.....	+ 15.000 ha

Pour réaliser ce plan, les moyens suivants seront nécessaires :

emplois

Main-d'œuvre : On s'est basé sur les temps de travaux indiqués dans le Plan Palmier à huile de la Côte d'Ivoire — Étude de base n° VIII. On estime qu'en plantation industrielle, 1 homme fournit 275 journées de travail effectif par an.

	1960	1965	1970	1975
Par 1000 journées de travail	494	2.780	7.869	11.931
Equivalent en hommes	1.800	10.110	28.620	43.390

Encadrement : (Données de base).
— Blocs plantation : Cadres subalternes (1 Chef manœuvre pour 25 manœuvres — 1 Chef d'équipe pour 50 manœuvres — 1 Surveillant pour 200 manœuvres).
Cadres supérieurs (Ouverture : 1 ingénieur pour 300 ha — Entretien : 1 ingénieur pour 1.500 ha).
— Plantations villageoises :
Cadres subalternes (1 Encadreur pour 500 ha — 1 Conducteur pour 2.000 ha)
Cadres supérieurs (1 Ingénieur directeur de l'opération).

	Cadres subalternes				cadres supérieurs
Années	chefs manœuvres	encadreurs	chefs d'équipe	conducteurs surveillants	ingénieurs
1960	70	1	35	10	9
1965	237	11	118	33	17
1970	614	66	307	93	49
1975	904	141	452	148	74

Engrais chimiques : (Données de base)
— Chlorure de potassium : 150 kg par ha planté en production, au prix de 21 F. CFA le kilo.
— Sulfate d'ammoniaque : 1re année de plantation : 37,5 kg/ha — 2me : 75, kg/ha — Prix du kilo : 21 F. CFA.
Les besoins théoriques sont donc les suivants :

	Chlorure de potassium			Sulfate d'ammoniaque		
	Superficie (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions CFA)	Superficie (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions CFA)
1965	7.600	1.140	23,9	8.000	410	8,6
1970	28.000	4.200	92,2	27.000	1.460	30,7
1975	91.000	13.650	286,6	30.000	1.690	5,5

Pesticides : (Données de base).
— Dieldrine 20 % :
5 lit./ha sur 1/4 de la surface, au prix de 396 F. CFA. le kilo.
— D.D.T. 25 %
12 kg/ha sur 1/4 de la surface, au prix de 140 F. CFA. le kilo.
— SEVIN
1,5 kg sur la totalité des palmeraies de savane, au prix de 1.400 F. CFA. le kilo.
— Coumafène 0,025 %
15 kg/ha sur la totalité des palmeraies de savane, au prix de 300 F. CFA. le kilo.

	Surfaces (ha)	Tonnages	Valeur millions CFA
DIELDRINE 20 %			
1965	5.250	25,0	9,9
1970	19.000	90,0	35,6
1975	37.750	180,0	71,3
D.D.T. 25 %			
1965	5.250	63,0	8,8
1970	19.000	228,0	31,9
1975	37.750	353,0	49,4
SEVIN			
1965	3.000	4,5	6,3
1970	6.000	9,0	12,6
1975	9.000	13,5	18,9
COUMAFÈNE 0,025 %			
1965	3.000	45,0	13,5
1970	6.000	90,0	27,0
1975	9.000	135,0	40,5

Investissements : A raison de 300.000 F. CFA l'ha planté, les investissements à prévoir pour la réalisation de ce programme sont les suivants :

Période	Superficies plantées	Investissement
1960-1964	10.000 ha	3 milliards CFA
1965-1969	45.000 ha	13,5 milliards CFA
1970-1974	75.000 ha	22,5 milliards CFA

Organismes d'exécution : Pour les raisons exposées précédemment, l'exécution du plan doit être confiée à des entreprises de type moderne : sociétés privées et société d'État.

cocotier

De même que le palmier à huile, le cocotier trouve en Basse-Côte un climat idéal qui permet d'obtenir deux tonnes de coprah à l'ha. Le cocotier s'accommode assez bien de sols pauvres, pourvu que leur structure physique soit convenable. On lui réservera donc de préférence les sables littoraux, alors que les sables tertiaires, plus riches, seront affectés à des cultures plus exigeantes : palmier à huile, hévéa, ananas.

Les débouchés de l'huile de coprah sont aussi importants que ceux de l'huile de palme. On estime que ceux de la seule C.E.E. atteindront : 255.000 tonnes en 1965. Actuellement la production de la Côte d'Ivoire n'arrive pas à satisfaire les besoins de la consommation locale qui ne cessent de croître. Il n'y a donc aucun problème de débouché pour cette culture. C'est en fonction de ces considérations qu'ont été retenus les objectifs suivants :

PLANTATIONS	1960	1965	1970	1975
Superficie plantée (hectares)	6.000	11.000	25.000	50.000
Superficie en rapport (hectares)	3.500	4.750	9.000	37.000
Production de coprah (en tonnes) (1)	1.500	4.350	13.300	34.350
Valeur de la production (en millions CFA) à 35 F le kg	52,5	152	465	852

(1) En tenant compte de l'augmentation progressive des rendements à partir de l'entrée en production.

Les prévisions précédentes supposent que toutes les plantations sont entretenues et fumées correctement. La restauration des anciennes cocoteraies devrait permettre d'obtenir en 4 ans un rendement de 1,8 tonne de coprah à l'ha. Pour les nouvelles plantations, on a admis un rendement de 2 t./ha. Il n'a pas été tenu compte provisoirement des nouvelles possibilités offertes par les hybrides Nana et Typica; celles-ci doivent compenser les rendements plus faibles qui résulteront de l'introduction de la culture du cocotier dans certaines régions de l'intérieur.

CALENDRIER DES RÉALISATIONS (En hectares plantés).

1960	6.000	1966	1.000	1972	5.000
1961	1.000	1967	2.000	1973	5.000
1962	1.000	1968	3.000	1974	5.000
1963	1.000	1969	4.000	1975	5.000
1964	1.000	1970	4.000		
1965	1.000	1971	5.000	Total	50.000

emplois

Pour réaliser ce plan, les moyens suivants doivent être prévus :

Main-d'œuvre. (Données de base en journées de travail). 1 manœuvre travaille 275 jours par an.

— Pépinières 20 j./ha. — Préparation du terrain 300 j./ha. — Mise en place des plants 50 j./ha.

— Entretien : avant entrée en production (2 ans à 7 ans) 30 j./ha, après entrée en production 25 j./ha.

— Récolte : 9 j./tonne.

— Préparation du coprah 5 j./tonne.

Encadrement. — Blocs plantation : Cadres subalternes : — 1 chef manœuvre pour 25 manœuvres — 1 chef d'équipe pour 50 manœuvres — 1 surveillant pour 250 manœuvres. Cadres supérieurs : Ouverture : 1 ingénieur pour 400 ha. Entretien : 1 ingénieur pour 2.000 ha.

Plantations villageoises : Cadres subalternes : — 1 encadreur pour 500 ha — 1 conducteur pour 2.000 ha. Cadres supérieurs : 1 ingénieur, directeur des opérations.

On suppose que la moitié des surfaces est réalisée par chacune des 2 voies.

Années	Manœuvres	Cadres subalternes				Cadres supérieurs
		Encadreurs	Chefs manœuvres	Chefs d'équipe	Conducteurs ou surveillants	Ingénieurs
1960	1.890	10	30	15	5	3
1965	2.520	16	38	19	8	3
1970	8.190	34	137	68	23	9
1975	12.300	67	196	98	37	15

Matériel. Pour le nettoyage des 3.000 ha d'anciennes plantations du littoral Alladian, à raison d'un tracteur 50 cv et d'un slasher pour 500 ha : 6 tracteurs et 6 slashers.

Engrais. Les rendements escomptés supposent obligatoirement l'utilisation d'engrais sur des plantations entretenues convenablement. Les formules suivantes ont été retenues :

— sur cocoteraies de moins de 7 ans : 50 kg/ha de phosphate bicalcique — 100 kg/ha de chlorure de potassium

— sur cocoteraies de plus de 7 ans : 150 kg/ha de chlorure de potassium.

On aboutit aux prévisions de consommation suivantes :

Années	Chlorure Potassium		Phosphate Bicalcique	
	Quantités (tonnes)	Valeurs (millions F CFA)	Quantités (tonnes)	Valeurs (millions F CFA)
1965	1.340	28	310	7,7
1970	2.950	62	800	19,8
1975	5.850	123	1.650	40,9

Pesticides : Les rendements escomptés supposent que la lutte contre les parasites du cocotier, notamment l'Oryctès et la Zygène, soit organisée. Il est très difficile de prévoir ces attaques. Nous admettrons que l'on devra traiter contre les attaques d'Oryctès toutes les plantations âgées de 2 à 4 ans et le quart de la surface des cocotiers contre les attaques de Zygènes. Les formules de traitement retenues sont :

— contre l'Oryctès : 100 kg/ha d'H.C.H. 25 % — contre la Zygène : 12 kg/ha de D.D.T. 25 %.

On aboutit aux prévisions de consommation suivantes :

Années	H.C.H. 25 %		D.D.T. 25 %	
	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1965	200	6	33	4,6
1970	500	15	75	10,5
1975	1.000	30	150	21,0

Investissements. Les investissements à prévoir sont de l'ordre de 180.000 F. CFA par ha planté, soit pour la réalisation du programme :

Période	Superficies plantées (ha)	Investissements (millions F CFA)
1960-1964	5.000	900
1965-1969	11.000	1.980
1970-1974	29.000	5.220
Total	45.000	8.100

La réalisation d'un tel plan est soumise aux mêmes conditions de réussite que celles ncées précédemment pour le palmier à huile.

Organismes d'exécution. L'ampleur du plan à réaliser nécessite qu'il soit confié à un isme compétent libéré des entraves administratives. On peut envisager :

— soit l'intervention d'une société d'État, comme cela est réalisé aux Philippines avec HIL-COA,

— soit de prolonger l'action de l'IRHO par l'adjonction d'une division chargée des gram-mes de plantation, à l'image de ce qui existe à Ceylan, où le Coconut Research Institut globe la Planting and Advisory Division.

bananier

La production bananière s'est développée considérablement au cours des dernière nnées. En effet, les exportations de bananes sont passées de 27.000 tonnes en 1955 à 84.000 t es en 1960 et à 123.000 tonnes en 1962.

Les débouchés traditionnels de la Côte d'Ivoire sont : la France, l'Afrique du Nord Italie qui absorbent dans l'immédiat environ 100.000 tonnes. Une récente étude de la F.A.O révoit un accroissement de la demande de 15 à 20 % à l'intérieur de l'Europe des Six entre 196 1965. La Commission du Marché Commun a proposé que les droits de douane sur les banan provenant des pays associés soient abaissés de moitié au 1er janvier 1963 et supprimés au 1 anvier 1965. La demande étant très sensible au prix, l'adoption de ces mesures accélérerait hable-ment la cadence des exportations sur la France et l'Italie, où les droits sont les plus vés. Il semble donc que les exportations pourraient atteindre 125.000 tonnes en 1965, se déc posant comme suit :

— France 100.000 tonnes. — Afrique du Nord 5.000 tonnes. — Italie 20.000 tonne Ensuite 150.000 tonnes en 1970, et 160.000 tonnes en 1975.

Dans la conjoncture actuelle, il paraît prudent de se limiter aux objectifs suivants nt que de nouvelles dispositions ne seront pas prises pour améliorer les conditions de producti homo-logation des plantations, irrigation, reconversion à proximité des ports, production r tri-mestre) et de vente à la consommation, pour assurer aux producteurs un bénéfice plus tantiel que celui que laissent actuellement les transporteurs, les commerçants et les mûrisseu

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficie (ha)	8.750	7.800	7.630	7.630
Exportations (tonnes)	84.000	125.000	150.000	60.000
Production totale (tonnes)	105.000	156.000	187.500	00.000
Pulpe (tonnes)	néant	9.000	24.000	30.000
Consommation locale (tonnes)	3.000	5.750	6.500	8.500
Déchets (tonnes)	18.000	16.250	7.000	1.500
Valeur (millions CFA) export (20 F CFA/kg)	1.680	2.500	3.000	3.200
Pulpe + consommation locale	30	160	250	320
Total	1.710	2.660	3.250	3.520

Le prix moyen pour la pulpe de banane et les fruits consommés localement a été fixé à 1 CFA/kg en 1960, 10,80 en 1965, 8,20 en 1970 et 8,30 en 1975.

— La production se répartit comme suit : 70 % pour les Européens, 30 % pour les cains.

— Le rendement moyen à l'hectare est estimé à : 12 t. en 1960, 20 t. en 1965, 25 t 1970, 26 t. en 1975.

La réalisation de ce plan nécessitera les moyens suivants :

emplois

Main-d'œuvre. Plantations européennes = 2,0 hommes/ha. Plantations africaines = 1, mme/ha.

	Plantations européennes		Plantations africaines		Total
Années	Surfaces ha	Main-d'œuvre	Surfaces ha	Main-d'œuvre	Main œuvre
1960	4.375	8.950	4.375	4.375	13.125
1965	4.160	8.320	3.640	3.640	11.960
1970	4.160	8.320	3.470	3.470	11.790
1975	4.160	8,320	3.470	3.470	11.790

Encadrement. — Plantations européennes (d'après une enquête de la Fédération Agricole et Forestière) : Main d'œuvre ordinaire : 89,5 %. — Ouvriers, y compris chauffeurs, chefs manœuvres : 8,5 %. — Employés subalternes (jusqu'à 6eme catégorie) : 0,2 %. — Cadres, agents de maîtrise et assimilés : 1,6 %. — Personnel de direction : 0,2 %.

Encadrement - plantations européennes	1960	1965	1970	1975
Ouvriers spécialisés (2/3)	554	526	526	526
Ouvriers qualifiés (1/3)	277	263	263	263
Employés subalternes	20	19	19	19
Cadres, agents de maîtrise et assimilés	156	149	149	149
Cadres et direction	20	19	19	19
Totaux	1.027	976	976	976

Plantations africaines : d'après le programme de la SOMOBAF.

		Cadres subalternes		
Années	Cadres supérieurs (ingénieurs)	Chefs de secteur (I.T.A.)	Chefs de centre (conducteurs)	Conseillers techniques (moniteurs)
1965	3	6	12	24
1970	3	6	12	24
1975	3	6	12	24

Matériel d'irrigation. En 1961, il y avait 1.640 ha irrigués, soit environ 18 % des superficies plantées. En 1965, 1.500 hectares supplémentaires devraient être irrigués et 2.000 hectares entre 1965 et 1970. En 1975 la totalité des plantations devrait être irriguée, soit par contrôle du plan d'eau, grâce à des systèmes d'irrigation et drainage combinés, soit par aspersion.

Les estimations suivantes sont basées sur l'hypothèse que la proportion actuelle d'un ha irrigué par contrôle de la nappe pour 5 ha irrigués par aspersion sera respectée dans l'avenir. On compte en général un groupe motopompe avec 2 canons d'arrosage pour 8 ha, parfois un groupe avec 3 canons pour 18 ha. On estime qu'il faut environ 150 m de tuyaux par hectare. Dans ces conditions, on peut prévoir que les besoins en matériel seront les suivants :

Période	Groupes motopompe	Canons d'arrosage	Tuyauterie
1960-65	70 à 150	200 à 300	225 km
1965-70	90 à 210	280 à 420	300 km
1970-75	115 à 260	345 à 520	375 km
Totaux	275 à 620	825 à 1.240	900 km

Les investissements à prévoir pour l'achat du matériel sont donc les suivants :

Période	Valeur du Matériel en F CFA
1960-65	$1.500 \text{ ha} \times \frac{5}{6} \times 150.000 \text{ F} = 187.500.000$
1965-70	$2.000 \text{ ha} \times \frac{5}{6} \times 150.000 \text{ F} = 250.000.000$
1970-75	$2.490 \text{ ha} \times \frac{5}{6} \times 150.000 \text{ F} = 311.250.000$
Total	$5.990 \text{ ha} \times \frac{5}{6} \times 150.000 \text{ F} = 748.750.000$

Véhicules automobiles. En 1960, les camions utilisés pour le transport de la banane constituaient un parc de 60 unités. On peut estimer qu'à l'avenir il faudra en 1965 : 90 camions. — en 1970 : 125 camions. — en 1975 : 130 camions.

Engrais. Les rendements escomptés supposent l'utilisation généralisée des engrais sur des plantations entretenues convenablement. Les formules suivantes ont été retenues :

En 1965 *sur plantations européennes* (4.160 ha) : urée : 580 kg/ha sur 4.160 ha. — KCL : 800 kg/ha sur 4.160 ha. — scories : 500 kg/ha sur 4.160 ha. — dolomies : 500 kg/ha sur 2.550 ha. — viricuivre : 40 kg/ha sur 1.300 ha de plantations du Niéky. —
— *sur plantations africaines* (3.640 ha): on appliquera la formule de M. Charpentier utilisable par une société d'assistance technique : 10-10-20 : 1.200 kg/ha — urée 200 kg/ha — $SO^4 (NH^4)^2$ 200 kg/ha — KCL 320 kg/ha — scories 200 kg/ha.

En 1970 *et* 1975, on utilisera les formules régionales mises au point pour la SOMÉBAF par M. Monnet.

Nature des engrais	Prix du kg (F CFA)	1965 Surfaces (ha)	1965 Quantités (tonnes)	1965 Valeur (millions)	1970 et 1975 Surfaces (ha)	1970 et 1975 Quantités (tonnes)	1970 et 1975 Valeur (millions)
urée	33,5	7.800	3.140	105	6.830	2.975	100
SO 4 (NH4)2	21,0	3.600	730	15	6.030	1.900	40
KCL	21,0	7.800	4.490	94	5.330	4.180	88
Scories	11,5	7.800	2.810	32	6.780	5.280	61
Dolomie	10,0	2.550	1.275	13	4.830	4.010	40
10-10-20	27,0	3.640	4.370	118	3.450	2.190	59
Viricuivre	290,0	1.300	52	15	2.580	100	29
Total				392			417

Pesticides. Les rendements escomptés supposent également l'utilisation de pesticides pour assurer la protection des plantations contre les parasites. Les formules suivantes ont été retenues :
— contre les nématodes : 40 l./ha de nemagon sur 3/4 de la surface — 20 l/ha de nemagon sur 1/4 de la surface (sur les plantations d'Abidjan, d'Aboisso, d'Agboville).
— contre le charançon : 120 kg/ha d'H.C.H. 25 % sur toute la surface.
— contre le cercospora : 200 l./ha d'huile plantation (sur les plantations d'Abidjan, Azaguié, Agboville).
— contre la fausse mosaïque : 5 kg/ha d'oxychlorure de Cu 17 % (utilisé uniquement sur les plantations du Niéky).

On aboutit aux prévisions de consommation suivantes :

Pesticides	Prix litre ou kilo (F CFA)	Doses (à l'ha)	1965 Surf. (ha)	1965 Quant. (t. ou 1000 l)	1965 Valeur (millions F CFA)	1970 et 1975 Surf. (ha)	1970 et 1975 Quant. (t. ou 1000 l)	1970 et 1975 Valeur (millions F CFA)
Nemagon	930	20 Lit.	800	16	15	970	10	18
Nemagon	930	40 Lit.	2.400	96	89	2.910	116	108
H.C.H. 25 %	30	120 Kgs	7.800	936	28	7.630	916	27
Huile plantation	150	160 Lit.	1.000	640	28	5.330	850	37
Oxychlorure de CU 17 %	43	5 Kgs	1.300	6,5	0,3	2.580	10	0,6
Total					160,3			190,6

PRODUITS CONSOMMABLES.

— *Polyéthylène :* l'expédition des régimes a lieu actuellement sous gaine de polyéthylène. Présentement la question de l'emballage est en pleine évolution et la tendance est d'effectuer les expéditions en caisses contenant chacune 20 kgs de bananes sous forme de mains. On prévoit que d'ici 2 ans, la moitié des exportations se feront sous gaine de polyéthylène et qu'en 1970 toutes les exportations se feront en caisse de carton. On compte 7,5 kg de polyéthylène par tonne de régimes. Le polyéthylène vaut 215 F. CFA le kg. On peut donc faire les prévisions suivantes :

1965 Quantité (tonnes)	1965 Valeur (millions CFA)	1970 Quantité (tonnes)	1970 Valeur (millions CFA)	1975 Quantité (tonnes)	1975 Valeur (millions CFA)
470	100	néant	néant	néant	néant

— *Caisses en carton :* en 1965 la moitié des exportations sera effectuée en caisses de carton d'un poids unitaire de 1,5 kg et valant 90 F. CFA l'unité. A partir de 1970, la totalité des exportations se fera en caisses de carton. On prévoit donc les consommations suivantes :

1965		1970		1975	
Nombre de caisses	Valeur (millions CFA)	Nombre de caisses	Valeur (millions CFA)	Nombre de caisses	Valeur (millions CFA)
3.125.000	280	7.500.000	630	8.000.000	720

— *Essence :* la quantité d'essence utilisée par les planteurs était de l'ordre de 700.000 litres en 1962. Il faut compter une majoration de la consommation de 20 % en 1970, 28 % en 1975. Le prix du litre d'essence prévu pour 1970 est de 33,70 F. CFA.

1965		1970		1975	
Quantité (litres)	Valeur (millions CFA)	Quantité (litres)	Valeur (millions CFA)	Quantité (litres)	Valeur (millions CFA)
700.000	23,6	840.000	28,3	900.000	30,3

— *Gas-oil :* il est utilisé pour les camions transportant les fruits de la plantation au port d'embarquement et pour les moteurs qui actionnent les groupes de pompage. On utilisait 900.000 litres de gas-oil en 1962. Avec la reconversion des plantations à proximité des ports, on prévoit une augmentation de 25 % pour le carburant consommé par le transport d'ici 1970. La consommation de 1965 devrait rester très voisine de celle de 1962. La consommation de 1975 ne serait pas très différente de celle de 1970. On estime qu'il faudra pour l'irrigation 1.000.000 de litres de gas-oil en 1970 et 1.500.000 litres en 1975. Le prix du litre de gas-oil en 1960 était de 24,30 F. CFA. Les prévisions de consommation sont indiquées ci-dessous :

	1965		1970		1975	
	Quantités (litres)	Valeur (millions CFA)	Quantités (litres)	Valeur (millions CFA)	Quantités (litres)	Valeur (millions CFA)
Transport	900.000	21,9	1.125.000	27,3	1.125.000	27,3
Irrigation			1.000.000	24,3	1.500.000	36,45
Total	900.000	21,9	2.125.000	51,6	2.625.000	63,75

Investissements : l'augmentation de la production bananière en Côte d'Ivoire s'est effectuée d'une manière quelque peu anarchique. Certaines exploitations sont situées dans des conditions écologiques défavorables, d'autres sont trop éloignées des ports; elles sont menacées de disparaître à cause d'une rentabilité insuffisante. Il importe donc pour l'avenir :

1° — de ne conserver que les exploitations rentables,

2° — de reconvertir les exploitations déficitaires dans des zones favorables (possibilités d'irrigation, proximité des ports). Cette reconversion touchera essentiellement les secteurs Agboville — Azaguié - Adzopé d'une part et Tiassalé-Divo d'autre part. D'après une estimation de la SOMOBAF, 2.800 ha environ ne pourraient pas être irrigués et, par conséquent, devraient faire l'objet d'une reconversion. Comme on prévoit, par ailleurs, que les superficies cultivées doivent diminuer de 1.120 ha entre 1960 et 1970, la reconversion ne portera que sur 1.680 ha. On prévoit donc la création de 1.680 ha de nouvelles plantations. A raison de 350.000 F. CFA par hectare, les investissements à consentir seraient de 590 millions CFA.

ananas

Les perspectives qui suivent ont été établies avant que ne soient connus les projets d'extension des cultures d'ananas destinés à la conserverie. Les objectifs sont doublés pour 1970 *et* 1975.

Les travaux que devait entreprendre la SOMOBAF ont été repris par les Services du Ministère de l'Agriculture.

Les exportations d'ananas ont crû rapidement au cours des dernières années. Elles sont passées de 2.553 tonnes en 1955 à 10.914 tonnes en 1960. Le principal débouché est le marché français.

Les objectifs suivants tiennent compte des projets du secteur privé, des organismes professionnels et des perspectives de développement de la consommation locale. Ils supposent, pour être atteints, que l'encadrement des planteurs africains soit réalisé et que le crédit agricole soit adapté aux exigences particulières de cette culture.

Plantations (1)	1960	1965	1970	1975
Superficies récoltées (ha)	380	750	950	1.200
Production (tonnes)	17.000	34.000	50.000	63.000
Valeur (millions F CFA).....	230	440	700	890

(1) Plantations sous culture intensive à l'exclusion des plantations sous culture extensive.

La production de 1960 comprenait 14.000 tonnes d'ananas usine et 3.000 tonnes d'ananas export. Les objectifs de production 1965 et 1970 sont détaillés dans le calendrier des réalisations ci-après. Les surfaces ont été calculées en se basant sur un rendement de 50 t./ha pour l'ananas usine et de 30 t./ha pour l'ananas export en 1960 et 1965, ces chiffres passant respectivement à 60 t./ha et 35 t./ha en 1970 et 1975. La valeur de la production est évaluée sur la base de 10 F. CFA le kg d'ananas usine, 30 F. CFA le kg d'ananas export, 15 F. CFA le kg d'ananas destiné à la consommation locale.

A côté des plantations sous culture intensive, dont le développement est encouragé, il faut tenir compte des cultures artisanales, éparpillées dans toute la basse Côte, qui alimentent la consommation locale. En se référant aux statistiques agricoles 1960, on peut estimer que cette production couvrant 390 ha. s'élevait à environ 6.000 tonnes, valant 90 millions F. CFA. Cette production devrait se maintenir dans l'avenir.

Les objectifs globaux du Plan deviennent donc les suivants :

	1960	1965	1970	1975
Superficie récoltée (ha)	770	1.140	1.340	1.590
Production (tonnes)	23.000	40.000	56.000	79.000
Valeur (millions F CFA).....	320	530	790	980

Dans ce qui suit, nous ne nous occuperons que du développement des plantations sous culture intensive.

CALENDRIER DES RÉALISATIONS

Année	Export (en tonnes)	Usine (en tonnes)
1960.....	3.000	14.000
1965.....	5.000	29.000
1970.....	10.000	40.000
1975.....	13.000	50.000

La réalisation d'un tel plan suppose : — un encadrement suffisant des planteurs (SOMOBAF et secteur privé) — une adaptation du crédit agricole aux exigences particulières de la culture de l'ananas — que des contingentements n'interviennent pas sur le marché français.

emplois

Pour atteindre les objectifs précédents, les moyens suivants devront être mis en place :

Main-d'œuvre. Ananas usine et consommation locale = 1 homme/ha. Ananas export = 2 hommes/ha.

Années	Nature de la culture	Surface (ha)	Main-d'œuvre
1960.....	export	100	200
	usine	280	280
			480
1965.....	export	166	332
	usine	580	580
			912
1970.....	export	285	570
	usine	666	666
			1.236
1975.....	export	371	742
	usine	833	833
			1.575

Encadrement. On doit distinguer l'encadrement dans le secteur d'Ono qui relève de la SALCI et l'encadrement dans les autres secteurs qui est du ressort de la SOMOBAF.

	Encadrement SOMOBAF				Encadrement SALCI		
	Cadres	Cadres subalternes			Cadres	Cadres subalternes	
Années	supérieurs (ingénieurs)	Chefs de secteur (I.T.A.)	Chefs de centre (conduc.)	Conseillers villageois (moniteurs)	supérieurs (ingénieurs)	Assistants (I.T.A.)	Moniteurs
1965.....	1	2	5	8	1	3	3
1970.....	1	2	6	10	1	4	4
1975.....	1	2	6	10	1	4	4

D'après une enquête de la Fédération Agricole et Forestière, il faudrait de plus le personnel spécialisé suivant :

Années	Ouvriers chauffeurs	Employés subalternes (6e catégorie)	Employés supérieurs	Agents de maîtrise	Cadres
1965.....	90	24	12	8	2
1970.....	110	33	16	11	2
1975.....	110	33	16	11	2

Matériel. D'après le programme SOMOBAF :

Période	Camions	Tracteurs
1960-1964.....	12	7
1965-1969.....	18	20

Engrais. Hypothèses retenues : — Sulfate d'ammoniaque : 2.900 kg/ha. Prix : 21 F. CFA/kg. — Sulfate de potasse : 2.100 kg/ha. Prix : 24 F. CFA/kg.

	Sulfate d'ammoniaque			Sulfate de potasse	
	Surf. (ha)	Quantité (t)	Valeur (millions F CFA)	Quantité (t)	Valeur (millions F CFA)
1965	750	2.175	45,7	1.575	37,8
1970	950	2.755	57,8	1.995	47,9
1975	1.200	3.480	73,1	2.520	60,5

Pesticides. Hypothèses retenues : — Parathion 50 % : 10 lit./ha sur toute la surface. Prix : 600 F. CFA le litre.
— D.C.M.U. : 6 kg/ha sur les plantations industrielles. Prix : 2.500 F. CFA le kg.

	Parathion 50 %			D.C.M.U.		
	Surf. (ha)	Quant. (lit.)	Valeur (millions CFA)	Surf. (ha)	Quant. (t.)	Valeur (millions CFA
1965	750	7.500	4,5	270	1,6	4,0
1970	950	9.500	5,7	340	2,0	5,0
1975	1.200	12.000	7,2	430	2,6	6,5

Investissements. Hypothèse retenues : Création d'une plantation en savane : 65.000 F. CFA/ha. Création d'une plantation en forêt : 125.000 F. CFA/ha.
Les investissements à prévoir sont les suivants :

	Zone de savane		Zone forestière	
Périodes	Surfaces (ha)	Investissements (millions CFA)	Surfaces (ha)	Investissements (millions CFA)
1960-1964	260	16,9	80	10,0
1965-1969	125	9,1	100	12,5
1969-1974	100	6,5	155	19,4
Totaux	485	31,5	335	41,9

Les investissements globaux pour la période 1960-1974 s'élèvent donc à 73,4 millions de F. CFA.

hévéa

Les premières plantations d'hévéas remontent à 1953; aussi, le caoutchouc ne commence-t-il à apparaître dans les exportations qu'en 1961. Les importants programmes de plantation en cours de réalisation doivent se terminer en 1963. Les superficies plantées n'entreront en complète production qu'à partir de 1970.

Les objectifs suivants tiennent compte des programmes en cours d'exécution et des réalisations projetées par l'IRCA et le secteur privé :

Plantations	1960	1965	1970	975
Superficie totale (en ha)	7.600	10.900	11.780	.000
Superficie en rapport (ha)	néant	5.700	10.800	.450
Production de caoutchouc sec (tonnes)	néant	4.300	12.500	.800
Valeur (millions de F CFA) à 100 F CFA le kg	néant	430	1.250	.480

Les objectifs visés doivent être atteints surtout grâce aux efforts des grandes sociétés. Celles-ci se sont déclarées prêtes à traiter le latex qui proviendrait de plantations africaines situées dans leur voisinage. Toutefois, en raison des aléas au moment de la saignée et du fait des attaques de parasites, notamment le fomes, il semble prudent d'attendre encore quelque temps avant d'inciter les populations villageoises à procéder à des plantations d'hévéas de type familial ou coopératif. La réalisation du programme précédent aura les conséquences suivantes :
Main-d'œuvre. D'après les indications des sociétés : ouverture de nouvelles plantations = 1 homme/ha — entretien après ouverture = 1 homme/3 ha.
Cadres subalternes : 1 chef manœuvre pour 25 manœuvres; 1 chef d'équipe pour 50 manœuvres; 1 surveillant pour 250 manœuvres. *Cadres supérieurs :* 1 ingénieur pour 400 ha.

	Cadres subalternes				Cadres supérieurs
Années	Main-d'œuvre	Chefs manœuvres	Chefs d'équipe	Surveillants	Ingénieurs
1960	2.000	80	40	8	19
1965	3.770	151	76	15	27
1970	5.160	206	103	21	29
1975	6.825	273	137	27	38

Engrais chimiques. Les engrais chimiques sont appliqués à la demande d'après les indications du diagnostic foliaire. Les prévisions ci-dessous sont basées sur les hypothèses suivantes : — urée : 60 kg/ha. — K CL : 150 kg/ha — phosphate bicalcique : 60 kg/ha sur sables tertiaires.

Les prix adoptés sont :
pour l'urée : 33,5 F. CFA/kg. Pour K CL : 21 F. CFA/kg. Pour le phosphate bicalcique 4,8 F. CFA/kg.

		Urée		KCL		Phosphate bicalcique	
Années	Surfaces	Quantités (tonnes)	Valeurs (millions CFA)	Quantités (tonnes)	Valeurs (millions CFA)	Quantités (tonnes)	Valeurs (millions CFA)
1965	5.700	340	11,4	855	18,0	340	8,4
1970	10.800	650	21,8	1.620	34,0	650	16,1
1975	11.450	690	23,1	1.720	36,1	690	17,1

Pesticides. La principale maladie est le fomes. Les moyens de lutte sont étudiés par l'IRCA. Pas de prévision tant que les études n'auront pas abouti.
Investissements. Pour la période 1960-1974, l'exécution des programmes prévus devrait aboutir à la plantation de 7.400 ha d'hévéas, dont le prix de revient atteint 300.000 F. à l'ha, soit un investissement global de 2.220 millions de F. CFA.
Organismes chargés de l'exécution. L'exécution du Plan est essentiellement du ressort des grandes sociétés. Ultérieurement, il conviendra d'envisager la multiplication de plantations villageoises satellites des pôles de développement constitués par les blocs des plantations industrielles ou la création de grandes unités par les soins de la puissance publique (société d'État).

PARAGRAPHE 2 Cultures industrielles

Réduites pour l'instant au coton et au tabac, les cultures industrielles doivent se développer pour satisfaire les besoins de la consommation locale et être complétées par d'autres cultures telles que la canne à sucre, les succédanés du jute, l'arachide.

cotonnier

En 1960, la Côte d'Ivoire a importé plus de 5.000 tonnes de cotonnades, représentant une valeur de 3.320 millions de F. CFA. Ces cotonnades pourraient fort bien être produites sur place.

Si l'on tient compte des possibilités d'expansion de la consommation, il semble souhaitable de produire 12.000 tonnes de coton-graine dans les années à venir, 35.000 tonnes vers 1970, et 60.000 tonnes vers 1975. Ces objectifs sont difficiles à atteindre, car il faut tenir compte du fait qu'en substituant la culture industrielle du coton Allen à la culture du coton Mono associée aux cultures vivrières, il s'agit de réaliser ainsi une véritable révolution agricole dans les régions du centre et du nord du pays. La réussite de l'opération exige un encadrement dense et compétent. Un démarrage précipité risquerait par suite de tout compromettre. Par ailleurs, le développement de la culture du coton suppose que de nouvelles conditions de commercialisation soient instaurées.

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficie totale (ha)	70.000	76.000	95.000	108.000
Production (tonnes)	7.000	11.800	50.000	63.000
Valeur (millions CFA).....	196	350	1.580	2.000

Les objectifs précédents seront atteints en suivant le calendrier des réalisations suivant (explication des surfaces et de la production). La valeur résulte d'un prix au kg de 32 F. CFA pour l'Allen et 28 F. CFA pour le Mono.

CALENDRIER DES RÉALISATIONS

	1960	1965	1970	1975
Coton Mono	70.000 ha à 100 kg/ha	70.000 ha à 100 kg/ha	50.000 ha à 100 kg/ha	50.000 ha à 100 kg/ha
Coton Allen	néant	6.000 ha à 800 kg/ha	45.000 ha à 1.000 kg/ha	58.000 ha à 1.000 kg/ha

La culture du Mono doit être stabilisée à 5.000 t. de coton-graine. Elle ne nécessitera aucun moyen supplémentaire.

La réalisation du plan de production cotonnière nécessitera les moyens suivants :

emplois

Main-d'œuvre : Mono 40 journées/ha. — Allen 140 journées/ha.

	MONO		ALLEN		
Campagnes	Surfaces (ha)	Journées de travail	Surfaces (ha)	Journées de travail	Total Journées de travail
1959-1960	70.000	2.800.000	néant	néant	2.800.000
1964-1965	70.000	2.800.000	6.000	840.000	3.640.000
1969-1970	50.000	2.000.000	45.000	6.300.000	8.300.000
1974-1975	50.000	2.000.000	58.000	8.100.000	10.000.000

Encadrement : Chefs de secteur, Moniteurs (d'après le plan CFDT,) Animateurs : 8 pour un moniteur (Allen seulement).

	Cadres supérieurs			Cadres subalternes			
Campagnes	Chefs de secteur			Moniteurs			Animateurs
	MONO	ALLEN	Total	MONO	ALLEN	Total	ALLEN
1964-1965	2	6	8	30	225	255	1.800
1969-1970	2	15	17	30	400	430	3.200
1974-1975	2	15	17	30	400	430	3.200

Coût de l'encadrement : Chef de secteur 3.800.000 F. CFA/an. — Moniteur 250.000 F. CFA/an — Animateur néant.

Campagnes	Chefs de secteur	Moniteurs	Total
1964-1965	3,8 × 8 = 30,4	0,25 × 255 = 63,75	94,15
1969-1970	3,8 × 17 = 64,6	0,25 × 430 = 107,5	172,10
1974-1975	3,8 × 17 = 64,6	0,25 × 430 = 107,5	172,10
			en millions CFA

Matériel. Les traitements insecticides nécessiteront 1 Paluver pour 2,5 ha, amortissable en 4 ans. Un Paluver coûte 11.000 F. CFA.

En 1962-1963 on disposait d'appareils pour 1.250 ha.

Période	Quantité pour première dotation	Valeur (millions F CFA)
de 1960 à 1965	1.900	20,9
de 1965 à 1970	9.600	105,6
de 1970 à 1975	10.000	110,0
Totaux	21.500	236,5

Engrais. Formule retenue : Sulfate d'ammoniaque : 100 kg/ha. Prix : 20 F. CFA le kg. — Triple-super : 80 kg/ha. Prix : 28 F. CFA le kg.

	Sulfate d'ammoniaque		Triple-super	
Campagnes	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1964-1965	600	12	480	13,4
1969-1970	4.500	90	3.600	100,8
1974-1975	5.800	116	4.600	128,8

Pesticides. Formule adoptée : — Endrine : 10 lit./ha. Prix : 520 F. CFA le litre. — D.D.T. 75 % : 10 kg/ha. Prix : 330 F. CFA le kg.

	Endrine		D.D.T. 75 %	
Campagnes	Quantités (litres)	Valeur (millions F CFA)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1964-1965	60.000	31,2	60	19,8
1969-1970	450.000	234,0	450	148,5
1974-1975	580.000	302,0	580	191,4

Investissements.

Période	Logements (millions F CFA)	Magasins (millions F CFA)	Véhicules 1re dotation (millions F CFA)	Totaux (millions F CFA)
de 1960 à 1964	14,0	2,5	2,8	19,3
de 1965 à 1969	31,5	7,5	6,3	45,3
de 1970 à 1975	néant	néant	néant	néant
Totaux	45,5	10,0	9,1	64,6

Organismes d'exécution. Le secteur Mono relève normalement des Services Agricoles. Le secteur Allen doit être confié à la C.F.D.T.

succédanés du jute

Les besoins de la Côte d'Ivoire en sacs et toile de jute ont été de l'ordre de 4.500 tonnes en 1960. En fonction des objectifs fixés par le Plan, on estime que la consommation passera à 5.000 tonnes en 1965 et à plus de 8.000 tonnes en 1970.

Ces besoins en sacherie montrent qu'il y a place dès à présent pour une unité de fabrication. Celle-ci est à l'étude.

Le marché du jute est l'objet d'un véritable monopole de la part de l'Inde et du Pakistan; aussi l'industrie ivoirienne risquerait de connaître les mêmes difficultés d'approvisionnement que l'Afrique du Sud si elle était basée sur l'usage de cette fibre. Il est prévu que la fabrication démarre à partir d'Urena Lobata et de Punga provenant du Congo-Léopoldville. Les Autorités ivoiriennes se préoccupent donc de lancer la culture de succédanés du jute pour se libérer des importations de fibres. Les objectifs de production fixés sont les suivants : en 1965 : 2.000 tonnes de sacs. En 1970 : 8.500 tonnes de sacs. En 1975 : 12.000 tonnes de sacs.

A la suite de la mission de deux spécialistes en juillet 1963, le choix semble devoir s'orienter vers le dah ou kénaf (Hibiscus Cannabinus) parce que cette plante est douée d'une bonne plasticité à des climats et des sols très différents et qu'elle est déjà cultivée dans le nord et le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, où les populations l'ont importée depuis longtemps de la Haute-Volta et du Mali.

Il ne s'agirait donc pas d'introduire une nouvelle culture, mais de développer en l'améliorant une culture qui existe déjà : le dah est, de toutes les plantes à fibres jutières, celle qui se prête le mieux à une production mécanisée; le dah pourrait faire l'objet d'une extension de sa culture hors de la zone traditionnelle pour être implanté dans le nord-est et dans le centre de la Côte d'Ivoire.

Le plan d'action prévoit au cours des trois premières années :

— l'exécution d'une enquête dans la zone de production traditionnelle tendant à délimiter cette zone, à dresser l'inventaire des cultures de dah existantes, à relever les façons culturales et les pratiques de défibrage.

— l'amorce d'un courant commercial en assurant aux cultivateurs l'écoulement de leur production à un prix convenu d'avance.

— un programme d'expérimentation destiné à déterminer le comportement de variétés importées par rapport à la variété locale, la meilleure époque de semis pour les variétés retenues, la place du dah dans l'assolement.

— l'introduction de la culture du dah parmi les populations non habituées à cette production (Bouaké).

A partir de la quatrième année, on peut envisager :

— dans la zone de culture traditionnelle, d'augmenter la production par introduction des variétés et des techniques retenues à la suite de l'expérimentation.

— dans les zones de Bouaké et de Dabakala, de mettre en place cette nouvelle production.

En dernier lieu, une production partiellement mécanisée pourrait être envisagée et mise au point pour le travail en coopératives.

Un tel programme ne peut-être lancé que si l'on est assuré de l'écoulement du produit. Il doit donc déboucher sur une industrie locale. Il n'est pas possible de fixer la date à laquelle on produira les 3.500 tonnes annuelles nécessaires au fonctionnement de l'usine, on devra donc importer dans les premières années le complément de la production locale. Le prix moyen d'achat au producteur semble pouvoir être fixé, sans prendre trop de risques, à 40 F. CFA le kg de fibre.

L'absence de cultures expérimentales ne permet pas de s'appuyer sur des bases solides permettant d'apprécier les rendements en Côte d'Ivoire. Au Tchad, les essais de la Station de Tikem ont donné des rendements en filasse rouie variant entre 600 et 1.700 kg/ha.

Sans que cela implique l'exécution immédiate du projet, il importe que soit prise sans tarder la décision d'implanter une filature-tissage de jute en Côte d'Ivoire.

tabac

En 1960, la Côte d'Ivoire a importé pour plus de 1.185 millions de F. CFA de produits à base de tabac. La production locale était estimée à près de 2.000 tonnes. La culture du tabac intéresse particulièrement la région du centre. Elle se présente sous deux formes :

— une forme artisanale, en jardinage autour des cases, donnant un faible rendement (200 kg/ha) avec préparation du tabac à domicile;

— une forme industrielle, contrôlée par la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs Africains (C.A.I.T.A.), avec des graines sélectionnées et un rendement de 500 kg/ha.

Les objectifs ci-dessous tiennent compte du développement de la consommation de tabac industriel et de tabac artisanal :

Plantations	1960	1965	1970	75
Superficie (ha) :				
— tabac industriel.....	430	2.000	2.000	00
— tabac artisanal	8.725	15.000	22.500	00
	9.155	17.000	24.500	00
Production (tonnes) :				
— tabac industriel.....	214	1.000	1.500	00
— tabac artisanal	1.745	3.000	4.500	00
	1.959	4.000	6.000	00
Valeur (millions F CFA) :				
— tabac industriel.....	225	65	100	56
— tabac artisanal		360	540	72
	225	425	640	28

Les superficies ont été calculées à partir de la production en adoptant les rendements suivants : tabac industriel : 500 kg/ha en 1960 et 1965 et 750 kg/ha en 1970 et 1975. Tabac artisanal : 200 kg/ha.

La production 1960 est basée sur les renseignements fournis par le Service des Statistiques. Celles de 1965 et 1970 ont été déterminées à partir des prévisions du C.A.I.T.A. pour la culture industrielle, en tenant compte de l'accroissement de la population et de l'élévation du niveau de vie.

La valeur du kg de tabac en 1960 est fixée à 115 F. CFA par les statistiques. Pour 1965 et 1970, on a adopté 65 F. le kg pour le tabac industriel (prix officiel deuxième catégorie) et 180 F. CFA pour le tabac artisanal.

Main-d'œuvre : 425 journées/ha en plantation industrielle.

Encadrement : 1 assistant pour 100 ha, 1 chef de zone pour 500 ha.

Années	Surfaces (ha)	Main-d'œuvre (journées)	Encadrement Assistants	Chefs de zone
1960	430	182.750	4	1
1965	2.000	850.000	20	4
1970	2.000	850.000	20	4
1975	3.200	1.370.000	32	7

Engrais. Formule retenue : engrais complexe 18.8.19S : 400 kg/ha. Prix : 28 F. CFA le kg.

Les engrais ne sont appliqués qu'en culture industrielle.

Les prévisions de consommation sont les suivantes pour l'engrais complexe 18.8.19S.

Années	Surfaces (ha)	Tonnes	Millions CFA
1965	750	300	8,4
1970	2.000	800	22,4
1975	3.200	1.280	35,8

Pesticides. Néant.

Investissements. Pas d'investissement. Seules les dépenses de fonctionnement seront à supporter.

Organisme chargé de l'exécution du plan. Il appartient au C.A.I.T.A. de réaliser le plan de production du tabac industriel. Il serait éminemment souhaitable que cet organisme s'inspire de l'action menée par la C.F.D.T. en faveur de la culture du coton, notamment en ce qui concerne les engrais.

ricin

Cette plante n'apparaît ni dans les statistiques de production du Service de l'Agriculture, ni dans les statistiques du commerce extérieur (20 kg de graines en 1960). Elle ne joue donc aucun rôle dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Il serait imprudent de négliger systématiquement une culture qui, il est vrai, a connu dans le passé, dans bien des pays, de nombreuses vicissitudes. Cependant, la fabrication du Rilsan, qui utilise de l'huile de ricin comme matière première,

a fait naître un nouveau débouché. Malgré la concurrence très sérieuse du Brésil et de l'Afrique du Sud, il est possible que la Société ORGANICO ait intérêt à diversifier ses sources d'approvisionnement en achetant de l'huile de ricin produite en Côte d'Ivoire (la valeur ajoutée la plus importante est apportée par la fabrication de l'huile). Par ailleurs, les usines de peintures et vernis installées en Côte d'Ivoire importent de l'huile de lin qui pourrait être remplacée par de l'huile de ricin, à condition que la fourniture puisse être faite à des conditions aussi avantageuses (120 F CFA par kg rendu usine).

Il y a lieu de tenir compte des résultats décisifs obtenus récemment, à savoir :
— que l'on dispose maintenant de variétés de ricin assurant des récoltes d'au moins une tonne/ha;
— que le problème du décorticage, qui a toujours constitué un goulot d'étranglement, est maintenant résolu grâce à la machine SART 4. Le décorticage d'une tonne de ricin demande 200 journées de travail à la main et 3 heures avec la machine SART 4. Il est donc possible de produire 1.000 kg/ha de graines avec 95 journées de travail, alors qu'autrefois il fallait 265 journées de travail pour obtenir 400 à 500 kg de graines.

Il semble que le ricin devrait réussir dans le nord de la Côte d'Ivoire. En effet, les exigences de cette plante sont les suivantes : température : celle qui convient au maïs; pluviosité : 700 à 1.200 mm en 5 à 6 mois, suivis d'une longue saison sèche pour la maturation. La région de Ferkessédougou, avec 1.120 mm de pluie entre mai et octobre, pourrait donc convenir à la culture du ricin.

Un vœu avait été émis lors de la réunion du Comité Technique de l'I.R.H.O. du 17 novembre 1961 pour qu'un spécialiste de cet organisme s'occupe des essais de ricin et d'arachide dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Il devient urgent de lui donner une suite favorable. Un crédit de 12 millions F CFA doit être prévu pour assurer le démarrage des études sur le ricin et l'arachide dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Si les résultats sont concluants, un programme de vulgarisation sera établi, qui nécessitera de nouveaux crédits pour sa mise en application.

canne à sucre

La consommation de sucre en Côte d'Ivoire peut-être assimilée sans grande erreur aux importations. Ces dernières ont crû de façon remarquable au cours des dernières années : 7.900 tonnes en 1955, 19.400 tonnes en 1960, 26.500 tonnes en 1961, 27.900 tonnes en 1962.

En se basant sur une croissance de 10 % à partir de 1960, les besoins du pays seraient de 47.000 tonnes en 1970. Les objectifs du Plan sont dictés, non pas par les besoins de la consommation, mais par les possibilités de développement de la culture de la canne à sucre. Compte tenu des délais nécessaires à l'expérimentation de la canne à sucre, à l'étude des aménagements hydrauliques, à la construction et à la mise en route de l'usine, les premières tonnes de sucre ne seront sans doute produites que vers 1970. D'autant que les premiers résultats d'études sont très décevants :
— le matériel végétal introduit et mis en quarantaine à Adiopodoumé est atteint de fusariose;
— le périmètre du Haut-Bandama, sur lequel le choix semblait s'être fixé, présente des conditions hydrauliques assez peu favorables, telles que le coût de l'ha aménagé s'élèverait à environ 450.000 F CFA (non compris le prix de l'usine).
— la disposition des terrains alluviaux convenant à la culture de la canne à sucre, en bandes allongées parallèles au cours du Bandama est peu favorable à l'exploitation à cause des distances de transport entre les lieux de production et l'usine. Il convient donc de ne pas concentrer toutes les études sur ce point et de rechercher sans tarder d'autres implantations, notamment sur la Volta Noire et en Basse Côte, sans se dissimuler toutefois que, si les conditions hydrauliques sont meilleures dans le Sud, la protection phytosanitaire sera plus ardue.

La poursuite des études s'avère donc indispensable et il est difficile de prévoir actuellement quand elles pourront aboutir. Elles devront porter à la fois sur le choix des terrains et celui du matériel végétal, sur les périmètres d'irrigation, enfin sur l'utilisation industrielle des déchets et la sucrochimie. Dans ces conditions, un objectif de 17.600 tonnes a été fixé pour la production du sucre en 1970.

Plantations	1970	1975
Superficie plantée (ha)	3.000	7.000
Superficie récoltée (ha)	2.200	2.600
Production de cannes (tonnes)	176.000	496.000
Production de sucre (tonnes)	17.600	49.600
Production de cannes (en millions F CFA)	475	1.339

Crédits d'études. Expérimentations de la canne : 200 millions. Prospections et études pédologiques : 45. Étude de l'aménagement hydro-agricole: 200, soit un total de 445 millions de F CFA.

Main-d'œuvre. Permanente : 1 homme pour 5 ha. Saisonnière : 1 homme pour 2 ha pendant la récolte (100 jours). On compte 275 jours de travail par homme et par an.
On utilisera largement la motoculture.

Campagnes	Surfaces cultivées (ha)	Main-d'œuvre Permanente Hommes	Permanente Journées	Saisonnière Hommes	Saisonnière Journées	Total journées
1968-1969	1.400	280	77.000	700	70.000	147.000
1969-1970	2.200	440	121.000	1.100	110.000	231.000
1970-1971	3.000	600	165.000	1.500	150.000	315.000
1974-1975	6.200	1.240	341.000	3.100	310.000	651.000

Investissements. Il est hasardeux de prévoir les investissements tant que l'emplacement du projet n'est pas localisé. A titre indicatif, en se basant sur les premières données recueillies dans le Haut-Bandama, nous admettrons : 450.000 F. CFA l'ha soit au tota' : 3.150 millions de F. CFA.

arachide

Voir « Cultures Vivrières » : — Arachide.

PARAGRAPHE 3 Cultures vivrières

le problème vivrier

place de la production dans l'économie de la Côte d'Ivoire

Sur le plan agricole la Côte d'Ivoire, jusqu'à ces dernières années, a consacré l'essentiel de son action aux productions d'exportation (café, cacao, banane, etc...) et, de ce fait, sur la région sud du pays qui, autant par son climat que par la relative proximité des ports, était favorable à leur culture et à leur évacuation sur les marchés extérieurs. Les produits vivriers ne figurent donc pas dans les statistiques d'exportation. Il ne faudrait pas que cette situation masque pour autant la place primordiale qu'occupent les cultures vivrières dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Pour le paysan ivoirien, il faut avant tout assurer sa subsistance; aussi les cultures vivrières représentent-elles à ses yeux l'essentiel, les cultures industrielles ou d'exportation n'étant qu'un appoint venant accroître ses revenus.

On trouvera à la page 140 un tableau des objectifs du Plan dans lequel figurent les chiffres de production vivrière en 1960. Celle-ci représentait environ 65 % de la valeur de la production agricole totale évaluée à 66 milliards de F CFA. Les superficies dévolues aux cultures vivrières couvrent environ 1,2 million d'ha contre 975.000 en 1955. Parallèlement, la production a suivi la même évolution. Il convient de ne pas accorder à ces chiffres une confiance trop absolue. Les statistiques agricoles en matière de cultures vivrières sont assez incertaines. On les considérera comme des ordres de grandeur donnant une idée de l'importance de la production vivrière en Côte d'Ivoire. Cette production doit normalement croître en suivant le rythme de l'évolution démographique ainsi que du niveau de vie, car on risquerait de négliger certains impératifs économiques et sociaux, tels que : l'accroissement démographique, l'extension des centres urbains, le relèvement du standing de vie des populations rurales, qui confèrent un caractère prioritaire au problème vivrier.

production locale

Le tableau dont il a déjà été question fait également ressortir la diversité de la production locale.

Une récente étude sur les « Perspectives de développement de la Côte d'Ivoire » a montré que l'accroissement de la production vivrière a porté surtout sur la banane plantain, le maïs, le manioc et le sorgho. Le sorgho a fourni 2,5 % environ du total des calories disponibles en 1959, la banane plantain 12 %, le manioc 19 %, le maïs 11 % et le total de ces produits 44,5 %. La banane plantain vient de la zone forestière. Le manioc est plus largement réparti; mais la région de Bouaké a considérablement augmenté sa production et paraît avoir fourni 60 % de l'accroissement. Les secteurs de Korhogo et d'Odienné, gros producteurs de maïs et de sorgho, ont élargi leurs superficies cultivées notamment en cultures vivrières, de plus de 50 % pour le premier, de près de 100 % pour le second. Si ces trois régions ont participé au cours des dernières années à l'expansion générale de l'économie agricole, il n'en est pas de même pour les autres secteurs des zones centre et nord.

La stagnation des rendements constitue un élément sérieux d'inquiétude pour la fourniture de denrées vivrières à l'économie. Il est difficile d'étendre de façon sensible les superficies sans accroître la main-d'œuvre ou sa capacité de travail, par la culture attelée notamment. Si la disponibilité des terres ne paraît pas poser de problème à Odienné, Bouaké met déjà en culture plus de 13 % de sa superficie et l'extension des surfaces cultivées risque de réduire dangereusement la durée des jachères. Quant à la région de Korhogo, on sait que certaines parties sont déjà surcultivées.

S'il n'y a pas, à bref délai, une amélioration des rendements, on peut donc craindre à la fois un ralentissement de la croissance économique, voire une stagnation pour les trois régions signalées ci-dessus, une aggravation du déséquilibre régional et un ralentissement de l'accroissement de la fourniture de denrées vivrières à l'économie. Ceci constituerait, à échéance plus

ou moins longue, un redoutable obstacle au développement. La poursuite de la croissance des exportations exige que l'augmentation de productivité de la population rurale dégage une main-d'œuvre disponible pour de nouvelles activités. Il est impératif que le paysan resté à la terre puisse nourrir plus de personnes. Si les disettes ont disparu, la malnutrition est par contre encore très fréquente. Il s'agit donc plus d'un problème qualitatif que d'un problème quantitatif portant sur le nombre global de calories absorbées. La situation actuelle, relativement satisfaisante en apparence, risquerait de se détériorer, si l'on n'y prenait garde, avec l'accroissement de la population et l'utilisation de méthodes culturales primitives, à caractère extensif, conduisant à la dégradation des sols. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler rapidement les causes de la sous-alimentation dans les pays sous-développés :
incertitude des conditions climatiques; moyens de travail rudimentaires; méthodes culturales insuffisantes; excès de population par rapport à la surface des terres utilisables; prédominance d'une culture industrielle ou d'exportation qui, dans des conditions économiques instables, ne permet pas de se procurer les denrées alimentaires nécessaires; habitudes alimentaires traditionnelles et manque d'instruction.

Les conséquences de la sous-nutrition sont connues : elles engendrent la stagnation économique et sociale. Le problème vivrier, pour des raisons humanitaires, économiques et sociales, doit donc recevoir en priorité une solution. En fait, ce n'est qu'après que le problème de la production vivrière aura été résolu, qu'on pourra aborder les autres problèmes de la production agricole. Cela ne veut pas dire qu'on doit le traiter à part, séparément, mais qu'on doit s'en soucier d'abord. Souvent, les produits vivriers sont cultivés en association avec une culture industrielle (igname avec coton) ou bien ils entrent dans un assolement comportant des cultures industrielles (maïs ou arachide suivis de coton) ou fourragères; la production vivrière pourra être industrielle elle-même (arachide). Une récente étude de l'I.F.C.C. montre bien l'influence des cultures vivrières sur la production cacaoyère. Elle aboutit aux conclusions suivantes :
— quelle que soit l'importance que le paysan attache à ses parcelles de cacao, son objectif primordial reste la production de nourriture pour sa famille. Sauf pour quelques propriétaires importants, souvent fonctionnaires, cette autarcie alimentaire demeure la règle générale.
— l'importance des surfaces consacrées aux cultures vivrières, la primauté à elles accordées par le paysan ivoirien, apparaissent ainsi clairement.
— il est hors de doute que tout effort d'amélioration de ces cultures par la mise à la disposition des agriculteurs de variétés plus productives, l'adoption de méthodes culturales plus rationnelles, la vulgarisation de fumures, serait accepté avec enthousiasme par les intéressés.

Il serait, dans ces conditions, aisé de réaliser une économie de surface pour ces productions, et peut-être de les stabiliser sur le même terrain, en évitant ainsi les défrichements abusifs actuels. Une économie de temps serait ainsi réalisée pour le plus grand profit des cultures industrielles. Cet exemple montre bien les interférences de la production vivrière sur les cultures d'exportation.

La production vivrière se présente sous des aspects très différente selon les régions; c'est ainsi que l'on peut trouver :
— des régions à excédent de production pouvant être exporté dans des régions voisines. Les études du Professeur TRICART ont mis en évidence des excédents d'igname importants, en particulier dans les secteurs suivants : Bouaké : 71.000 à 86.000 tonnes, Bondoukou : 47.200 tonnes, Korhogo : 22.500 à 28.500 tonnes.

Ces excédents sont acheminés sur les régions du sud grosses consommatrices, notamment : Dimbokro : 100.000 à 120.000 tonnes, Abidjan : 100.000 tonnes.
— des régions se suffisant (cas des secteurs du nord) ou susceptibles de se suffire en payant leurs vivres grâce aux cultures industrielles (cas de la Basse-Côte).
— des régions sous-alimentées manquant de cultures vivrières et industrielles (cas exceptionnel en Côte d'Ivoire actuellement, mais pouvant se généraliser dans l'avenir). Il s'agit d'un problème complexe dont la solution entraîne souvent la migration vers des régions plus favorisées.

De l'examen des besoins et des possibilités de production des diverses régions, devrait sortir un plan général de production.

aspect diététique

Si l'on se reporte au tableau de la production vivrière pour l'année 1960, on constate que la Côte d'Ivoire disposerait de 4.275.000 tonnes de produits vivriers pour une population de 3.431.000 habitants, soit environ 1.250 *kg par habitant et par an*, soit 3.420 grammes par tête et par jour, non compris les aliments d'origine animale. Cette volumineuse ration alimentaire montre *qu'il n'y a pas de sous-alimentation en Côte d'Ivoire*. Mais d'importantes quantités sont perdues par détérioration et l'étude de la signification nutritionnelle de cette ration démontre amplement ses faiblesses qualitatives :
Abondance de calories glucidiques (tubercules et banane plantain); insuffisance proportionnée de calories protidiques; insuffisance des aliments d'origine animale (9 grammes par tête et par jour); disponibilité insuffisante en protéines végétales de qualité : céréales et surtout légumineuses ; disponibilités en vitamines B2 et en calcium insuffisantes.

Cette médiocre qualité de la ration alimentaire est corroborée par l'abondance des cas de Kwashiorkor dans les hôpitaux ivoiriens. Pour serrer la réalité de plus près, il convient d'examiner les régimes alimentaires rencontrés dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire; en gros, il semble que l'on puisse distinguer trois sortes de régimes coïncidant avec les grandes régions naturelles de la Côte d'Ivoire :

— Dans la zone forestière, on rencontre un régime à base de tubercules (igname, manioc, taro) et de banane plantain, pauvre en protéines (2 kg de manioc apportent moins de mauvaises protéines que 100 gr de légumes secs en apportent de bonnes). Cette zone intéresse environ 1.800.000 habitants.

— Dans la zone de savane bordant la zone forestière, on rencontre une alimentation à base d'igname et de maïs à l'Est du Bandama, de riz et de manioc à l'Ouest. Cette zone intéresse quelque 830.000 habitants.

— La zone soudanienne, avec le mil et l'igname à l'Est du Bandama, le mil et le riz à l'Ouest. Cette zone intéresse 630.000 habitants environ.

En attendant que les enquêtes en cours sur la consommation aient fourni leurs résultats, les indications précédentes permettent de se faire une idée des actions à entreprendre pour améliorer le régime alimentaire dans les différentes zones.

L'extension des différents groupes d'aliments conduit aux commentaires suivants :

Groupe des racines, tubercules, bananes plantain. 3.698.000 tonnes seraient disponibles (poids brut).

Avantage : les tubercules fournissent un grand nombre de calories à l'ha, et permettent ainsi de nourrir plus de personnes, d'où leur importance « anti-famine ».

Inconvénient : leur pauvreté en protéines est un facteur de malnutrition.

Groupe des céréales.

La production est estimée à 391.000 tonnes (brut). Il faut tenir compte des abattements pour semences, pertes à l'usinage (transformation du paddy en riz), au stockage, ce qui ramènerait le disponible à environ 200 grammes par individu et par jour au lieu de 330 grammes. Cependant, une analyse de la production et des échanges par secteur fait apparaitre une répartition très inégale des céréales entre les secteurs exportateurs du Nord et les secteurs du Sud.

PRODUCTION DANS LES SECTEURS EXPORTATEURS DU NORD (EN TONNES)

Secteurs	Riz	Maïs	Mil	Sorgho	Fonio
Korhogo	43.590	72.700	34.850	8.910	1.680
Odienné	9.200	13.500	900	20.000	3.000
Katiola.....	4.200	5.000	70	60	—
Totaux	56.990	91.200	35.820	29.570	4.680

SURPLUS EXPORTABLES (D'APRÈS LE PROFESSEUR TRICART) :

Secteurs	Riz	Maïs	Mil	Sorgho	Fonio
Korhogo	9.875	5.000	4.250	—	—
Odienné	500	—	—	—	—
Katiola.....	—	1.000	—	—	—
Totaux	10.375	6.000	4.250	—	—
Quantités consommables	46.615	85.200	31.570	29.570	4.680

Les trois secteurs de Korhogo, Katiola, Odienné disposent donc au total de 200.000 tonnes de céréales (un peu moins si l'on tient compte des sorties probables vers le Mali et la Haute-Volta, impossibles à préciser actuellement), pour une population de 560.000 habitants. C'est-à-dire que 1/6 *de la population* (*régions du Nord*) *consomme la moitié de la production de céréales de la Côte d'Ivoire.*

On sait le peu d'importance des échanges commerciaux. Alors que les gens du Nord disposent de 980 grammes de céréales par individu et par jour, ceux du Sud ne consomment que : 2[illegible] grammes à Agboville, 15,0 grammes à Tabou, 5,0 grammes à Grand-Bassam, 4,7 grammes dans le canton des Lagunes, 2,8 grammes à Aboisso.

Ces approximations sont confirmées par l'enquête menée à Bongouanou en 1956 qui avait donné une consommation de 27 grammes par tête et par jour. Certes, les importations de riz et de farine (61.000 tonnes en 1960) jouent surtout en faveur du Sud; mais si cette considération est surtout valable pour Abidjan et la sous-préfecture, elle ne doit pas être généralisée. Il est certain que le pouvoir d'achat des habitants de Tabou ne leur permet pas de rétablir leur équilibre alimentaire par l'achat de céréales à l'extérieur.

Groupe des légumineuses.

On évalue la production à 46.000 tonnes, dont 41.000 tonnes pour les régions du Nord (Korhogo, Odienné, Séguéla). L'excellente valeur biologique des aliments de ce groupe permettrait de

résoudre le déséquilibre qualitatif des rations à base de tubercules; malheureusement, la répartition géographique de la production montre que ce sont les populations du Nord, consommatrices de céréales, qui bénéficient de la quasi totalité des graines de légumineuses. A noter que les populations locales apprécient assez peu les haricots.

Groupe des corps gras.

L'importante cueillette de ces produits (noix de palme, karité) rend l'estimation difficile : 16.800 t. d'huile de palme artisanale et 2.500 t. de karité, soit : 19.300 tonnes.

En gros, on peut compter qu'on dispose de 20.000 t. pour 3.431.000 habitants, soit 16 grammes par tête et par jour. Le Docteur Remy, expert de la FAO, estime que les besoins doivent être couverts.

Groupe des légumes et des fruits.

Les disponibilités atteignent 100.000 tonnes, soit 80 grammes par tête et par jour, ce qui est nettement insuffisant. Principale source de vitamines A et C, ainsi que de calcium et de fer, ce poste doit être développé et diversifié. Notons en regard de cette faible utilisation, l'importance des exportations de fruits tropicaux.

perspectives d'avenir

La consommation de produits vivriers est actuellement mal connue. En général, les surfaces cultivées n'ont jamais été mesurées, pas plus que les rendements. Les cultures vivrières ne donnent pas lieu à des exportations, aussi ne figurent-elles pas dans les statistiques douanières. Les enquêtes nutritionnelles, pourtant multiples, ne sont jamais complétées pour permettre d'avoir une idée de la consommation et de recouper les chiffres avancés pour la production. Partant de bases aussi incertaines, il peut paraître présomptueux de tenter des prévisions de production en 1965, a fortiori en 1970 et 1975. Il convient donc de ne pas accorder aux chiffres suivants une précision qu'ils n'ont pas; ils n'ont pour objet que d'indiquer la tendance de l'évolution de la production vivrière par rapport à ce qu'elle est actuellement.

Les anomalies de l'alimentation nationale ont été signalées. Le Plan doit se proposer, dans toute la mesure du possible, de les supprimer et de faire disparaître la malnutrition. Ceci suppose une modification quantitative et qualitative des productions vivrières. En conclusion, d'un point de vue purement théorique, il conviendrait :

— que la consommation par jour et par tête, d'aliments du groupe des tubercules, soit située aux environs de 1.200 grammes net au lieu de 2 kg en 1960. En 1970, la consommation nette serait ainsi de l'ordre de : 1.752.000 tonnes, ce qui correspondrait à environ 2.700.000 tonnes pour la consommation brute.

— que la consommation de céréales atteigne 210 grammes par jour et par individu, soit une consommation nette de 307.000 tonnes et brute de 460.000 tonnes.

— que la consommation de graines de légumineuses soit de 60 grammes par jour et celle d'arachides de 15 grammes, ce qui suppose en 1970 une production de 33.000 tonnes d'arachides et de 88.000 tonnes de légumineuses.

— que la production de légumes, fruits, noix de palme, mal connue, s'élève en 1970 à — 128.000 tonnes de légumes frais (90 gr/jour) — 138.000 tonnes de fruits (100 gr/jour) — 24.000 tonnes en noix de palme.

D'un point de vue pratique, il y a lieu de faire les observations suivantes :

— il est très difficile de modifier des habitudes alimentaires séculaires. Des transformations de cette nature ne se font pas du jour au lendemain; elles ne s'opèrent que progressivement, au bout de quelques générations.

— les tubercules produisent souvent plus de calories à l'ha que les céréales, comme le montre le tableau ci-après :

Produit	Rendements kg/ha	Calories par kg	Calories par ha	Durée de végétation (mois)	Calories par mois	Personnes nourries pendant un an par ha de prod. (1)
Maïs	700	3.560	2.492.000	4	623.000	3,4
Riz pluvial	800	3.600	2.880.000	5	576.000	3,9
Riz irrigué	2.500	3.600	9.000.000	5	1.800.000	12,3
Mil	500	3.380	1.690.000	5	338.000	2,3
Sorgho	700	3.470	2.429.000	5	485.800	3,3
Fonio	500	2.980	1.490.000	4	372.500	2,0
Igname	9.000	900	8.100.000	7,5	1.080.000	11,1
Manioc	5.000	1.090	5.440.000	12	453.330	7,4
Taro	5.000	860	4.300.000	6	716.670	5,9
Patate	2.000	1.200	2.400.000	4	600.000	3,3
Banane plantain	5.000	750	3.750.000	12	312.500	5,1

On remarquera l'excellent rendement en calories de l'igname qui arrive largement en tête des cultures traditionnelles.

(1) Sur la base de 2.000 calories par jour et par personne.

— les tubercules pour lesquels le sol constitue un garde-manger représentent une assurance contre la famine en cas d'attaque de criquets.
— il convient donc d'être très prudent dans l'orientation de la production vivrière. S'il est éminemment souhaitable d'accroître la part des céréales dans la ration alimentaire, il faut bien se rendre compte qu'une telle substitution ne pourra être réalisée que très progressivement. Il serait extrêmement dangereux de réduire la production des tubercules. A vouloir nourrir mieux les gens, on risquerait de les sous-alimenter.
— la production de céréales semble devoir atteindre assez facilement les objectifs fixés par les diététiciens et pourrait même les dépasser. Cependant, l'inégale répartition des rations subsistera entre le Nord et le Sud. Pour l'atténuer, il conviendrait de mieux organiser les circuits de distribution et de faire un effort en faveur de la culture du riz et du maïs dans le Sud.
— pour l'arachide, l'objectif devrait être atteint. Les mesures préconisées pour réduire le déséquilibre entre le Nord et le Sud sont les mêmes que pour les céréales.
— l'effort à accomplir en faveur des légumineuses (pois de terre, niébé, kissi) est considérable, puisqu'il faudrait quadrupler la production actuelle.
— la fourniture des corps gras ne semble pas devoir poser de problème.
— par contre, pour les fruits et légumes, sur lesquels on est d'ailleurs mal renseigné, les objectifs fixés par les diététiciens sont beaucoup trop ambitieux pour être atteints. En effet, la production de 1960 (très hypothétique) devrait être multipliée par 2,6, ce qui correspond à un taux de croissance de 10 %.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, les objectifs du Plan ont été fixés comme suit :

Quantités : milliers de tonnes Valeurs : millions F CFA	1960		1965		1970		1975	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Racines, tubercules, banane plantain :								
— Igname	1.900	20.900	2.147	23.620	2.432	26.750	2.774	30.510
— Manioc	800	3.200	904	3.620	1.024	4.100	1.168	4.670
— Banane plantain	851	6.800	962	7.700	1.089	8.710	1.242	9.940
— Patate	44	352	50	400	56	450	64	510
— Taro	103	927	116	1.040	132	1.190	150	1.350
Céréales :								
— Maïs	147	1.911	200	2.600	260	3.380	350	4.550
— Mil	42	672	47	750	54	860	61	980
— Sorgho	37	518	42	570	47	660	54	760
— Riz	165	2.976	220	3.960	295	5.310	395	7.110
— Fonio	5	105	6	130	6	130	7	150
Légumineuses :								
— Arachide (coque)	24	600	27	675	31	775	35	875
— Autres légumineuses	22	308	29	410	39	550	53	740
Oléagineux :								
— Huile de palme	17	850	22	1.100	26	1.300	32,5	1.625
— Huile d'arachides	—	—	1	80	2	160	4,5	360
— Huile de coton	—	—	—	—	2	100	4	200
— Fruits et légumes	100	2.789	130	3.640	180	5.040	240	6.670
Totaux	4.257	42.908	4.903	50.295	5.675	59.465	6.634	71.000

Pour les racines, tubercules et banane plantain, on a admis une progression identique à celle de la population (2,56 %).

Pour les céréales, on a admis que le mil, le sorgho et le fonio progresseraient au même rythme que la population, alors que, pour le maïs et le riz, on a tenu compte en plus de l'élévation du niveau de vie (6 %).

Dans le groupe des corps gras, on a admis pour l'huile de palme un taux de croissance de 6 %, en tenant compte de ce que la production d'huile d'arachide viendra en déduction dès 1965 et celle d'huile de coton à partir de 1970. Les objectifs fixés pour l'huile d'arachide correspondent à la dimension économique d'une usine. Ceux retenus pour l'huile de coton découlent de l'application du plan « coton ».

Le taux de croissance admis pour les fruits et légumes est de 6 %.

Aux objectifs précédents, correspondent les superficies cultivées indiquées ci-dessous :

Superficie : ha	1960	1965	1970	1975
Racines, tubercules, banane plantain :				
— Igname	210.000	240.000	240.000	280.000
— Manioc	160.000	180.000	150.000	170.000
— Banane plantain	170.000	190.000	220.000	250.000
— Patate	20.000	25.000	28.000	32.000
— Taro	20.000	23.000	26.000	30.000
Céréales :				
— Maïs	210.000	285.000	260.000	350.000
— Mil	80.000	94.000	77.000	87.000
— Sorgho	50.000	58.500	47.000	54.000
— Riz (pluvial)	192.000	226.000	217.500	223.000
— Riz (irrigué)	2.000	11.000	31.000	51.000
— Fonio	9.000	12.000	12.000	14.000
Légumineuses :				
— Arachide	37.000	37.500	27.500	42.000
— Pois de terre	15.000	19.000	26.000	35.000
— Autres légumineuses	négligeable			
Oléagineux :				
— Palmier à huile (Palmeraie naturelle)		+3.000	+4.500	+7.750
— Arachide	—	5.000	6.700	15.000
— Coton	—	—	10.000	20.000
Fruits et légumes :	?	?	?	?

Les rendements adoptés pour le calcul de ces surfaces sont les suivants :

En tonnes/ha.	1960	1965	1970-75
Igname	9,0	9,0	10,0
Manioc	5,0	5,0	7,0
Banane plantain	5,0	5,0	5,0
Patate	2,0	2,0	2,0
Taro	5,0	5,0	5,0
Maïs	0,7	0,7	1,0
Mil	0,5	0,5	0,7
Sorgho	0,7	0,7	1,0
Riz (pluvial)	0,8	0,85	1,0 - 1,2
Riz (irrigué)	2,5	2,5	2,5
Fonio	0,5	0,5	0,5
Arachide	0,6	0,7	1,2 - 1,5
Pois de terre	1,5	1,5	1,5
Huile de palme	—	2,0	2,0
Huile d'arachide	—	0,2	0,3
Huile de coton	—	—	0,2

actions à entreprendre

— *Orientation de la consommation :* mise en œuvre d'une politique d'information et d'éducation par les différents ministères intéressés (Éducation, Santé, Questions Sociales, Défense Nationale, Vulgarisation Agricole) en vue d'orienter la consommation des produits vivriers.
— *Amélioration des circuits de commercialisation :* afin de faciliter les échanges entre les régions où la production vivrière est excédentaire et celles où elle est déficitaire.
— *Instauration d'une politique des prix :* tendant à favoriser la production des denrées vivrières.
— *Organisation du stockage des produits vivriers :* afin de limiter les pertes qui sont actuellement considérables (30 % pour le maïs par suite des dégâts des charançons).
— *Organisation des recherches agronomiques :* en 1960, le Comité National des Recherches Agronomiques constatait que les « études sur les cultures vivrières sont encore peu avancées, celles sur les cultures d'exportation ayant jusqu'à présent absorbé la plus grande partie des moyens en personnel et en matériel ». On ne dispose guère, en effet, que de quelques résultats obtenus par l'IDERT sur le manioc et par la Station expérimentale des Plantes alimentaires de Bouaké sur le maïs. Ces recherches doivent être poursuivies et intensifiées, notamment en ce qui concerne l'igname, la banane plantain, le mil et le sorgho, le riz, l'arachide et les autres légumineuses (haricots divers), les fruits et légumes. Les études devraient être poursuivies en liaison avec l'IRAT, l'IFAC pour la banane plantain et les cultures fruitières destinées à la consommation locale, l'IRHO pour l'arachide.

— *Actions particulières en faveur :* du maïs, notamment dans le cadre du plan « coton »; du riz, notamment en généralisant l'aménagement des bas-fonds dans toute la Côte d'Ivoire (action à prévoir en particulier dans la région du S.W.); du mil et du sorgho, dans le nord; de l'arachide, notamment dans le cadre du plan « coton » (voir plan arachide); des légumineuses diverses (haricots, pois) autochtones ou introduites d'autres régions d'Afrique, d'Asie méridionale ou d'Amérique du Sud ayant des climats comparables; du palmier à huile (voir plan palmier à huile); du cocotier (voir plan cocotier); des légumes, par aménagement de bas-fonds et introduction de légumes originaires d'Asie méridionale ou d'Amérique du Sud plutôt que de variétés européennes; des fruits, par la multiplication des pépinières destinées à propager les espèces locales ou introduites. La Côte d'Ivoire, qui arrive en bonne place parmi les exportateurs africains de bananes et d'ananas, est très en retard pour la production des fruits destinés à son autoconsommation.

riz irrigué

En 1960, la Côte-d'Ivoire a importé 35.000 tonnes de riz et plus de 50.000 en 1961. La consommation de ce produit est appelée à croître avec la population, l'élévation du niveau de vie et l'essor de l'urbanisation. Le pays peut produire sur son sol le riz dont il a besoin. Le nord se prête bien à cette culture, car l'éclairement est très favorable et permet d'obtenir des rendements exceptionnels en culture irriguée. L'aménagement des bas-fonds inondés assure la maîtrise de l'eau grâce à l'action combinée du drainage et de l'irrigation, permettant ainsi de tirer tout le profit de l'utilisation de variétés sélectionnées et de l'emploi des engrais. Pour tirer au maximum parti de ces aménagements, il est indispensable d'encadrer les cultivateurs avec un personnel rompu aux pratiques de la riziculture et à l'usage de l'eau.

Le crédit agricole et les organismes coopératifs doivent fonctionner de façon satisfaisante pour faciliter l'acquisition des semences d'élite, des engrais chimiques, ainsi que l'usinage et la commercialisation des récoltes. Les objectifs du Plan ont été fixés comme suit, en fonction des possibilités d'aménagement hydroagricoles des bas-fonds :

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficie totale (ha)	2.000	15.000	35.000	55.000
Superficie en rapport (ha)	2.000	11.000	31.000	51.000
Production (tonnes)	5.000	27.500	77.500	127.500
Valeur (millions F CFA).....	90	495	1.395	2.295

CALENDRIER DES RÉALISATIONS (EN HECTARES)

1960.....	2.000	1965.....	+ 4.000	1970.....	4.000
1961.....	+ 1.000	1966.....	+ 4.000	1971.....	4.000
1962.....	+ 2.000	1967.....	+ 4.000	1972.....	4.000
1963.....	+ 2.000	1968.....	+ 4.000	1973.....	4.000
1964.....	+ 4.000	1969.....	+ 4.000	1974.....	4.000
				1975.....	4.000
					55.000

Main-d'œuvre. Aménagements : 1,75 homme par hectare (pendant 100 jours). Culture : 125 journées par hectare et par an.

Années	Aménagements Surfaces (ha)	Hommes	Journées	Culture Surfaces (ha)	Journées	Total journées
1965	4.000	7.000	700.000	11.000	1.375.000	2.075.000
1970.....	4.000	7.000	700.000	31.000	3.875.000	4.575.000
1975.....	4.000	7.000	700.000	51.000	6.375.000	7.075.000

Encadrement. Il faut, en principe, un moniteur par aménagement. En supposant que la dimension moyenne des aménagements soit de l'ordre de 100 ha, il faudrait prévoir : 150 moniteurs en 1965, 350 moniteurs en 1970, 550 moniteurs en 1975.

Engrais. Formule retenue : Sulfate d'ammoniaque = 150 kg/ha. Prix = 21 F CFA le kg.

Années	Superficies (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1965.....	11.000	1.650	34,65
1970.....	31.000	4.650	97,65
1975.....	51.000	7.650	160,65

Pesticides. Formule retenue : Organo-Mercuriques 1,5 % = 600 g/quintal de semences. Prix = 273 F CFA le kg.

Années	Superficies (ha)	Semences (tonnes)	Pesticides (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1965	11.000	550	3,3	0,9
1970	31.000	1.550	9,3	2,5
1975	51.000	2.550	15,3	4,2

Investissements. A raison de 100.000 F CFA par ha, les investissements à prévoir sont les suivants :

Périodes	Superficies aménagées	Investissements en millions F CFA
1960-64	11.000 ha	1.100
1965-69	20.000 ha	2.000
1970-74	24.000 ha	2.400

Organisme chargé de l'exécution. L'aménagement des périmètres et leur exploitation devraient être confiés à une Société d'État.

riz pluvial

La culture par voie pluviale assure la plus grosse part de la production rizicole de la Côte d'Ivoire. Si la culture irriguée donne des rendements plus élevés et plus constants et doit prendre par conséquent une importance relative de plus en plus grande, il reste que le pays ne saurait se passer de la production de riz pluvial. Celle-ci doit donc être améliorée grâce à des méthodes culturales assurant la conservation des sols et à l'emploi de variétés adaptées. Ces progrès supposent résolus les problèmes d'encadrement, de crédit et d'organisation coopérative. Compte tenu des besoins de la consommation et du programme concernant le riz irrigué, les objectifs du Plan ont été fixés comme suit :

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficie totale (ha)	192.000	226.000	217.500	223.000
Production (tonnes)	160.000	192.500	217.500	267.500
Valeur (millions F CFA)	2.880	3.465	3.915	4.815

CALENDRIER DES RÉALISATIONS

1960 : 192.000 ha avec un rendement de ..... 800 kg/ha.
1965 : 226.000 ha avec un rendement de ..... 850 kg/ha.
1970 : 217.500 ha avec un rendement de ..... 1000 kg/ha.
1975 : 223.000 ha avec un rendement de ..... 1200 kg/ha.

Main-d'œuvre.

L'exécution de ce plan ne semble pas nécessiter l'apport de main-d'œuvre extérieure.

Encadrement. Pas d'encadrement spécial, mais renforcement de l'encadrement polyvalent dans le cadre régional (Plan MAGNEN).
Engrais. Néant.
Pesticides. Néant.
Investissements. Néant.
Organisme chargé de l'exécution. Services agricoles.

arachide

La culture de l'arachide est intéressante à plusieurs titres :
— elle constitue un apport protidique non négligeable dans une ration alimentaire qui manque en général de matières albuminoïdes;
— il est fort utile d'introduire une légumineuse dans l'assolement de cultures telles que le riz ou le coton, qu'on se propose de développer dans le centre et le nord du pays;
— les fanes d'arachides peuvent être utilisées comme fourrage pour le bétail.
Il est donc souhaitable que cette culture s'étende dans la zone de savane, compte tenu des débouchés qui peuvent s'ouvrir dans le sud.

L'IRHO a montré, à l'échelle de toute une région en Haute-Volta, que l'on peut obtenir une augmentation de rendement de l'ordre d'une tonne de gousses par ha, grâce à la désinfection des semences, à l'utilisation de variétés résistantes à la rosette, à une densité élevée de semis et à l'utilisation d'engrais. Des procédés analogues, appliqués par une main-d'œuvre bien encadrée, devraient donner les mêmes résultats en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire importe actuellement des graines d'arachides de Haute-Volta pour alimenter le complexe huilerie-savonnerie d'Abidjan. En 1960 : 500 tonnes de graines ont été ainsi triturées.

Les besoins de 1965 sont estimés à 2.000 tonnes.

Par ailleurs, la consommation locale d'huile raffinée est couverte en quasi totalité par des importations en provenance du Sénégal (800 tonnes en 1960 et 1.300 tonnes en 1961).

La culture de l'arachide doit donc être encouragée, en fonction des besoins de la consommation intérieure. Les objectifs du Plan ont été fixés en se basant sur les considérations suivantes :

— la consommation de 1960 s'établit à 7 kg par personne et par an. Elle est donc supérieure aux 5,5 kg recommandés par les nutritionnistes. Nous admettrons que la consommation de 1960 suivra la croissance démographique;

— les besoins de l'industrie seront de 2.000 tonnes de graines en 1965, 4.000 tonnes en 1970 et 10.000 tonnes en 1975;

— le prix de l'arachide en 1960 était de 25 F CFA le kg;

— la culture traditionnelle de l'arachide fera place à une culture industrielle qui suivra la progression de la culture du coton Allen.

Plantations	1960	1965	1970	1975
Superficies (ha)				
— totale	37.000	48.000	51.000	44.000
— culture traditionnelle	37.000	42.000	35.000	18.000
— culture intensive	néant	6.000	16.000	26.000
Production (tonnes)				
— traditionnelle (0,65 t/ha)	24.000	27.300	23.000	11.000
— intensive (1,2 t/ha en 1965 et 1970) (1,5 t/ha en 1975)	néant	7.200	19.000	39.000
Total	24.000	34.500	42.000	50.000
Consommation (tonnes)				
— arachide bouche autoconsommation	24.000	27.000	31.000	35.000
— arachide bouche exportation	néant	4.500	5.000	néant
— huilerie	néant	3.000	6.000	15.000
— total	24.000	34.500	42.000	50.000
Valeur (millions F CFA)	600	860	1.050	1.250

Main-d'œuvre. Culture traditionnelle : 100 journées/ha. Culture avant Allen : 60 journées/ha.

Années	Culture traditionnelle Superficies (ha)	Journées de travail	Avant culture Allen Superficies (ha)	Journées de travail	Total journées de travail
1960	37.000	3.700.000	—	—	3.700.000
1965	42.000	4.200.000	6.000	360.000	4.560.000
1970	35.000	3.500.000	16.000	960.000	4.460.000
1975	18.000	1.800.000	26.000	1.560.000	3.360.000

Encadrement. L'arachide en culture industrielle précédera la culture du coton Allen. L'encadrement Allen prévu par la CFDT sera utilisé pour l'avant-culture d'arachide.

Engrais. Seulement en culture industrielle. Formule retenue : Superphosphate simple = 75 kg/ha. Prix = 15 F CFA le kg.

Années	Surfaces (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1965	6.000	450	7
1970	16.000	1.200	18
1975	26.000	1.950	29

Pesticides. Seulement en culture industrielle. Formule retenue : 0,2 kg de Lindogranox pour 100 kg de semence, à raison de 50 kg/ha de semence, = 0,1 kg de Lindogranox par ha. Prix du Lindogranox = 1.000 F CFA/kg.

Années	Surfaces (ha)	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
1965	6.000	0,6	0,6
1970	16.000	1,6	1,6
1975	26.000	2,6	2,6

Investissements. Néant.

Organismes chargés de l'exécution. I.R.H.O. pour la recherche et la vulgarisation dans un secteur-pilote. *C.F.D.T.* pour la vulgarisation en zone coton qu'elle contrôle. *Services Agricoles :* pour la vulgarisation en dehors des zones contrôlées par l'IRHO et la CFDT.

PARAGRAPHE 4 La production forestière

Le problème forestier est dominé par quelques constatations tellement essentielles qu'à ne pas en tenir compte, on compromettrait gravement l'avenir du pays, son climat, la fertilité du sol, ses ressources, ses possibilités démographiques, etc...

place de la production dans l'économie de la Côte d'Ivoire

L'exploitation forestière a constitué l'amorce de la mise en valeur de la Côte-d'Ivoire. Alors que les exportations de café et de cacao étaient encore nulles ou modestes, celles de bois étaient déjà substantielles :
— En 1913, 75.000 m3 — En 1927, 182.000 m3 — En 1960, 839.000 m3 — En 1961, 1.000.000 m3 environ.
Toutetois à la suite de la crise mondiale de 1929, elles ont fortement rétrogradé et, bien qu'en reprise, elles ne dépassaient pas 45.000 m3 en 1938. Elles ont évolué comme suit entre 1955 et 1962 :

Années	Quantités (tonnes)	Valeur (millions CFA)
1955.....	169.413	1.274
1960.....	654.824	6.342
1961.....	792.607	8.336
1962.....	893.367	9.078

Les bois représentent 65 % du tonnage des produits exportés par la Côte d'Ivoire, ce qui les place au premier rang; en valeur, ils se classent en troisième position avec 17 % de la valeur totale des exportations. L'exploitation forestière occupe près de 11.000 personnes. Elle utilise un matériel important et l'équipement des chantiers forestiers suscite un chiffre d'affaires considérable.

Par ailleurs la production forestière fournit du trafic aux transporteurs routiers (174.000 tonnes), aux chemins de fer (69.000 tonnes) et aux entreprises de remorquage (324.000 tonnes).

L'essor du port d'Abidjan est dû en grande partie à l'exportation des bois (593.000 tonnes). Une certaine évolution se dessine en faveur des ports et rades secondaires de l'Ouest. En 1960, sur 839.000 m3 exportés : 722.000 sont passés par Abidjan et 117.000 m3 (environ 14 %) ont été chargés à Sassandra, Grand Bereby et Tabou. Ce pourcentage aura tendance à augmenter dans les années à venir.

Enfin, l'exploitation forestière participe à l'équipement de la Côte d'Ivoire en ouvrant chaque année un millier de kilomètres de pistes dont une partie est classée ensuite par les Travaux Publics. La construction de ces pistes correspondrait à un investissement de l'ordre de 500 millions de francs CFA dont une fraction est toutefois perdue par la suite, car certaines sont abandonnées et retournent à la brousse.

La production forestière alimente une industrie locale du bois représentant un chiffre d'affaires de 1.949 millions de F CFA se décomposant comme suit : bois débités : 1.385 millions, bois déroulés : 42 millions, bois contreplaqués : 132 millions, bois tranchés : 5 millions, caisserie et emballages : 108 millions, menuiserie, carrosserie, ameublement et divers : 274 millions, éléments préfabriqués pour construction : 3 millions.

conséquence de la politique forestière actuelle

Au début, la colonisation de la forêt dense s'étendait sur une superficie de 14 millions d'hectares, soit 40 % de la superficie totale du pays (antérieurement, elle était, sans aucun doute, plus élevée).
— fin 1961, elle recouvrait environ 7 millions d'hectares, soit une régression de 50 % en moyenne (150.000 hectares par an);
— fin 1961, les reboisements portaient sur une superficie totale de 15.000 hectares et représentaient 0,2 % des déboisements;
— de 1913 à 1961, les exportations de bois se totalisent à 9.150.000 m3 de grumes soit 400.000 m3 de sciage représentant 800.000 m3 de grumes + 6.850.000 m3 de grumes d'une part, la consommation intérieure ayant de son côté atteint environ 750.000 m3 de sciage soit : 1.500.000 m3 de grumes d'autre part.

Il est à noter que l'exploitation en 1961 (plus de 1.300.000 m3) représente le 1/7eme du total de ces 50 années.

Un hectare de forêt dense tropicale contient en moyenne 200 m3 de bois de diamètre exploitable. Sur la base des besoins actuels de la clientèle, on évalue à environ 4 m3, soit 2 % seulement, le tonnage commercialisable. Les 7 millions d'hectares détruits n'ont donc été exploités commercialement qu'à un peu plus de 30 % (9 millions de m3 au lieu de 28) et le gaspillage, sous ces différentes formes, apparaît énorme. En résumé : 50 % de la superficie de la fôrêt dense ont été détruits; seulement 0,2 % de reboisement ont été effectués; les revenus bruts (privés et publics) tirés de cette destruction représentent 0,53 % de la valeur de la richesse disparue. A quoi tiennent ces résultats et à quoi conduisent-ils ?

Ils sont la conséquence d'une politique qui a consisté essentiellement à protéger la forêt tropicale et à n'en laisser exploiter que les bois précieux (politique de conservation de la nature et non de préservation de la richesse forestière). En aucun cas, on n'a cherché à transformer progressivement la forêt vierge en forêt moderne, rationnellement exploitée et renouvelée, à en déterminer l'aménagement, c'est-à-dire, d'une part, les zones boisées qu'il est indispensable à tout prix de conserver pour maintenir le climat et la fertilité des sols, d'autre part, les superficies qu'il convient de réserver à une agriculture en développement continu.

Les actions de reboisement effectuées en près de 15 ans, ne représentent que 0,2 % de la régression de la forêt. Elles ont cependant porté sur des essences commercialisables modifiant ainsi, mais très légèrement, la situation antérieure. Les combats livrés, sous forme de créations de réserve de faune et de flore et de classement de forêt, ont eu finalement moins de succès pour la conversation du capital forestier, que les crises périodiques de mévente des bois tropicaux. En continuant la politique actuelle au rythme moyen des dernières années, il faudrait à peine 25 ans pour voir disparaître les ressources en bois d'œuvre de la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire comptera alors, immigration comprise, quelque 7 à 8 millions d'habitants. Il faudra qu'elle les nourrisse. Ce souci, sa situation géographique, le rôle qu'elle joue dans l'Afrique de l'Ouest, ne lui permettent pas de continuer une politique qui la transformerait en désert. D'où la nécessité d'instaurer dans ce pays une véritable politique forestière destinée à s'opposer aux conséquences désastreuses que nous venons d'examiner.

Les actions à mener doivent, de toute évidence, être synchronisées et souvent simultanées. Elles exigent des études précises et, avant tout, des études régionales d'aménagement foncier qui détermineront, d'une part, la situation exacte des boisements nécessaires à la régularisation des précipitations pluviales, à la conservation de l'eau et de l'humus du sol, d'autre part, la situation et la superficie des terrains à affecter à l'agriculture. Il en découlera naturellement les programmes de reboisement à entreprendre, en particulier dans les régions actuellement déboisées, Nord, Centre et Sud-Ouest. Des études complémentaires seront à effectuer pour déceler les essences de la forêt tropicale qui devront concourir à l'enrichissement de la forêt de la Côte d'Ivoire. Celles-ci seront choisies aussi bien en fonction des débouchés *réguliers* qui peuvent leur être assurés, qu'en raison de leur possibilités de reproduction et de leur utilité pour le maintien du climat. Il sera ainsi possible d'établir un programme à long terme de reforestation.

Les textes régissant l'exploitation forestière ont été refondus récemment et prévoient la transformation sur place d'une partie des grumes. Il est souhaitable d'aller plus loin et d'obliger à tirer le maximum de ressources des superficies livrées à l'exploitation, non seulement quelques grumes pour l'exportation ou le sciage (4 m3 sur 200 par hectare), mais aussi la matière première pour la fabrication de la cellulose, de panneaux de fibres et de particules; cela permettrait ainsi un reboisement plus rationnel.

instauration d'une nouvelle politique forestière

Les objectifs d'une véritable politique forestière doivent être triples : assurer la continuité de la production forestière; exploiter rationnellement le capital forestier; maintenir dans chaque région naturelle un taux de boisement suffisant pour s'opposer à la détérioration du climat, à la dégradation des sols et à l'épuisement des réserves d'eau.

LES MOYENS

1° — *Mesures pour assurer la continuité de la production forestière.*

Les réserves exploitables sont estimées à environ 30 millions de m3. Au rythme d'exploitation actuel de 1.300.000 m3/an, il y en aurait pour 25 ans à épuiser ces réserves.

Est-il opportun de ralentir actuellement l'activité forestière ? Nous ne le pensons pas. Les conditions favorables du marché permettent aujourd'hui à l'exploitant d'intensifier et d'étendre son action dans les zones réputées autrefois inaccessibles. C'est ainsi que les forêts de l'Ouest n'auraient sans doute jamais été atteintes par l'exploitation, si les cours des bois n'avaient pas été satisfaisants. Toutefois, il convient évidemment de veiller à l'aménagement rationnel de cette zone en maintenant un taux de boisement suffisant. Par ailleurs, à moins d'une modification de la conjoncture économique ou d'une mise en valeur accélérée de la région Ouest, l'exploitation forestière aura naturellement tendance à diminuer et le volume des exportations se réduira sensiblement. Pourtant, le maintien de la production forestière à un niveau raisonnable et surtout une rentabilité élevée, reposent essentiellement dans l'immédiat sur les mesures suivantes :

— création d'une infrastructure portuaire et routière dans l'Ouest pour réduire les frais de transport;
— développement de scieries et d'usines de transformation du bois réparties sur l'ensemble du pays;
— exploitation d'une gamme plus variée d'essences;
— récupération de toutes les grumes exportables.
En même temps, il faut s'attaquer vigoureusement au problème de la reforestation. Les actions prévues dans le domaine agricole (palmier à huile, cocotier, hévéa) assureront déjà la plantation, d'ici 1975, de 220.000 hectares, soit 40 millions d'arbres environ.

Après les études qui viennent d'être mentionnées, une action d'envergure s'impose. Un « Programme National de reboisement » sera lancé par les plus hautes autorités politiques du pays. Celles-ci s'attacheront à faire comprendre aux populations de la Côte d'Ivoire que le reboisement est une œuvre d'intérêt national qui concerne chacun des citoyens du pays. Chaque village participera à l'œuvre de reboisement, dans la mesure des moyens qu'il peut y consacrer et dans le cadre de données techniques dont la responsabilité incombe au pouvoir central. Il fournira un certain nombre de journées de travail suivant des modalités précises adaptées à ses possibilités. En savane, obligation sera faite aux villageois de créer sur leur emprise des boisements communautaires en vue de la production de bois de feu et de perches. Les graines leur seront fournies, mais ils réaliseront eux-mêmes leurs pépinières. La méthode Taungya qui sera utilisée ne nécessitera aucun encadrement technique spécial. En régime de croisière, on devrait aboutir, de la sorte, à replanter chaque année quelque 10.000 hectares.

En outre, toujours en savane, une société d'État, la SOLFORET, sera chargée de créer, par blocs, des plantations de type industriel, en vue de la fourniture de bois d'œuvre. Il s'agira surtout de peuplements artificiels de tecks. Ceux-ci, à l'âge adulte, auront en moyenne une capacité de production de l'ordre de 150 m3/ha de bois d'œuvre. Avant même qu'ils n'entrent en production, ils fourniront des produits d'éclaircies : bois de chauffe, pour les arbres mal conformés, perches et poteaux (90 m3 en 20 ans).

En forêt dense, la SOLFORET créera également des plantations de type industriel, par blocs importants; elle utilisera, à cette fin, une main-d'œuvre salariée. Ces plantations produiront des bois d'œuvre pour l'industrie locale et l'exportation. Les plantations de type industriel, en savane et en forêt dense, devraient représenter, en régime de croisière, 10.000 hectares par an. Les blocs en forêt devraient donner, au bout de 40 à 60 ans, 250 m3 par hectare. La production annuelle de bois d'œuvre pourrait alors atteindre annuellement quelque 2.500.000 m3.

L'éxécution du programme national de reboisement sera confiée à la Société d'État, dont nous venons de parler : « la Société pour le Développement de la Reforestation » (SOLFORET). Celle-ci exercera son activité conformément aux lois et usages régissant le fonctionnement des Sociétés privées. Elle aura pour mission précise :
a — *d'exécuter ou de faire exécuter, en liaison avec les Eaux et Forêts, les études nécessaires à la reforestation,*
b — *d'assurer la formation des cadres indispensables,*
c — *de mettre en place les structures d'animation et d'encadrement qu'exigera la réalisation du programme national de reboisement,*
d — *de créer des pépinières et de fournir les plants ou les graines au fur et à mesure des besoins,*
e — *de réaliser, par blocs, des plantations de type industriel.*
Le financement de cette Société d'État sera assuré par un prélèvement sur les taxes et droits perçus sur les bois; celui-ci pourrait également garantir un emprunt à très long terme, contracté auprès d'un organisme international.

2º — *Mesures immédiates pour exploiter rationnellement le capital forestier.* Jusqu'à présent nous avons vu que les bois de Côte d'Ivoire ont été exploités surtout en vue de l'exportation des grumes. Une étude du marché mondial est nécessaire pour déterminer les essences susceptibles de trouver des débouchés, soit qu'elles soient déjà produites sur place, soit qu'elles puissent être introduites dans les programmes de reboisement. Le marché intérieur doit être examiné en vue de l'utilisation des essences moins prisées ou des rebuts à l'exportation, qui ne trouvent pas de débouchés sur le marché mondial. Cet examen devra prendre en considération le développement de l'habitat urbain et rural. L'implantation d'industries utilisant des produits forestiers devra être encouragée. On doit songer d'abord à produire sur place des bois débités, déroulés, tranchés, de façon à supprimer le transport des déchets (50 % pour les bois débités — 50 % pour les bois déroulés — 40 % pour les bois tranchés).

On doit envisager un développement des fabrications existantes :
— boîtes et caisses, — mobilier, — panneaux de construction, — allumettes, ainsi que le lancement de nouvelles industries, telles que pâte de cellulose, carton, papier.

Les objectifs de production ont donc été fixés de la façon suivante :
— pour les exportations de bois en grumes, on a admis que le tonnage sorti en 1961 ne serait pas dépassé en 1965 et 1970.
— pour les bois sciés, déroulés, tranchés et tous les usages industriels autres que ceux mentionnés ci-après, la consommation de bois a été établie en tenant compte des besoins de l'industrie.

— pour les allumettes et la pâte à papier, il a été aussi tenu compte des besoins de bois en grumes de ces industries.
— pour le bois de chauffe, on a admis une consommation de 0,5 stère par habitant et par an, ce qui correspond aux normes de la F.A.O. pour l'Afrique.

	Quantité de bois en (1.000 tonnes) grumes			Prix par tonne	en millions de F CFA		
	1961	1965	1970	1.000 F CFA	1961	1965	1970
Bois en grumes	777,1	790	790	9,3 - 10,5	8.160	8.340	8.340
Bois sciés, déroulés tranchés	130	300	500	3,2 - 4,5	575	974	1.711
Allumettes.....	—	2,8	4,8	7,5	—	25	42
Pâte à papier	—	—	525	1,31	—	—	690
Bois chauffe	979,5	1.047	1.224	1,0	979,5	1.047	1.224

la reforestation dans le plan

Les études dont il a été fait mention plus haut seront exécutées sous forme d'une étude générale sur le potentiel forestier = 120 millions de F CFA et d'une évaluation des besoins de la consommation locale en bois et en produits issus des industries du bois = 21 millions de F CFA, soit au total : 141 millions de F CFA.

Investissements. Les programmes de reboisement suivants seront réalisés, en savane et en forêt. Le coût des investissements variera en moyenne de 18.800 F CFA par hectare pour les plantations Taungya en savane, à 83.400 F CFA pour les plantations de type industriel.

Période	Superficie (en hectare) Plantations Taungya	Plantations type industriel		Total superficie	Investissement en millions de F. CFA		Total
	Savane	Savane	Forêt		Savane Taungya	Plantations type ind.	
1965-69	12.000	7.500	10.000	29.500	330	1.460	1.790
1970-74	32.000	17.000	22.500	71.500	500	3.295	3.795
Total	44.000	24.500	32.500	101.000	830	4.755	5.585

Calendrier des réalisations. Les superficies reboisées, de 1964 à 1974, atteindront annuellement les taux suivants (en hectares) :

années	Plantations Taungya Savane	Plantation de type industriel Savane	Forêt	Total annuel
1964.....			500	500
1965.....	800	500	1.000	2.300
1966.....	1.600	1.000	1.500	4.100
1967.....	2.400	1.500	2.000	5.900
1968.....	3.200	2.000	2.500	7.700
1969.....	4.000	2.500	3.000	9.500
1970.....	4.800	3.000	3.500	11.300
1971.....	5.600	3.500	4.000	13.100
1972.....	6.400	3.500	4.500	14.400
1973.....	7.200	3.500	5.000	15.700
1974.....	8.000	3.500	5.500	17.000
Régime de croisière	10.000	3.500	6.500	20.000

Emplois. Compte tenu des différents types de plantation à réaliser, les besoins en main-d'œuvre et en personnel d'encadrement évolueront de la façon suivante :

Années	Superficies plantées (ha)	Journées de travail	Chefs d'équipe	Monit.	Conduct.	Ingén. encadrem.	Total
1965	2.300	266.500	60	9	3	7	79
1970	11.300	1.261.500	260	36	13	7	316
1974	17.000	1.855.000	360	54	18	7	439

PARAGRAPHE 5

L'élevage

situation du cheptel

En 1960, le cheptel de la Côte d'Ivoire était estimé à :
280.000 Bovins, 480.000 Ovins, 550.000 Caprins, 80.000 Porcins et 2.000 Chevaux et ânes.

Il faut y ajouter un élevage avicole, mal connu, mais en pleine extension. Ce cheptel fournit à la consommation :

	Nombre de têtes	Prix F CFA	(en millions F CFA)
Bovins (taurins)	27.000	13.000	351
Ovins et Caprins	280.000	1.350	378
Porcins	48.000	2.550	122
Total			851

Quantités insuffisantes pour satisfaire les besoins de la consommation. Aussi la Côte d'Ivoire doit-elle importer :

	Nombre de têtes	Prix F CFA	(en millions F CFA)
Bovins (zébus)	80.000	19.000	1.520
Ovins.....	66.000	2.000	132
Caprins	54.000	1.350	73
Total			1.725

Les importations représentent donc, en valeur, environ le double de la production locale.

consommation des produits d'origine animale

Le bétail produit sur place ou importé ne représente qu'une partie des produits d'origine animale consommés en Côte d'Ivoire. A côté des produits de l'élevage interviennent aussi ceux de la chasse, de la pêche et les conserves. Il est indispensable, dès lors, de situer la question dans un cadre plus général permettant d'apprécier la part des différentes sources d'approvisionnement en produits d'origine animale.

	Production locale (tonnes)	Importations (tonnes)
Bovins (carcasses)	2.700	12.000
Ovins et Caprins (carcasses)	2.800	2.040
Porcins (carcasses)	1.440	—
Abats	2.000	4.000
Viandes foraines.....	—	180
Conserves de viande, charcuterie	—	400
Produits laitiers	500	4.520
Volailles	4.650	70
Œufs	900	60
Chasse et cueillette	23.000	—
Poisson frais	45.000	—
Poisson séché (Mopti)	—	4.500
Conserves de poisson	—	360
Totaux	82.990	28.130

Soit une consommation générale d'environ 111.000 tonnes de produits d'origine animale, dont le quart doit être importé. Ce tableau montre que :

1° — Pour une population de 3.431.000 habitants la Côte d'Ivoire disposait en 1960 d'environ 33 kg de produits d'origine animale par tête et par an.
2° — Les produits de la chasse et de la cueillette représentaient le 1/5 de la consommation.
3° — La plus grande partie de la viande de bœuf est fournie par les importations (82 %).
4° — Les produits de la pêche couvrent plus du tiers de la consommation.
5° — En sus des 12.000 tonnes de viande (carcasses) mentionnées précédemment, pour une valeur de 1.725 millions de F CFA, il y a lieu de tenir compte des importations suivantes :

	Quantités (tonnes)	Valeur (millions F CFA)
Abats isolés	20	6,8
Viandes foraines	180	91,2
Conserves de viande, charcuterie	400	114,5
Produits laitiers	4.520	577,2
Volailles	70	18,5
Œufs	60	12,4
Totaux	5.250	820,6

Soit un total de 17.250 tonnes de produits d'origine animale importés pour une valeur de 2.546 millions de F CFA.

Pour apprécier la situation au point de vue diététique, il convient d'estimer la quantité de protéines apportée par la ration moyenne actuellement consommée.

Consommation annuelle (1960)	(tonnes)	% en protéines	tonnes protéines
Viande de bœuf	14.700	15	2.205
Viande de mouton ou de chèvre	4.840	12	581
Viande de porc	1.440	11	158
Abats	6.000	16	960
Viandes foraines	180	15	27
Conserves viande-charcuterie	400	22	88
Produits laitiers	5.020	10	502
Volailles	4.720	13	614
Œufs	960	11	106
Chasse et cueillette	23.000	15	3.450
Poisson frais	45.000	9	4.050
Poisson séché	4.500	40	1.800
Conserves poisson	360	22	79
Total	111.120		14.620

Les 33 kg de produits d'origine animale absorbés par habitant et par an fournissent 4,3 kg de protéines animales au lieu de 14,6 kg recommandés par l'ORANA, soit environ le tiers des besoins normaux.

perspectives d'avenir

Dans l'avenir, la consommation de viande de boucherie devrait normalement augmenter pour les raisons suivantes : élévation du niveau de vie; accroissement de la population locale (taux 2,56 %); élévation du taux d'urbanisation (11,8 % en 1958 contre 1,7 % en 1931); raréfaction de la viande de chasse et des produits de cueillette par suite de l'augmentation du nombre des chasseurs et de la destruction du gibier.

Besoins théoriques. Pour apprécier l'importance des efforts à consentir dans le domaine de l'élevage, il convient d'abord d'estimer les besoins théoriques et d'examiner ensuite dans quelle mesure ceux-ci peuvent être satisfaits par la production locale :

En tonnes	Consommation actuelle	Besoins Théoriques	Besoins Théoriques	Besoins Théoriques
	1960	1960	1965	1970
Viande bœuf	14.700	44.100	49.390	55.125
Viande mouton ou chèvre	4.840	14.520	16.260	18.150
Viande porc	1.440	4.320	4.840	5.400
Abats	6.000	18.000	20.160	22.500
Viandes foraines	180	540	600	675
Conserves viande-charcuterie	400	1.200	1.340	1.500
Produits laitiers	5.020	15.060	16.870	18.825
Volailles	4.720	14.160	15.859	17.700
Œufs	960	2.780	3.114	3.475
Chasse et cueillette	23.000	69.000	77.280	86.250
Poisson frais	45.000	135.000	151.200	168.750
Poisson séché	4.500	13.500	15.120	16.875
Conserves poisson	360	1.080	1.210	1.350
Totaux	111.120	333.260	373.243	416.575

Ainsi, pour satisfaire les besoins normaux en 1970, la Côte d'Ivoire devrait multiplier par 3,5 toutes ses productions et toutes ses importations de produits animaux. Or, il est certain que la

chasse et la cueillette ne pourront pas apporter plus qu'aujourd'hui; bien au contraire, on estime que les produits de cette origine tomberont de 23.000 tonnes en 1960 à 17.000 tonnes en 1970. Il faudra donc compenser cette perte.

Accroissement du cheptel actuel et de ses produits. Les taux d'accroissement admis actuellement sont les suivants : Bovins 3 %. Ovins et Caprins 6 %. Porcins 3 %. Volailles 7 %. Dans ces conditions, la production de la Côte d'Ivoire deviendrait :

En tonnes	1960	1965	1970
Bovins	2.700	3.130	3.620
Ovins et Caprins	2.800	3.750	5.010
Porcins	1.440	1.670	1.930
Abats	2.000	2.440	3.000
Produits laitiers	500	580	670
Volailles	5.000	7.000	9.850
Œufs	1.000	1.400	1.970
Totaux	15.440	19.970	26.050

Comparaison de la production et des besoins théoriques.

	1965		1970	
En tonnes	Production	Besoins (théoriques)	Production	Besoins (théoriques)
Bovins	3.130	49.390	3.620	55.125
Ovins et Caprins	3.750	16.260	5.010	18.150
Porcins	1.670	4.840	1.930	5.400
Abats	2.440	20.160	3.000	22.500
Produits laitiers	580	16.870	670	18.825
Volailles	7.000	17.140	9.850	19.125
Œufs	1.400	3.560	1.970	3.975
Totaux	19.970	128.220	26.050	143.100

Ce tableau montre qu'en laissant l'élevage se développer au rythme actuel, on aboutirait à une énorme disproportion entre la production locale et les besoins de la consommation.

La satisfaction des besoins théoriques nécessiterait en 1970 les importations suivantes :

Produits	Tonnages	Prix la t. (F. CFA)	En millions F CFA
Bovins	51.505	127.000	6.541
Ovins et Caprins	13.140	101.000	1.327
Porcins	3.470	120.000	416
Produits laitiers	18.100	128.000	2.317
Volailles	7.300	150.000	1.095
Œufs	2.000	150.000	300
Totaux	95.515		11.996

Ces constatations doivent attirer l'attention sur la nécessité :

1 - de faire un effort considérable en matière d'élevage, de façon à produire localement le maximum de protéines d'origine animale;

2 - de mettre en place des systèmes commerciaux capables de satisfaire la demande à des prix raisonnables.

Certes, il sera toujours nécessaire de faire appel aux importations pour satisfaire les exigences de la consommation mais, si les pays riverains du Golfe du Bénin ne comptaient que sur cette source d'approvisionnement, il n'est pas certain que les pays sahéliens, traditionnellement pourvoyeurs, puissent suivre cette demande. En toute hypothèse, on courrait le risque que la viande atteigne des prix exorbitants.

les objectifs du plan

Il ne saurait être question de couvrir complètement les besoins théoriques grâce à la production locale. Par exemple, pour fournir en 1970 les 55.125 tonnes de viande de bœuf d'une consommation normale, il faudrait implanter en Côte d'Ivoire plus de 500.000 bovins, ce qui est impensable. Cependant certains objectifs semblent pouvoir être atteints, et même dépassés, notamment pour les volailles : 30.000 tonnes et les œufs : 4.000 tonnes.

Lacrouts et Tyc estiment qu'en 10 ans la Côte d'Ivoire devrait accroitre son cheptel du tiers de ses effectifs, ce qui donnerait la production de viande suivante :

— Bovins ..... $27.000 + \frac{27.000}{3} = 36.000$ têtes.

— Ovins et Caprins ..... $280.000 + \frac{280.000}{3} = 373.000$ têtes.

— Porcins ..... $48.000 + \frac{48.000}{3} = 64.000$ têtes.

Ces taux de croissance correspondent au taux actuel pour les bovins et les porcins; ils sont inférieurs au taux actuel pour les ovins et caprins. Ils apparaissent donc comme trop pessimistes. Les mêmes auteurs estiment par ailleurs qu'il n'est pas possible de doubler le troupeau en 10 ans. Compte tenu des efforts qui seront consentis au cours du plan, il semble raisonnable d'escompter que :

— pour les bovins et les porcins, la production de 1960 sera multipliée par 1,6 en 1970;

— pour les ovins et caprins, la production doublera en 10 ans;

— pour le lait, le potentiel de production du troupeau est estimé à 6.000 tonnes par le Service de l'Élevage, alors que la production n'atteint que 500 tonnes. On peut estimer que les efforts qui seront consentis au cours du Plan permettront de mobiliser tout le potentiel du troupeau, ce qui correspondrait à 10.000 tonnes de lait en 1970 et 12.500 tonnes en 1975. Les objectifs du Plan sont donc fixés comme suit pour la production provenant de l'élevage :

	1965		1970		1975	
	tonnes	(Millions F CFA)	tonnes	(Millions F CFA)	tonnes	(Millions F CFA)
Bovins	3.130	406,9	4.320	561,6	6.100	790
Porcins	1.670	141,9	2.300	195,5	2.900	247
Lait	580	29,0	10.000	500,0	12.500	625
Volailles	6.510	976,5	30.000	4.500,0	40.000	6.000
Ovins et caprins	3.750	506,2	5.600	756,0	8.300	1.120
Œufs	1.260	189,0	4.000	600,0	5.000	750
Total	16.900	2.249,5	56.220	7.113,1	74.800	9.532

les actions

Pour atteindre les objectifs précédents, il est indispensable :

— de maintenir le cheptel existant en assurant sa protection sanitaire,

— d'améliorer le bétail en produisant plus d'animaux de meilleure qualité,

— d'agir sur le milieu en assurant le ravitaillement en eau, en améliorant les pâturages, en réalisant l'association de l'élevage et de l'agriculture, en formant de véritables éleveurs,

— d'améliorer la commercialisation et les industries animales.

Dans le cadre de la période 1960-1969, les opérations suivantes ont été prévues (en millions F CFA) :

Pour la protection sanitaire :

— Centres d'immunisation du bétail	140
— Laboratoires de pathologie animale (Bouaké)	96

Pour l'amélioration du bétail :

— Ranchs d'élevage bovins	305
— Constitution de noyaux d'élevage	430
— Élevage amélioré de bovins et de buffles en Basse Côte d'Ivoire	420
— Rationalisation de l'élevage du mouton	148
— Vulgarisation avicole	362

Pour l'amélioration du milieu :

— Hydraulique pastorale (études et travaux)	511
— Amélioration des savanes, création de pâturages	320
— Centre de formation de bouviers-éleveurs (Bouaké)	35
— École de moniteurs d'élevage	40

Pour l'amélioration de la commercialisation et des industries animales :

— Marché à bétail et centre d'hébergement du bétail de boucherie à Abidjan	130
— Construction d'abattoirs et d'aires d'abattage	100
Total général	3.037

AI AGRAPHE 6 Les pêches

Le poisson est actuellement en Côte d'Ivoire la principale source de protéine alimentaire bon marché. En effet, la viande de chasse et les produits de cueillette ont tendance à se raréfier et la viande de boucherie est relativement peu abondante et chère. Alors que le développement de l'élevage pose de nombreux problèmes qui en conditionnent le rythme, l'essor de la pêche ne se heurte pas à d'aussi grandes difficultés et peut être beaucoup plus rapide, ainsi qu'en témoigne l'évolution des tonnages de poissons débarqués à Abidjan. Pour la pêche maritime industrielle, ceux-ci sont passés de 5.000 tonnes en 1955 à 29.000 tonnes en 1960.

Le tonnage capturé par la pêche artisanale en mer et en lagune s'est élevé en 1960 à environ 16.000 tonnes. Cette forme de pêche n'est donc pas négligeable, puisqu'elle représente plus du tiers du tonnage total.

La pêche au thon vient de démarrer à Abidjan et se trouve actuellement en pleine expansion.

A côté de la pêche maritime, la pêche en lagunes et en rivières semble présenter un potentiel qui a été assez peu exploité jusqu'à présent. Il convient de ne pas négliger les possibilités offertes par la pêche en eau douce alors que, malgré le développement de la pêche maritime, les importations de poisson sec ou fumé en Côte d'Ivoire représentaient en 1960 l'équivalent de 13.500 tonnes de poisson frais. L'aménagement des plans d'eau artificiels de grande surface créés par les barrages réservoirs destinés à la production d'énergie électrique, à l'irrigation, à l'alimentation des villes, etc..., commencé sur la Bia à Ayamé I (1.000 ha), devra être poursuivi systématiquement sur toutes les nouvelles retenues. On peut escompter un rendement de 50 kg par hectare et par an.

La vulgarisation de la pisciculture en étangs artificiels, qui donne les meilleurs rendements, présente un intérêt indéniable pour la moyenne région du fait de son éloignement de la mer et de la présence de cours d'eau permanents. L'objectif à atteindre est de 10.000 bassins familiaux de 4 ares en 10 ans. Avec un rendement moyen de 2.500 kg par hectare et par an, normal avec un bon encadrement, la réalisation de ce programme apporterait 1.000 tonnes chaque année.

S'il est difficile de chiffrer l'effet des mesures prises en faveur de la pêche en rivières, on peut espérer que la pêche en lagunes et dans les retenues rapportera 9.000 tonnes par an.

C'est donc un appoint d'au moins 10.000 tonnes par an que devrait fournir la pêche en eau douce.

Les objectifs que devrait atteindre la pêche sont les suivants :

	1960	1965	1970	1975
Poisson frais d'eau douce et de mer (1.000 tonnes)	45	57	72	95
Valeur (millions F CFA)	1.499	1.881	2.376	3.140
Thon (1.000 tonnes)	—	25	40	50
Valeur (millions F CFA)	—	1.350	2.200	2.700

Les prix adoptés sont les suivants :

— *Poisson frais* : 33 F CFA/kg (sauf en 1960 = 4.000 tonnes auto-consommées à 36 F CFA/kg).

— *Thon* (en millions de F CFA) :

en 1965
- 5.000 tonnes à 70 F CFA/kg = 350
- 20.000 tonnes à 50 F CFA/kg = 1.000

en 1970
- 10.000 tonnes à 70 F CFA/kg = 700
- 30.000 tonnes à 50 F CFA/kg = 1.500

— *Détail des tonnages* (en tonnes) :

en 1960

Pêche industrielle	29.000
Pêche artisanale	12.000
Auto-consommation	4.000

en 1965

Pêche industrielle	37.000
Pêche artisanale	20.000

en 1970

Pêche industrielle	47.000
Pêche artisanale	25.000

en 1975

Pêche industrielle	65.000
Pêche artisanale	30.000

— *Opérations projetées* : (en millions de F CFA)

La plupart des opérations nécessaires ont été lancées au cours du Plan Intérimaire :

Etudes sur la pêche maritime	23,5
Etudes sur la pêche lagunaire	12,0
Etudes piscicoles	6,0
Centre d'études des pêches	9,0
Centre de recherches océanographiques	46,0
Navire de recherches	10,5
Modernisation de la pêche artisanale	44,0
Pisciculture en eau douce	10,0